FONDO PIZZOFALCONE

NAZIONALE
B. Prov.
BIBLIOTECA
VITT. EM. III
IV
1023
NAPOLI

BIBLIOTECA PROVINCIALE
Armadio
Palchetto
Num.° d' ordine 6

182
4
42

B- Prem.
IV
1023

Digitized by Google

HISTOIRE

DE LA RÉFORME,

DE LA LIGUE

ET DU RÈGNE DE HENRI IV.

III.

Digitized by Google

IMPRIMERIE LE NORMANT, RUE DE SEINE, N° 8.

Digitized by Google

611483

HISTOIRE

DE LA

RÉFORME,

de la Ligue,

ET DU RÈGNE DE HENRI IV.

PAR M. CAPEFIGUE.

Sauvons la loi salique, vénérable par sa force et son antiquité.

ÉDOUARD MOLÉ, *aux États-Généraux de* 1593.

PARIS.

DUFÉY, LIBRAIRE, RUE DES MARAIS S. G. 17.

M DCCC XXXIV.

Digitized by Google

LETTRE

A M. LE COMTE MOLÉ,

PAIR DE FRANCE,

SUR LA LIGUE

ET LES RAPPORTS DIPLOMATIQUES

DES PARTIS PROTESTANS ET CATHOLIQUES A L'ÉTRANGER.

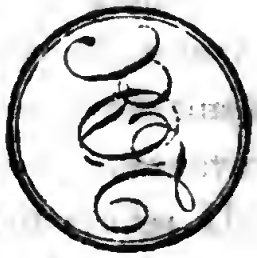

MONSIEUR,

Je commence l'époque de réaction. La réforme éclate sur l'Europe comme un grand fait de philosophie et d'avenir; elle ébranle la vieille société, le vieux droit

public, les institutions locales, la couronne comme les municipalités; la cathédrale gothique avec ses saints évêques, ses vierges d'or et ses vitraux de bleu céleste, comme les halles, le parloir des bourgeois avec leurs priviléges et les droits de cité; elle attaque la confrérie religieuse comme les agrégations de métiers; elle traîne dans la poussière la bannière bénite des monastères, comme le guidon des tréfileurs d'or, des drapiers ou des marchands d'espices: l'examen, le terrible examen se pose, menaçant de broyer toute cette société de croyances.

La réformation est la lutte d'un principe rationnel, de l'indépendance intellectuelle sans bornes, contre un système de libertés locales et appliquées aux habitudes, aux besoins des populations. Souvent cette crise se produit dans les sociétés; elles vi-

vent paisibles sous une constitution que les siècles ont faite, quand apparaît un principe qui séduit les esprits avancés, mais qui étonne et effraie les masses. Au seizième siècle, quand on parlait aux halles de Paris de briser le catholicisme sous la réformation de Calvin, on produisait le même effet que lorsque aujourd'hui on parle de la république à certains esprits; et pourquoi? c'est que tout était alors organisé d'après le principe catholique : immunités, franchises, habitudes, et que ces choses ne se dérangent pas sans crise. Les idées d'une liberté philosophique sont d'ailleurs moins saisissantes que l'usage d'une indépendance pratique; et la municipalité qui élisait ses maire, échevins, ses quarteniers, dixainiers, n'eût pas échangé sa charte de priviléges contre le prêche du libre examen qui s'implantait dans

ses murailles, avec la seigneurie féodale et le despotisme matériel de la chevalerie béarnaise du prince de Condé ou de Henri de Navarre.

La ligue, Monsieur, s'explique toute seule. Une organisation puissante ne tombe pas sans résistance, quand elle tient surtout aux entrailles de la terre, au cœur et à l'imagination de l'homme. Les nouveautés ne s'imposent même pas par la victoire; elles ont besoin d'être par la conviction : la ligue fut donc l'expression et le dernier effort d'une société, luttant avec énergie pour se défendre elle-même avec ses franchises et son caractère national. Elle fut vaincue dans sa forme; elle ne put l'être dans son principe, car ce principe, c'était le catholicisme, la vie du peuple au moyen âge. Henri IV ne put dissoudre la ligue qu'en adoptant la base

sur laquelle l'union reposait; il fit sa royauté catholique.

Dans une époque toute de pamphlets et de caricatures, il parut deux ouvrages de l'opinion parlementaire, de ce tiers parti des politiques poursuivi par les ligueurs comme des basilics et des pourceaux d'Épicure. L'un fut cette *Satyre Ménippée*, si célèbre d'esprit bouffon et de personnalités moqueuses; l'autre fut la procession caricaturée de la ligue, où l'on peignit des moines le casque en tête, la dague au poing, et les braves étudians de l'Université, armés de pertuisanes et de vigoureuses arquebuses : c'est avec ces deux documens d'une spirituelle vengeance qu'on a écrit l'histoire de la ligue. Quand on a eu bien déclamé contre les seize, quand on a fait un chapitre contre les curés de Paris, le procureur Leclerc, le conseil de l'union, *fanatiques re-*

belles au roi, quand on a reproduit la ligue sous mille formes, couronnée de monstres et de serpens, et le cardinal de Bourbon sous les traits d'un imbécille, on a tout dit; et en effet la ville de Paris fut vaincue, les officiers du peuple proscrits : et ne faut-il pas être inexorable pour qui subit cette loi de la victoire?

La ligue, ce fut la commune catholique défendant sa constitution, ses antiques usages auxquels elle resta profondément attachée lorsque les classes les plus élevées les abandonnaient. Et qu'avait de ridicule cette belle et grande défense municipale de Paris par la ligue, où l'on mourait pour le saint de sa bannière, pour les libertés de l'Hôtel-de-Ville? Et quand nous avons vu les moines saisir encore une fois l'arquebuse, s'ensevelir sous les ruines de Saragosse, est-il permis de se

moquer de l'esprit religieux du seizième siècle? Les temps changent; les mobiles de religion, de patrie et de gloire se modifient, l'héroïsme reste toujours une grande chose; quand la vie est offerte en holocauste, il n'y a pas de place pour le ridicule. On ne joua jamais des parades sur les tombeaux.

Si le catholicisme eut ses formes populaires dans la ligue, il eut aussi son type et sa personnification dans Philippe II. Tout système, tout siècle se transfigure dans un homme qui en devient le martyr, le héros ou le dominateur. Je ne sache pas un caractère plus complet, mieux en harmonie avec le principe catholique, que ce fils du grand Charles, plus grand que lui, parce qu'il se posa inflexible au milieu d'une société qui croulait sous la réforme; Charles-Quint fut l'homme aux tempéramens; la prédication de Luther le jeta dans un

trouble indicible, dans une incertitude qui laissa toutes ses idées flotter entre des partis divers; et ce ne sont pas ces forces timides qui débrouillent le chaos. Philippe II parut à l'époque du libre examen et personnifia l'autorité. Les papes qui se montrèrent au seizième siècle ne furent pas tous à la hauteur de leur mission; puis, leur courte vie de vieillard ne permettait pas cette vaste pensée d'un demi-siècle d'existence. Philippe II fut le pontife armé, la main du vieux système invoquant partout les forces sociales contre une terrible perturbation. C'est l'unité monarchique et religieuse se réveillant dans la lutte contre le morcellement féodal et réformateur; et ce caractère de roi est tout trempé de l'esprit catholique : la persévérance invincible, l'obstination qui ne recule jamais devant les obstacles, l'absolu-

tisme d'une conviction haute et profonde, la patience, la résignation en face du malheur, la modestie qui attribue tout à Dieu dans la victoire, et invoque son nom pour justifier les plus cruelles nécessités. Lorsque un caractère se fait type d'une civilisation, il en contracte toutes les grandeurs et les infirmités; la société s'incarne en lui, et voilà ce qui explique ces mystères de souffrances, ces martyres de religion ou de philosophie qui apparaissent dans tous les mythes antiques. Les esprits vulgaires ont pu ne voir dans Philippe II que de l'ambition; il y avait quelque chose de plus haut : il s'était fait une mission, pensée forte, dominatrice qui absorbe la vie et le cœur de l'homme.

Et quelle vie pleine et puissante que celle de Philippe II! J'ai vu et touché ses œuvres. San-Lorenzo porte encore les em-

preintes de cette main de fer qui se posa comme résistance; San-Lorenzo, immense monument que la pensée catholique jeta solitaire au pied d'un rocher! Ce roi qui remuait le monde, dessina le plan de ce palais de retraite et de pouvoir, en forme de gril, pour rappeler les douleurs et le martyre d'un pauvre moine tout humble dans sa carrière de persécution et de désert. Je ne sache rien qu'on puisse comparer à l'infatigable activité de Philippe II. Vous, Monsieur, qui aimez les vastes pensées de gouvernement, qui recherchez la trace des ressorts secrets dans la marche des temps et des hommes, parcourez un jour les archives de Simancas que les hasards de la guerre ont transportés parmi nous; là vous verrez les monumens de cette politique universelle. Ce ne sont pas seulement des signatures apposées au bas

de quelques instructions écrites par des secrétaires d'État ou des ministres; tout est corrigé de sa main royale, tout s'assouplit à sa pensée. Souvent à la fin d'une dépêche le roi d'Espagne formule sa propre volonté : « Persistez avec adresse à faire reconnaître l'Infante, ne heurtez rien, mais allez à vos fins », écrit-il à ses envoyés Taxis, Mendoça, Ibarra. Dans une minute de dépêches adressées, lors des États de 1593, au duc de Feria, le secrétaire d'État avait mis, « Vous ferez exclure le prince de Béarn (Henri de Navarre) et les autres princes de la maison de Bourbon qui marchent avec lui, ce qui les comprend tous*. » Philippe II souligne ces mots de sa main, et écrit : « Il se pourroit qu'au moment où la

* *Y los otros de la casa di Borbon, que andan con el que son todos.*

question sera traitée, quelque prince de la maison de Bourbon ne suivisse pas le prince de Béarn ou s'en fusse séparé, comme vous savez que l'a fait le cardinal, et pour cette raison, je crois qu'il seroit mieux d'effacer (d'abandonner) ce que j'ay souligné*. » C'est ainsi que Philippe II active les dépêches de son conseil et en précise la pensée.

Est-il étonnant dès lors que tout ce qui portait un cœur catholique allât droit au roi-type, à la personnification des doctrines qui constituaient la société? Dans les temps de fortes émotions, quand un principe puissant domine les âmes, il n'y a pas de patrie territoriale. Le patriotisme de la terre, c'est le vieux droit féodal épuré et agrandi; c'est le souvenir du clocher, de la commune ou du donjon; le patriotisme

* *Y por esto yo creo es mejor quitar lo rayado.*

des doctrines est un droit plus vaste, plus sympathique : religion, liberté, ces mots retentissent au loin, ont le monde pour domaine; quand le catholicisme fut menacé, il dut appeler son unité, sa force; il la trouva dans la ligue, et la ligue se personnifia dans Philippe II. Rien de plus naturel, de plus simple.

Et que vient-on parler de rapports à l'étranger, de trahison, de coupables desseins? Dans une société où le principe était encore moral et religieux, catholiques ou réformés durent chercher des auxiliaires au dehors; si le duc de Guise correspondait avec Philippe II, Henri de Navarre n'invoquait-il pas les secours d'Élisabeth? le prince de Condé ne parcourait-il pas l'Allemagne pour mander à son aide les reistres et les lansquenets?

C'est ce qui donne, Monsieur, aux re-

lations extérieures de la ligue et des réformés à cette époque, une haute importance, et je m'en suis spécialement occupé dans ces volumes. La ligue prenant un corps, un principe de gouvernement, commence à agir avec plus d'extension à l'étranger; et les calvinistes, vivement menacés, négocient à leur tour pour obtenir des forces nouvelles. Seulement leur action est moins une, parce qu'elle repose sur un principe moins absolu. Elisabeth n'est pas précisément un type : l'Église qu'elle représente n'est point le calvinisme; les princes de la confession d'Augsbourg, auprès desquels négociait le prince de Condé, ne le sont pas davantage; mais tous prêtent aide, parce que dans tous il y a haine du pape et du principe catholique. C'est ce qui fait leur unité.

Le seizième siècle fut l'époque des négo-

ciations actives, intelligentes, et un curieux tableau à tracer est celui des ambassades espagnoles à Paris; j'en ai compté huit depuis Charles IX jusqu'à la journée des barricades. Voici le nom et la durée de ces légations :

Chantonney jusqu'en.	1565
François de Alava.	1571
Aguillon, secrétaire (*interim*).	1572
Don Diego de Çuniga.	1577
Juan de Vargas Mexia.	1580
Diego Maldonado, secrétaire (*interim*).	1580
Juan Baptista Taxis.	1584
Don Bernardino de Mendoça.	

Indépendamment de ces ambassadeurs officiels, l'Espagne entretenait des agens secondaires, et l'organisation hiérarchique des monastères lui fournissait partout des auxiliaires actifs et dévoués. Les principaux rapports diplomatiques de la ligue étaient alors avec Rome, la Savoie et l'Écosse; elle

n'y avait pas des ambassades reconnues et à poste fixe : c'étaient des agens spéciaux qu'elle envoyait dans de grandes circonstances, témoin la mission de l'avocat David, du père Mathieu et du duc de Nevers.

Les rois de France avaient aussi des ambassadeurs réguliers auprès de chacune des puissances, et ce système prit encore de l'extension sous l'influence de la haute négociatrice de cette époque : Catherine de Médicis. La plupart des dépêches sont conservées en manuscrit; je les ferai connaître parce que l'état de l'Europe explique des événemens qui sont aujourd'hui des mystères pour les études historiques. Infatigables travailleurs, la plupart de ces ambassadeurs du conseil appartenaient au parlement, à la magistrature, à ces corps, Monsieur, où Édouard et Mathieu Molé brillèrent de leur érudition profonde et de

leur fermeté de famille, de ce dévouement aux principes et aux lois, tradition des races de magistrature. Il nous reste aussi les dépêches de Villeroy, Castelnau, Bellièvre, Brulard, Schomberg, Fourquevaux, Saint-Gohard; des infatigables Delisle et Lansac, les négociateurs du concile de Trente.

Les grandes ambassades des huguenots auprès des princes de la réforme sont également nombreuses et pleines de curiosité : le duc de Bouillon, Condé, Mornay, Bèze, surtout, agirent en toutes les crises de la réforme auprès des étrangers : en Angleterre, dans l'Allemagne, dans la Suisse. C'était un système d'attaque et de politique ennemie contre l'unité religieuse dont Philippe II s'était fait la haute expression.

Les deux volumes que je publie, Monsieur, embrassent la période de la réaction qui s'étend de la Saint-Barthélemy aux

barricades de 1588, deux événemens populaires qui tiennent l'un à l'autre, parce qu'ils émanent de la même origine et d'un mobile identique.

La Saint-Barthélemy fut la réaction du principe catholique et municipal contre les huguenots, la gentilhommerie montagnarde et méridionale, la féodalité béarnaise et de castel, sous leurs chefs Henri de Navarre et Coligny. Ici la royauté seconda ce mouvement, et voilà pourquoi elle fut respectée et maintenue.

Les barricades complétèrent la révolution; elles furent principalement dirigées contre le tiers parti politique et modéré sous le duc d'Épernon. Elles eurent aussi un caractère municipal, mais complètement en dehors de l'autorité royale : c'est la commune catholique de Paris qui fait son mouvement.

C'est ainsi que procèdent les partis! quand ils se sont débarrassés des opinions ennemies, ils arrivent aux têtes à ménagemens pour les détruire; car la modération les importune aussi bien et plus encore que les opinions hautement hostiles.

Vous verrez, Monsieur, des scènes sanglantes, des principes inouïs, des caractères jetés en dehors de leur sphère, violens par occasion ou par nécessité. Tout cela s'explique et se justifie par la tristesse des temps et le ravage des passions. Les révolutions bouleversent toutes les consciences; rien ne se retrouve à sa place; les idées perdent leur moralité; les expressions leur sens droit; les actes leur caractère. C'est un chaos que la main de Dieu seule peut encore débrouiller.

Quand je commençais à décrire les troubles de la ligue, le canon de la

guerre civile retentissait à mes oreilles; je voyais de mes yeux se reproduire pour d'autres idées, pour des exaltations d'une autre nature, les mêmes cruautés, le même désordre de pensées, la joie des vainqueurs, l'insulte aux vaincus, l'adoration de nouveaux symboles, des bannières d'une autre couleur, des héros d'un jour, puis traînés dans la boue, des trophées sanglans, des hymnes et des imprécations; des joies atroces et des maximes impitoyables applaudies à la tribune et posées dans les lois. Plus d'une fois ces scènes m'ont éclairé tout d'un coup sur ce que le cœur humain ne peut expliquer dans l'histoire des temps passés. Les journées des vengeances populaires se ressemblent.

Et peut-être, Monsieur, ce désordre d'idées, cette agitation soudaine, cette ivresse des gouvernemens et des peuples,

à qui doit-on l'attribuer? à la plus élevée des maximes posées par Luther : *le libre examen*, noble et triste faculté qui creuse, abîme tout ce qui s'élève et ne se justifie pas aux yeux de la raison humaine, raison superbe, inflexible devant les abus du temps, les concessions nécessaires d'une civilisation indulgente et d'un droit public consacré par les âges.

L'autorité du catholicisme a été ébranlée; puis on en est venu à l'autorité royale, à la légitimité des races. Maintenant il est une autre légitimité attaquée par ce libre et terrible examen, c'est l'autorité des gouvernemens et le droit de la propriété; rien ne résistera à l'impitoyable fatalité qui poursuit les sociétés quand elles ont secoué les maximes conservatrices.

Ces maximes ont croulé dans un grand naufrage; elles vivent comme un culte

dans le cœur de quelques familles, et dans la haute raison des hommes qui ont les yeux sur l'avenir. Les guerres religieuses furent une terrible épreuve; on s'en sauva par une transaction. Une heure arrive où tous les partis fatigués se cherchent pour se presser autour du principe qu'un vertige a renversé. Souvenez-vous, Monsieur, que dans les États-Généraux de 1593, votre aïeul Edouard Molé s'écriait, contre une tentative d'usurpation étrangère : *Sauvons la loi salique, vénérable par sa force et par son antiquité*; et la loi salique, la grande loi de l'hérédité triompha! Quelques années s'étaient à peine écoulées depuis l'avènement de Henri IV, et les guerres civiles ne restaient plus que comme un sanglant souvenir et une cruelle leçon.

Neuilly sur Seine, 20 mai 1834.

HISTOIRE

DE LA RÉFORME,

DE LA LIGUE

ET DU RÈGNE DE HENRI IV.

CHAPITRE XXVI.

LA COUR DE CHARLES IX. — POUVOIR DU PARTI CALVINISTE.

Caractère de Charles IX. — La cour. — Personnages de cette cour jugés dans une dépêche de l'ambassadeur d'Espagne. — Action de la gentilhommerie provinciale et huguenote. — Système politique des calvinistes. — Leur Mémoire sur les affaires extérieures.

1570 — 1571.

Charles IX atteignait sa vingtième année au milieu des longues négociations qui préparaient la paix de Saint-Germain; il avait vécu dans les guerres civiles, avec toutes les émotions d'une existence agitée, tantôt aux conseils,

tantôt aux batailles. Sa figure était douce et pâle; sa taille grande, un peu voûtée; sa complexion faible. Ses yeux brillans s'animaient de colère à la moindre contradiction; il aimait la chasse avec frénésie; doué d'un courage téméraire, on l'avait vu se précipiter sur un sanglier haletant, et le bras déchiré par un épieux durci, plonger sa dague dans les flancs de l'animal furieux[1]. Il aimait les mascarades, les jeux, toutes les folies d'une cour de gaîté et d'amoureuse vie; il écrivait beaucoup, faisait des vers avec élégance[2], et il passait quelques uns de ses instans de repos à composer son beau livre *du déduit* des cerfs, tout resplendissant de miniatures « sur lesquelles bondissoient daims, chevreuils, au milieu des cors et trophées des bois et forêts[3]. »

Le caractère de Charles IX était populaire; la bourgeoisie et le peuple le considéraient

1 La quittance du médecin qui le soigna reste encore. — *Voyez* collect. Fontanieu, mss. ann. 1571.

2 C'est à tort qu'on lui attribue les quatre vers sur la puissance des Guise, que j'ai cités tom. II, pag. 111. Je les ai trouvés dans un pamphlet huguenot.

3 Publié par Villeroi sous ce titre : *Chasse royale, composé par Charles IX*, in-8°.

comme son gentil roi, et voyaient avec douleur la faiblesse de son tempérament qu'appauvrissaient encore ces agitations de chasse et de plaisirs. Jamais prince n'avait eu plus d'amis sincères parmi cette jeunesse de gentilhommerie qui habitait la cour; il se mêlait aux jeux; sa familiarité était abandonnée, quelquefois trop libre, « car il s'esbattoit à foyter les jeunes gentilshommes au lict[1]. » On l'aimait pour les grâces de sa figure, pour ses bonnes manières; sa pénétration était grande, et quoique Catherine de Médicis se fût efforcée d'assouplir ce caractère, il conservait une force de jugement et de volonté dans le conseil. Ceux qui ont tant rapetissé et flétri cette figure de roi, n'ont qu'à parcourir ses lettres nombreuses et manuscrites[2]; il ne fut ni une tête faible ni un cœur abominable se couvrant à plaisir du sang de ses sujets; comme sa mère, il vint dans des temps difficiles, au milieu des orages et des calomnies de partis. Sa mémoire y a succombé.

1 Collection Fontanieu, 1571-1572.

2 Collection Fontanieu, années 1569 à 1574. J'ai compté cent cinquante-cinq lettres originales.

La paix du mois d'août, si violemment attaquée par les extrémités du parti catholique, avait été un besoin si profondément senti, que toute la gentilhommerie quitta les armes pour aller au repos et aux fêtes de la cour. C'est le résultat des grands troubles politiques que la coexistence des dissipations de la vie, à côté des scènes de carnage et de sang. On a besoin de s'oublier soi-même; et cette vie si courte, si menacée, on vient l'abîmer sous le plaisir. Quand on parcourt les annales des guerres religieuses, et à côté quand on lit Brantôme, les petits contes de femmes galantes, les esbattemens des hommes de réputation alors, on est entraîné à la grave observation d'un vieil historien de nos discordes : que « la fleur du plaisir se teint de purpurine sanguinolente. » On a quelque peine à répéter les récits naïfs de cette galanterie licencieuse, et la jeune fille ne pourrait sans rougir entendre l'histoire vraie d'une époque triste et débauchée. A la cour de Catherine de Médicis, ce n'étaient que dissertations « sur la dilection des nuicts où l'espousée s'en va du lict marital aux bras de son amant. » C'était le règne de Fran-

çois Ier, avec plus de licence encore et sans ce vernis de galanterie qui excusait les emportemens de la passion. On usait sa vie en bals, mascarades, noëls de nuit, astrologie, pompes parfumées, jours gras, duels de sang, tables accablées sous le poids des mets délicatement préparés par des cuisiniers italiens, tant aimés de Catherine de Médicis, et dans ces fêtes il y avait amusemens, dires bizarres, où le roi Charles IX pariait avec M. de Chaulnes « de baiser son pied d'ici à trois ans[1]. » Les mauvaises mœurs ne se concentraient pas dans quelques folles têtes de jeunes hommes; les caractères les plus graves s'y laissaient aller. Dans les poésies du chancelier de L'Hospital, il est des pages entières que le vieux libertinage d'un courtisan af-

1 Mss. de Béthune, vol. coté 8765, fol. 12. Brevet d'une gageure faite entre Charles IX et M. de Chaulnes. « Aujourd'huy, le roy estant à Gaillon, se voulant coucher, ayant faict gageure contre le sieur de Chaulnes, au cas que de cedict jour en trois ans à pareil jour, Sa Majesté pust baiser son pied, ledict sieur de Chaulnes payera à sadicte Majesté la somme de trois mille escus soleil, et ne le pouvant faire, payera audict sieur de Chaulnes pareille somme, et au cas que Sa Majesté gagne, elle faict don de ceste somme à quatre de ses valets de garde-robe. Signé par le roy et M. de Chaulnes. »

faibli aurait pu seul dicter, et Pasquier écrivait, quelques jours avant la Saint-Barthélemy, cette jolie épitre à Catherine des Roches, « sur la pulce pucelette qui s'hébergeoit dans le paradis de la noble damoiselle, paradis terrestre qui réveille ce pauvre Pasquier, tandis que la pulce prend un doux esbat qui met en émoi la jeune Catherine des Roches[1]. »

C'est au milieu de cette cour si galante, si dissolue que la noblesse provinciale et calviniste accourait pour oublier les fatigues de la guerre. Cette brave et digne gentilhommerie avait abandonné ses sombres castels, sa vie de rudesse pour assister aux fêtes de cour qui étonnaient son existence laborieuse. Catherine, belle et engageante dame, ne négligeait rien pour distraire ces vieux et jeunes débris des batailles : ballets, tournois, grandes tragédies,

1 Petite pulce frétillarde,
Qui d'une bouchette mignarde
Suçottes le sang incarnat
Qui colore un sein délicat,
Vous pourroit-on dire friande
Pour désirer telle viande ?
Ainsi pulce pucelette,
Tu volettes à teston
Sur l'un et l'autre teton;
Soudain tu vas t'héberger
Au milieu d'un beau verger,
Paradis qui me resveille
Lorsque plus elle sommeille.

(*La Pulce de Catherine des Roches et d'Estienne Pasquier*, édition de 1619, pag. 379.)

César et Pompée, les gaies histoires, toutes sortes de joyeusetés pour passer son temps d'une manière délectable : princes du sang, cardinaux, vaillans gentilshommes, tous se défatiguaient des tristes débats et des longues guerres[1].

L'Espagne, depuis la paix de Saint-Germain, suivait avec inquiétude la tendance de la cour de Charles IX, et l'on peut s'en convaincre en parcourant une curieuse dépêche de l'ambassadeur espagnol don François de Alava. Philippe II lui avait demandé son jugement particulier sur chacun des grands qui entouraient Charles IX et Catherine; l'ambassadeur répondait : « Le duc d'Anjou est de bonne et brave condition : il donne tout aux dames; à une il lui regarde les mains, à l'autre il tire les oreilles; il passe de cette manière une partie de sa vie; je considère la reine-mère comme excellente pour les négociations. Le duc d'Anjou assiste le roi à tous les conseils; il a un grand respect pour l'ambassadeur de Sa Majesté (Philippe II)[2]. Le

1 Les ministres calvinistes se plaignaient vivement de ce que la noblesse de province se laissait amollir par la Babylone prostituée. « Estat de la France sous Charles IX. »

2 Archives de Simancas, cot. B 33[5].

duc d'Alençon est de peu de poids, c'est un cavalier sans consistance ; dans le conseil il est toujours de l'avis du duc d'Anjou. Il ne sait faire aucune réponse avec justesse ni aux ambassadeurs ni à personne. Le frère bâtard, que l'on nomme le chevalier d'Angoulême, est un esprit distingué en toute manière, grand ami de Montmorency et de l'*amiral*. Mme Marguerite, fort vertueuse, princesse de bien et de beaucoup d'esprit; aucun des trois frères n'a autant de sagesse et de force [1]. La duchesse de Lorraine, bonne femme et grandement catholique. Mme Marguerite et la duchesse de Lorraine sont fort dévouées à la maison de Guise. Le cardinal de Bourbon, premier prince du sang, est un homme de peu d'entendement; il ne propose jamais rien et jamais il ne répond. Le cardinal de Lorraine est la plus grande ambition du monde; d'abord homme de peu d'autorité, et plus tard le soutien de la foi en ce royaume; afin d'avoir la faveur de Sa Majesté et de se maintenir dans ses grâces, il se montre son plus zélé serviteur. On ne parle pas

1 Archives de Simancas, cot. B 33^6^.

du cardinal de Guise; celui de Pellevé, bon catholique, dit peu la vérité. Les maréchaux sont six, et s'ils étaient sept on pourrait les comparer aux sept péchés mortels, d'après leur mauvaise foi et leur fausse conscience. Le premier est Montmorency, le principal protecteur des huguenots; il va à la messe avec les catholiques, et il encourage tous les séditieux et rebelles des pays basques; il les soutient par sa présence; sa maison est peuplée de réfugiés dudit pays; enfin c'est le plus notable ennemi que Votre Majesté ait en ce royaume : il est ambitieux et passionné. La femme de ce Montmorency est une sœur bâtarde du roi; elle se dit catholique, mais elle ment; elle est toute pour le parti huguenot. Il y a peu de différence entre elle et le bâtard d'Angoulême. Le maréchal d'Amville est un homme très-ambitieux et de peu d'esprit; il est fort recherché par la reine-mère, et en temps de guerre elle le préférerait à Montmorency[1]. Le maréchal de Cossé est celui qui dirige les menées secrètes de la reine-mère

[1] Archives de Simancas, cot. B 337.

pour la guerre et les finances : c'est un athée, le portrait de l'amiral et de Montmorency. Le maréchal de Vieilleville est considéré aussi comme athée; cependant il se confesse tous les ans; ami de l'amiral et de Montmorency, grand conseiller de la reine-mère, homme incapable et de cause perdue. Le maréchal de Tavannes est plus soldat que tous les autres; il est dévoué au duc d'Anjou, et en cas de guerre, c'est celui sur lequel la reine-mère compte le plus. Le maréchal de Villeroi est tenu pour catholique, frère de la connétable, ami de Montmorency et ennemi de Guise, homme de peu de poids et de substance.

« Les princes sont le duc de Montpensier, le meilleur homme et le plus franc catholique : il est cependant de peu de capacité, et fier de sa condition. Le duc de Longueville est tout à la fois catholique, huguenot ou athée; gouverneur de Picardie, il n'est ni soldat ni homme de justice et de courage. Le duc de Nevers est frère du duc de Mantoue; conscience catholique et de bien; dans les matières de religion il n'est jamais présent au conseil; on fait peu de cas de lui, et il a peu d'autorité. Le duc de Guise est

fort accrédité, et je le pousse[1]. » Ces curieux tableaux de la cour étaient envoyés à Philippe II presque chaque semaine. Le roi d'Espagne les annotait de sa main, écrivait sur chacun des observations à son ambassadeur; et l'on en trouve un grand nombre dans les archives de Simancas, avec ce scel de la royauté espagnole : *El Rey*.

L'amiral Coligny, après avoir sollicité les bonnes grâces de Catherine et du roi, s'était rendu une première fois à la cour où il cherchait à effacer les préventions que Charles IX avait conçues contre lui durant les guerres civiles[2]. La présence de la gentilhommerie provinciale avait grandi son crédit, et à peine l'édit de pacification était-il publié que l'amiral présenta au roi les députés de La Rochelle qui demandaient pardon pour leur conduite passée[3]. Les mécontentemens catholiques ne

1 Ce Mémoire, qui contient plusieurs feuillets, est intitulé : *Advertimientos y relacion de las cosas de Francia, dada por don Frances de Alava*.

2 Il ne faut pas confondre ce séjour passager de l'amiral avec son second voyage à l'année 1571, pour prendre le gouvernement.

3 Mss. de Béthune, n° 8732, fol. 38.

permettaient plus qu'on s'appuyât sur la maison de Guise. Coligny multipliait les actes d'obéissance et de bon vouloir; il montrait un vif attachement au roi, à Catherine de Médicis; il faisait offre de toute espèce de garanties. Le parti huguenot songeait à établir sa domination sur des intérêts positifs, protégés par Charles IX, qui se tournait encore une fois vers les opinions réformées.

Le plan des calvinistes était vaste; il se rattachait à la pensée d'assurer des alliances extérieures à la couronne de France, telles qu'elle fût forcée, en se séparant de l'Espagne, d'entrer dans le mouvement de la réforme. On pouvait ainsi le résumer : 1° Empêcher toute union de famille avec Philippe II ou avec le roi de Portugal, son vassal obéissant; 2° resserrer les rapports de la France avec les électeurs luthériens; 3° préparer un mariage dans la race des Valois avec Élisabeth d'Angleterre, protectrice des Calvinistes; 4° favoriser la révolte des Flamands en déclarant hautement la guerre au roi d'Espagne. A l'intérieur, s'organiser dans chaque province de manière à se retrouver en armes dans toute circonstance,

et à l'abri des places de sûreté; puis liberté de prédication, indemnité matérielle pour tous les sacrifices; enfin le désarmement des bourgeois et du peuple dans les villes, afin d'éviter les séditions contre les prêches.

Ce large plan, que les huguenots ne purent entièrement exécuter, se développa dans plusieurs de ses parties. Depuis deux années Catherine de Médicis songeait à marier son jeune fils; elle s'était tournée à l'époque toute catholique vers le roi d'Espagne, à qui elle écrivait de Metz, le 22 mars 1569 : « Il faut, Sire, que mon fils se marie bientôt; il en a grandement envie, et je serois bien aise, avant de mourir, de lui voir des enfans; je luy ai parlé de l'infante Isabelle que Vostre Majesté avoit promise; il en a paru fort content, mais il faut que dans trois mois l'affaire soit terminée. Et quant au désir qu'avez manifesté de donner ma fille au roy de Portugal, je vous dirai librement que le mariage de mon fils faict et effectué, le roy de Portugal se pourra asseurer d'avoir ma fille : vostre volonté sera ainsi suivie. Toutefois il faut que ledict roy nous fasse entendre ceste volonté.[1] »

1 Archives de Simancas, B 26[151].

Sous l'influence de la pacification, toutes ces alliances de famille avec l'Espagne furent délaissées; on s'arrêta à un parti mixte, au mariage du roi avec la fille de l'empereur, conclu le 26 novembre 1570[1]. Charles IX en reçut les félicitations de tous les princes électeurs. Une ambassade spéciale vint à Paris, toujours dans le dessein de grandir la force du parti calviniste: « le 23 décembre il y eut harangue faite au roy par les ambassadeurs d'aucun prince et électeur, et autres princes de l'Empire, tant pour se resjouir avec Sa Majesté de l'alliance qu'elle a faicte avec l'empereur, que pour l'exciter à l'observation de l'édict de la paix. Ces ambassadeurs représentèrent au roy que dans un royaume il pouvoit bien exister deux sortes de religion; il falloit surtout comprendre que c'est autre chose d'être bon chrestien et être bon subject; car combien qu'un subject soit d'autre religion que son prince, il ne laisse pour cela de lui faire service quand et où la nécessité le requiert. Il ne falloit pas se

(1) Ce mariage était un terme moyen entre le parti calviniste et les opinions catholiques; car Philippe II épousa la même année une autre fille de l'empereur. *Voyez* Archives de Simancas, B 37[279,285].

laisser corrompre par les propositions des esvesques de Rome; n'avoit-on pas l'exemple du grand empereur Charles, puissant et advisé prince? Et combien que les esvesques de Rome aient toujours esté assez diligens à solliciter ceux de l'Empire à ne nous point endurer, eux toutefois n'ont pas esté si maladvisés de troubler la patrie pour obéir aux affections d'autrui. Plusieurs princes chrestiens n'endurent-ils pas les juifs, et l'esvesque de Rome lui-mesme n'en tire-t-il pas un grand profit? » Il était donc licite de conserver la nouvelle religion et d'entretenir inviolablement les édits de pacification; la tranquillité du royaume en dépendait. « Dieu seul a puissance sur les consciences des hommes, qui eux-mesmes ne l'ont point sur la leur propre, tant s'en faut qu'ils la puissent avoir sur celles d'autrui. Sire, estimez toujours que ceux qui vous conseilleront d'observer ce que vous avez promis par vos édicts de pacification, vous seront fidèles subjects et serviteurs, bons voisins et amis. » Et Charles IX, après avoir ouï tranquillement la susdite harangue, répondit : « Je prends en fort bonne part les sages et prudens recors que messeigneurs les électeurs et princes

me font faire touchant mes édicts de pacification; je n'ai rien tant à cœur en ce monde qu'à conserver la paix, union et repos entre mes subjects; c'est le seul moyen de la prospérité des royaumes et Estats. Chacun a pu voir comme j'ai bénignement embrassé mes subjects qui ont montré l'envie de reconnaître leur devoir. Au surplus, je remercie bien affectueusement mesdits électeurs et princes de leurs bons conseils, et dictes-leur que suivant les vestiges de mes ancestres et ma naturelle inclination, je les aime et estime autant qu'il est possible [1]. »

Après cette belle réponse, le roi députant le sieur de Schomberg en Allemagne, lui donna charge de visiter de sa part M. le duc Auguste de Saxe, électeur du Saint-Empire, « et de luy dire et asseurer sur les offres qu'il lui faisoit, qu'il entreroit volontiers avec luy en amitié et intelligence défensive, comme aussi avec les autres grands princes de la Germanie, ses anciens amis, qui sont ceux du Palatinat, de Brandebourg, de Brunswich, de Wirtemberg, le landgrave, et autres assez connus amis mu-

1 Imprimé par Pierre Leroux, 1571 (Brochure).

tuels ; Sa Majesté laissant audict électeur de Saxe la conduite de cette saïncte intention, se réservant d'adviser plus tard à ses conseils. »

M. de Schomberg, au retour de son voyage, ayant fait entendre le contenu ci-dessus audit électeur, rapporta « l'avoir trouvé fort enclin et disposé à embrasser cette affaire d'affection ; il arrêta d'en faire l'ouverture à l'assemblée des princes qui devait avoir lieu au mois de septembre prochain. » Sur cette réponse, Charles IX expédia de nouveau M. de Schomberg, avec charge de se rendre à ladite assemblée : « il présentera à l'électeur les lettres que Sa Majesté luy écrit, dans lesquelles elle le remercie de sa bonne affection, et le prie d'embrasser l'exécution de cette affaire. M. de Schomberg représentera de plus à l'électeur le désir que Sa Majesté a que la chose s'effectue au mutuel contentement des uns et des autres [1]. »

Le conseil mit toute la pompe possible aux nopces royales, afin d'éblouir les bons bourgeois disposés pour l'Espagne et le parti catholique : « Madame la royne Isabeau n'estoit

1 *Mémoire baillé au sieur de Schomberg*, le 28 août 1571. — Mss. de Béthune, vol. cot. 8821, fol. 40.

point huguenote, mais elle vivoit dans le pays de cette maudite hérésie. Le roy commanda à M. le prevost de multiplier les festes.» Le 26 novembre, « Messieurs de la ville, accompagnés des conseillers, quarteniers et autres, furent en l'église Nostre-Dame assister à la grand'messe pour l'heur du mariage, et après ladicte saincte-messe, furent lesdicts sieurs en l'Hostel-de-Ville, où estoit préparé le disner en la manière accoutumée en tel cas; et il avoit esté dressé devant ledict Hostel une grande pyramide de bois, haute, eslevée, pour faire feu de joie, auquel y avoit force fusée, de lances à feu; et après disner, se trouvèrent en l'Hostel de ladicte Ville, grande quantité de dames et damoiselles de bourgeois auxquelles fut donnée, environ vers les trois heures, une fort excellente collation de confitures, dragées, pâtisseries de toute sorte, et autres choses en tel cas requises, avec instrumens et musique aussi fort excellente; en même temps on faisoit allumer ledict feu de joie, tirer l'artillerie, et fut donné un muid de vin au peuple, qui fut défoncé en ladite place de Grève; on fit publier à haute voix certaines paroles resjouis-

santes, et les choses furent bien dextrement faictes et exécutées avec une grande joie du peuple qui par-là desmonstroit le contentement qu'il avoit de tel mariage[1]. »

Charles IX et la reine-mère ne se tenaient plus d'aise de pareilles démonstrations, car ils craignaient bien l'opposition des Parisiens; le 8 décembre, ils écrivirent à la Ville : « Messieurs, a esté un fort grand plaisir pour nous d'avoir entendu la joie et allégresse que vous et vos bons concitoyens ont faicte; ce nous a donné bien grand contentement. Et quant aux voleurs qui ont esté pris, je désire qu'il soit procédé exemplairement[2]. »

Et lorsque Leurs Majestés firent leur entrée à Paris, le 6e jour de mars (1571), les six corps des marchands députèrent chacun « quatre personnes vestues de robes de velours de couleurs diverses et portoient le ciel sur Sa Majesté le roy: et tout le long de la marche desdictes Majestés l'on voyoit arcs de triomphe fort richement ornés; à la porte Sainct-Denis, par laquelle ladicte Majesté entra, fut faict un avant-portail à

1 Reg. de l'Hôtel-de-Ville, IX, fol. 21 et 22.
2 Reg. de l'Hôtel-de-Ville, IX, fol. 23

la rustique, d'ouvrage toscan, dédié à l'antique source et première origine des roys de France, fertilité et grandeur d'iceluy royaume invincible, et plusieurs autres peintures et architectures; mais ledict portail rustique estoit le plus grand qu'autre qu'on eust veu par ci-devant, et ressembloit tout-à-faict au naturel à cause des herbes, limaces et lézards entremeslés parmi, ce dont les spectateurs estoient en singulière admiration. »

« La royne estoit dans une lictière descouverte revestue par dedans et dehors d'une toile d'argent, et les mulets qui la traisnoient estoient aussi tout couverts de toile d'argent; ladicte royne estoit habillée de surcot d'hermine couvert de pierreries de très-grande, excellente et inestimable valeur, portant sur la teste une couronne d'or enrichie d'infinies perles et pierreries très-exquises, curieusement appliquées. Et Messieurs, frères du roy, estoient bien richement habillés et montés sur grands chevaux d'Espagne, superbement enharnachés. Messieurs de la Ville firent plusieurs belles et notables harangues; ils firent présent à la royne d'un buffet d'argent vermeil doré, ciselé, de

grande valeur pour l'excellence de l'ouvrage et beauté des histoires dont il estoit orné; puis le roy, Messieurs ses frères, et autres seigneurs, furent au bal qui estoit fort magnifique; ensuite passèrent tous avec la royne en la salle prochaine où estoit la collation, et cette collation estoit bien merveilleuse par le nombre infini de toutes sortes de confitures sèches et liquides, diversité de dragées, massepains, biscuits, et autres singularités qui y estoient; n'y a sorte de fruits qui se puisse trouver au monde, en quelque saison que ce soit, qui ne fust là, avec un plat de toute viande, de poissons, le tout de sucre si bien ressemblant le naturel que plusieurs y furent trompés; mesme les plats estoient faicts de sucre [1]. »

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, IX, fol. 106 à 166. L'ordre et description de l'entrée de Leurs Majestés, et l'histoire de toutes les cérémonies notables sont très-longuement expliqués dans ce volume : ils embrassent plus de soixante feuillets.

Le roy vestu estoit
En habit excellent;
La robe qu'il portoit,
Fine toile d'argent,
Brodée richement
De perles fort valables,
Tant que son vestement
Estoit inestimable.

Premier dix-sept rangs
Des lansquenets marchoient,
Vestus d'incarnat blanc
Et gris; puis les suivoient
Les souysses par honneur;
Tant du roy que ses frères,
Portant de leur seigneur
Les couleurs coutumières.

Par cette alliance avec l'Empire tout projet d'union de famille avec l'Espagne était brisé; c'était un grand résultat pour le parti calviniste; mais il visait à une autre négociation jusqu'alors sans espoir. Le mariage du duc d'Anjou avec Élisabeth d'Angleterre souffrait de hautes difficultés politiques; le jeune prince qui avait conduit les catholiques à la victoire ne voulait point consentir à un changement de croyance; et le parlement anglais en faisait une condition. Le parti calviniste pressait tout à la fois un traité d'alliance intime avec le conseil d'Élisabeth, et ce mariage qui devait en être la conséquence; on pourrait dire la consécration [1].

La question grave, vitale, était la guerre de Flandre, qui liait dans de communs intérêts les huguenots des deux frontières. L'amiral avait

Tabourins et trompettes,
Hauthois et violons
D'une hauteur parfaicte,
Faisoient tentir leurs sons.

Marchoient en bel erroy,
Les chevaliers de l'Ordre,
Ceux du conseil du roy,
Les suivoient en bel ordre.

(*Chanson nouvelle des triomphes et magnificences faits au mariage du roy et de Mme Isabelle d'Autriche.* — Mss. de la Biblioth. du Roi, recueil de chansons, Maurepas, vol. 1er, pag. 223.)

1 Cette négociation de mariage fut ensuite reprise pour le duc d'Alençon. Voyez chap. XXXVII.

quitté la cour, ne cessant d'engager le roi à profiter des troubles des Pays-Bas pour réunir les grandes provinces à la couronne; il offrait de conduire les batailles et de prouver ainsi sa fidélité. Charles IX montrait de la confiance à Coligny; il s'abandonnait à lui dans les questions délicates, le consultait sur tout, et, glorieux de cette faveur, le crédule vieillard se laissait aller à tous ces témoignages avec la vanité d'un esprit ambitieux du pouvoir. Coligny savait bien que le triomphe de la liberté religieuse dans les Pays-Bas serait un appui moral au mouvement calviniste en France, en même temps qu'il donnerait une libre issue, dans une guerre éloignée, à l'esprit ardent et batailleur de la gentilhommerie provinciale. « Je sçais bien ce qu'il m'en dit à La Rochelle, écrivait Brantôme, voyant bien le caractère de ses huguenots, que s'il ne les occupoit et amusoit au dehors, pour le seur ils recommenceroient à brouiller au dedans, tant il les cognoissoit brouillons, remuans, frétillans et amateurs de la picorée. » Il existe encore en manuscrit un Mémoire que les huguenots présentèrent au conseil du roi sous le nom de l'amiral Coligny, et pour en-

traîner ce conseil dans la guerre contre l'Espagne, conséquence inévitable d'une campagne en Flandre. « De grands troubles, y disaient-ils, ont agité la monarchie depuis longues années; cependant Dieu, le seul médecin, faisoit tant de graces au roy, que bientost le royaume seroit hors de tout danger. Mais on avoit à redouter d'autres malheurs[1]. Chacun sçait comme le François qui a gousté les armes les quitte malaisément, et comme souvent de gaieté de cœur il querelle par faute d'ennemis son compagnon et amy mesme; le François demeure soldat par faute de plus commode exercice, et s'il ne faict pas la guerre au loin, il la fait aux passans sur les chemins. Il faut donc éloigner ces élémens de maladie pour l'Estat; une guerre est le seul remède; mais cette guerre devoit estre juste, utile, honorable et profitable au royaume, et pour le faire court, n'en vois-je aujourd'hui que contre le roy d'Espagne. Justement la luy pouvez faire pour les injures qu'avez reçues de lui en votre bas aage; car non

1 *Discours de l'amiral au roy sur les guerres de Flandres.* — Mss. de Colbert, vol. xxxv, in-fol., parchem.

seulement il vous a dépossédé d'une partie héréditaire des provinces de vos ayeux, mais il a taillé en pièces vos soldats en la Floride; et vous en a chassé hors, lorsque les dissensions de votre peuple ne vous donnoient le loisir de vous en ressentir. Vos biens ravis, il est venu à l'honneur; il vous a osté la préséance en la cour de l'empereur; il a enjambé l'égalité en celle de Rome; il a incessamment monstré qu'il se défioit de vous, et défiance est toujours accompagnée de peu d'amitié; sa réputation s'est accrue aux dépens de la vostre, en telle façon que les lys estoient du tout flétris sans espoir de refleurir jamais. Que pouvoit-on alléguer? C'est vostre beau-frère; mais alors il vous a doublement offensé en dressant embusches en vos biens et honneurs; le secours qu'il vous donne en vos guerres civiles? Mais estimeriez-vous pour bon amy celuy qui, vous voyant transporté de passion jusqu'à vous tuer, vous bailleroit la dague pour vous despescher? Tout François sçait bien que telle est l'intention de l'Espagnol; c'estoient vieilles finesses que de nourrir la guerre en un Estat voisin pour profiter de ses malheurs. Sire, il n'attend que de voir vostre sceptre brisé

et votre couronne en pièces pour en ramasser les éclats et en recueillir les fleurons. La guerre est donc très-juste; le roy ne peut laisser cette occasion sans tacher son honneur; il n'est plus question de discuter si on doit la faire, mais de considérer les moyens de conduite et les ressources pour l'entretenir: vous l'avez jà commencée, Sire, et quelque mine qu'il fasse, autant vous en sçait-il de gré que si vous aviez mis armée en campagne sous vos enseignes et y eussiez esté en propre personne; il sçait que Vostre Majesté luy voudroit nuire, mais qu'elle le faict couvertement, n'osant le faire à face ouverte. L'Espagnol est mauvais voisin, car il garde rancune, autant pour luy avoir monstré l'espée que pour l'en avoir battu. La guerre, recognue juste, devient également nécessaire; ce n'est pas un ennemy qu'on se crée, c'est une défense contre un ennemy déclaré et dangereux. Quelles puissantes ressources a vostre royaume! La France est bien plus peuplée que l'Espagne, sa population plus guerrière; et puis cette coutume de l'Espagnol de réduire les pays en provinces demande beaucoup de troupes et l'affoiblit d'autant; il a garnison ès royaumes de Naples,

Sicile, Navarre et Barbarie, en Pays-Bas, en Piémont, et maintenant il en faut un bon nombre contre le Turc; la France, au contraire, est dans toute sa force; on nous dict : Les factions ne sont pas amorties! Je responds qu'entre les hommes particuliers et simples soldats n'y a point de factions; que s'il y en a entre les chefs, ils l'oublieront à votre parole, voire même à l'entrée de l'ennemy. Les soldats de l'Espagne sont employés à garder des places et des villes, dont elle craint la révolte; les Indes lui enlèvent chaque année un nombre considérable d'habitans, ce qui la dépeuple presque; à la vérité elle est forte sur mer; mais que pouvoit craindre la France de ce costé-là? Tous les rivages de Languedoc et de Provence sont fortifiés ou aisément fortifiables, et puis l'Espagnol n'avoit-il pas le Turc sur les bras? En résumé, quant aux forces intérieures, il est grandement affoibli, et les François, par contre, sont en forte vigueur. Maintenant, examinons ce qu'on peut espérer des alliés et confédérés; l'Angleterre vous prestera aisément la main; l'Escosse a l'inquisition d'Espagne en très-grande haine; ensuite les factions qui s'entretravaillent chez elle la rendent

nulle; l'Allemagne, qui le temps passé nous bâttoit, aujourd'hui nous présente une ligue qui, en ostant les forces à l'Espagnol, double celles de la France. En supposant à l'empereur le dessein de vous nuire, il ne le pourroit, ayant le Turc pour voisin en Hongrie; les Grisons et les Suisses des sept cantons ne sont-ils pas toujours à vostre dévotion, et tous les princes d'Italie ne vous sont-ils pas dévoués? Bref, de tous ces pays, jadis conjurés contre vous, aucuns seront pour Vostre Majesté et les autres neutres. Allégueroit-on les ressources financières? Mais par cette guerre l'Espagne perdroit les escus de Flandres; les minières des Indes sont presque espuisées; elle auroit de plus à desfendre contre le Turc, contre les Barbares, contre le prince d'Orange, et contre la guerre de France, tandis que le François estoit une source qui jamais ne pouvoit tarir, et qui auroit l'avantage, dans cette occasion, de n'avoir qu'un ennemy à combattre. Sire, il faut entreprendre sur les Pays-Bas; le peuple vous appelle, l'occasion vous invite, la division vous ouvre la porte des villes et fait brèche raisonnable pour donner l'assaut. Vous trouverez le prince d'Orange qui tient

une bonne et forte armée; les peuples sont enclins à luy, et il pourra beaucoup vous servir; il ne demandera pas mieux, car il ne peut se maintenir que par vostre alliance et faveur. Il faut rendre aux villes les priviléges, restituer les immunités, augmenter les franchises, diminuer les exactions, et l'on est seur d'avoir les populations. Une fois en possession de cette province de Flandres, riche et belle, l'Allemand vous redoutera comme puissant voisin; l'Anglois vous recherchera, ne pouvant aisément se passer du commerce avec les Pays-Bas; vostre peuple s'en enrichira, et l'Espagnol, perdant le plus beau fleuron de sa couronne, sera également ruiné de tout crédit et autorité par toute la chrestienté. Au contraire, si Vostre Majesté ne commence bientost la guerre ouvertement, l'Espagnol la fera quand l'occasion dédaignée par Vostre Majesté se présentera à luy, quand il sera défaict et délivré des empeschemens que le prince d'Orange luy donne, et il attendra en dissimulant l'occasion de faire guerre, occasion que vous aurez laissé échapper. »

Ce Mémoire avait trouvé faveur; les huguenots avaient eux-mêmes hâté les hostili-

tés; ceux de La Rochelle faisaient la course contre les marchands espagnols, et Philippe II était en alarme. Les dépêches de son ambassadeur décèlent de grandes inquiétudes; Don Franc. de Alava donne avis de tout; les moindres détails des affaires de France sont rapportés avec une exactitude minutieuse: les intrigues, les petites conversations, les bruits les plus étranges, rien ne lui échappe. Une correspondance très-active était également engagée avec le duc d'Albe; Alava le tenait au courant tout aussi bien que Philippe II; l'ambassadeur envoyait en Espagne des duplicata de toutes les lettres qu'il écrivait au duc d'Albe. Le 12 juillet 1571, dépêche de don Alava à Philippe II sur la piraterie des gens de La Rochelle, qui augmentait chaque jour: «En aucune manière cela ne peut durer, écrivait-il; il faut que Votre Majesté rompe avec le roi de France, ou que ce roi extermine les rebelles et l'hérésie.[1] » Quelques jours après il expédia de nouvelles lettres à sa cour : « On vient de me dire que cette nuit le roi de France a en-

1 Archives de Simancas, col. B 30[57].

voyé des ordres secrets aux commandans des villes sur la frontière de Picardie; il leur enjoint de fort bien traiter les gens des Pays-Bas qui passent en France, et de leur donner de bonnes espérances pour leurs prétentions. » Alava était surtout très-certain que dans une réunion particulière de l'amiral, des maréchaux de Montmorency, d'Amville et Vieilleville, on n'avait parlé que des moyens de pénétrer dans les Pays-Bas et de porter secours au prince d'Orange et au comte Louis : « Les victoires du duc d'Albe dans les provinces, ajoutait l'ambassadeur, n'inspirent aucune joie à cette cour; elle ne fait aucune démonstration de réjouissance; on la croirait plutôt attristée[1]. » Toujours de temps à autre Alava expédiait des avis sur ce qui se passait à La Rochelle, et sur les armemens que faisaient l'amiral, le prince d'Orange, le comte Louis son frère, avec les principaux de la religion; leur but était d'aller en Espagne, et de là à Saint-Domingue pour faire le plus de mal qu'ils pourraient dans les Indes[2].

1 Archives de Simancas, cot. B 30[139].
2 Archives de Simancas, col. B 30[270].

Ces projets de la cour de France préoccupaient de plus en plus le roi Philippe II. Dans une dépêche chiffrée datée de l'Escurial, 17 avril 1571, il annonce à don Franc. de Alava « qu'il a eu avis de bonne part que plusieurs principaux huguenots avaient persuadé à Charles IX de prendre possession des Etats basques. Il le chargeait avec le plus grand secret et dissimulation de se procurer tous les renseignemens possibles afin de savoir si cela était vrai. Dans ce cas, il en aviserait de suite le duc d'Albe, qui prendrait sur-le-champ les mesures convenables[1]. »

Sur ces renseignemens, Alava redoubla de zèle. Il écrivait au duc d'Albe « qu'il tenait pour certain, et qu'il n'y avait aucun doute que le 28 juillet 1571 Montmorency avait eu une entrevue fort secrète avec le comte de Nassau à Fontainebleau. Le comte Louis était parti pour l'Allemagne avec l'assurance du roi qu'il lui donnerait mille écus, et au prince d'Orange deux mille; il ne pouvait faire autre chose[2]. »

Ces grands mouvemens que se donnait l'am-

1 Archives de Simancas, cot. B 31[164].
2 Archives de Simancas, cot. B 30[59].

bassadeur étaient connus de la cour de Charles IX. Catherine de Médicis, qui craignait une surveillance aussi soupçonneuse, demanda le rappel d'Alava, sous prétexte que les intentions du roi son fils avaient été calomniées.

Depuis cette année 1571, les relations entre les deux cours, toujours fort actives, sont moins amicales et expansives. L'ambassadeur français à Madrid, assurant que Sa Majesté Très-Chrétienne n'avait nulle idée de faire la guerre, appelait des explications sur les armemens du roi catholique dans le duché de Milan; « car on ne faisait pas de pareils préparatifs sans une cause nécessaire. » Il exigeait pour sa décharge réponse par écrit. La cour de France était dans l'inquiétude sur certaines révélations[1]. Des lettres de la reine-mère, remises au roi d'Espagne par l'ambassadeur français M. de Fourquevaux, le 21 août 1571, insistent pour la révocation de don François de Alava : il avait écrit un pasquil si méchant, si malin, qu'on ne pouvait plus le souffrir à la cour[2].

1 Archives de Simancas, cot. B 30[278].
2 Archives de Simancas, cot. B 29[149-150].

Catherine de Médicis envoyait à Madrid Jérôme de Gondi dans l'intention de rassurer le roi d'Espagne sur les projets du conseil de Charles IX à l'égard des Pays-Bas; la lettre de créance est conçue dans un style obscur et ambigu : « Monsieur mon frère, je vous envoie ce porteur pour l'occasion qu'il vous dira à mon très-grand desplaisir, et pour ce que je l'ai chargé de toutes les particularités que je m'asseure qu'il vous fera bien au long entendre de ma part. Je vous dirai seulement que j'espère tout de vous et de vostre amitié que par une bonne providence et par le bon ordre que vous y sçaurez donner, cette fascheuse occasion prendra fin telle que je désire infiniment, et de conserver de mon costé notre fraternelle amitié, d'aussi grande affection que vous l'avez toujours jusqu'ici cognue [1]. »

1 Archives de Simancas, cot. B 30[69]. Le roi d'Espagne entretenait un grand nombre d'agens secrets en France, lesquels correspondaient avec lui. En voici la preuve : « Sire, je vous écris que le comte Louis (des Pays-Bas) avec son armée de mer, est parti de La Rochelle le 4 de juillet se dirigeant vers l'Espagne ; on dict qu'il a des intelligences dans ce pays, d'autant que par plusieurs fois deux personnages lui sont venus parler. L'un étoit un homme assez puissant, et de corps et de jambes, avec des sarayolles de velours rouge, le manteau petit, fourré de velours vert.

Le parti calviniste était resté maître des relations à l'extérieur. Il savait bien qu'une fois la France engagée dans la voie d'un système européen dominé par la réforme, elle subirait les mêmes lois à l'intérieur. Les chefs et protecteurs de la huguenoterie à la cour s'occupaient également

Incontinent après la dernière fois qu'ils sont venus, cette armée de mer partit; l'un d'eux se mit avec, et l'autre retourna par la poste que l'on lui fit dresser. Ils assuraient, Sire, qu'il y a plus de vingt-cinq ou vingt-six mille Espagnols de la religion, qui ne demandent que secours. » Archives de Simancas, B 31[82]. — Avis donné par un personnage mystérieux au prieur des frères prêcheurs à Paris. On le priait de chercher un moyen sûr et diligent pour avertir le roi catholique des Espagnes de quelques points d'importance découverts par deçà. Il n'y avait que deux personnes qui en avaient connaissance : elles s'étaient adressées à lui pour avertir Sa Majesté, et lui ne voyait autre moyen que de le confier à ce prieur, pensant qu'il aurait l'occasion de quelque religieux espagnol qui pourrait s'adresser à l'ambassadeur d'Espagne, ou à tout autre bon chrétien fidèle à son roi, qui remplirait certainement cette expédition volontiers; le fait était de conséquence. Archives de Simancas, B 28[135]. — Le 9 novembre 1570, un certain frère Jacques Albert, de l'ordre de Saint-Dominique, écrivit au roi d'Espagne une lettre fort humble, datée de Bourges. Il lui disait « qu'on venoit d'arrester plusieurs hérétiques à Bourges, desquels il avoit sçu qu'il existoit en sa cité de Barcelone, en Catalogne, un presche, et grande compagnie de ces gens-là; pourquoi moy, Sire, qui suis catholique, et vostre très-humble serviteur, je n'ai voulu manquer de vous advertir que de telles assemblées et conventicules existoient en vostre royaume, bien seur que vous ne l'aurez pour agréable. » Archives de Simancas, B 29[63], et B 28[153].

de leurs intérêts particuliers dans l'ordre féodal; ils cherchaient à consacrer l'indépendance provinciale, à réveiller les vieilles et puissantes existences des tenanciers de la couronne. Il y eut un édit interprétatif de la grande pacification, favorable aux possesseurs de fiefs. La duchesse de Ferrare, cette ardente protectrice des doctrines calvinistes, reçut un agrandissement de son apanage[1]; la maison de Châtillon fut plus favorablement traitée encore. Des villes qui ne devaient point avoir de prêches, furent autorisées à célébrer la cène et la prière. Enfin le parti exigea pour sa sûreté le désarmement des bourgeois et du peuple de Paris, car ce peuple était menaçant : « Messieurs de la ville de Paris furent ouyr la messe aux Cordeliers, qui depuis les derniers troubles se disoit tous les premiers dimanches du mois pour les capitaines de la ville, et icelle dicte, les capitaines mandés en une chambre du couvent, Messieurs leur dirent que le roy ne désiroit plus qu'il se fist garde, et les auroit remerciés de leur soin[2]. »

1 Mss. Béthune, vol. col. 1516.

2 Reg. de l'Hôtel-de-ville de Paris, Mss. Colbert, vol. CCLII, in fol., et CCLIII.

L'action du calvinisme était ici pleine et entière. La minorité dominait et prenait ses précautions à l'égard des masses. Reste à juger maintenant l'usage que fit du pouvoir la gentilhommerie provinciale, et la grande réaction qui surgit contre elle par le massacre de la Saint-Barthélemy.

CHAPITRE XXXVII.

GOUVERNEMENT DES HUGUENOTS A BLOIS.

Le parti catholique après l'édit de pacification. — Circonstances qui le fortifient. — Présages. — Désastres. — Ligues. — Bataille de Lépante. — Première émotion de la croix de Gastine. — Le conseil à Blois. — Négociation avec les huguenots. — Conditions du mariage de Henri de Béarn et de Marguerite de France. — Négociation pour le mariage du duc d'Alençon et d'Elisabeth d'Angleterre.

1571 — 1572.

Lorsque le parti des fervens catholiques contemplait les conditions de l'édit de Saint-Germain, n'était-il pas naturel qu'il éprouvât une indignation vive et profonde? Depuis vingt ans il avait pris les armes pour se rallier sous l'étendard de ses opinions et de sa foi; son sang

Digitized by Google

avait coulé aux champs de guerre, et pour résultat il voyait les huguenots s'emparer du pouvoir, établir leur influence et leur gouvernement dans le conseil! Les bourgeois de Paris, si zélés pour Notre-Dame, pour le saint de leur bannière, pour la benoîte croix plantée en la place publique ou sur la Sainte-Chapelle; ces métiers, ces halles ardentes n'écoutaient pas un sermon où il ne fût question de l'insolence des hérétiques, gentilhommerie de province rustre et mal apprise, qui voulait imposer ses lois à la bonne bourgeoisie, à sa grande Église, à sa mellifiante Université. On avait eu soin de défendre les prêches à Paris; les huguenots l'avaient même demandé par prudence; mais les villes étaient entre elles en grands rapport de chartes et lettres. Le bureau municipal de la Grève savait ce qui se passait à Lyon, à Rouen, à Marseille, à Toulouse, vastes cités catholiques. Tous s'exaltaient par cette correspondance de clocher à clocher, de commune à commune, sur les insultes des calvinistes, sur la multiplication des prêches et de la cène au milieu des cathédrales en ruines. Quand cet intolérable état cesserait-il?

Ne valait-il pas mieux saisir encore une fois les armes, courir sus à ces rebelles à Dieu et au roi, ou s'en débarrasser par de bonnes vespres siciliennes?

Telle était l'opinion commune dans ce peuple de la grande cité; et alors semblaient se multiplier les sinistres présages; « depuis la mauvaise paix, une comète à queue longue et flamboyante estoit apparue; elle estoit d'une forme estrange et vraiment merveilleuse [1]. » Les rivières avaient débordé avec grand fracas en diverses parties du royaume : « Le samedy, deuxième jour de décembre 1570, sur les onze heures avant la mi-nuict, le temps estant assez trouble et nébuleux, le Rhosne, fleuve fort violent et impétueux, se desborda si subitement et avec telle impétuosité qu'il n'y a mémoire d'homme qui se puisse souvenir de semblable. J'accorderai bien qu'on l'a vu desborder, s'enfler par les pluies ou neiges fondues, faire quelque dommages au pays, mais non si violemment et d'une telle vistesse. Je laisse donc à penser quelle frayeur

1 « De la grande estoile apparue en l'année 1571. » Paris, à l'enseigne du Mouton-d'Or, 1572.

et espouvantement de ceux qui ont esté surpris, et la compassion et crainte des spectateurs et contemplateurs. Le peuple, pour avoir repentance de ses fautes, fit, le dimanche après ledict déluge, une procession générale conduite et menée avec merveilleux ordre. Or Dieu nous fasse miséricorde [1]. A Anvers il advint une tempeste, orage et tourmente de mer qui crust et s'esleva en peu d'heures; plusieurs vaisseaux furent emmenés, on ne sçait ce qu'ils sont devenus; furent noyées cinq cents brebis, furent bruslées deux maisons et suffoqués plusieurs beaux chevaux [2]. A Ferrare, un très-grand mouvement de terre souleva la ville en avant et en arrière, en manière que les hommes en tomboient dans les maisons; moy et ma femme et mes enfans nous estions mis un peu avant à la fenestre, mais advint de terribles secousses, surpassant

1 « Discours sur l'espouvantable et merveilleux desbordement du Rhosne dans et alentour de la ville de Lyon, et les misères et calamités qui y sont advenues. » Lyon, Benoist Rigaud, 1570. — Paris, au mont Saint-Hilaire, à l'enseigne du Pélican.

2 « Merveilleuse et esponvantable tourmente de mer, et effroyables trombles advenues en la ville d'Anvers. » Rouen, de l'imprimerie de Martin le Mesgissier, tenant sa boutique au haut des degrés du Palais, 1570.

tout accident naturel et hors de l'humeur de mémoire; les murailles des maisons churent autour de nous; et nous enfuismes vistement sous la couverture du ciel[1]. »

Le village de Saint-Marceau avait été presque submergé par un furieux débordement : « On ouyt les vents les plus impétueux, effroyables et horribles qu'il seroit possible d'entendre. A l'effroy des hommes fut adjouté l'estonnement des bestes irraisonnables, car les chiens hurloient et chantoient très-esfroyablement; il n'estoit en la puissance d'aucun de faire taire ces hurleurs. » Il était né des animaux et des enfans difformes. En toutes les abbayes on priait le ciel de détourner ces tristes présages; et n'avait-il pas lieu d'être irrité du pacte impie qui venait de se conclure avec les maudits hérétiques?

La force catholique s'était d'ailleurs accrue par une mémorable victoire. Les Turcs avaient menacé l'Europe. Le célèbre Pacha-Mustapha

1 « Discours sur l'espouvantable, horrible et merveilleux tremblement de terre advenu en la ville de Ferrare. » Paris, de l'imprimerie de Guillaume de Hyver, imprimeur ordinaire du roy en langue françoise, 1570.

s'était emparé de l'île de Chypre sur les Vénitiens, et de là sa flotte immense signalait l'Italie comme une proie offerte au courage ottoman. Cet imminent danger avait remué le zèle du pape; les huguenots ne pensaient qu'à leurs intérêts de fiefs pour s'assurer le pouvoir; mais Pie V réveillait l'Europe catholique; il avait préparé la ligue de l'Espagne, de la France, de Venise et de Rome contre l'ennemi commun. Don Juan d'Autriche, le grand capitaine, ce bâtard du puissant empereur, avait arboré l'étendard de la foi. C'était encore l'esprit des croisades qui sauvait l'Europe à Lépante[1]. Cette victoire avait retenti dans l'univers fidèle; elle avait préservé la chrétienté d'une si vaste ruine! Les récits des héros catholiques circulaient partout; on criait sur les places publiques, dans les halles : « Le très-excellent et somptueux triomphe de la très-heureuse et vraiment miraculeuse victoire obtenue par l'armée chrestienne à l'encontre du grand-turc[2]. » Et

1 Une curieuse pièce sur la bataille de Lépante se trouve dans les mss. de Béthune, vol. 8926, fol. 128. Elle donne l'état des forces respectives avec la plus minutieuse exactitude.

2 Paris, chez Luillier, 1571. On trouve des détails essentiels

puis le peuple se demandait si, après avoir versé le sang des infidèles à Lépante, on pouvait encore se laisser outrager par d'autres maudits athées dans les églises bénites.

Les huguenots ne se conduisaient pas avec prudence. L'édit de pacification ordonnait d'effacer les vestiges et les souvenirs des guerres religieuses; un pamphlet calviniste raconte lui-même les causes d'une vive émotion populaire : « L'an 1569, pendant la plus grande fureur des troisièmes troubles, le parlement de Paris fit pendre et estrangler Nicolas Croquet, Philippe et Richard de Gastines, marchands honorables, pour autant qu'ils estoyent de la religion. Entre autres choses contenues en leur arrest, qui fut prononcé et exécuté le dernier de juin audict an, ce qui s'ensuit doit estre noté pour le discours : ladicte cour de parlement a ordonné et ordonne que la maison des cinq croix blanches appartenant auxdicts de Gastines, assise en rue Sainct-Denis, en laquelle

sur les rapports de la France et de la Porte ottomane dans « la Notice de l'ambassade de messire François de Noailles, evesque d'Arq, à la partie du grand-seigneur. » Bibliot. du roi, mss. Dupuy, vol. 521.

les presches, assemblées et cènes ont été faictes, sera rompue, démolie et rasée par les charpentiers, maçons et gens à ce cognoissant; et cependant ladicte cour a ordonné et ordonne que le bois et serrures de fer qui proviendront de la démolition de ladicte maison, seront vendus, et les deniers du prix seront convertis et employés à faire faire une croix de pierre de taille, au-dessous de laquelle sera mis un tableau de cuivre, auquel sera escrit en lettres gravées, les causes pour lesquelles ladicte maison a esté ainsi démolie et rasée. Quelque temps après la publication de l'édict de pacification, les héritiers desdicts de Gastines et ceux de l'Église réformée de Paris, voyant cette pyramide demeurer debout, expressément contre le 32e article d'iceluy édict, en firent instance vers les princes et l'admiral, lesquels voyant les choses encore esmues, furent d'advis de deslayer. Finalement l'admiral estant en cour, fut sollicité d'adviser à ce point, ce qu'ayant considéré, remonstra au roy le contenu en ce 32e article, qui porte que toutes marques, vestiges et monumens des exécutions faictes contre ceux de la religion, tant

vivans que morts, livres et actes diffamatoires contre leurs personnes, mémoire et postérité seroient ostés et effacés. Cette pyramide fut abbattue de nuict par gens députés de la justice, à qui il fallut commander plusieurs fois. Et pour faire le tout plus seurement et éviter l'esmotion de ce peuple qui adoroit les pierres et le bois, on choisit exprès un temps nébuleux, venteux et assez estrange, ce qu'un certain badin nommé Belleforest (qui s'est mêlé de brouiller les annales de France), impute à un fort grand miracle. Toutes les pièces de la pyramide furent transportées en ce cimetière des Saintes-Innocents, où le tout est demeuré debout au grand profit des prestres de ce lieu, auxquels le bien vint en dormant ceste nuict-là. Le matin, le menu peuple voyant ceste croix transportée, accourut de fureur et brusla une maison voisine, massacra un serrurier, puis alla sur le pont Nostre-Dame, où furent bruslés les meubles d'un des Gastines. Il y eut tel bruit que le Palais demeura fermé tout ce jour, et ceux de la justice cachés. Enfin ces mutins, qui ne savoient bonnement à qui s'adresser, encore à demi-forcenés, se retirèrent, sans qu'aucune

Digitized by Google

justice fust faicte de tels ravages, commis tout en public, au vu et sçu de tout le parlement et autres magistrats qui sont là [1]. » Voilà ce qu'était alors le peuple de Paris, et l'on peut facilement s'imaginer quelle devait être sa rage lorsqu'il voyait s'accroître chaque jour la grande influence des huguenots; or, il ne faut pas l'oublier, la force en France était encore dans la vieille société catholique, laquelle se mêlait à ses souvenirs, à ses gloires, à ses émotions.

L'esprit de cette société n'était pas tellement éteint qu'une fermentation religieuse ne se fît sentir à l'aspect des faveurs de cour qui entouraient les chefs des calvinistes. Les halles, les

1 « Discours de ce qui advint touchant la croix de Gastines, l'an 1571, vers Noël » (Brochnre). — « Ordonnance faicte au Châtelet portant défense à toute personne de se promener au cimetière des Saincts-Innocents ni ès-rues d'environ, eux assembler en icelle, ni tenir propos l'un à l'autre en plus grand nombre que deux personnes, ni faire acte tendant à sédition ou esmotion populaire, ni autre chose pour desmouvoir le peuple de l'obéissance du roy et exécution de ses commandements, sur peine d'estre présentement pendu et estranglé; aux pères et mères qu'ils seront responsables de leurs enfants, et les maistres de leurs serviteurs. » Extrait des registres du juré crieur concernant la sédition arrivée à l'occasion de la translation de la croix dite *de Gastines*. — 9 décembre 1571, Archives de la préfecture de police, vol. VIII. (Collect. Lamoignon.)

métiers, les capitaines de compagnies, même les bourgeois, ne supportaient pas avec patience les prêches qui s'élevaient à côté de la vénérable cathédrale. On se réunissait dans des confréries secrètes, sous les saints patrons et la Vierge; on y réchauffait les anciennes idées de ligues, de confraternités politiques et de croyances pour la défense de la foi. Des lettres confidentielles du pape au cardinal de Lorraine contiennent des instructions pour maintenir la sainte religion menacée, et surtout pour la ruine de l'hérésie[1]. Le légat se plaignait sans cesse de l'insolence des calvinistes[2]; le roi d'Espagne donnait ordre à son envoyé de se concerter avec les chefs du parti catholique, les maîtres des halles et le peuple, afin de détourner l'expédition française dans la Flandre, diversion nuisible aux opérations militaires du duc d'Albe. Charles IX répondait à tous d'une manière évasive, qu'il fallait attendre, espérer une conciliation. De toutes parts on dénonçait au roi

1 Correspondance de Pie V, ad ann. 1570-1571.

2 Le clergé faisait un grand nombre de remontrances : il y fut fait droit. — *Voyez* « Lettres patentes sur plusieurs doléances, plaintes faites au roy de la part des prélats et gens du clergé de ce royaume. » Rouen, Martin le Mégissier, 1572 (Brochure).

de France les projets des hérétiques; ils venaient d'armer La Rochelle, d'y faire entrer une nombreuse garnison. Du fond du Vatican Pie V écrivait à Catherine : « Quant aux hérétiques de France, quoique Votre Majesté les oblige à vivre en paix, cependant ils ne cessent d'entretenir une correspondance avec l'Angleterre; ils avertissent la reine Elisabeth de tout ce qui se fait, non seulement en France, mais encore dans tout le monde chrétien. Nous savons que, soutenus par les secours qu'ils tirent d'Angleterre, ces hérétiques s'occupent sans relâche à amasser de l'argent. Outre les sommes qu'ils reçoivent régulièrement et publiquement des églises anglaises, ils ont encore l'habitude de rançonner et de piller les biens des catholiques sur les bords de la mer. Jamais ils ne se croiront assez tranquilles tant qu'ils n'auront pas entouré Sa Majesté Très-Chrétienne d'embarras et de difficultés; tant qu'ils ne l'auront pas mise dans le cas d'avoir besoin de leurs propres forces, et qu'ils ne l'auront pas, sous prétexte d'étendre les frontières de France, poussée à porter la guerre en Espagne [1]. »

1 Janvier 1571, édition Goubau, liv. V, lett. 10.

Dans ces circonstances agitées, le conseil résolut de se retirer à Blois. Dès le moment qu'on se séparait des opinions catholiques, le séjour de Paris n'était plus qu'un danger. On choisit Blois, cité rapprochée d'Orléans, alors mieux assouplie à la foi huguenote. La seconde mesure devait être de satisfaire entièrement les intérêts calvinistes, afin de trouver appui dans leur force militaire; car les catholiques s'organisant tout en dehors, n'obéissaient que faiblement aux volontés du conseil. Lors de son premier voyage à la cour de Charles IX, l'amiral Coligny avait vu ses espérances de politique et de guerre contre l'Espagne trop retardées pour son impatience; il s'était retiré à La Rochelle auprès de la reine de Navarre, témoignant ainsi tout son mécontentement de ce que ses plans n'étaient pas sur-le-champ adoptés. Des circulaires ordonnaient aux consistoires particuliers, aux gentilshommes huguenots de rester sous les armes, leur prescrivaient une organisation telle qu'au même moment ils pourraient se lever en masse sur tous les points de la France.

Une pareille situation était intolérable pour

le conseil : il devait se jeter d'un côté ou de l'autre. Il préféra se décider pour les huguenots ; le maréchal de Cossé, accompagné de commissaires, vint par ordre de Charles IX auprès de la reine de Navarre, afin de résoudre certaines ambiguités qui se trouvaient en l'édit de pacification. Ils discutèrent beaucoup ; rien ne fut arrêté. On devait connaître avant l'intention du roi ; on y parla ensuite « des injustes soupçons et défiances qu'on gardait envers ceux de la religion, ce qui était les seuls motifs de l'entretenement des troubles. Les calvinistes firent au maréchal une longue énumération de griefs, entre autres que l'on envoyait par toutes les provinces pour connaître les moyens existans, afin d'exterminer en temps et lieux ceux de la religion, chose dont se vantent même les agens employés à pareilles charges. Semblables propositions avaient été faites en Espagne, Portugal, Italie. On demanda au maréchal qu'il eût à déclarer s'il connaissait les griefs du roi, afin qu'on pût y remédier et parvenir au bien et repos du royaume. Sur quoi le maréchal dit que les huguenots avaient fait élire des chefs et sol-

dats; par ce moyen ils pourraient faire de promptes levées et commencer la guerre. Et que la demeure de la reine de Navarre, de messieurs les princes, amiral et autres, en La Rochelle, était suspecte. Il fut promis de remédier à cela[1]. »

Toutes ces premières démarches avaient été faites pour s'attacher les huguenots; le roi était venu à Blois dans le but unique d'un rapprochement étroit et sincère. Quand Philippe II apprit l'intention de Charles IX, il se hâta d'écrire à don François de Alava des instructions particulières : « Le roy et la royne veulent s'acheminer à Blois et donner licence et permission à l'admiral, aux princes de Béarn et de Condé de venir les visiter; ils espèrent les faire rentrer en toute obéissance et service; puisque c'est leur intention, je ne veux pas les contrarier; mais pour parler clairement et comme amy et frère, je ne croirai jamais qu'il résultera quelque chose de bon de ceste entrevue; au contraire, surtout si l'admiral est

1 « Pourparler fait à La Rochelle par M. le maréchal de Cossé et les commissaires députés par le roy pour l'accompagner, avec la royne de Navarre, MM. les princes, admiral et autres estant avec eux audict lieu. » 1571.

aussi pervers, aussi damné dans les autres affaires que dans la religion[1]. »

Les calvinistes n'avaient pas été insensibles aux démarches faites par le roi; ils visaient à s'emparer absolument du pouvoir. A La Rochelle, chef-lieu de leurs forces, ils s'étaient tous réunis: capitaines des hérétiques de France et des Pays-Bas, car ils étaient en relations intimes, et les deux révolutions dépendaient l'une de l'autre. On y voyait le comte Louis de Nassau, La Noue, Téligny, tous braves chefs de rébellions. Avant de tenter une démarche officielle, telle que l'arrivée de l'amiral à Blois, les calvinistes résolurent d'envoyer quelques uns d'entre eux à la cour de Charles IX pour y examiner l'état des opinions et sonder le jeune prince sur ses desseins. Prenant prétexte de quelques troubles à Rouen contre les prêches, ils vinrent porter plaintes et appeler vengeance. Au fond il ne s'agissait que de pressentir le roi sur l'expédition contre les Espagnols des Pays-Bas et sur les conditions qui seraient faites à la gentilhommerie provinciale:

« Les députés ayant faict la révérence au roy,

1 Archives de Simancas, cot. B 31 [95].

luy firent entendre bien amplement en particulier, puis en son conseil, pour quelles occasions ils estoient envoyés là, de par les princes et seigneurs de la religion, le priant de pourvoir à ces nouveaux troubles et affermir de plus fort le repos du royaume. Le roy les reçoit et caresse fort humainement; et jugeant avoir entendu qu'il n'y avoit pas eu de sang espandu à Rouen, leur protesta qu'il estoit bien marry de tel accident, et promit de faire si bien chastier les infracteurs de son édict que tous les autres subjects y prendroient exemple. Briquemaut avertit aussi le roy que le comte Louis de Nassau attendoit ce qu'il lui plairoit commander; ce qu'estant entendu par le roy, monstra contenance d'en estre fort aise. Or pendant ces six jours que le comte séjourna à Lumigny, il ne bougea du chasteau, mais les trois autres alloient souvent à la cour qui estoit à Fontenay, distant d'une lieue dudict Lumigny. Au bout de ces six jours, le roy se déroba de la cour, et ayant envoyé devant Briquemaut et Cavagnes, partit accompagné de la royne-mère, des mareschaux de Montmorency et Damville et fort petite suite. Aucuns disent que le comte de

Retz y estoit aussi. La mareschale de Montmorency et une autre dame accompagnoient la royne. Estant arrivés ils entrèrent en conseil incontinent tous ensemble, hormis les deux dames, et arrestèrent trois heures ou environ. Puis, au sortir ayant desjeuné tous ensemble, le roy fit quelques tours par le chasteau et s'amusa quelque peu à tuer à coups de baston des connils estant en une connillière de ce chasteau; tost après s'en retourna disner à Fontenay, accompagné comme dessus. Le comte, La Noue, Téligny et Argentlieu séjournèrent là encore quelques jours, en fin desquels ils deslogèrent pour aller vers les princes. Chacun peut conjecturer que ce long pourparler fut principalement de la guerre de Flandres; le roy eut un prétexte prompt pour tirer les affaires en longueur : à sçavoir, que la saison seroit mal propre pour conduire une armée, d'autant que l'hyver approchoit et seroit advancé premier que les compagnies fussent dressées. Pourquoy d'un commun advis l'affaire fut remise à l'esté suivant[1]. »

1 « Des pourparlers sur la guerre de Flandres avec le comte Louis. » Paris, 1571. (Brochure.)

Quand des paroles eurent ainsi été échangées et que les bases d'un conseil nouveau composé mi-parti de calvinistes furent posées, le roi Charles IX se déterminant à une démarche positive auprès de l'amiral, lui écrivit et envoya lettres « par lesquelles il le mandoit avec propos fort gracieux, qu'il eust à le venir trouver et qu'il seroit le bienvenu[1]. »

La première garantie avait été une prompte répression des troubles soulevés à Rouen contre les prêches; Briquemaut et Cavagnes, qui étaient restés auprès du roi après le départ des autres députés, insistaient par des propos impérieux[2] : « Il seroit à craindre, disaient-ils, s'il n'en faisoit faire justice, que les catholiques devinssent si insolens qu'ils se permissent encore davantage, et que ceux de la religion ne les pouvant supporter, fussent contraints de recourir aux armes, s'ils ne voyoient d'autre moyen d'en faire justice, dont s'ensuivroit

1 Le roi cherchait pourtant à se justifier auprès du pape de cette condescendance pour les huguenots.—*Voyez* « Instructions à M. de La Bourdaisière allant à Rome, touchant l'édict de pacification. » Mss. Baluze, vol. in-fol. cot. 238, fol. 50.

2 Ode sur les misères des Eglises de France, 1571.

qu'on retourneroit en guerre, aussi fort qu'auparavant[1]. Le roy, estonné de cette hardiesse, ne sçut répondre autre chose, sinon qu'il asseuroit les princes que bonne justice en seroit faicte et bientost. » Le parti huguenot sentait qu'on avait besoin de lui; et c'est alors que pour se le rendre tout-à-fait favorable, le roi commença à mettre en avant « quelques propos du mariage de madame Marguerite sa sœur avec le prince de Navarre, desclarant que ce seroit le plus estroit et ferme lien de tous autres pour maintenir la paix entre ses subjects, et un tesmoignage asseuré de sa bienveillance

1 Tous les registres des chartes sont remplis de ces plaintes. *Voy.* lettre par laquelle l'amiral de Châtillon mande au roi qu'on contrevient à l'édit de pacification, et que depuis peu on a tué deux de ses gens, qu'on lui refuse des vivres pour de l'argent; que la reine de Navarre se plaint des confréries catholiques comme de chose qui va à son préjudice; que dans les maisons du cardinal de Châtillon, particulièrement à Bresle, on impose des revenus, aussi bien que dedans les terres de lui amiral; que le capitaine Quartier a été rendu sans rançon; qu'aussitôt qu'on recevra les cinquante mille écus on paiera les reistres pour les obliger à sortir du royaume; qu'ils s'en retourneront le lendemain en Allemagne. Il assure au roi qu'il est faux qu'on ait abattu des images et des églises en sa présence, et se plaint en général qu'on ne lui rend pas ce qui lui appartient. (Mss. Colbert, in-fol. v. n° 223.) — Cette lettre est précédée d'une semblable de la veille, portant les mêmes plaintes à la reine-mère.

envers ceux de la religion. » On cherchait par toutes sortes de démonstrations à détourner les méfiances, et à cette époque furent aussi conclues les fiançailles du prince de Condé avec Marie de Clèves, transaction de personnes qui cherchait à préparer une transaction de partis et d'opinions.

Une fois jeté dans cette voie conciliatrice, le conseil ne pouvait plus reculer; les huguenots se plaignaient de ce qu'ils n'étaient en sûreté dans aucune ville, car partout le peuple était en armes contre eux. Des lettres patentes du roi défendirent « de porter ou faire porter aucune arquebuse, pistolles, pistollets à feu ni arbalestes, sur peine de confiscation de corps et de biens[1]. » Une convention secrète fut encore arrêtée avec le comte Louis de Nassau sur les affaires de Flandre; toutes les idées du grand Mémoire des huguenots étaient adoptées; on décidait la guerre dans les Pays-Bas; l'invasion devait avoir lieu au printemps suivant, et le comte Louis en donna avis au prince d'Orange. Comme sanction à cette convention spéciale, le roi autori-

1 Fontanon, ad ann. 1571.

sait l'amiral et les calvinistes réfugiés dans La Rochelle à faire la course contre les Espagnols et à vendre les prises[1].

La pensée du mariage de Marguerite de France et de Henri de Béarn avait ébloui Jeanne d'Albret. La jeune Marguerite, arrachée à l'héritier des Guise, était un gage illustre qu'on donnait aux hérétiques; la pauvre maison de Navarre, cette cour de gentilhommerie provinciale, était élevée à toute la grandeur de la race royale des Valois; quel honneur dans son blason et dans les annales de sa famille! L'amiral voyait ce mariage avec chagrin, car il allait porter trop haut Henri de Béarn, son compétiteur, celui qui était appelé à conduire les huguenots et à le remplacer dans son influence. Charles IX n'avait d'attention que pour Coligny, et la reine-mère lui écrivait « que le roy son fils avoit

1 Dans les pamphlets huguenots, toutes ces démonstrations de bon vouloir de Charles IX sont traitées de faux semblant, de trahison méditée. C'est un système pris d'avance; les partis qui ont le sentiment de leur faiblesse ne peuvent croire aux concessions qu'on leur fait. Comme exemple, *voyez* le *Journal de Henri III*, véritable recueil de petites historiettes parlementaires, et la compilation calviniste des *Mémoires de l'estat de la France sous Charles IX*.

bien besoin de ses bons conseils et des autres seigneurs qui l'accompagnoient, et que c'estoit une chose déplorable de voir les princes du sang de France si longuement esloigné de la cour et de compagnie semblable à eux. Partant prioient ces députés d'adviser à tout moyen propre pour réunir les uns avec les autres. Adjoustant que si ceux de Guise estoient irréconciliables, on les enverroit faire leur cas à part[1]. »

La tendance du conseil était alors toute huguenote; on s'était plaint de La Rochelle que l'édit de pacification n'était point loyalement exécuté : « Le roy délibéra faire marcher des commissaires par les provinces pour informer des torts qu'on faisoit à ceux de la religion et pourvoir que l'édict fust observé[2]. » Quand

1 « De l'estat de la France sous Charles IX, 1571. »

2 *Voyez* le nom de ces commissaires dans la grande collection Fontanieu, année 1571. Le roi écrivait aussi dans les provinces pour assurer doucement la pacification. Voici un modèle de ces lettres: 10 mai 1571. — Charles IX à M. Vyan, conseiller et président à Metz. Mss. de Béthune, vol. coté 8737, fol. 3.

« M. le président, ayant entendu ce que ceux des estats de la ville de Metz m'ont remonstré sur l'instance que ceux de la nouvelle religion veulent faire d'avoir ledict exercice à Metz et pays Messin, je me suis résolu à déclarer de nouveau que je veux

tous ces gages eurent été donnés, l'amiral se détermina à venir à Blois. Le maréchal de Cossé lui avait porté une lettre de Charles IX fort gracieuse; « Coligny avoit entendu dire que le roy faisoit mauvais visage à ceux de Guise, et que ses cousins de Montmorency estoient les très-bien venus en cour, auxquels le roy protestoit souvent qu'il tenoit l'admiral au rang des plus sages chevaliers du royaume et fidèles serviteurs de sa couronne; leur communiquoit beaucoup de choses, leur déclarant qu'il desireroit bien ouyr l'admiral sur cela. La royne-mère crioit d'autre costé que c'estoit trop guerroyer, qu'il falloit adviser par toutes voies d'entrer en perpétuelle amitié les uns avec les autres, et que chacun fust honoré et carressé

et entends la déclaration sur ce cy-devant faicte estre observée, en permettant toutefois d'user de la tolérance qui leur a esté permise au lieu de Courcelle d'y faire exercice de leur baptesme et mariage, qui est au contre de la réponse que j'ai dernierement faicte à ceux de la religion sur une requeste qu'il m'en ont présentée; mais le mieux que je puisse faire pour entretenir les choses en repos, c'est de n'y rien changer, desirant que vous regardiez de vostre part le moyen qu'il y aura de retirer d'eux dextrement ladicte requeste, comme en semblable je l'escris à mon cousin le maréchal de Vieilleville et au sieur de Théralle, afin qu'ils s'en prévalent. »

du roy selon ses mérites et dignités. Ces advertissemens venant de toutes parts, l'esbranlèrent de telle sorte, qu'obéissant aux commandemens du roy, il vint à Blois avec permission d'amener avec soy cinquante gentilshommes bien armés pour sa seureté. Ceux de Guise se retirèrent à la prière de la royne et par un demi-commandement du roy. L'admiral donc, accompagné de quarante chevaux, arriva en cour avec le maréchal de Cossé[1]. »

Ces pompes inaccoutumées, cet appareil de

1 « De la venue de M. l'admiral. Blois, 1571. » Coligny était alors plein de crainte; il dénonçait au roi les projets des catholiques contre les huguenots. Il y a une lettre de l'amiral au roi, par laquelle il mande à Sa Majesté « que le comte d'Olivare a dit qu'il y auroit une esmotion et soulèvement général en France contre ceux de la religion; de quoi il a prié le sieur de Buch d'advertir Sadicte Majesté que la réponse du sieur de Gordes, du sieur de Grilles, gouverneur d'Orange, lui en persuaderoit quelque chose, s'il n'avoit esté asseuré par le sieur de Téligny des bonnes volontés de Sa Majesté. Il demande une conférence au sieur de Biron, et prie le roy de congédier les garnisons inutiles, de faire chasser ceux qui contreviendront à son édict, et de commencer par ceux de Rouen, Orange et autres lieux qui ont méprisé ses commandemens; que autrement il sera le roy le plus méprisé qui ait esté de tout temps; qu'il faut descharger ceux de la religion de la cotisation pour le paiement des Suisses et reistres, autrement il ne faut pas espérer faveur d'eux en chose qu'on pourroit entreprendre. » Mss. de Colbert, vol. 24, in.fol. v n. 219.

guerre et de gentilhommerie montraient assez le caractère de la domination nouvelle qui s'élevait; le duc de Guise quittait la cour faisant protestation, et marchait ailleurs organiser les forces catholiques. Le gouvernement tombait aux mains des huguenots; tout allait se ressentir de leur politique, les relations à l'étranger, l'esprit de l'administration à l'intérieur. Aussi jamais accueil plus aimable que celui qui fut fait à l'amiral : « Le roy fait infinies carresses à l'admiral, lequel voulant luy embrasser le genou avec une fort grande révérence, le roy l'empoignant d'une main, le fit relever, protestant qu'en sa vie il n'avoit eu un jour qui lui fust plus agréable, et qu'il espéroit que ce seroit la fin de tout trouble et guerre civile. Entre autres propos, l'on dit que le roy tint ceux-ci ou autres semblables : nous vous tenons maintenant, vous n'eschapperez pas d'icy quand vous voudrez. Les frères du roy le reçoivent assez humainement, mais principalement la royne-mère qui lui montra autant de beaux semblans que jamais elle avoit faict. »

L'entrée de l'amiral au conseil fut signalée par une large série de concessions aux intérêts

et aux opinions calvinistes. L'amiral ne s'était point oublié lui-même; « le roy lui confirma de rechef tous ses estats et pensions, le fit rentrer incontinent au conseil privé, le voulut ouyr en secret et à part, ès-choses de plus grande importance, montrant de se fier en luy de sa vie et de son royaume, comme il eust fait en son père propre. Tous ceux de la cour lui faisoient de grands honneurs et carresses. Et pour le récompenser des pertes qu'il avoit souffertes ès-guerres passées (car on avoit vendu une fois tous ses meubles plus précieux à l'encan à Paris), le roy lui donna, pour une fois, cent mille francs et le revenu d'un an de tous les bénéfices que le cardinal de Chastillon, son frère, tenoit au jour de sa mort, ensemble la tutelle des enfans du feu sieur d'Andelot, aux conditions nobles. Congé bien ample luy est donné pour répéter ses meubles partout où ils se pourroient trouver. Le roy fait aussi de beaux présens à Téligny, gendre de l'admiral, et donne à Cavagnes un estat de maistre des requestes en faveur de l'admiral. Le propos de la guerre de Flandres fut remis en avant, et en communiquoit le roy fort particulièrement et souvente-

fois avec l'admiral, voire seul à seul, tellement que les courtisans esbahis de tels changemens juroient que le roy deviendroit huguenot, ou pour le moins favoriseroit plus que jamais ceux de la religion[1]. »

Une fois au conseil, l'amiral imposa ses conditions. Se croyant maître de la question de Flandre, il dirigea la sollicitude du roi sur ses coreligionnaires de Savoie; il lui fit sceller des lettres adressées au duc Emmanuel pour, à sa spéciale recommandation, « recevoir ses sujets de la religion, les remettre et restablir ès-biens qui ont esté à cause de ce confisqués, et me donner ce contentement que je puisse faire connoistre aux miens que je veux non-seulement accomplir et observer ce que saintement je leur ai juré et promis, mais que de mesme amour duquel je les embrasse, je desire aussi faire quelque chose pour ceux qui, à cause d'eux, ont porté quelque affliction chez mes amis, à ce qu'ils se ressentent de la faveur, grâce et protection que je leur veux impartir. Cette requeste est si juste de soi et tant pleine

1 « L'admiral réintégré en ses estats et dignités. » 1571.

d'affection de ma part, que je m'asseure que volontiers m'en accorderez l'effet. Aussi ne vous en ferois-je plus longue instance[1]. » L'amiral fit également sceller, par le conseil, des chartes de sauvegarde et de protection royale contre les vengeances que les fils du duc de Guise cherchaient à tirer de l'assassinat de leur père. Enfin, comme complément à ces exigences que la peur faisait redoubler, les protestans dressèrent une grande charte de griefs sur lesquels ils appelèrent une prompte réponse. Les partis en minorité vivent ainsi en perpétuelle méfiance; ils ont le sentiment de leur petit nombre; quand ils s'emparent du pouvoir, ils lui font des conditions dures; ils restent avec lui sous les armes.

Les huguenots ne se contentaient pas de ces preuves de confiance; ils allaient droit à la plus pesante domination, car ils présentèrent requête au roi dans des termes précis, « pour qu'il eust à payer la somme de quatre cent cinquante mille livres due aux reistres; interdire

1 « Lettres du roy au duc de Savoye, en faveur de ceux de la religion. » Septembre 1571.

à tous juges de cognoistre ni s'entremesler du fait de la levée des deniers sur ceux de la religion; faire vuider les garnisons ès-pays de Languedoc, Dauphiné et autres pour les incommodités qu'il y a d'avoir soldats dans une ville; faire poser les armes par tout le royaume et expédier commissaires, amateurs de paix et affectionnés à l'édit de pacification; que l'exercice de la religion soit establi ès-lieux ordonnés par l'édit; remettre tous les officiers en l'estat qu'ils estoient avant les troubles; faire rentrer les baillis et sénéchaux de robe longue en tous leurs offices, quoiqu'ils ne fussent pas catholiques, et quant à ceux au lieu desquels a esté pourvu, leur donner place de conseillers de cour ou du grand conseil. »

Tous ces articles, imposés comme addition à la paix, furent accordés par Charles IX, sauf quelques légères modifications; il défendit également aux juges « que pour raison de la religion, ils n'empeschent les pères et mères, tuteurs et curateurs d'avoir l'éducation et nourriture de leurs enfans et mineurs; lesdicts enfans devant estre entretenus, après la mort de leurs parens, en la mesme religion en

laquelle ils ont esté nourris; les gouverneurs particuliers des villes furent révocqués et on dut faire exemplaire punition de tous ceux qui contrevenoient à l'édit de la paix[1]. »

Coligny ainsi satisfait, il restait la grande transaction du mariage entre Henri de Béarn et Marguerite de Valois, destinée à caresser l'orgueil de la gentilhommerie provinciale. Ce mariage soulevait plusieurs difficultés : d'abord il fallait rompre tout engagement avec l'Espagne, justifier à ses yeux les nopces alors inouïes entre un huguenot et une catholique. Philippe II avait su la négociation, et don François de Alava, son ambassadeur, avait fait tous ses efforts pour la rendre impossible; la jeune Marguerite était promise à un prince catholique, au roi de Portugal, si zélé pour la foi romaine, une des expressions de la vieille unité de l'Église. Philippe II recommande à son ambassadeur de le tenir au courant des moindres bruits sur cette affaire, afin qu'il puisse s'y opposer, soit auprès de Pie V, soit auprès de la reine-mère.

1 « Articles généraux de ceux de la religion, vus et respondus par le roy, le 14 d'octobre 1571. »

Le pape devait personnellement intervenir dans cette question du mariage, car c'était de lui que dépendaient les dispenses, et aucune église catholique n'eût célébré l'union d'une fille de France avec un huguenot, son cousin, sans une bulle spéciale du souverain Pontife. Le caractère de Pie V était, comme on le sait, bien éloigné de ces concessions. Quand il apprit le mariage projeté, il écrivit au roi Charles IX une lettre violente : « Ce qui nous tourmente sans relâche, c'est que l'on presse le plus possible le mariage du prince de Navarre avec Marguerite, votre sœur, dans la vaine espérance qu'elle contribuera à ramener le prince à la religion catholique : n'est-il pas plutôt à craindre qu'elle ne soit elle-même pervertie par lui? C'est donc le salut de son âme qu'on expose; car quand même elle persisterait à vivre catholiquement, elle n'aura jamais ni paix ni repos auprès d'un mari hérétique[1]. »

Si le chef du catholicisme se faisait des

[1] *Ipsi catholicè vivere volenti nulla pax, nulla quies unquam erit cum hæretico marito*, 25 janvier 1572, édition Goubau, liv. v, lett. 13.

scrupules pour autoriser l'union du prince de Béarn avec Marguerite, les ministres huguenots avaient également entouré la reine de Navarre et réchauffaient son zèle. Pouvait-elle consentir à ce mariage mixte? N'était-il pas à craindre que son fils se laissât dominer par l'adulation et les sentimens papistiques? Il y avait eu plusieurs synodes; le principal s'était réuni à La Rochelle, sous la présidence de Bèze[1]; les théologiens de Genève et de la réforme se montraient aussi scrupuleux que les docteurs romains. Au milieu de ces difficultés, Charles IX pressait plus que jamais la célébration des épousailles; il écrivait lettres sur lettres à la reine de Navarre pour la prier de venir en personne traiter avec lui. Enfin, au mois de mars 1572, la fervente Jeanne partit de La Rochelle et se rendit à Blois. Son cortége sévère brillait néanmoins de l'éclat des vieilles armures, des casques d'acier,

1 « Recueil des synodes des Eglises de France, contenant les actes, les décrets, les canons de ces grands synodes, par Jean de Quick, ministre. Londres, 1693, in-fol. 2 vol. » — Voici la date des synodes calvinistes jusqu'à celui de La Rochelle : Paris, 1559; Poitiers, 1560; Orléans, 1562; Lyon, 1563. 2e Paris, 1565; Verteuil, 1567; La Rochelle, 1571; Nismes, 1572.

des arquebuses brunies. Après les gentilshommes du Béarn venait bon nombre de ministres huguenots, en robes noires et traînantes, petit collet sous leur large chapeau. Jeanne fut accueillie avec les mêmes pompes que l'amiral Coligny; le roi ne l'appela que du nom de sa bonne tante; Catherine se montra plus aimable et plus séduisante encore. Quand les discussions s'ouvrirent sur les nopces, trois points furent agités : «Adviser aux articles des espousailles, aux cérémonies qui y seroient faites, et au lieu où se célébreroit ce mariage. Quant au lieu, le roy vouloit que ce fust à Paris, alléguant qu'on avoit accoutumé de faire les nopces des filles de roys en la ville capitale du royaume, et qu'il ne vouloit que cette coutume fust changée; qu'il entendoit que le principal lieu de France fust le théâtre où l'on vist l'affection qu'il avoit à la paix. La royne de Navarre débattit quelque temps sur ce point, sçachant quelle ville est Paris; mais oyant tant de sermens et protestation du roy, elle se laissa aller en cet article. Quant à l'autre touchant les cérémonies, elle qui estoit fort affectionnée à la religion, déclaroit qu'elle ne permettroit point que son fils

fust marié à la mode de l'Eglise romaine; d'autre part, la royne-mère faisoit une protestation contraire, tellement que ces dames qui estoient d'accord du mariage, estrivèrent quelque temps sur ces cérémonies. Le roy commença à prier la royne de Navarre (qu'il appeloit sa tante) avec infinies révérences, qu'elle lui fist ce bien et à Mme Marguerite, que le mariage fust solennisé selon les cérémonies reçues entre leurs prédécesseurs, et qu'elle ne refusast ce point à la majesté du roy de France. La royne de Navarre s'excusoit hardiment : au moyen de quoi le roy, jurant en sa manière accoutumée, déclara haut et clair qu'il donneroit dispense à son beau-frère et à sa sœur de toutes les lois du pape et de la religion, et qu'il les secoueroit plutôt que de laisser ce mariage imparfait[1]. » Les articles qui furent conclus étaient réglés avec une exactitude et un soin qui ne permettent pas de croire à une arrière-pensée : « Le roy constituoit en dot à madame sa sœur trois cent mille escus d'or soleil; moyennant cette somme, elle renonceroit à tous ses droits successifs,

1 « Pourparler de mariage entre le prince de Navarre et la sœur du roy, 1572. » (Brochure imprimée à Blois.)

paternels et maternels, au profit de sondit frère. Cependant, vu l'incommodité des temps, on ne pouvoit pas donner laditte somme en argent comptant; elle se feroit en achat de rentes sur la ville de Paris, duquel revenu laditte dame jouira. La royne-mère, pour le singulier amour qu'elle portoit à madame sa fille, lui donnoit deux cent mille livres tournois; Monsieur et M. le duc donnoient chacun vingt-cinq mille livres; il y auroit communauté de biens entre les espousés; au cas de décès de l'un d'eux, le survivant auroit le gouvernement et administration des biens et enfans jusqu'à ce que lesdits enfans soient parvenus en âge, les fils de dix-huit ans et les filles de quinze; ledit sieur prince de Navarre doüera laditte dame de quarante mille livres de rentes pour en jouir par elle sa vie durant. Il est remis au bon vouloir de la royne de Navarre et dudit sieur prince de donner en faveur de ce mariage les bagues et joyaux de telle qualité et pour le prix qu'il leur plaira. En faveur de ces nopces laditte royne déclarera monsieur son fils son héritier universel, car autrement l'union ne se feroit. Le premier fils né dudit sieur prince et de la-

dicte dame sera déclaré héritier universel, et au cas que le premier fils mourust sans enfans, sera à l'autre plus aisné d'âge ainsi consécutivement de fils en fils, et, en défaut de masles, sera mesme chose aux filles. La royne de Navarre donneroit à son fils l'usufruit et jouissance du comté d'Armagnac, et lui remettra les douze mille livres de douaire qu'elle a sur divers biens. M. le cardinal de Bourbon, en faveur dudict mariage et pour l'affection qu'il porte à M. le prince, son nepveu, confirmera au profit dudict sieur prince les renonciations des successions paternelles et maternelles ci-devant par lui faites en faveur du défunt roy de Navarre[1]. » Ainsi se terminait la grande alliance de la chevalerie provinciale avec la couronne des Valois.

On a dit les causes qui s'étaient opposées au mariage du duc d'Anjou avec la reine Élisabeth d'Angleterre : les négociations ne furent point abandonnées, car le parti huguenot y mettait trop d'importance; et comme alors il commençait à entourer le duc d'Alençon, ce fut à ce

1 « Articles du pourparler du mariage d'entre monseigneur le prince de Navarre, et de la sœur du roy de France, le 11e d'avril 1572. » Bordeaux, imprim. par Pierre de Ladime, 1572

prince qu'il destina la reine protectrice de l'hérésie. François d'Alençon n'avait que dix-huit ans; on le jetait dans les bras d'une princesse vieillie déjà; il était petit, grêle, d'une peau très-brune; et sa mère n'aimait pas le petit maurico [1]. Mais les huguenots le poussaient de toutes leurs forces; Catherine s'ouvrit à Blois de ce mariage avec Smith, premier secrétaire d'État d'Élisabeth. Une dépêche de Smith est adressée à mylord Burleigh : «Ne savez-vous point, me dit la royne-mère, si ma bonne cousine Élisabeth agréeroit le mariage avec mon fils le duc d'Alençon? — Madame, lui dis-je, vous me cognoissez depuis long-temps; à moins que j'aye de bons ordres, je ne puis rien asseurer à Vostre Majesté. — Je ne vois pas, me dit-elle, où elle se peut marier plus advantageusement, si elle

1 Catherine écrivait au duc de Guise : « Je suis ce matin revenue d'Amboise, où j'ai vu un petit *maurico* qui n'est que guerre et que tempeste en son cerveau. Il se porte très-bien et sa sœur aussi. Pour le chasteau, je puis vous asseurer que quiconque y sera n'en sortira pas sans congé, tant pour estre la place très-bonne que pour la fortification que j'y ay faict faire. Je crois qu'il n'y a lieu en France où M. le prince puisse estre mieux ni plus seurement. » — Mémoires du duc de Nevers, in-fol. édit. de 1665, t. 1, p. 70.

en a la volonté; et quoique en qualité de mère je puisse sembler suspecte, je vous dirai pourtant que le fils de l'empereur et don Juan d'Autriche sont l'un et l'autre au-dessous de mon fils, et plus petits de taille de beaucoup. Si elle en a envie, c'est dommage qu'elle perde dadvantage de temps. — Madame, lui respondis-je, si Dieu vouloit qu'elle se mariast et qu'elle eust des enfans, toutes les brouilleries et trahisons s'évanouiroient bientost; et pourvu qu'elle en eust un de monsieur le duc d'Alençon, je ne me soucierois que vous eussiez ici la royne d'Écosse, car vous auriez en ce cas-là autant d'intérest à la conservation de la royne nostre maistresse que nous-mesmes. — Il est vrai, dit-elle, et je ne vois pas comment l'amitié qui est entre nous pourra se conserver sans ce mariage, ou si elle se marie ailleurs.—Il est vrai, Madame, lui respondis-je, que les amitiés scellées par le mariage sont de plus longue durée et plus heureuses, quand Dieu les bénit, que celles qui ne sont que de cire. Néanmoins toutes les alliances ne sont pas accompagnées de mariage comme sera celle-cy, s'il plaist à Dieu. — Je voudrois qu'elle le fust, dit-elle, et si cela

estoit, je passerois la mer pour la voir, car c'est la chose du monde que je souhaite le plus. — Madame, lui respondis-je, si j'avois à présent une aussi ample commission pour M. d'Alençon que je l'ai eue autrefois pour Monsieur, la chose seroit bientôt terminée. — Je voudrois que vous l'eussiez, respartit-elle; et si on vous la donnoit quand vous serez en Angleterre, ne voudriez-vous pas repasser la mer pour la venir exécuter? — Quelque malade que je pusse estre, Madame, je la repasserois avec joie pour une si bonne œuvre. — Alors M. Walsingham lui dit : Asseurément, Madame, ce n'a pas esté la religion qui a faict manquer le mariage de Monsieur, mais quelque autre chose. — Point du tout, dict-elle, il ne m'a jamais tesmoigné qu'il y ait d'autres raisons qui l'en aient empesché. — Je vous asseure, Madame, repartit M. Walsingham, que j'ai bien de la peine à le croire; car à Blois, il y estoit si bien disposé, qu'il ne me paraissoit plus satisfait que quand il parloit de la royne ma maistresse; et cela paroissoit en ses paroles, en ses actions; mais tout cela changea aussitost qu'il vint à Paris. — Il est vrai, dit-elle, M. l'ambassadeur,

et cela me surprit estrangement; néanmoins dès Blois, quoiqu'il parust satisfait des autres choses, il avoit un peu de répugnance pour le faict de la religion; mais ce n'estoit rien en comparaison de ce qui est arrivé depuis. » Après cela nous parlasmes des affaire de la royne d'Écosse et des conspirations qui se faisoient tous les jours contre Sa Majesté à cause d'elle. Sur quoy elle me dit : « Mon Dieu, vostre maistresse ne voit-elle pas bien qu'elle ne sera jamais en repos qu'elle ne soit mariée? Si cela estoit faict, qui est-ce qui oseroit entreprendre quelque chose contre elle? — En vérité, Madame, lui respondis-je, je crois que si elle estoit une fois mariée, tous ceux qui ont en Angleterre quelque mauvaise volonté, perdroient courage; et si elle avoit enfans, toutes les prétentions de la royne d'Écosse et de tant d'autres s'évanouiroient. — Je ne doute point, dit-elle, qu'elle n'en puisse avoir cinq ou six. — Plust à Dieu, respondis-je, que nous en eussions un! — Non, dit-elle, il faut au moins deux garçons, afin que s'il en meurt un, il en demeure un autre, et trois ou quatre filles pour faire alliance avec d'autres princes et fortifier son

royaume. — Vous croyez donc, Madame, lui dis-je, que M. le duc iroit bien viste. » Elle se prit à rire, et me dit : « Je le désire infiniment, et suis persuadée que j'en verrois de mon vivant du moins trois ou quatre. Mais puisqu'elle a eu agréable mon fils d'Anjou, comme vous me l'avez dit, pourquoi celui-ci ne lui plairoit-il pas, qui est de mesme famille, de mesme père et de mesme mère, et qui n'est pas moins vigoureux et gaillard que lui, et peut-être plus? La barbe commence à lui venir, et je lui dis dernièrement que j'en estois faschée, parce que je crains qu'il ne soit pas si grand que ses frères. — Madame, dis-je, les hommes ont accoutumé de croistre à son âge, la barbe n'y faict rien. — Il n'est pas si petit, dit-elle; il est aussi haut que vous, ou peu s'en faut. — Cela ne m'embarrasse pas, Madame; et je voudrois qu'à cela près il pust plaire à la royne ma maistresse; car Pépin-le-Bref, qui espousa Berthe, estoit si petit en comparaison d'elle, qu'il ne lui alloit pas jusques à la ceinture; cependant il en eut Charlemagne, qui estoit, à ce qu'on dit, un géant; et Bertrand du Guesclin, dont vous faites tant de cas, n'avoit pas plus de

quatre pieds de haut. — Il est vrai, dit-elle, c'est le cœur et le courage qu'il faut considérer en un homme. Mais n'avez-vous point quelque marque de l'affection de la royne? ne sauriez-vous me donner quelque espérance? — Non, je vous asseure, Madame, car mes lettres sont du jour d'avant que notre courrier est parti d'ici avec nos despesches. Cette journée-là se passa de la sorte entre la royne-mère et moi. Tout le monde sçait que nous souhaitons à Sa Majesté une entière félicité; que son mariage et des enfans sont les plus grandes asseurances de bonheur pour elle et de grandeur pour le royaume. Mais sçavoir où et à qui? C'est ce que je remets, quant à moi, au jugement de Sa Majesté [1]. » Ces négociations pour le mariage d'Elisabeth se continuèrent pendant tout le gouvernement des calvinistes à Blois; suspendues par la catastrophe de la Saint-Barthélemy, elles furent ensuite reprises avec des circonstances curieuses encore, et qui retrouveront leur place.

L'action des huguenots dans le conseil s'é-

1 « Despesches secrètes escrites de Blois, le 22 mars 1571. »

tendait sur tous les points de la France. Les évangélistes ardens, si portés à se plaindre, à crier à la persécution, avouaient qu'ils étaient depuis quelque temps favorablement traités; le ministre Toussaint écrit à la duchesse de Ferrare : « Madame, maintenant, il nous semble que le Seigneur nostre Dieu nous regarde d'un meilleur œil et veut sur ce printemps faire reverdir l'estat de notre Eglise qui estoit comme tout mort. Car il a plu à la majesté de notre roy faire tant de commandemens à ceux de Orléans de nous laisser paisiblement en ce lieu jouir de l'exercice de nostre religion, que ce peuple tant séditieux commence un peu à s'apprivoiser. De sorte que nous avons faict la cène par deux dimanches en bien grande compagnie, et espère que désormais les lundi je pourrai quelquefois aller à Montargis vous rendre le très-humble service que je vous dois [1]. »

Tous les ordres qui partaient du conseil étaient empreints de cet esprit de modération. Le 4 mai 1572, une lettre de Charles IX, adressée à M. d'Humière, lui prescrivait très-

1 15 avril 1572, mss. de Béthune, vol. cot. 8739, fol. 114.

expressément « de faire observer l'édit de pacification plus que jamais en faisant faire de tous ceux qui y contreviendront telle et si rigoureuse punition, sans aucune acception de personne ni de religion, qu'elle serve d'exemple, et garde les autres de tomber en semblables fautes [1]. »

Une ordonnance du roi portait « injonction à tous subjetcs de vivre en amitié les uns avec les autres, et défenses très-expresses de renouveler les querelles passées ni en faire de nouvelles, tirer d'aucune arquebuse, pistoles ni pistolet, se battre ni desgaisner l'espée en querelles sur peine de la vie [2]. » Ces actes étaient trop coordonnés dans un intérêt de paix religieuse pour qu'on puisse croire qu'ils tenaient à une conjuration contre les huguenots. Quand un projet est formé contre un parti puissant, il n'y a pas ce silence absolu; mille imprudences servent de révélations. La multitude ne conspire pas; elle va sur la place publique, secoue dans le sang les ennemis qu'elle a proscrits, et voilà

1 Mss. de Béthune, vol. col. 8700, fol. 43.
2 Paris, imprim. par Frédéric Morel, 1572.

ses complots. La conduite du conseil s'expliquait seule; il n'avait pas besoin d'arrière-pensée. Abandonnés par les catholiques, Charles IX et sa mère se jetaient un moment dans les bras des huguenots, et ceux-ci s'emparaient du pouvoir, pour le mettre en harmonie avec leur intérêt. Tout cela était dans l'ordre, dans le mouvement naturel des opinions, jusqu'à ce que la majorité ressaisit violemment l'autorité.

CHAPITRE XXXVIII.

SÉJOUR A PARIS DE LA GENTILHOMMERIE PROVINCIALE ET HUGUENOTE.

Départ de Blois. — Mort de la reine de Navarre. — Arrivée à Paris d'Henri de Béarn et de la gentilhommerie provinciale. — Murmures du peuple. — Célébration du mariage à Notre-Dame. — Fêtes.

1572.

Il est dans la destinée des minorités, arrivées au pouvoir, de se perdre toujours par quelque imprudence; on se laisse aller à l'enthousiasme d'une victoire récente et inattendue; le petit nombre a la conscience de sa faiblesse, et pour-

tant, lorsqu'il tient l'autorité, il veut s'en servir. Ce qui ne s'explique pas dans l'histoire du parti huguenot, c'est cette légèreté qui lui fait quitter Blois pour se livrer au milieu de Paris. Blois était le siége naturel d'un gouvernement qui voulait s'éloigner du catholicisme fervent. Placée à quelques lieues d'Orléans, donnant la main à La Rochelle, et par La Rochelle se liant au Poitou, à la Saintonge, au Béarn, points principaux de la huguenoterie, Blois devait devenir le chef-lieu de la royauté provinciale. La gentilhommerie ne faisait pas tous ces raisonnemens : on voulait voir Paris, assister à ses pompes, se montrer aux halles, humilier la maison de Guise. Tous les suivans de la reine de Navarre, Ségur, La Noue, Lavardin, Rohan, La Rochefoucauld, Caumont de La Force, Beauvois, qui avaient vendu leurs fiefs, aliéné leurs châtellenies pour briller à la cour et aux tournois, visaient à tout éblouir de leur magnificence; ils étaient aises de se pavaner dans la bonne ville de Paris, autour du roi dont ils dominaient le conseil. Jeanne d'Albret pensait aussi que dans une plus grande cité elle pourrait vivre avec ses coreligion-

naires en un quartier séparé; car au milieu de cette cour de Blois, si pleine de dissolutions, que pouvait espérer une âme pieuse? Elle en écrivit à son fils, alors parmi les gentilshommes du Béarn : « La princesse Marguerite est belle et bien advisée et de bonne grace, mais nourrie en plus maudite et corrompue compagnie qui fust jamais; car je n'en vois point qui ne s'en sente. Votre cousine la marquise en est tellement changée, qu'il n'y a apparence de religion, et ma sœur la princesse encore pis. Je vous le dis privement, le porteur vous dira comme le roy s'émancipe, et c'est pitié; je ne voudrois pas pour chose du monde que vous y fussiez pour y demeurer. Voilà pourquoi je desire vous marier et vous arracher à cette corruption, car encore que je la croyois bien grande, je le vois encore davantage. Ce ne sont point ici les hommes qui prient les femmes, bien les femmes qui prient les hommes; si vous y estiez, vous n'en eschapperiez qu'avec grande grace de Dieu [1]. »

Toute cette gentilhommerie provinciale se

1 De l'estat de la France sous Charles IX, ad ann. 1572.

disposa donc à quitter Blois pour suivre la cour à Paris. On venait de conclure, par l'entremise de Castelnau, un traité offensif et défensif avec Elisabeth; on se promettait garantie mutuelle de ses terres, stipulations de subsides et d'archers[1]. Avant le départ de Charles IX, le comte Louis de Nassau avait eu une dernière entrevue politique sur la prochaine campagne des Pays-Bas : « Le roy promit que dedans peu de temps, il y enverroit l'admiral avec une puissante armée, et fut accordé entre eux que si cette guerre avoit heureuse issue, le roy auroit pour sa part tout le pays qui est depuis Anvers jusques en Picardie, et que le prince d'Orange retiendroit Hollande, Zélande et Frise. Suivant cela, ledict prince d'Orange et son frère pourvurent à ce qui estoit requis de

1 « Traité avec la royne Elisabeth d'Angleterre. » Mss. de Béthune, vol. cot. 8684, fol. 66. Ce traité occupait beaucoup le roi d'Espagne. Dans une de ses dépêches, Philippe II dit : « Ecrivez-moi régulièrement toutes les pratiques qui ont eu lieu. J'apprends, écrit-il le 2 avril 1572, la ligue de Charles IX avec la reine d'Angleterre; procurez-vous une copie de ce traité; envoyez-le-moi par un courrier exprès; c'est chose importante qui peut porter un grand préjudice à mes affaires et à notre sainte foi catholique. » Archives de Simancas, B 32224.

leur part, et le roy pria l'admiral (qui estoit revenu en cour par le mandement du roy, où il avoit esté encore mieux vu qu'auparavant) de penser à tout ce qui seroit propre pour l'exécution de sa promesse. Lors il sembla estre expédient, pour bien acheminer ses affaires, d'envoyer quelques vaisseaux en la coste de Bretagne pour empescher le secours qui pourroit estre envoyé d'Espagne en Flandre au duc d'Albe. Ce qui fut exécuté, et la charge baillée au colonel Strozzi et au baron de La Garde, auxquels le roy commanda de tirer des havres de Bordeaux et de La Rochelle quelques galères toutes équipées, et pourvoir de bonne heure à tout ce qui seroit requis pour la conduite d'icelles. On assembla jusqu'à six mille hommes de pied avec grand appareil d'artillerie et munitions. Le bruit estoit (mais par risée) que c'estoit pour aller faire quelques conquestes ès-terres neuves; mais, à la vérité, le menu peuple mesme disoit que c'estoit une armée pour la Flandre[1]. » C'est précédé par

1 Sur les armemens qui se faisaient en France lorsque la cour était à Blois : *Voyez* dans les pièces de Simancas, la correspon-

toutes ces mesures que le parti huguenot s'achemina vers Paris. La marche de la reine de Navarre ressemblait à un triomphe; elle était tantôt montée sur un beau coursier, tantôt dans une riche litière, ne faisant pas plus de trait à dix lieues par jour, s'arrêtant le soir pour ouir le prêche et la prière de ses ministres. C'étaient des hommes grossiers, des prédicateurs de montagnes. Jeanne ne pouvait les écouter sans qu'un sommeil subit s'emparât de ses membres; mais pieuse femme, elle commandait à ses sens, en travaillant à la tapisserie. Quand elle entra dans la grande cité, le peuple, morne, silencieux, ne poussa aucun cri, car les huguenots étaient désormais ses maîtres;

dance du secrétaire Aguillon, ayant le poste d'ambassadeur par intérim, paquet B 32.

Ce secrétaire Aguillon entretint pendant quelques mois la correspondance la plus active, soit avec Philippe, soit avec le duc d'Albe; il leur donnait les moindres nouvelles de l'armée de terre, des armemens maritimes. Il écrivait au roi d'Espagne sur le mariage, sur le traité avec la reine d'Angleterre. L'affaire du mariage n'occupait qu'incidemment la cour d'Espagne : cette cour était entièrement absorbée par les armemens qui avaient lieu; car bien qu'on lui disait qu'ils étaient destinés pour la Chine et autres pays d'outre-mer, elle se doutait du véritable but : les Pays-Bas.

il y eut bien des pourparlers secrets entre les quarteniers, dixainiers et les principaux du peuple; « où veulent-ils donc nous mener avec cette arrogance? ne faudroit-il pas de bonnes vespres siciliennes pour nous débarrasser de ces maudits hérétiques? »

Il y avait à peine quinze jours que la chevalerie calviniste dominait Paris, qu'un triste événement vint frapper les deux partis et les irriter plus profondément l'un contre l'autre. Jeanne de Navarre, depuis quelques temps maladive, se mit au lit le 4 juin, et mourut cinq jours après; elle avait beaucoup fatigué; elle sortait chaque matin de son hôtel, rue de Grenelle, où elle logeait, avec Jean Guillart, évêque apostat, pour acheter dans les boutiques de métiers, de beaux meubles, bijoux et parfums qu'elle destinait aux noces de son fils Henri. On glosa longuement parmi le peuple sur cette mort inopinée; il circula des pamphlets protestans et catholiques; les uns contaient que Réné le parfumeur, « en vendant ses drogues et collets parfumés à la royne de Navarre, trouva moyen de l'empoisonner. Les autres sont d'autre advis. Tant y

a que ledit Réné s'en est vanté depuis, et a bien osé dire qu'il avoit le cas tout prest pour deux ou trois autres qui ne s'en doutoient pas. Ainsi donc le mercredi, 4e jour de juin, elle tomba malade au lit d'une fièvre continue, causée (disoit-on) d'un mal de poumons, où de long-temps s'estoient formés quelques apostumes, lesquels esmus et irrités par les grandes chaleurs d'alors et d'un travail extraordinaire, lui enflammèrent cette fièvre dont elle mourut cinq jours après, au grand regret de ceux de la religion et joie du conseil secret[1]. » Les catholiques, au contraire, dirent que c'était punition du Ciel contre Jezabel, la reine des huguenots. En temps de parti, rien n'arrive naturellement; tout se traduit dans l'esprit du peuple par les trahisons et le crime; la mort surtout, la plus fatale des conditions de l'homme, ne vient jamais par la destinée; il y a toujours une main cachée qui la devance. L'impression fut grande parmi les huguenots; les méfiances s'accrurent; les pamphlets calvinistes furent

1 « Brief discours sur la mort de la royne de Navarre, advenue à Paris, le 9e jour de juin 1572. »

remplis d'enthousiasme pour la tête qui périssait, et plein de violence contre les catholiques. C'était une adoration pour Jeanne d'Albret; on fit poésies, sonnets et épitaphes, toute espèce d'expression de regrets et de douleur : « On ne devoit pas s'estonner si elle n'avoit langui que cinq jours à s'envoler au ciel, car elle n'avoit en elle presque rien de mortel[1] ; la vie lui ayant esté comme mort, elle ne desiroit rien tant que de gaigner le port pour s'affranchir des orages et tempestes ; après avoir tant combattu, elle devoit recevoir le prix de sa vertu[2]. »

Cependant renoncerait-on aux avantages du pouvoir pour courir à la guerre civile? Quitterait-on cette situation de cour avec tous ses charmes, sous le prétexte d'un crime incer-

1 S'esbahit-on pourquoi la royne de Nevarre,
En sagesse et piété et bonté si rare,
N'a langui que cinq jours à s'envoler au ciel?
C'est le peu qu'elle avoit en elle de mortel.

2 Car la vie, ici-bas, lui estant comme mort,
Elle ne déeiroit que de gaigner le port,
S'affrenchir de tempestes et tout mondain orage.
N'est-ce pes bien raison, puisqu'elle a combattu,
Qu'elle reçoive eussi le prix de sa vertu?

(*Pamphlets huguenots.*)

tain? Charles IX et sa mère avaient donné les preuves de leur innocence; on avait constaté la maladie, les causes de la mort si prompte de la reine de Navarre. Coligny, séduit par la position de confiance qu'on lui avait faite, placé à la tête du conseil, développant son plan de politique, ne voulut point rompre avec le roi; il écrivit au jeune Henri de Béarn, et, en consolant ses regrets sur la mort de sa mère, il l'invitait à presser son voyage pour accomplir une union considérée comme le dernier et le plus puissant des gages offerts par le roi aux calvinistes. A cette lettre était joint le testament de Jeanne d'Albret, ardente expression des sentimens de la reine de Navarre, mais dans lequel on ne trouvait ni plaintes ni indices contre Catherine de Médicis[1].

Henri de Béarn, qui prit le titre de roi de Navarre, n'avait voulu s'acheminer en la cour de Paris qu'avec une bonne suite de sa brave

1 « Copie du testament de défuncte très-haute, vertueuse dame et princesse Jeanne, par la grâce de Dieu royne de Navarre, dame souveraine de Béarn, duchesse d'Albret, de Beaumont, et duchesse douairière de Vandomois. Imprimé l'an de grâce 1572. »

chevalerie provinciale. Toute cette chevalerie avait fait d'incroyables sacrifices, avait engagé ses terres pour paraître dignement sur l'autre rive de la Loire, car il fallait relever l'honneur des châtellenies du Midi. Ils étaient au nombre de plus de mille, armés de toutes pièces. Quand ils entrèrent par la porte Saint-Antoine, les quarteniers furent presque effrayés de cette attitude martiale des huguenots; puis venaient par groupes de vingt, trente hommes, les plus pauvres des calvinistes avec leur chapeau à larges bords, leur justaucorps, serrés dans les pourpoints et fraises, le visage sévère, l'œil morne, quelquefois précédés de leurs ministres à cheval. La multitude catholique les vit passer dans les rues étroites de la cité, le long des murs au-delà de la Bastille; elle fixait sur eux des regards inquiets, des yeux de colère et de fureur; de temps en temps sortaient des groupes les cris étouffés de *huguenots*, *huguenots; voilà les huguenots!* On les suivait dans les quartiers qui leur étaient assignés; et lorsque le lendemain ils s'isolèrent les uns des autres, parcourant la ville, tenant chapeau sur la tête en face des croix au pied des-

quelles s'agenouillaient les confréries bénites et le peuple des halles, ce peuple ardent les menaça du geste et de la voix : « Huguenots, maudits huguenots; ah! les voilà qui renient Dieu et les saints. » Tout semblait concourir à rendre les religionnaires odieux à la multitude; leur langue de Béarn et de la Gascogne était inconnue ; leur fierté féodale, la rigidité de leur costume les faisaient considérer comme des vainqueurs qui imposaient leur pouvoir à une population vaincue. Des rixes s'élevaient à chaque instant, et les ordres du roi, qui frappaient la peine de mort pour le port d'armes parmi le peuple et la bourgeoisie, ne suffisaient plus pour réprimer cette impatience de se venger d'un joug humiliant [1].

Le roi de Navarre et sa chevalerie du Midi avaient été accueillis avec empressement par Catherine de Médicis, son fils et la cour; toute la famille des Valois était accourue pour saluer ses bons cousins de Gascogne : « Ils y furent recueillis du roy, de sa mère, de ses

1 Le bureau de la ville fit plusieurs ordonnances pour empêcher les rixes entre les huguenots et les catholiques. — Reg. du cons. municip. 1572.

frères, des autres princes, de Mme Marguerite et des princesses, comme ils le pouvoient desirer en apparence. » Charles IX ne semblait avoir qu'une idée fixe, l'union de sa sœur et du roi de Navarre. De nombreuses difficultés s'étaient élevées; Pie V avait persisté à refuser les bulles de dispense; il s'en était si formellement expliqué, que Charles IX avait pu dire à Jeanne d'Albret avant sa mort:

« Ma tante, je vous honore plus que le pape, et aime plus ma sœur que je ne le crains; je ne suis pas huguenot, mais je ne suis pas sot; aussi, si le pape fait trop la beste, je prendrai Margot par la main et la menerai épouser en plein presche[1]. » Pie V n'était plus; Charles IX avait mis la plus haute importance au choix du nouveau pape, car de lui allait dépendre cette fusion de sectes et d'opinions essayée par le mariage de sa sœur. Il écrivait à l'empereur Maximilien : « Monsieur mon beau-père, la chrestienté a faict une grande perte par le zèle et affection qu'avoit nostre Saint-Père. Cette dignité doit estre remplie par personne qui ait

1 De l'estat de la France sous Charles IX, 1572.

sens et jugement pour conduire les affaires sagement; personne n'est mieux pourvu de ces qualités que mon cousin le cardinal de Ferrare. Je vous prie, monsieur mon beau-père, de vouloir escrire aux cardinaux qui sont à vostre dévotion, pour donner à mondit cousin leurs voix pour l'élection du pape. Vous supplie de vouloir escrire de toute la plus grande affection qu'il vous sera possible[1]. »

Le roi poussait le cardinal de Ferrare, et alors le conclave élevait à la grande chaire de Saint-Pierre l'évêque de Vesti, Hugues Buoncompagno, vieillard vénérable, tout plein de cette vaste pensée de la tiare, se proclamant comme unité religieuse contre le double danger de l'invasion des Turcs en Europe, et de l'hérésie. Grégoire XIII suivit la même ligne que son prédécesseur; dans des intérêts tout catholiques, il refusa les bulles de dispense réclamées par le conseil. Le cardinal de Lorraine était parti pour Rome afin de bien expliquer au nouveau pontife la force et les intentions du parti catholique en France. Le roi l'avait officiellement

1 Mss. de Colbert, vol. CCCXXXVIII, in-fol. B. R. pag. 391.

chargé de provoquer la bulle si vivement désirée. Ce n'était là qu'une mission secondaire dans la pensée de la maison de Guise.

La bulle n'arrivait pas, et plus que jamais le conseil était impatient d'en finir avec ce mariage! Il avait été convenu qu'il serait célébré à Notre-Dame par le cardinal de Bourbon, catholique fervent, mais que ses liens de famille rattachaient au roi de Navarre. Le cardinal refusait de bénir la sainte union tant que la bulle de dispense ne serait pas obtenue; et les ministres huguenots murmuraient déjà de toutes ces déférences envers l'idole de Rome. Charles IX et la reine-mère prirent une résolution soudaine pour répondre à cette double exigence : « Tost après le roy fait semblant d'avoir reçu lettres de son ambassadeur qui estoit à Rome qui lui mandoit que le cardinal de Lorraine par son autorité, crédit et dextérité, avoit finalement obtenu la dispense, et faict que la publication fust signée; tellement que par le premier courrier il enverroit la despesche, et cependant le mariage se pourroit faire, si le roy n'aimoit mieux attendre encore quelque peu. Incontinent ces lettres sont montrées à la royne-

mère, à sa fille et au cardinal de Bourbon. La royne fait fort la joyeuse et dit que cela suffit (comme si elle-mesme n'eust forgé les lettres), et que rien n'empeschoit de célébrer ce mariage. L'espouse et le cardinal de Bourbon s'y accordèrent, le roy déclarant qu'il falloit que ces nopces se fissent au plustost. Pour cet effet, jour fut assigné au dix-huitième d'aoust[1]. »

Tout allait ainsi à bonnes fins. On cherchait à préparer le peuple de Paris à cette belle et grande cérémonie; plus la multitude était irritée contre les huguenots, plus on voulait effacer ses préventions par l'éclat des fêtes, la splendeur des épousailles. Les opinions étaient travaillées par les prédictions astrologiques, si puissantes alors. Si quelques ardens catholiques disaient tout bas « que les nopces seroient vermeilles » pour indiquer qu'elles ne se passeraient pas sans conflits armés, des devinations populaires annonçaient « que le sainct mariage du magnanime et généreux roy de Navarre, ensemble de très-honorée dame

1 De l'Estat de France sous Charles IX. Ad ann. 1572.

Marguerite de France, laquelle comme veut Ulpian, sera dicte mère de famille, sera un mariage dont n'en fut vu un plus heureux en France depuis la souvenance des hommes. Et ce présent mariage n'est autre chose sinon une conjonction du masle avec la femelle, et sera rempli de plusieurs beaux fils et filles. Ainsi soit-il. Puis, les advertissemens si le roy de Navarre et sa femme s'entr'aimeront et s'ils vivront longuement; s'ils auront des enfans, s'ils seront fils ou filles; s'ils seront beaucoup sujets à maladie, et à quelles; à sçavoir quand ils seront bien sains; pour cognoistre quand ils seront mal disposés. Maistre Abbatia l'astrologue donnoit ensuite une recette excellente au roy et à la royne de Navarre pour se bien disposer : faire une potion de prunes de Damas, des bonnes, cuites en de l'eau de mer, dans laquelle on feroit dissoudre certaines fortes drogues avec une bouteille sirop de Vénus; il l'avaleroit à quatre heures du matin. Voilà pour ledict roy. MadameM arguerite prendroit aussi une potion de racines sauvages, feuilles de chesnes et plantes de safran, gingembre et autres avec dudit sirop. Les-

quelles receptes, suivant l'astrologue, rendront incontinent les corps mal disposés en leur premier estre[1]. » Toutes ces précautions qu'on prenait afin de calmer l'effervescence des Parisiens étaient impuissantes; bien qu'à l'Hôtel-de-Ville des ordres eussent été donnés pour que les échevins et officiers assistassent à la fête.

« Cejourd'huy 16e jour d'aoust 1572, suivant la semonce et commandement ci-devant faicte aux sieurs prevost des marchands et eschevins de la part du roy d'eux trouver en l'église de Nostre-Dame de Paris le jour de demain matin pour assister à la solennité du mariage de MADAME sœur du roy avec le roy de Navarre, auroient esté expédiés mandemens auxdicts sieurs conseillers, quarteniers, bourgeois et archers. » Suivent les mandemens de par les prevôt des marchands et échevins, quarteniers, aux dixaniers, capitaines des archers : « Plaise vous trouver lundy prochain, de six

1 « Prognostication sur le mariage de très-honoré et très-aymé Henry, par la grace de Dieu roy de Navarre, et de très-illustre princesse Marguerite de France, calculée par Me Bernard Abbatia, docteur-médecin et astrologue du très-chrestien roy de France, et dédiée à Sa Majesté. Paris, Guillaume de Nyverd, imprim. 1572. »

« attendant sept heures du matin, à cheval « devant l'Hostel de ceste Ville pour nous as- « sister et accompagner en l'église de Paris au « mariage de MADAME sœur du roy[1]. » Et le lundi 18e jour desdits mois et ans en suivant ladite semonce et mandemens, « MM. les prevost des marchands et eschevins vestus de leurs robes mi-partie de rouge et tanné; à sçavoir ledict sieur prevost, de satin, et lesdicts sieurs échevins, de drap, accompagnés des procureurs du roy et des conseillers, quarteniers et bourgeois de ladicte ville, seroient partis tous à cheval de l'hostel d'icelle ville environ l'heure de dix heures du matin et allés en ladicte église. Devant eux marchoient les greffiers et les dix sergens de la ville avec leur robe mi-partie, et les archers, arquebusiers, arbalestriers avec les hoquetons et hallebardes, tous à pied; entrés dans l'église, ils s'assirent sur des chaises placées dedans le chœur de ladicte église, et tous ouyrent la grand'messe, dicte et célébrée par M. le cardinal de Bourbon. Et après furent lesdicts sieurs prevost des mar-

1 Reg. de l'Hôtel-de-Ville, X, fol. 5 et 6.

chands et eschevins, conseillers, quarteniers et bourgeois, suivant la semonce qui leur en avoit esté faicte, souper au banquet dudict mariage qui fut ledict jour faict au palais où estoient le roy, la royne, la royne sa mère, Messieurs ses frères, princes, princesses, prélats et seigneurs[1]. »

En effet, le 18 août au matin, jour fixé pour la grande et belle cérémonie des espousailles « le roy de Navarre, conduit par les ducs d'Anjou et d'Alençon frères du roy; les princes de Condé et marquis de Conti son frère, duc de Montpensier, prince Dauphin, duc de Guise, d'Aumale et de Nevers, les mareschaux de Montmorency, Damville, de Cossé, de Tavannes, de Savoye, l'Admiral, le comte de La Rochefoucauld et fort grand nombre d'autres grands seigneurs tant d'une que d'autre religion, alla trouver Madame Marguerite en l'évesché de Paris. Ce jour-là les roys de France et de Navarre, les ducs d'Anjou et d'Alençon et le prince de Condé estoient vestus d'une mesme parure qui estoit d'un accoustrement à fond

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, X, fol. 5 et 6.

de satin jaune pasle, tout couvert d'enrichissement de broderies d'argent, relevé en bosse, enrichi de pierres et pierreries. Les autres princes et seigneurs catholiques estoient vestus de diverses couleurs et façons, avec tant d'or, d'argent et pierreries que rien plus; mais quant aux seigneurs de la religion, ils n'estoient vestus que de leurs habits ordinaires[1]. » Le peuple remarqua cette simplicité grossière et insultante des gentilshommes provinciaux, méprisant ainsi les pieuses cérémonies du catholicisme. Ce fut bien pis encore lorsque le cortége s'avança de l'évêché vers la grande église de Notre-Dame, et qu'on vit que les huguenots refusaient d'entrer sous le saint portique : « Ladicte dame Marguerite, conduite par le roy son frère, estant vestue d'une robe de velours violet semée de fleurs de lys, avec le manteau royal aussi bordé tout à l'entour de fleurs de lys; une couronne impériale sur la teste, faicte de grosses perles, enrichie de diamans, rubis et autres pierres

1 « Discours des nopces du roy de Navarre et de la sœur du roy. » 1572.

précieuses de valeur inestimable, et estoit suivie par la royne sa mère, par la royne régnante, la duchesse de Lorraine et de toutes les princesses, dames et damoiselles de la cour, vestues de robes de toile d'or et d'argent et d'autres vestemens précieux. Les cent gentilshommes marchoient devant, tenant les haches au poing, puis les hérault d'armes avec leurs cottes accoutumées, les gardes, officiers de la maison du roy, trompettes, clairons, haut-bois et autres instrumens. Furent lesdicts futurs espoux conduits par une galerie qui avoit esté dressée tirant depuis l'évesché, tout le long du temple Nostre-Dame (qu'on appelle) jusqu'au devant de la grand'porte dudict temple, au devant de laquelle avoit esté basti un grand eschafaud, eslevé à la vue d'un chascun. Sur lequel le roy de Navarre et la sœur du roy furent espousés par le cardinal de Bourbon, oncle dudict roy de Navarre, avec certain formulaire que les uns et les autres n'improuvoient point. Ce faict, le roy de Navarre se retira en une cour près du temple avec le prince de Condé, attendant que l'espouse eust ouy la messe. Puis après tous en-

semble retournèrent à l'évesché où fut faict le disner ce jour-là. »

Ainsi donc le roi de Navarre n'avait pas ouï la messe, n'avait point voulu entrer dans la vieille cathédrale, protectrice de la sainte ville de Paris et de la bonne bourgeoisie. Les gentilshommes huguenots, se promenant dans le parvis, jetaient des yeux de mépris sur ces figures de saints ciselés qu'ils auraient abattus de leurs masses d'armes, sur les drapeaux de Moncontour qu'on apercevait suspendus aux longues ogives, et la multitude qui se groupait autour d'eux faisait entendre ces cris lugubres : « Mort aux maudits huguenots, aux contempteurs de la messe ! » Le roi Charles fut à peine salué de quelques acclamations; on le savait alors dans les intérêts de Coligny et sous son influence absolue. Il y eut des cris plus nombreux de « Vive Catherine ! » Les bourgeois, instruits de tout, n'ignoraient pas que la domination des calvinistes commençait à lui être insupportable. Les grandes acclamations, les joies véritables, les sympathies du peuple furent tout entières pour Henri de Guise, le grand duc de Guise : « Le voilà, tête

nue », criait-on sur tout le parvis Notre-Dame, et le héros populaire souriait avec grâce, saluait cette multitude qui touchait ses habits et baisait ses mains[1].

A la cour tout était pompes, tout cherchait à célébrer l'union des deux croyances, personnifiées dans les maisons de Valois et de Navarre[2]; on balait nuit et jour; ce n'était que fêtes et mascarades où se mêlaient huguenots et catholiques : « Après souper fut commencé le bal par le roy. Cela dura peu, à cause de la mascarade où le roy estoit. Premièrement se présentèrent trois grands chariots qui estoyent trois grands rochers ou escueils de mers tout argentés; sur chacun desdits chariots y avoient cinq musiciens jouant de diverses sortes d'instrumens qui rendoient une grande mélodie. A la cime d'un des chariots estoit ce chantre tant renommé, Estienne Le Roy, qui faisoit retentir toute la salle de sa voix harmonieuse. Après

1 De l'Estat de France sous Charles IX, tom I.

2 Beaucoup de pamphlets contre les huguenots furent alors répandus parmi le peuple. J'en ai trouvé un assez curieux sous ce titre : « Remontrances à une religieuse sur le débauchement de plusieurs abusées par les nouveaux évangélistes. » Paris. Richard, 1572, in-12.

venoient sept autres chariots aussi argentés, dont les trois estoient trois rochers couverts de coquilles et d'une infinité de petits animaux de mer; à la cime il y avoit une loge faicte avec quatre colonnes, et dans ladicte loge un dieu marin assis. Les autres quatre estoient quatre lions marins, aussi tout argentés, ayant le devant comme un lion et le derrière comme un poisson, la queue entrelacée, haut, eslevée, et à la cime d'icelle une coquille d'argent, dans laquelle estoit pareillement assis un dieu marin. Et un chariot estoit un cheval marin sur lequel estoit assis Neptune, roy de la mer, avec son trident en main. Sur ce chariot estoit le roy de France. Sur les autres estoient les frères du roy, le roy de Navarre, le prince de Condé, le prince dauphin, le duc de Guise et le chevalier d'Angoulesme; ils chargèrent quelques princesses et dames sur ces chariots; puis ayant faict quelques danses, chacun se retira pour ce soir. Voilà quel estoit le meslange de ceux de la religion avec les catholiques[1]. »

1 « Des festes du mariage du roy de Navarre, 1572. » (Brochure.) *Voyez* aussi les estampes du cabinet du roi qui reproduisent les fêtes. (Collect. du règne de Charles IX.)

Le lendemain le bureau de la ville donna sa fête; mais celle-là fut plus signifiante, car elle était toute catholique : « Y avoit le paradis dressé, l'entrée duquel estoit desfendue par trois chevaliers armés de toutes pièces, qui estoient le roy et ses frères; à main gauche estoit l'enfer, dans lequel y avoit un grand nombre de diables et petits diabloteaux faisant infinies singeries et tintamares avec une grande roue tournant dans ledit enfer tout environnée de clochettes. Le paradis et l'enfer estoient divisés par une rivière dans laquelle y avoit une barque conduite par Charon, nautonnier d'enfer. A l'un des bouts de la salle et derrière le paradis estoient les champs Élysées : à sçavoir, un jardin embelli de verdures et de toutes sortes de fleurs; et le ciel empyrée, qui estoit une grande roue avec les douze signes, sept planètes et une infinité de petites estoiles faictes à jour, rendant une grande lueur et clarté par le moyen de lampes et flambeaux qui estoient artificiellement placés et accommodés par derrière. Ceste roue estoit en continuel mouvement, faisant aussi tourner ce jardin, dans lequel estoient douze nymphes fort richement

accoutrées. Le bal parachevé, les chevaliers qui estoient dans l'enfer furent délivrés, et après se mirent à combattre et rompre les picques en foule; la salle estoit toute couverte d'esclats de lances. Le combat fini, on mit le feu à des traisnées de poudre qui estoient autour d'une fontaine dressée quasi au milieu de la salle, d'où s'esleva un bruit et une fumée qui fit retirer chacun. Tel fut le passe-temps de ce jour, d'où l'on peut conjecturer quelles étoient les pensées du roy et du conseil secret parmi telles feintes. On sçait comme leurs flatteurs ont allégorisé depuis sur tels jeux, disant que le roy y avoit chassé les huguenots dans l'enfer[1]. »

L'interprétation que les partis donnaient à ces jeux fait assez voir quelle était la situation des opinions hostiles, et s'il était possible d'espérer une conciliation sincère. Henri de Navarre et Marguerite de Valois, si antipathiques l'un à l'autre, ayant tous deux leur amour en d'autres cœurs, pouvaient être considérés comme l'expression symbolique de ce mariage forcé qu'on

1 « Discours des nopces du roy de Navarre et de MADAME, sœur du roy, 1572. » (Pamphlet huguenot.)

imposait au catholicisme et à la huguenoterie. Tous ces bals, toutes ces fêtes, le peuple de Paris les repoussait; la cité se croyait occupée militairement par les huguenots, par les étrangers arrivés des autres bords de la Loire, dont la langue inconnue, les mœurs et la foi étaient le sujet des haines publiques. Un châtelain du Béarn et du Dauphiné était plus étranger aux halles de Paris qu'un Italien, un reistre d'Allemagne, et lorsqu'il fallut recourir aux vêpres siciliennes, toute la population prit les armes comme au jour de la délivrance d'un joug si odieux dans les idées exaltées de la multitude.

CHAPITRE XXXIX.

COMMENCEMENT DE RÉACTION.

Inquiétudes de l'Espagne. — Intrigues de don Diégo de Çuniga. — Méfiances des huguenots. — Crédulité de l'amiral. — Il se déclare contre Catherine de Médicis. — Politique de la reine-mère. — Elle se rapproche des Guise. — Réactions dans les provinces. — Vengeance des Guise contre la maison de Châtillon. — L'amiral Coligny arquebusé.

1572.

La grande pensée de l'amiral Coligny était toujours de pousser le roi à la guerre contre l'Espagne[1]; les huguenots de France prêtaient

1 Quelques membres du conseil étaient formellement opposés à cette guerre. *Voy.* Avis de M. de Morvilliers au roi Charles IX

la main à ceux des Pays-Bas, et la nouvelle influence de la maison de Béarn à la cour et dans le conseil réveillait ses anciennes prétentions sur la province de Navarre conquise par l'Espagne [1]. On sent donc toutes les inquiétudes de Philippe II quand il apprit le départ du comte Louis et d'un corps de gentilshommes français pour la Flandre. A la prière de la reine il avait rappelé don François de Alava, dont les menaces étaient trop vives et les démarches trop visibles : il avait été suppléé par le secrétaire Aguillon, esprit actif, correspondant tout à la fois avec le duc d'Albe et le conseil de San-Lorenzo. Vers le milieu de l'année 1572, Philippe II envoya don Diégo de Çuniga, caractère délié et remuant, propre à suivre les affaires de France. Quand don Diégo arrivait à Paris, le parti protestant était dans toute sa force; l'ambassadeur se retira un moment pour manifester sa désapprobation; mais les ordres précis de Philippe II lui imposèrent le devoir de ne point quitter la résidence royale de Blois

contre la proposition de porter la guerre aux Pays-Bas (Biblioth. du roi, mss. de la Marre, cot. 1594, fol. 159.)

1 *Voyez* les dépêches des archives de Simancas, cot. B 33-34.

ou de Paris, et de trouver le moyen de séparer le roi et son conseil des hérétiques qui les dominaient alors [1].

La nature des choses rapprochait don Diégo du parti catholique, et ce parti vaste, populaire, avait de larges ramifications. L'ambassadeur en saluait les hommes influens, le duc de Guise surtout, dont les mécontentemens éclataient d'une manière publique et armée; il prévoyait et préparait avec lui les chances, dans un avenir très-prochain, d'une réaction inévitable : on savait les griefs de Catherine de Médicis contre Coligny, qui cherchait à la supplanter dans le crédit qu'elle exerçait sur Charles IX. Catherine, tête de pouvoir et femme d'ambition, n'avait aucune conviction bien arrêtée; à vrai dire, elle eût même préféré les huguenots, parce que, opinion faible par rapport aux masses, ils avaient besoin de l'autorité royale pour grandir et se fortifier; tandis que les catholiques et le duc de Guise se protégeaient par leur propre puissance. Lors de la paix de Saint-Germain, elle

1 Archives de Simancas, cot. B 33.

entra de bonne foi dans la ligne nouvelle que suivait le conseil; néanmoins, comme les esprits habiles qui ne marchent pas tout d'une pièce, Catherine ne rompit pas avec le roi d'Espagne; elle conserva avec Philippe II une correspondance active. A tous les événemens on la voit lui écrire dans les termes les plus tendres, les plus affectionnés : une dépêche du 6 janvier 1572 le félicite sur la naissance de son fils; Catherine s'en réjouit comme d'un grand bien, « ce qui ne peut que resserrer nos liens de bonne amitié; M. de Saint-Gohard a charge de vous en parler plus au long[1]. » Lors du mariage du roi de Navarre avec sa fille, la reine-mère écrivait encore à Philippe II, s'excusant de cette union, que l'Espagne voyait avec jalousie :

« Monsieur mon fils, m'asseurant que le cardinal Alexandrin devoit faire entendre à Vostre Majesté la response que le roy mon fils et moy lui fismes sur le propos qu'il nous tint du mariage du roy de Portugal et de ma fille, cela a esté cause que n'avons faict nulle response

1 Archives de Simancas, B 33[16].

au père général des jésuites, ni à la lettre de Vostre Majesté, sçachant que elle se devoit bien souvenir de la response qu'elle nous avoit faict faire par les lettres du sieur de Fourquevaux, lors ambassadeur auprès de Vostre Majesté, que de dix ans le roy de Portugal ne se pouvoit marier, comme les lettres que nous avons encore en font foy, chose que je ouys à mon grand regret, pour n'avoir jamais eu plus grand desir que de voir advenir ce mariage; et voyant qu'il n'y avoit plus d'espérance pour la response que ledict de Fourquevaux nous manda, le roy mon fils, jugeant que le mariage que la royne de Navarre lui requeroit de sa sœur avec son fils lui apportoit commodité à ses affaires, lui a accordé sadicte sœur pour espouser son fils le prince de Navarre, ce que je trouve bon, puisqu'elle est en lieu qu'elle sert au roy mon fils et à ce royaume; de quoy j'ay bien voulu advertir Vostre Majesté, comme je feray toujours de tout ce qui nous touchera, car nous sommes, par la grace de Dieu, bien bons amis, et je puis vous asseurer que le roy monsieur mon fils ne commencera jamais à rompre ou diminuer la paix qui est entre

vous, comme je m'asseure aussi que Vostre Majesté ne lui en donnera nulle occasion[1]. »

Ces relations n'étaient point ignorées du parti huguenot; on savait que la reine ne laissait passer aucune occasion de rendre service au roi d'Espagne, et lorsque fut connue la triste défaite des calvinistes français en Flandre, sous la conduite de Genlis, un cri universel se fit entendre parmi eux. On accusa Catherine de Médicis, et plusieurs de ses conseillers, d'avoir révélé tous les secrets de l'expédition et ses forces. Comme il arrive toujours quand un grand parti est resté long-temps maître des affaires, les catholiques avaient conservé dans leur intérêt plusieurs des membres du conseil. On voit déjà dans une dépêche du secrétaire Aguillon, datée de Blois, qu'il savait tout ce qui se passait en ses délibérations : « Je cognois le secret du duc de Nevers; j'ai conféré avec un de ses confidens; je n'ai pu lui tirer autre chose, sinon que le roy et la royne desirent continuer la paix et amitié avec le roy notre seigneur, et qu'on

1. Archives de Simancas, B 37[23].

n'arme ni contre luy ni pour aucune chose qui le touche[1]. » Les archives de Simancas conservent encore la preuve que Charles IX ne voulait pas rompre avec l'Espagne. Plusieurs dépêches existent du mois de mai au mois d'août, époque de la haute influence des huguenots. Le 3 mai 1572, l'ambassadeur de France écrivait au roi d'Espagne : « Sire, le roy très-chrestien, mon maistre, m'a envoyé un courrier par lequel il me commande très-expressément faire entendre à Vostre Majesté infinité de particularités, les unes touchant le fait commun de Vos Majestés, et les autres son particulier, desquelles toutefois comme à son bon frère, il m'ordonne les lui faire entendre : Vostre Majesté me commandera quand elle trouvera bon que je l'aille trouver, à ce qu'elle soit servie[2]. »

De quoi s'agit-il dans ces affaires si essentielles, si secrètes ? Dans l'audience accordée le 10 mai à Aranjuez, l'ambassadeur dit à Philippe « que le duc d'Albe avoit envoyé

1 Dépêche au duc d'Albe, archives de Simancas, B 32[89].
2 Archives de Simancas, cot. B 33[57].

M. de Villerbal pour sçavoir si l'armée qui se trouvoit en France estoit dirigée contre les Estats de Sa Majesté Catholique; on lui avoit respondu en l'asseurant que cela n'estoit pas; le roy de France estoit jaloux de garder l'heureuse paix et amitié qu'il avoit avec Sa Majesté, et que l'armée ne seroit envoyée pour aucune chose qui regardast le roy. » Ensuite toutes ces communications secrètes touchent au mariage de Henri de Béarn avec la sœur du roi, union qui doit favoriser le service de Dieu et la paix dans le royaume de France[1].

En arrivant à Blois, Coligny avait eu l'ambition de s'emparer absolument du conseil et d'en exiler l'autorité de la reine-mère; il savait que cette vieille influence se faisait partout sentir; et d'ailleurs il ne pouvait gouverner à l'aise qu'après avoir obtenu ce premier et important résultat. La tactique à suivre n'était pas difficile; Charles IX atteignait sa vingt-troisième

1 Archives de Simancas, cot. B 33[58]. — Ce que l'ambassadeur de France dit à Sa Majesté, de la part de son roi: *Le dixo que el rey su hermano le haria saber como tenia concertado el casamiento de madama Margarita su hermana con el principe de Bearne, seria un negotio en gran servicio de Dios y provecho de aquel reyno.*

année; n'était-il pas temps de gouverner lui-même et de secouer cette lourde tutelle de sa mère? Coligny offrait le secours de son bras et la nombreuse gentilhommerie provinciale à ses ordres. Catherine, prévenue par l'ambassadeur espagnol des intrigues de Coligny, se rapprocha du duc de Guise, et dès lors le parti catholique eut une action de plus dans le conseil.

Les choses ne pouvaient plus long-temps demeurer dans la situation où elles étaient arrivées. Le duc de Guise avait fait une violente attaque contre le vieux Coligny, et, fort de la puissance du peuple, il l'avait accusé en face du roi d'être le meurtrier de son père; Charles IX, effrayé des résultats de cette poursuite, avait appelé auprès de lui l'amiral, et dans l'abandon d'une entière confiance lui avait dit : « Mon père, vous sçavez que vous m'avez promis de n'offenser personne de tous ceux de Guise tandis que vous demeurerez ici, et eux semblablement m'ont promis de vous respecter et tous les vostres[1]. Je me persuade et ai

1 De l'Estat de France sous Charles IX. ann. 1572.

ceste ferme opinion que vous me tiendrez votre promesse; mais je ne suis pas si asseuré de leur foi comme je suis de la vostre; car, outre que c'est à eux de se venger, je cognois leurs bravades et la faveur que ce peuple leur porte. Parquoy je ne voudrois point qu'ils fissent chose qui tournast à votre dommage et que mon honneur y fust intéressé; attendu, comme vous sçavez, que sous ombre de ces nopces, ils se sont trouvés ici bien accompagnés et bien armés. Et pourtant, s'il vous sembloit bon, j'avois pensé que ce ne seroit point sans propos, si je faisois venir les gardes de mes arquebusiers pour plus grande seureté de tous, de peur qu'à l'improviste ils ne vous puissent endommager aucunement, les faisant venir sous la conduite de tels et tels capitaines, en nommant des hommes qu'il sçavoit bien n'estre pas suspects et dont l'admiral ne se pust desfier. Lequel ayant entendu le discours du roy, et le trouvant fort gracieux et amiable et faict avec simplicité, le remercia, adjoustant que tout ainsi que cela estoit entièrement en sa puissance, qu'aussi il s'en rapportoit à tout ce que Sa Majesté en feroit. Et quant à luy,

que les arquebusiers ne lui desplaisoient point, d'autant que les gardes sont toujours bonnes[1]. » L'amiral Coligny sentait trop bien la situation du parti calviniste pour refuser un tel secours de protection royale; les opinions de Paris lui étaient connues; il savait que la chevalerie provinciale, même réunie, ne pouvait résister aux cinquante mille habitans que les quarteniers, au premier signal, pouvaient avoir sous les armes. Le roi, pour protéger les huguenots, « fit venir douze cents arquebusiers qui furent mis une partie à l'entour du Louvre et le reste envoyé en d'autres endroits de la ville à l'escart; afin qu'on ne sceust point au vray quel nombre il y avoit[2]. »

De toutes parts arrivaient des provinces la nouvelle de certaines émotions populaires, de vespres siciliennes contre les hérétiques; il y avait eu massacres à Orange, à Troyes. Le parti huguenot épouvanté écrivait lettres sur lettres à l'amiral qui, dans son innocente sécurité, ne croyait aucun avis. Coligny répétait à

1 « Propos du roy pour affiner l'admiral. » Paris, août 1572.
2 De l'Estat de France sous Charles IX, tom. I.

Charles IX « qu'il n'avoit pas esté du tout esmu des assemblées qu'avoient faictes ceux de Guise; seulement il a mis vingt-cinq arquebusiers pour la garde de sa maison, et il a adverti ses amis de se tenir prests. Il adjoustoit qu'il avoit bien les moyens de réprimer de pareilles tentatives, mais la crainte de lui déplaire et désobéir le retenoit, et puis il désiroit entretenir la paix et amitié dans le royaume qui en avoit fort besoin. Ainsi qu'il l'avoit dit de vive voix à Blois à Sa Majesté, il préférera toujours l'intérest public à son particulier. Il adjoustoit qu'il avait sceu que les préparatifs que faisoient ceux de Guise étoient contre lui, vu les bruits qu'eux et leurs serviteurs faisoient courir, et la mauvaise volonté qu'ils lui portent; cependant ils trouvoient estrange que ces Messieurs osassent s'opposer à la volonté royale, en s'efforçant de rompre le mariage de Madame vostre sœur, et ne sçais ce qu'ils feront encore s'ils s'attaquent à Vostre Majesté. Cependant il ne vouloit plus en parler, crainte qu'on pensast que la passion le dominoit. Il asseuroit le roy qu'il ne donneroit aucun plaisir ni advantage à ses ennemis pour prendre les armes. Puisqu'il plaist à Vostre Ma-

jesté que je me contienne avec moy, je le ferai, Sire; mais je vous prie que ce ne soit ni à ma honte et défaveur; faictes différence entre ceux qui font bien ou mal. Il envoyoit M. de Téligny, son fils, lui parler de bouche, car dans sa lettre il avoit peur d'être ennuyeux[1]. »

Rien de plus crédule que ce caractère de Coligny; fasciné par la cour, par l'ambition du pouvoir, il compromettait son parti, le livrant pieds et poings liés. Ceux de La Rochelle lui écrivaient pour se plaindre des menaces que faisaient maintes gens de guerre sous les ordres de M. Strozzi : tous les jours il en arrivait; « ces gens disoient tous apertement, que sans la promesse du sac de cette ville ils ne se fussent mis aux champs. Ils nous admonestent chacun de nous tenir sur nos gardes, ce que nous faisons avec grande incommodité, en ce temps de la récolte des fruits. Nous croyons que Leurs Majestés n'entendent ces choses; mais les événemens en sont si dangereux qu'une faute faicte, qui ne se recouvre jamais, en tel cas seroit notre entière ruine. Et confians que nous soyons en M. de Strozzi, par toutes ses

1 Mss. de Béthune, vol. coté 8702, fol. 25.

déclarations de bonne volonté et de nous faire bon et honneste traitement, toutefois nous sommes en suspend et doutons que nous devons faire. Ils despeschoient un porteur, afin que selon sa grande prudence l'admiral leur donnast bon conseil, et que selon iceluy, ils se puissent conduire et gouverner. » Cette lettre est signée des maire, échevins et pairs de la ville.

L'amiral répondit le 7 août 1572 : « Vous n'avez, Dieu merci, nulle occasion de craindre, car il n'en a point d'apparence. Vous vous pouvez asseurer que si j'eusse cognu qu'il y eust eu quelque occasion de défiance, je n'eusse pas failli de vous en advertir, ayant en telle affection vostre ville, que j'en aurai toujours soin et m'emploierai de tout mon pouvoir pour sa conservation et le bien de chacun de vous. Je vois, grâces à Dieu, le roy si bien disposé à l'entretenement de la paix avec ses subjects, que nous avons tous occasion de le louer. De Paris, vostre entièrement bien bon ami, COLIGNY[1]. »

1 Bibl. du roi, portefeuilles Fontanieu, nos 324, 325, 326.

L'instant approchait où la colère du peuple allait éclater. Il est puéril de croire que le mariage de Henri de Béarn avec Marguerite de Valois avait été arrêté dans le dessein de réunir toute la noblesse calviniste à Paris, afin de s'en débarrasser par un grand carnage. Ceci put être conçu par quelques têtes du parti catholique; on put envisager la possibilité d'un massacre général des huguenots, coup d'État de sang qui était comme une nécessité du catholicisme pour ressaisir le pouvoir. Mais cet événement ne fut ni préparé ni concerté avec tant de soins; il arriva comme arrivent toutes ces fatales exécutions populaires, par un mot, par un acte, par un accident : quand les choses en sont venues à un certain point, un signal suffit pour l'explosion, et elles éclatent plus épouvantables encore qu'on avait voulu le faire. Se débarrasser des huguenots était une idée familière à la multitude; on avait essayé la guerre, les édits, les persécutions; on tenta la tuerie, et il ne faut en accuser personne : le mouvement des partis, un fanatisme d'opinion, furent les mobiles de la Saint-Barthélemy. En révolution, souvent il faut effacer les noms

propres pour distribuer le blâme ou l'éloge : les masses font le bien et le mal.

Il est constant que l'amiral Coligny avait pris un grand ascendant sur l'esprit du jeune roi Charles IX ; je ne crois pas à une dissimulation de deux années, à tous ces témoignages de confiance pour arriver après un si long temps à un coup d'État. Le conseil fut entraîné par les passions de son parti ; il ne pouvait se placer au milieu des calvinistes qui n'étaient pas assez forts et avaient contre eux le peuple ; il alla donc avec le mouvement qui emportait aux excès catholiques. On a fait de Charles IX un monstre, de Catherine de Médicis une figure sanglante de femme ; l'un et l'autre luttèrent longues années contre une réaction qu'ils furent obligés de seconder. Quand on lit les histoires des écrivains modernes sur cette époque, on dirait qu'il s'agit de petites intrigues de marquis et de cour, en face pourtant de la puissante histoire de ces masses qui broient les hommes et les choses.

Après les noces de Henri de Navarre, les catholiques n'en pouvaient plus ; Catherine, qui s'était réunie aux Guise, était placée au centre

de ce mouvement dont elle calculait la prochaine et inévitable influence. Charles IX seul restait uni aux calvinistes et concertait avec Coligny l'expédition de Flandre contre le roi d'Espagne. Alors eut lieu peut-être cette conférence secrète entre Catherine et son fils, dans laquelle, déployant toutes les forces du catholicisme, elle lui montra les hérétiques prêts à rompre la paix, appelant encore une fois les reistres, les Anglais, pour soutenir la petite minorité de leur parti. Elle fit quelque impression sur l'esprit de Charles IX; mais l'amiral s'était emparé de toutes les idées du jeune prince ; il favorisait son émancipation de la chaîne pesante dont Catherine de Médicis l'accablait depuis l'enfance. Les partis étaient prêts; il fallait que la guerre recommençât d'une manière quelconque; l'imprudence des huguenots n'avait pas de bornes. La Noue déclare « qu'il y en avoit de bien hardis et de bien décontenancés parmi les siens », et les siens formaient une opinion odieuse aux métiers, aux halles, aux confréries.

Charles IX couvrait de sa protection la noblesse calviniste, occupant militairement Paris.

Quelques jours après les massacres arrivés à Rouen, à Orange, le roi écrivait aux gouverneurs pour empêcher toute prise d'armes. « Mons. encore que je me tienne tout asseuré que suivant plusieurs lettres que je vous ai ci-devant escrites, et le soin que vous avez pu cognoistre que j'ai d'empescher mon peuple de foulle et d'oppression, vous donnerez tout le meilleur ordre qu'il vous sera possible en l'estendue de votre gouvernement, à ce qu'il ne s'y lève aucuns gens de guerre, tant de pied que de cheval, sans mes commissions, et que vous vous employiez vertueusement à rompre et tailler en pièces ce qui s'en pourroit jà estre levé ou s'en lever par ci-après: néanmoins, pour avoir ce faict tant à cœur, comme je l'ai, premièrement, pour conserver ce qui est dû à mon autorité, puis, pour le bien et soulagement de mon peuple, duquel j'ai le mesme soin que doit avoir un père pour ses propres enfans, je vous fais derechef ce mot, pour vous dire que surtout si desirez faire chose qui me soit fort agréable, vous ayez à vous enquérir soigneusement s'il se trouve dedans l'estendue de vostre gouvernement aucuns gens de guerre

ainsi levés sans mes commissions, auxquels sur le premier advertissement qui vous en sera donné, vous ferez courir sus avec toutes les forces que pourrez mettre ensemble, en usant de tel devoir et diligence, que lesdictes levées puissent estre rompues et taillées en pièces avant qu'elles aient loisir de se grossir et de faire sentir à mon peuple la foulle et oppression qu'il en a reçues par ci-devant; vous asseurant que la plus agréable nouvelle que je pourrai avoir de vous, ce sera que vous ayez satisfait à cette mienne volonté et intention, si l'occasion s'en présente, dont vous me donneriez incontinent advis [1]. »

Il y avait alors en chaque opinion des hommes secondaires, hardis aux coups de mains, et qui se chargeaient d'expédier quelques unes des hautes têtes du parti opposé. Dans les mœurs du temps, ces assassinats à coups d'arquebuses ou de pistolles étaient chose naturelle. Tout fanatisme enfante des dévouemens; Coligny n'eut pas besoin de presser Poltrot pour qu'il frappât François de Guise; et Henri de Guise

1 Mss. de Béthune, vol. coté 8717, fol. 149.

ne dut pas presser beaucoup Maurevel pour venger la mémoire du grand capitaine: «Le vendredi 22 d'aoust, dès le matin, Maurevel agence son arquebouse et attend de pied coy l'admiral, lequel estait entré le matin au cabinet du duc d'Anjou, par son commandement, avec les mareschaux de Cossé et de Tavannes, pour rapporter leur advis sur l'accord d'un différend esmu de long-temps entre les sieurs de Guerchy et de Tianges. Le mareschal de Damville y fut appelé, et l'envoya-t-on quérir par le sieur de Cornaton; mais il s'excusa sur ce que le roy lui avoit commandé d'accorder une autre querelle entre deux gentilshommes. Au sortir de là, comme il alloit en son logis, ayant trouvé le roy qui sortoit d'une chapelle qui est au devant du Louvre, le ramena jusques dans le jeu de paulme (où le roy et le duc de Guise, ayant dressé partie contre Téligny et un autre gentilhomme, jouèrent quelque peu), puis en sortit pour s'en aller disner en son logis, accompagné de douze ou quinze gentilshommes. Il ne fut pas à cent pas du Louvre, que d'une fenestre treillissée du logis (où logeoit ordinairement Villemur, précepteur du duc de Guise), lui fut tiré une arquebousade

avec trois balles, sur le point qu'il lisoit une requeste, allant à pieds par la rue. L'une des balles lui emporta le doigt indice de la main droite, de l'autre balle il fut blessé au bras gauche. Lorsqu'il fut atteint, le sieur de Guerchy estoit à son costé droict d'où lui fut tirée l'arquebousade, et à son gauche l'aisné des Pruneaux; ils furent fort esbahis et esperdus, et tous ceux qui estoient en la compagnie. L'admiral ne dict jamais autre chose, sinon qu'il monstra le lieu d'où on lui avoit tiré le coup et où les balles avoient donné; et regardant son escuyer d'escurie qui estoit près de lui, dict : « Yolet, allez « dire au roy ce qui m'est advenu. » Un autre gentilhomme voyant l'admiral blessé, s'approcha de lui pour lui soustenir son bras gauche, lui serrant l'endroit de la blessure avec son mouchoir; le sieur de Guerchy lui soustenoit le droict, et en ceste façon fut mené en son logis distant de là environ de six vingts pas. En y allant un gentilhomme lui dict qu'il estoit à craindre que les balles ne fussent empoisonnées; à quoi l'admiral respondit qu'il n'adviendroit que ce qu'il plairoit à Dieu. Soudain après le coup, la porte du logis d'où l'arquebousade avoit esté

tirée fut enfoncée par certains gentilshommes de la suite de l'admiral. L'arquebouze fut trouvée, mais non l'arquebouzier : ouy bien un sien laquais et une servante du logis. L'arquebouzier s'estoit soudain enfui par la porte de derrière qui sort sur le cloistre de Sainct-Germain-de-l'Auxerrois, où l'on luy gardoit un cheval prest, garni de pistolles à l'arçon de la selle. Sur lequel estant échappé, il sortit hors de la porte Sainct-Antoine; où ayant trouvé un cheval d'Espagne qu'on lui tenoit en mains, descendit du premier, puis se mit sur le second, et partit au grand galop [1]. » Ce bon coup d'arquebuse tiré sur l'amiral fut le signe lugubre d'une lutte terrible. Charles IX la redoutait cette sanglante lutte. Quand on lui porta la nouvelle que l'amiral avait été blessé par un assassin, le roi jouait à la paume. Jetant sa raquette à terre avec fureur, il s'écria : « Mort de Dieu, je ne serai donc jamais tranquille ? »

Il y eut grande émotion à Paris, à cause de cette blessure de Coligny. Immédiatement la nouvelle fut mandée à l'Hôtel-de-Ville : « Le

1. Comment M. l'admiral fut blessé, 1572 (Brochure).

vendredy 22e jour dudict mois d'aoust, environ les dix heures du matin, furent apportées nouvelles à MM. les prevost des marchands et eschevins estant au bureau d'icelle ville, que présentement l'on avoit tiré un coup d'arquebousade au sieur admiral Gaspard de Coligny, revenant du Louvre et passant par-devant le cloistre de Sainct-Germain-de-l'Auxerrois du costé dudict Louvre, dont il auroit esté blessé à un bras et aux deux mains. Et le même jour, afin d'obvier aux inconvéniens qui pourroient advenir à ladicte ville et pourvoir au repos d'icelle, furent expédiés mandemens aux quarteniers, archers, arbalestriers et arquebousiers : « De par les prevost des marchands et eschevins de la ville de Paris : capitaine des archers, arbalestriers et arquebousiers, nous vous mandons que ayez à assembler présentement toutes vos compagnies, avec lesquelles vous vous rendrez en armes devant l'Hostel-de-la-Ville, et la plus-part de vous serez à cheval et l'autre à pieds, et y viendrez en toute modestie sans esmouvoir personne, et n'y faictes faute. MM. les quarteniers, ne faillez présentement à envoyer six de vos cinquanteniers et dixainiers sans ar-

mes aux portes desquelles vous avez la charge, pour voir et cognoistre qui passera et entrera et avec quelles armes; et quant à vous, demourerez en vostre quartier pour déclarer à vos bourgeois qu'ils ne s'esmeuvent et ne prennent aucunes armes, et les leur faire laisser s'ils les avoient prises : et de tout ce que ferez et verrez, vous nous advertirez incontinent et en toute diligence, et n'y faictes faute [1]. »

Le corps de ville de Paris prévoyait l'approche de la crise; la guerre civile se montrait dans toutes ses violences, car ce coup d'arquebuse avait retenti fortement dans les opinions.

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, X, pag. 7, recto et verso.

CHAPITRE XL.

PRÉPARATIFS DE LA SAINT-BARTHÉLEMY.

Indignation et menaces des huguenots. — Visite de Charles IX à l'amiral. — Promesse de justice. — Organisation populaire par le duc de Guise. — Le duc de Guise et le peuple. — Sécurité des calvinistes. — Aspect de Paris, le 23 août au soir.

1572.

Le parti huguenot se vit tout entier menacé par l'assassinat de l'amiral; son chef venait d'être ainsi arquebusé non loin du Louvre, en face du palais du roi. D'où partait le coup? qui avait conduit cette main obscure et fanatique?

Il fallait en finir : voulait-on des batailles? on en aurait. Des groupes de gentilshommes contemplaient en silence la pierre empreinte du sang, où l'amiral avait été blessé. L'aspect morne de Paris présageait un orage ; ne devait-on pas quitter cette Babylone ou la désarmer complètement pour qu'elle cessât d'être menaçante? Les calvinistes redoublaient de liberté dans leurs propos; à la cour on n'entendait que ces cris de vengeance : « Si l'on ne nous faict justice, nous nous la ferons nous-mesmes. » Le seigneur de Piles le dit à la face du conseil, ce qui fit changer de couleur le jeune Charles IX. Les catholiques à leur tour avaient exploité cette licence de paroles pour accuser les huguenots de nouveaux projets de guerre civile, d'alliance avec Elisabeth et l'Allemagne. On mit sous les yeux du roi des lettres chiffrées, dans lesquelles ceux-ci demandaient aux luthériens un secours de vingt mille reistres. La reine ajouta : « Les catholiques, sçachant que Vostre Majesté ne veut point les commander, se sont ligués entre eux pour leur défense, et si la huguenoterie se montre encore la teste haute, ils esliront un capitaine-

général pour leur en faire raison. » Ce projet de ligue en dehors de la royauté, pour le cas où elle ne prendrait point ouvertement la défense de la foi, était ancien; il formait comme une menace toujours levée contre la couronne et dans les destinées de la maison de Guise.

Si l'on avait résolu de longue main, et par un conseil réfléchi, le massacre des huguenots, il en eût été question dans la correspondance secrète de Charles IX et de Philippe II, lequel poussait, conjointement avec le duc d'Albe, au triomphe complet du parti catholique. Quand on lira les dépêches, les instructions du roi d'Espagne et son joyeux étonnement sur la Saint-Barthélemy, il sera impossible de ne pas rester convaincu qu'il n'y avait dans cet événement rien de préparé; qu'une force de choses spontanée, invincible, l'opinion du peuple, obligea Charles IX à sanctionner plutôt qu'à méditer les sanglantes journées. Dans les récits de cette catastrophe on n'a pas assez distingué l'approbation donnée à un fait accompli, et la volonté qui le prépare : l'intervalle est pourtant immense!

L'amiral Coligny avait été transporté en son

hôtel, rue de Béthisy, sur un lit de douleur; idole de son parti, il fut entouré de tous les chefs huguenots, car c'est à l'aspect de ce sang qu'ils s'inspiraient pour la vengeance. De petits pamphlets circulaient dans les quartiers habités par la gentilhommerie provinciale; ils racontaient « l'effroyable blessure de l'admiral, sa merveilleuse patience quand Ambroise Paré, chirurgien du roi, lui avoit coupé le doigt indice et faict trois incisions au bras gauche. » On prêtait à Coligny de grandes et belles paroles de résignation : « Mes amis, dit-il, pourquoi pleurez-vous? Je m'estime bien heureux d'avoir ainsi esté blessé pour le nom de Dieu »; et à l'instant, jetant la vue sur un ministre nommé Merlin : « Voici, dit-il, des bénéfices de Dieu, mes amis. Je suis voyrement bien blessé, mais je cognois que c'est par la volonté du Seigneur nostre Dieu, et remercie Sa Majesté de ce qu'elle m'honore tant que je souffre quelque chose pour son sainct nom. Prions-le afin qu'il m'octroye le don de persévérance[1]. »

La prière de l'amiral et des ministres à son

1 De l'Estat de France sous Charles IX, tom. 1, pag. 197.

lit de souffrance retentissait parmi sa brave chevalerie et enflammait son zèle batailleur. Non seulement les ardens huguenots, mais encore le tiers parti courut visiter l'amiral; le roi de Navarre et le prince de Condé s'étaient pressés autour de lui, et l'on vit arriver les maréchaux Damville et Cossé. Les premières paroles de Coligny furent toutes politiques; il avait intérêt à effrayer le tiers parti pour le rallier à ses opinions : « Mareschal de Cossé, s'écria-t-il, vous souvient-il pas de ce que je vous en disois, n'y a pas long-temps? Pour certain il vous en pend autant à l'œil. » Le maréchal Damville ne voulut s'engager à rien; il se borna à de simples témoignages sur la force et constance de l'amiral : « Regardez, je vous prie en quoy je pourrai m'employer pour vous; je m'esmerveille d'où peut estre venu ceci. » L'amiral lui répondit : « Je n'ai personne pour suspect que M. de Guise; toutefois je ne le voudrois pas affirmer. Mais j'ai appris dès long-temps, par la grace de Dieu, à ne craindre mes ennemis, ni la mort mesme, laquelle ne me sçauroit nuire comme je m'asseure, mais plustost me mettre en un repos perpétuel et bienheureux. Car je sçais

pour certain que Dieu, en qui j'ai mis entièrement mon espérance, ne peut tromper ni mentir. Vray est qu'une chose m'afflige en ceste blessure-cy ; c'est que je me vois privé du moyen de faire paroistre au roy combien je desirerois lui faire service. » Il disait cela ayant égard à la guerre de Flandre, laquelle, selon l'apparence, était un moyen fort propre pour ramener l'Etat de France peu à peu à son ancienne splendeur et élever le roi par-dessus tous les autres monarques. « Je desirerois bien, ajouta-t-il, qu'il luy plust m'ouyr parler un bien peu : car j'ai à luy dire choses qui lui importent grandement, et pense qu'il n'y a personne qui les luy osast dire[1]. »

Le parti huguenot ne se borna point à ces plaintes vagues et générales ; il savait l'émotion du peuple de Paris, les menaces dont la gentilhommerie était accablée jusque dans le quartier assigné pour sa demeure. Le roi de Navarre et le prince de Condé se chargèrent de visiter le roi au Louvre ; ils furent sur-le-champ admis auprès de Charles IX, lui remontrant « qu'il ne

[1] De la blessure de M. l'admiral. (Pamphlet.)

faisoit pas seur pour eux dans Paris, et le suppliant tout hautement de leur donner congé d'en sortir et de se retirer ailleurs. Le roy, se complaignant aussi à eux du malheur advenu et les consolant, jura et promit de faire du coupable, des consentans et fauteurs, si mémorable justice, que l'admiral et ses amis auroient de quoy se contenter; cependant il les prie de ne bouger de la cour; que ils lui en laissent la punition et vengeance, et qu'ils s'asseurent qu'il y pourvoira bientost. La royne-mère présente monstroit semblant d'estre bien fort marrye du cas advenu. Que c'estoit un grand outrage faict au roy; que si on supportoit cela aujourd'huy, demain on prendroit la hardiesse d'en faire autant dans le Louvre, une autre fois dedans son lit, et l'autre dedans son sein et entre ses bras. »

Charles IX tint sa promesse avec un zèle dont les huguenots eux-mêmes furent frappés : « Soudain le roy commande qu'on poursuive celui qui avoit faict le coup; et pour ne laisser eschapper, disoit-il, ceux qui en estoient coupables et pourvoir à ce qu'il n'advinst quelque plus grand mal, envoya vers le prevost de Paris, lui

commandant de mettre gens en ordre et qu'il fust prest pour exécuter tout ce que le duc d'Anjou lui commanderoit. Il fit aussi fermer toutes les portes de la ville, disant qu'il ne vouloit pas que ceux qui avoient commis un tel excès se sauvassent, réservant seulement deux portes ouvertes pour les allans et venans èsquelles y avoit grosse garde afin que nul ne sortist sans congé[1]. » Ensuite, sur la demande des huguenots, il leur permit de se réunir tous autour de la demeure de l'amiral afin qu'ils pussent, en cas de menaces et d'attaque du duc de Guise, se trouver tout prêts et en armes pour leur défense mutuelle. On soutint après que cette concession avait été faite dans le sinistre but d'égorger plus facilement les hérétiques rassemblés sur un seul point : mais n'était-il pas plus aisé de les avoir dispersés dans la ville, que dans un groupe de deux ou trois mille gentilshommes bien armés autour de chefs vieillis dans les guerres civiles?

Les huguenots avaient demandé, comme témoignage d'affection royale et pour que le peu-

1 De l'Estat de France sous Charles IX, t. 1, p. 199.

ple vît bien l'union intime de la couronne avec eux, que le roi visitât l'amiral. Cette démarche publique en face des halles de Paris pouvait calmer l'effervescence, préparer la fusion des esprits : Charles IX n'hésita pas. « Sur les deux heures après midy le roy se mit en chemin, accompagné de la royne sa mère, de ses deux frères, du duc de Montpensier, du cardinal de Bourbon, des maréchaux de Damville, Tavannes et de Cossé, du comte de Retz, des sieurs de Thoré et de Méru, et peu après y vint aussi Gonzagues, duc de Nevers. Du commencement, le roy fit sortir de la chambre tous les domestiques de l'admiral, lequel s'exprima avec quelque vivacité. « Sire, je n'ignore point que ci-après (s'il plaist à Dieu que je meure) plusieurs calomnieront mes actions. Mais Dieu, devant le throsne duquel je suis prest à comparoir, m'est témoin que j'ai toujours esté fidèle et affectionné serviteur de Vostre Majesté et de vostre royaume[1]. » Ces témoignages de fidélité et d'affection furent suivis des plaintes aigres et

1 « De la visite du roy à M. l'admiral. » Aoust 1572. (Brochure.)

hautaines contre le conseil et sa politique. « N'est-ce point une honte, Sire, qu'on ne sçauroit (par manière de dire) tourner un œuf en votre conseil privé, qu'incontinent un courrier n'en porte la nouvelle au duc d'Albe! et ce duc d'Albe, n'est-ce point une grande indignité d'avoir faict pendre les malheureux Français pris en la défaicte de Genlis. En vostre cour, Sire, on ne faict que rire de cela; c'est la compassion qu'ont les Français pour leurs vaillans compatriotes. En France, il y a manifeste mépris de vos esdicts, spécialement de celui de pacification : vous avez tant de fois juré la paix, que les nations étrangères sont tesmoins de votre serment; vous avez juré de garder la paix promise à ceux de la religion; ceste promesse, Sire, est partout vilainement violée, non seulement par les particuliers, mais par vos gouverneurs et officiers. La conservation d'une promesse publique est un lien très-asseuré de paix: je vous l'ai faict voir à l'œil, Sire; je vous ai faict entendre quelquefois le mesme, Madame (s'adressant à la royne-mère), et cependant on faict tous les jours des plaintes de meurtres, séditions et brigandages. N'y a pas

long-temps qu'à Troyes les catholiques tuèrent entre les bras de sa nourrice un petit enfant qui venoit d'estre baptisé au presche. Sire, je vous supplie d'avoir plus d'égards à tels meurtres, ensemble à la foi que vous avez promise. »

C'étoit là le résumé des griefs des huguenots contre le roi. Dans le fait, le conseil catholique d'affection ne pouvait, ne voulait suivre absolument les intérêts du calvinisme. Pourtant Charles IX répondit : « Monsieur l'admiral, je sçais que vous estes homme de bien, bon François, et que vous aimez la conservation de mon Estat. Je vous tiens pour un vaillant personnage et excellent capitaine et chef de guerre. J'ai tasché toujours de faire diligemment observer mon esdict de pacification; je veux toujours qu'il soit entretenu; je viens d'envoyer des commissaires en toutes les provinces de mon royaume. Voicy ma mère qui vous peut asseurer de cela. » Lors la royne-mère dit : « Cela est vray, monsieur l'admiral, et vous le sçavez bien. » Alors l'admiral s'eschauffant, se mit sur son séant : « Oui, bien le sçais-je, Madame; l'on a envoyé des commissaires, dans

lesquels il y en a qui m'ont condamné à estre pendu et proposé cinquante mille escus de récompense à celui qui vous apporteroit ma teste. — Nous en enverrons d'autres, qui ne seront point suspects, répliqua Charles IX. Monsieur l'admiral, vous vous esmouvez un peu trop en parlant; cela pourroit nuire à votre santé; vous estes blessé, et je sens la douleur de votre plaie. Par la mort de Dieu, s'écria-t-il, je vengerai cet outrage si roidement qu'il en sera mémoire à jamais : oui, monsieur l'admiral, répétoit encore le roy, par la mort de Dieu, je vous proteste et jure que je vous ferai justice de cet outrage[1]. » Quand il eut obtenu cette promesse de Charles IX, l'amiral imposa certains juges au conseil, et particulièrement Cavagnes, alors maître des requêtes, et que le parti huguenot poussait à la dignité de chancelier. La conversation se prolongea quelque temps à voix basse, « et ceux qui estoient près du lict ne purent entendre autre chose, sinon que sur la fin la royne-

1 Response du roy à monsieur l'admiral, 1572. — De l'Estat de France sous Charles IX, tom. 1, pag. 201.

mère dict : Combien que je ne sois qu'une femme, si suis-je d'advis qu'on y pourvoie de bonne heure. » Le roi témoigna un tendre intérêt à l'amiral; il demanda à voir la balle qui l'avait blessé. La reine-mère la prit également, la toucha; puis rappelant un souvenir qui était comme un sanglant reproche au parti huguenot et à Coligny : « Je suis bien aise que la balle n'ait point demeuré dedans, monsieur l'admiral; car il me souvient lorsque M. de Guise fut tué devant Orléans, les médecins me dirent quelquefois que si la balle estoit hors, encore qu'elle eust esté empoisonnée, n'y avoit danger de mort. » Cornaton répondit : « Nous ne nous sommes pas contentés de cela, Madame; car voulant prévenir ce danger, nous avons donné un breuvage à monsieur l'admiral pour empescher la force du poison, si d'adventure il y en avoit. »

Cependant la fermentation de Paris augmentait. Il y a dans les partis agités quelque chose de la nature du tigre; quand ils ont goûté du sang ils veulent s'en rassasier. La blessure de l'amiral, la bonne balle d'arquebuse avaient excité l'enthousiasme parmi le peuple; Mau-

revel après avoir frappé son coup, s'était dirigé vers la porte Saint-Antoine, et chaque fois qu'il s'arrêtait sur son beau cheval d'Espagne, il s'écriait au milieu des vives acclamations : « C'est faict, bons bourgeois, nous n'avons plus d'admiral[1] », et partout on l'avait fêté, partout on l'avait salué de mille cris de joie. Il y avait des conciliabules secrets, des assemblées de nuit dans lesquelles on délibérait d'en finir avec les hérétiques, misérables étrangers. Une circonstance hâta la catastrophe. Les informations prises à la demande de Coligny ne laissaient plus de doute que la main cachée du duc de Guise avait dirigé l'arquebusade de Maurevel, d'où résultait naturellement une poursuite criminelle contre le prince populaire, l'homme de Paris et de la multitude. Le parti calviniste réclamait une prompte justice; en cas de refus il parlait de se venger lui-même et d'attaquer par les armes les Lorrains assassins de l'amiral. Quand les Guise surent ces intentions, « ils s'en allèrent

1 De l'Estat de France sous Charles IX, tom. I, pag. 196.

trouver le roy, et en présence de plusieurs, luy dirent qu'il leur sembloit que Sa Majesté n'avoit point leur service à gré depuis assez longtemps; et s'ils eussent pensé qu'en se retirant en leurs maisons le roy y eust pris plaisir, pour luy complaire ils n'eussent pas failli de s'en aller de la cour. Le roy avec un mauvais visage et avec paroles pires, leur respondit qu'ils s'en allassent où ils voudroient, et qu'il les auroit bien toujours s'ils se trouvoit qu'ils fussent coupables de ce qui avoit esté faict à l'admiral. Pourquoy se retirant de la présence du roy bien accompagnés, montèrent à cheval environ le midy, comme pour sortir, et marchèrent vers la porte Sainct-Antoine; mais ils ne bougèrent de la ville. » Et en effet le peuple n'eût pas souffert que ses bons princes catholiques, ses défenseurs, quittassent Paris; fallait-il chasser les braves fils du grand duc de Guise pour livrer les bourgeois et les métiers à cette rude chevalerie de province qui venait imposer ses coutumes odieuses? Dès le soir du 22 « les quarteniers de Paris vont par toutes les hostelleries et logis, prennent par escrit les noms de ceux qui faisoient profession de la religion, marquent leurs

demeures et portent leur roole à ceux qui en avoient faict commandement[1]. »

Les huguenots étaient informés exactement de tout ce qui se passait à Paris; ils craignaient les émotions de ce peuple armé qui couvrait les halles de ses fortes confréries. Déjà lorsque Charles IX vint visiter l'amiral, il fut mis en question si l'on ne le transporterait pas dans le Louvre même, pour le mettre sous la protection du roi. Cet avis fut abandonné parce que l'amiral était faible et ne pourrait supporter un trajet qui l'aurait si fortement agité. Des conseils se tenaient d'heure en heure chez Coligny afin de résoudre quelques mesures de salut public. Pouvait-on résider à Paris? Le vidame de Chartres insista avec une grande véhémence pour quitter la ville : « Il apercevoit de moment à moment des choses qui le mettoient en fort grand doute. Au contraire, les autres desbattoient qu'il se falloit contenter de demander justice au roy et requérir que tous ceux de Guise eussent à sortir de la cité pour autant qu'ils avoient trop grand

1 Regist. de l'Hôtel-de-Ville, X. 1572.

crédit envers le peuple[1]. » Ce dernier avis fut approuvé par le roi de Navarre, le prince de Condé et plusieurs autres. Téligny représenta que « c'estoit faire tort au roy de révoquer en doute sa sincérité; qu'il falloit demander justice paisiblement et modestement : n'estoit-il pas à craindre, en pressant trop les choses, que le roy s'irritast? » Un gentilhomme de Picardie, nommé Bouchavannes, assistait à ce conseil; on remarqua que « lors il ne dit pas un mot, mais qu'attentivement il escoutoit opiner les autres, ce qui augmenta fort la mauvaise opinion qu'on avoit eue de lui auparavant. Plusieurs trouvoient estrange que lui qui faisoit profession de la religion, estoit toutefois fort bien vu de la royne-mère, et alloit souvent voir le comte de Retz et autres tels mignons d'icelle royne[2]. »

Les bons rapports de la cour et l'amiral se continuaient; tandis que son parti concevait des méfiances, Coligny donna charge à Cornaton « d'aller vers le roy pour l'advertir de

1 De l'Estat de France sous Charles IX. ann. 1572.
2 Mémoires d'Estat sous Charles IX, t. 1, p. 205.

l'esmotion du peuple et luy demander qu'il luy plust octroyer quelques archers de sa garde pour demeurer à l'entrée de son logis; qu'il luy plust aussi permettre que des gentilshommes amis de l'admiral vinssent loger dans la rue où il demeuroit; item, qu'il permist qu'on mist des armes dans le logis dudict admiral; et afin que le roy ne prist occasion de penser quelque chose de sinistre sur cette dernière requeste, on lui demanda des archers de sa garde principalement, pour voir tout ce qui se feroit au logis de l'admiral. » Charles IX s'écria : « Mais où avez-vous entendu ces bruits? » Il commande au comte de Retz de faire venir la royne sa mère. « Icelle estoit à peine entrée, que le roy fort esmu lui demanda : Qu'y a-t-il? que veut dire ceci? On me dict que le peuple se mutine et prend les armes. — Il ne faict ni l'un ni l'autre, respondit-elle; mais s'il vous souvient, vous avez commandé ce matin que chacun se tinst à son quartier de peur de troubles. — Cela est vray, respondit le roy, mais j'ai défendu qu'on prist les armes. » Alors le duc d'Anjou, qui estoit venu avec sa mère, dit : « Prenez Cosseins avec cinquante arquebusiers. » Cornaton répli-

qua « que ce seroit assez d'avoir seulement six archers de la garde, car leur autorité serviroit autant à contenir le peuple que s'il y en avoit davantage. — Non, non, dict le roy et son frère aussi, prenez Cosseins, vous n'en sçauriez choisir un plus propre. » Le choix de Cosseins ne devait point plaire aux huguenots, qui le considéraient comme un ennemi de leurs doctrines; mais les archers de la garde du roi étaient alors une garantie, une sanction armée de la protection royale. « Quelques heures après, Cosseins vint au logis de l'admiral, accompagné de cinquante arquebusiers, et choisit deux boutiques prochaines dans lesquelles il posa ses soldats. Puis, arriva Rambouillet, mareschal-des-logis, qui, suivant l'advis donné par le duc d'Anjou le jour précédent, commanda à tous les gentilshommes catholiques logés en ceste rue d'aller ailleurs, marqua et fit venir ès-maisons et hostelleries les amis et familiers de l'admiral [1]. »

Les deux peuples étaient ainsi bien séparés;

1 Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX, t. 1, p. 205.

les huguenots, braves gentilshommes, rudes batailleurs de province, groupés autour de leur chef, pouvaient facilement se défendre en cas d'attaque s'ils eussent eu une tête de parti autrement faite que celle de l'amiral. Mille symptômes indiquaient l'effervescence de Paris; on transportait des armes de tout côté; des cris de fureur se faisaient entendre dans les rues; les échevins de l'Hôtel-de-Ville étaient en veille; on apercevait des lueurs à chaque fenêtre du grand hôtel de la Grève, et pendant ce temps les calvinistes se retiraient en leur quartier sans se préparer contre l'orage qui grondait, sans saisir leur bonne épée et leur arquebuse brunie, pour résister aux confréries et métiers qui s'assemblaient sur les places publiques, autour des halles et sous les bannières de leurs quarteniers et dixainiers.

CHAPITRE XLI.

NUIT DE LA SAINT-BARTHÉLEMY.

Les Tuileries. — Divers conseils. — Récits différens. — Les pamphlets. — Tavannes. — Miron. — Opinion sur ce conseil. — Rapports avec l'Hôtel-de-Ville. — Le corps municipal. — Commencement de la rixe. — Marche des Guise contre l'amiral. — Tuerie de l'amiral et de ses familiers. — Le peuple catholique. — Massacres au Louvre. — Charles IX; Catherine de Médicis.

1572.

L'ATTITUDE des deux partis faisait prévoir la grande crise. Il fallait le crédule aveuglement de l'amiral pour ne pas sentir que cette agitation populaire, qui partout se manifestait, devait éclater au premier moment par une attaque en règle. Les calvinistes avaient commis

bien des imprudences; ils avaient passé toute la journée du 23 à jeter des paroles odieuses au peuple : « Il faudra bien nous venger de cet assassin Henri de Guise; si le roy nous refuse justice nous nous la ferons nous-mesmes. » Ils parcouraient les rues brandissant leur arquebuse, pertuisane et pistole.

Les bruits de ces hardiesses des huguenots parvenaient au Louvre; on les exagérait auprès du roi; on prêtait d'étranges propos à l'amiral. « Bien que de sa nature il fust homme plus contenu en ses paroles qu'en ses délibérations, dès qu'il fut blessé il ne disoit mot qui ne fust plein de menaces, s'écriant : Si le bras est blessé la teste ne l'est pas. S'il me faut couper le bras j'aurai la teste de ceux qui en sont cause : ils pensoient me tuer, mais je les préviendrai. Et quand on luy disoit que le roy estoit bien marry de cela, il disoit : Je sçais par où il faut les prendre; et les principaux de sa ligue en disoient autant[1]. » Le malheureux Charles IX avait

1 « Discours sur les causes de l'exécution faicte ez personnes de ceux qui avoient conjuré contre le roy et son Estat, Paris, à l'Olivier de P. Lhuiller, rue Saint-Jacques. 1572, avec privilége. »

cherché à donner tous les gages; il avait écrit aux gouverneurs des provinces pour déplorer la blessure de l'amiral, pour témoigner sa douleur de cet événement; il ordonnait de poursuivre avec rigueur même le duc de Guise s'il le fallait[1], et pourtant tout cela ne satisfaisait pas un parti méfiant et impérieux, que la peur rendait plus exigeant encore; tant la situation était difficile!

Depuis la grande influence des calvinistes dans le conseil il s'était formé des comités catholiques et mystérieux, délibérant indépendamment du roi et dominant ses volontés. Un puissant parti ne peut pas être tout-à-fait rejeté hors des affaires; il est impossible d'éviter que la majorité ne se fasse représenter quelque part, et qu'elle ne pénètre dans le pouvoir. Il y avait alors trois conseils secrets : « L'un du roy accompagné de sa mère, de son frère, du comte de Retz, de Biragues. L'autre de la royne-mère, qui est le conseil très-secret composé d'elle et du comte de Retz seul premièrement, puis de Biragues pour un tiers et non pas

1 Mss. de Béthune, Biblioth. royale.

toujours et de quelques autres en certains points particuliers seulement. Le troisième est le conseil de Guise, où le duc d'Anjou, la royne-mère, Biragues, le comte de Retz, le duc de Nevers, le cardinal de Lorraine, le duc d'Aumale, Tavannes, Chiverny et quelques autres se trouvoient [1]. » Ces trois comités se mettaient en rapport les uns avec les autres par des agens. C'était là que se portaient les affaires qu'on devait traiter en dehors du mouvement régulier et de l'ordre habituel des délibérations. Les conseils étaient réglés dans une hiérarchie de dévouement plus ou moins ardent pour le catholicisme, en partant du roi jusqu'à la plus vive personnification du duc de Guise.

Dans la journée du 23 août après dîné, Catherine de Médicis manda le conseil, qu'elle présidait dans les jardins de ce palais des Tuileries, élevés alors avec les magnificences de l'Italie sur quelques vieux décombres. La gravité des circonstances lui commandait impérieusement un parti. Et ici je dois rapprocher trois témoignages sur les délibérations de ces

1 De l'Estat de France sous Charles IX. 1572.

comités secrets, où furent discutées des mesures sanglantes de salut public: 1° le récit des pamphlets huguenots; 2° les souvenirs catholiques du maréchal de Tavannes; 3° les aveux du duc d'Anjou pendant son voyage de Pologne.

L'auteur *de l'Estat de France sous Charles IX*, si porté pour les calvinistes, reproduit ainsi cette scène préparatoire du drame de la Saint-Barthélemy : « Après disner la royne-mère mena le roy, le duc d'Anjou, Gonzagues, Tavannes et le comte de Retz en ses jardins des Tuileries; elle leur remonstre là derechef que ceux après lesquels ils ont couru si long-temps sont maintenant au filet; que l'admiral est au lict, privé de ses bras, et qui ne se peut remuer. Le roy de Navarre, le prince de Condé sont logés au Loûvre; les portes ferment de nuit; le guet est assis tellement qu'ils ne pouvoient fuir; que les chefs estant despeschez il ne faut pas craindre que ceux de la religion fassent la guerre; que le moyen de faire un beau coup se présente; tous leurs capitaines sont désarmés; il n'y aura pas dix ennemis contre mille catholiques. Les Parisiens sont armés; ils peuvent fournir soixante mille hommes bien équipés; dans une heure on

peut exterminer tous les huguenots et abolir cette race de méchans. Si le roy ne prend l'occasion qui se présente, il faut s'asseurer que l'admiral estant guéri, toute la France sera incontinent embrasée d'une quatrième guerre civile. L'advis de la royne-mère fut trouvé fort bon; toutefois il sembla plus expédient de sauver la vie au roy de Navarre tant par sa jeunesse que comme allié du roy; quant au prince de Condé, on mit en délibération s'il auroit la vie sauve ou autrement; mais l'opinion de Gonzagues l'emporta : c'est qu'on le détourneroit de la religion par menaces de tourment et de mort. Cette résolution prise, l'assemblée se despartit et est arresté que la nuit suivante l'exécution se fera, de laquelle le duc d'Anjou aura la charge. Sur ces entrefaictes le soir approchant, le roy fit poser les douze cents arquebouziers, partie le long de la rivière, partie par les rues et une autre partie auprès du logis de l'admiral, à l'entour duquel le roy avoit fait loger une grande part des seigneurs et gentilshommes de la religion[1]. »

1 « Ruse nouvelle pour endormir du tout ceux de la religion. » Paris, 1572.

Le maréchal de Tavannes, dure expression du parti catholique, a aussi écrit sur ce conseil secret auquel il assistait : « Après la blessure de l'admiral, le conseil du roy rassemblé, le péril présent, la royne en diverses craintes, la vérification du coup que l'on doutoit s'esclaircir, la guerre ou l'exécution présente pour l'empescher, lui tournent dans la teste. Si elle se put parer de la source de l'arquebouzade, malaisément eust-elle achevé ce à quoi l'évènement la contraint; l'accident de la blessure au lieu de mort, les menaces, forcent le conseil à la résolution de tuer tous les chefs, ce qui est proposé au roy; puis, l'esmeuvent et le colèrent contre les huguenots, lui remonstrent le danger, les moyens de l'éviter en se destrapant de ses compagnons et maistres. Le chancelier de Biragues, M. de Nevers avoient été adjoints à cet advis; la mort du roy de Navarre, du prince de Condé, des mareschaux de Montmorency et Damville est sur le tapis; l'opinion du sieur de Retz est indécise; elle est contredicte et rejetée par le sieur de Tavannes, lequel propose que l'innocence devoit exempter les uns, la jeunesse les autres; que le roy de Navarre et le prince de Condé estoient

du sang de France qu'il falloit espargner et respecter.

« La résolution prise, les huguenots semblent aider à leur ruine. Le roy voit l'admiral le samedy; l'admiral essaye de parler au roy particulièrement; il en est empesché par la royne. Les huguenots se rassurent, se gardent seulement de ceux de Guise, demandent justice un matin au jardin des Tuileries insolemment. La royne craintive s'en retourne au Louvre, haste la résolution de tuer l'admiral et les chefs huguenots qui murmuroient contre M. d'Anjou. Le roy dissimule, entretient La Rochefoucauld et Pardillant, huguenots, de propos joyeux, leur donne congé, se couche et se lève soudain. La royne et les conseillers appelés; elle (comme femme craintive) se fust volontiers dédite sans le courage qui lui fut redonné des capitaines, représentant le péril où elle et ses enfans estoient. Deux compagnies de gardes mandées arrivent à minuict; le logis de l'admiral est investi de sentinelles. Du peu de catholiques parisiens advertis, il en manque la moitié, tant la crainte a de pouvoir. M. de Guise est envoyé quérir, sous prétexte duquel est résolue l'exécution;

il lui est permis d'aller tuer l'admiral, venger la mort de son père; il y court, y arrive devant jour, enfonce les portes avec les gardes de Sa Majesté [1]. »

Les aveux du duc d'Anjou furent comme un cri de remords adressé à la Pologne, qui l'accusait d'une fatale participation aux journées de la Saint-Barthélemy. C'était dans la nuit; le duc paraissait agité de sinistres rêves; il s'épancha dans le sein de Miron, son chirurgien : « Nous nous estions aperçus que depuis que l'admiral de Chastillon avait entretenu en particulier le roy mon frère, et après son départ, quand la royne et moy abordions mondict frère pour lui parler, nous le trouvions estrangement fougueux et renfrogné, tellement qu'un jour la main sur sa dague j'ai cru qu'il me vint colleter et poignarder, mais je l'eschappai belle et me sauvai. De ce pas m'en allai trouver la royne ma mère, et lui racontant cette circonstance, nous demeurasmes persuadés que l'admiral estoit celui-là qui avoit imprimé au roy quelque

1 Mémoires de Tavannes, tom. III, pag. 295 à 297, 25e volume de la collection Petitot.

mauvaise et sinistre opinion, et résolusmes aussitost de nous en défaire. Dès lors nous fismes venir un capitaine, homme écervelé; mais comme il auroit esventé l'affaire, nous la confiasmes à Maurevel, déjà pratiqué et expérimenté en l'assassinat, qui toutefois ne se montra si bon arquebouzier qu'il pensoit, ayant seulement blessé ledict admiral. Le roy mon frère ayant délibéré d'aller le visiter, la royne ma mère et moy voulusmes estre de la partie. Pendant bien longues heures l'admiral parla à mon frère sous une honneste couverture. Hors du logis, la royne et moy voulusmes savoir le discours et secret que l'admiral lui avoit communiqué : « Par la mort de Dieu, respond le roy, ce qu'a dict l'admiral est vray; toute la superindance et maniement des affaires est glissé dans vos mains; cela m'est préjudiciable à moi et à mon royaume. L'admiral m'en advertit avant sa mort. » Nous fusmes grandement offensés de pareils propos et résolusmes, ma mère et moy, par quelque moyen que ce fust, de dépescher l'admiral, et taschasmes d'amener le roy à cette resolution. Nous fusmes dans son cabinet où estoient le sieur de Nevers,

les maréchaux de Tavannes et de Retz, et le chancelier de Biragues : ma mère remonstra que les huguenots s'armoient pour venger la blessure de l'admiral et faisoient grandes levées en Allemagne; que d'un autre costé les catholiques estoient délibérés de mettre à tout cecy une bonne fin; ils avoient arresté entre eux d'eslire un capitaine-général pour prendre leur parti en protection; qu'ainsi le roy alloit se trouver entre deux grands partis, sur lesquels il n'auroit ni commandement ni obéissance. Un seul coup d'espée pouvoit remédier à ce malheur; en tuant l'admiral, les desseins des huguenots mourroient avec lui; et par telles autres peintures et figures, la royne ma mère fit impression sur mondict frère. Ceux qui opinèrent les premiers furent d'advis qu'il en falloit ainsi user; le maréchal de Retz toutefois nous estonna beaucoup et donna une opinion toute contraire à la nostre, en disant que cette affaire, loin d'esteindre les guerres, les rallumeroit plus fort; que à la postérité ce seroit un grand déshonneur au roy et à la nation françoise, c'estoit perfidie et déloyauté, et tellement nous persuada par bonnes et apparentes raisons que

perdismes voire la volonté. Mais ses paroles n'estant soutenues, nous l'emportasmes et recognusmes une merveilleuse métamorphose au roy, qui passa de notre costé ; et allant bien outre à nostre opinion, car ce fut lors à nous à le retenir : « Par la mort de Dieu, s'écrioit-il en fureur, qu'on tue l'admiral et tous les huguenots, afin qu'il n'y en ait pas un pour me le reprocher après. » Alors nous avisasmes à l'exécution ; nous nous asseurasmes des prévost des marchands, capitaines et autres, désignant quelques uns pour exécuter particulièrement sur aucun, comme fut M. de Guise pour l'admiral. Le jour commençoit à poindre, et ma mère et moi allasmes au portail du Louvre en une chambre joignant le jeu de paulme pour voir le commencement de l'exécution, où nous ne fusmes pas long temps ; et comme nous considérions les conséquences de pareille entreprise, nous ouysmes tirer un coup de pistolet qui nous troubla beaucoup. Nous voulusmes soudainement empescher l'exécution, et dépeschasmes vers M. de Guise pour lui commander de rien entreprendre sur l'admiral ; mais il nous fit respondre que le commande-

ment estoit venu trop tard; l'admiral estoit mort, et on commençoit à exécuter partout le reste de la ville [1]. »

Quand on compare ces récits divers, et pourtant identiques, il est impossible de ne pas avouer que les sanglantes journées qui se préparaient furent résolues sans longue préméditation, comme un désespoir du conseil pour échapper au danger des guerres civiles. Les deux partis n'en pouvaient plus; Paris et les populations ardentes des cités catholiques voulaient se délivrer des huguenots, de ces prêches qu'elles poursuivaient de leurs imprécations. Tout ce peuple des rues et des halles était armé et montrait son dévouement; le conseil en profita à la manière de cette époque, en subissant l'influence des mœurs cruelles de la génération du seizième siècle. Ceux qui ont vécu dans nos troubles politiques, en face des scènes de carnage et d'échafaud, peuvent seuls se faire de justes idées sur les catastrophes d'un autre âge, amenées également par la terrible

[1] Mss. de la Biblioth. royale en 10 vol. in-fol., intitulés *Recueils historiques*, t. 1, p. 310, Recueil de Thoisy.

souveraineté de la multitude. Ce n'est pas la pensée et l'ambition de quelques hommes qui poussent le peuple dans les temps d'agitation, mais le peuple qui entraîne les hommes, les conseils, les politiques, les assemblées et les rois.

Y avait-il moyen de sortir d'une crise fatale, produite par deux opinions prêtes à courir aux armes? Devait-on renouveler la guerre, subir toutes les chances des batailles, recommencer enfin cette lutte qui aboutissait sans cesse à des trêves pour être rompues encore par des guerres? L'idée d'un massacre des chefs huguenots entrait mieux dans les opinions. Suivant Brantôme, le faiseur d'anecdotes et de bons mots, Catherine disait « qu'elle n'avoit à se reprocher que la tuerie de six personnes. » D'après son idée, comme elle l'avouait dans ses confidences, elle eût voulu qu'on se débarrassât des grandes têtes des deux partis; c'était un milieu qui ne pouvait aller avec le mouvement catholique sur lequel on s'appuyait alors exclusivement. Toutes les chances se montraient favorables à la cruelle exécution qu'on préparait. Les méfiances des

calvinistes les avaient tous réunis dans des maisons bien désignées : on pouvait dès lors les envelopper en une commune proscription.

Le silence le plus absolu, le plus inviolable secret fut gardé sur les mesures qu'on allait prendre; on fit entrer des armes au Louvre; les soldats, archers, arquebusiers du roi de Navarre qu'on suspectait furent enfermés dans le château, et sous le prétexte de se défendre contre les entreprises des ducs de Guise, on appela quelques nouveaux archers à Paris. Rien de précis ne fut arrêté sur le mode d'exécution. Dans le conseil secret où assistaient la reine, le duc d'Anjou, le duc de Nevers, le comte d'Angoulême, Biragues, garde des sceaux, le maréchal de Tavannes et le comte de Retz, on délibéra seulement qu'il fallait en finir avec les huguenots sans recourir à la guerre civile. Ce conseil repoussa le projet de la reine, d'envelopper les grandes têtes des deux partis dans une commune tuerie : Catherine voulait amener une prise d'armes bruyante et désordonnée, une émeute facile, car elle était dans les esprits ardens; on aurait engagé un combat entre les chefs, et sur-le-champ seraient survenus les secours des

archers du roi, qui auraient expédié les uns et les autres dans un pêle-mêle de nuit. Ce juste-milieu sanglant ne pouvait répondre à l'état des esprits. Le vent soufflait au catholicisme ; il fallait de toute nécessité s'abandonner au duc de Guise. Il y avait haine profonde dans cette race contre Châtillon; on le lui livrait. En confiant l'exécution des vengeances en des mains populaires, en plaçant les catholiques à la tête de ce massacre, c'était le rendre général : une fois emporté par le mouvement, on ne pouvait plus s'arrêter; on allait à l'extermination entière des huguenots.

Dès le 21 août on voit le conseil secret se mettre en rapport avec l'Hôtel-de-Ville et lui fournir des armes : les échevins reçurent des lettres du roi qui déclare « n'avoir entendu comprendre les prevost des marchands et eschevins de cette ville en son édict du 26 dernier qui statuoit et faisoit défense à toutes personnes, de quelque estat et conditions qu'elles fussent, de faire ni fondre aucune pièce d'artillerie sans des lettres patentes et permission adressées au grand-maistre d'artillerie; voulant que les sieurs de la ville jouissent de leurs pri-

viléges, à la charge qu'ils ne pourront adviser ni employer que vingt salpêtriers, les noms et surnoms desquels seront donnés par roole, au grand-maistre artificier, et signé d'eux [1]. »

Le 23, les démarches sont plus significatives. On lit dans les registres de l'Hôtel-de-Ville : « Le 23 août 1572, le roy ayant été adverti que ceux de la nouvelle religion conspiroient contre sa personne et son Estat jusques à avoir mandé à Sa Majesté quelques propos hautains et sonnans en menaces, manda le prevost des marchands au Louvre, le soir bien tard, auquel il commanda de se saisir des clefs de la ville et d'en faire soignensement fermer les portes, faire tirer tous les bateaux du costé de la ville et la fermer de longues chaisnes; de faire mettre en armes tous les capitaines, lieutenans, enseignes et bourgeois des quartiers et dixains, et les faire tenir prests par les cantons et carrefours pour recevoir et exécuter les commandemens de Sa Majesté; de faire tenir l'artillerie preste tant dedans l'Hôtel-de-Ville que devant et la place de Grève et autres commandemens tant

1 Regist. de l'Hôtel-de-Ville, IX, fol. 31.

à lui qu'au corps de la ville : pour l'exécution desquels on fit expédier mandemens portant des ordonnances aux quarteniers, archers, arquebusiers et arbalestriers et autres officiers de la ville qui furent envoyés le lendemain 24, jour de Sainct-Barthélemy, de fort grand matin, et aussi pour faire mettre les bourgeois, manans et habitans sous les armes. Lesquels commandemens et injonctions de sa dicte Majesté aux prevost et eschevins, conseillers, quarteniers et autres officiers de ladicte ville auroient été obéis, et iceux commandemens exécutés le mieux qu'il leur auroit été possible dès ledict samedi au soir et la nuict. Suivant le commandement de Sa Majesté auroit esté rendu compte et témoignage à icelle d'heure en heure. Et pour l'exécution lesdicts prevost et eschevins auroient faict expédier par le greffier de ladicte ville plusieurs mandemens et ordonnances aux quarteniers, archers, arbalestriers, arquebouziers et autres officiers, comme il estoit besoin et nécessaire, de ce qui leur estoit commandé, lesquels auroient esté envoyés et portés le lendemain dimanche, 24e jour dudict mois, jour Sainct-

Barthélemy, de fort grand matin, auxquels mandemens chacun desdicts officiers et bourgeois auroient semblablement obéi. » Suivent les mandemens du 24 aux quarteniers et aux capitaines des archers, arbalêtriers, pistolliers et arquebusiers.

« Les sergens, tant à pied qu'à cheval; les bourgeois, manans et habitans, suffisans et capables de porter armes doivent tous se trouver présentement, lesdicts bourgeois armés des armes dont ils se pourront mieux aider, devant l'hôtel d'icelle ville pour le service du roy, repos et seureté de ceste ville suivant le très-exprès commandement dudict seigneur roy, sans y faire faute sur peine de la vie[1]. »

Le maréchal de Tavannes fut chargé des pré-

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, X, fol. 8 et 9, rec. et vers. Le roi avait fourni une partie de ces dépenses. On trouve un rôle ainsi conçu : « Au prevost des marchands, aux quatre eschevins et procureurs du roy et receveurs, 2100 liv. tournois, qui leur ont esté donnés pour acheter armes et chevaux pour la seureté de leurs personnes, et agir contre les traistres ennemis du roy et de Dieu, et pour recognoistre si les rondes ou sentinelles et guets de la nuit sont bien disposés et exacts, et se font suivant la volonté du roy, comme ses prédécesseurs ont faict en cas semblable. » (20 août 1572.)

paratifs militaires. Une fois qu'on se décidait pour l'avis des catholiques, on pouvait s'adresser en toute sûreté aux confréries de Paris, aux métiers, aux compagnies bourgeoises; là étaient les haines profondes, et j'oserai dire municipales, contre les huguenots. Les capitaines purent bien craindre un moment que telle ne fût pas la volonté du roi, mais lorsqu'ils en furent assurés, ils répondirent : « Nous vous jurons que vous en aurez nouvelle, car nous y mènerons si bien les mains, à tort à travers, qu'il en sera mémoire à jamais[1]. » En effet, abandonner les hérétiques au peuple de Paris, c'était préparer leur extermination.

Le duc de Guise, maître absolu du mouvement, manda en son hôtel Jean Charron, prevôt des marchands, et Marcel, qui venait à peine de quitter cet office, et leur dit : « Messieurs, il s'agit de nous délivrer, sous le bon plaisir du roy, de tous les huguenots; convoquez ce soir pour minuict les eschevins, les capitaines de quartiers, tous en la Grève, et là nous vous dirons comment il faudra expédier. » A

[1] Brantôme, t. IX. — Mémoires de Tavannes, t. III, 25e vol. de la collect. Petitot.

minuit, pas un des bourgeois notables, des bons échevins et quarteniers ne manqua en la commune. Les compagnies étaient rassemblées sur la Grève, et tout autour par les quais et le long de la rivière; le duc de Guise arriva le premier à l'Hôtel-de-Ville, suivi de deux de ses gentilshommes, d'Entragues et de Puy-Gaillard. Il y fut bien fêté, salué par la bourgeoisie, et il leur dit encore : « Messieurs, la volonté de notre Sire est que chacun prenne les armes pour occire Coligny et extirper tous les autres huguenots et rebelles qui sont comme en prison dans notre bonne ville; pareille chose se fera en la province suivant les ordres du roy. Sçachez-le bien; le signal sera lorsque l'horloge du palais sonnera la grande cloche, au point du jour; alors que chacun des bons catholiques ceigne un morceau de linge blanc autour du bras, et place une belle croix en son chef[1]. » Les paroles du duc de Guise furent bien reçues et saluées par tous. On convint qu'il serait dit aux métiers, maîtres et bons catholiques de mettre flambeaux sur les fenêtres, afin qu'on pût tout voir

1 Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX, t. 1, *ad ann.* 1572.

et ne pas se tromper. Les compagnies bourgeoises se divisèrent également en petites troupes et dans les divers quartiers pour qu'aucun huguenot ne pût échapper[1].

Le mouvement municipal étant ainsi bien organisé par le duc de Guise aux applaudissemens de toutes les halles, le chef du parti catholique se rendit au palais du Louvre pour se concerter avec Catherine de Médicis. Là il trouva le roi dans l'incertitude et dans une complète indécision. Avec la même énergie le duc de Guise remontra que les choses étaient trop avancées pour reculer, qu'il répondait du plein

1 Avant d'aller plus loin dans le récit de l'événement de la Saint-Barthélemy, je ne dois point omettre de parler ici d'un ouvrage qui parut sans nom d'auteur en 1826 sur cette triste exécution. Il est malheureux que l'homme de talent auquel on l'attribue ne se soit éclairé qu'à une source unique, les *Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX*, et que préoccupé des études grecque et latine, il ait apporté les idées et même le style des conjurations de Catilina et des Gracques dans la narration de ces scènes qui s'en éloignent si complètement. C'est une mauvaise école que celle qui, aux époques de grandes passions, substitue les complots de quelques têtes aux réactions et aux mouvemens populaires. Pour prendre une juste idée de la Saint-Barthélemy, il faut comparer les nombreux pamphlets qui de part et d'autre furent publiés. J'en ai recueilli beaucoup de très-curieux, catholiques ou huguenots, dont je donne le titre p. 182, 183, 184.

succès; n'était-ce pas la plus belle occasion de se débarrasser des ennemis de Dieu et du roi? Il fut secondé par les ducs d'Anjou, de Nevers, le maréchal de Tavannes et le comte de Retz. Charles IX, toujours indécis, dit à la fin « qu'il se confioit à son cousin le duc de Guise. » Au reste, les catholiques savaient bien qu'une fois l'affaire engagée par le peuple, rien ne serait plus aisé que de faire entrer le roi dans la commune impulsion du mouvement municipal.

On ne s'explique pas l'inconcevable sécurité du parti calviniste au milieu de cette fermentation des esprits; l'amiral Coligny, caractère si faible, ébahi de sa faveur, prévenu de toutes parts[1] qu'on préparait un mouvement contre ses coreligionnaires, n'avait pris aucune précaution, si ce n'est de faire entourer son hôtel par une compagnie de la garde du roi, et on

1 Le capitaine Blosset, Bourguignon et huguenot, assez remarqué au siége de Vezelai, prit congé de l'amiral pour se retirer en sa maison, « auquel l'admiral demanda pourquoi il vouloit s'en aller? — Pour ce qu'on ne nous veut pas de bien icy. — Comment l'entendez-vous? dit l'admiral; croyez que nous avons un bon roy. — Il nous est trop bon, c'est pourquoy j'ay envie de m'en aller; et si vous en faisiez de même comme moi, vous feriez beaucoup pour vous et pour nous. » (Journal de Henri III, *ad ann.* 1572.)

en avait précisément confié le commandement à un des plus acharnés de ses ennemis. Quelques gentilshommes calvinistes, étonnés de cette agitation de nuit, de ces flambeaux allumés sur toutes les fenêtres, de ces troupes armées parcourant la ville, sortirent de leur maison bien avant que le signal eût été donné; et ils s'adressaient à chacun : « Qu'est-ce tout ce bruit? — C'est, répondirent quelques capitaines, que le roy prend plaisir à attaquer un fort la nuict et au flambeau, et chacun court pour le voir. » Et ces gentilshommes s'avançaient vers le Louvre, dont la cour était remplie d'archers et de hallebardiers. Ces hallebardiers, les voyant sans croix et sans brassard blanc, leur dirent : « Tout à l'heure vostre tour, huguenots maudits »; et l'un des gentilshommes, ayant voulu répliquer, un soldat de la garde le transperça de sa pertuisane[1].

L'affaire éclatait ainsi : ce n'était pas un massacre, mais un conflit entre des soldats armés comme cela s'était souvent produit aux guerres civiles; toutefois, quand les premiers

[1] Mémoires de d'Aubigné, t. II, liv. I.

coups d'arquebuses eurent été échangés, on entendit l'horloge municipale de la Grève sonner ses gros glas; on y répondit par la cloche de Saint-Germain-l'Auxerrois. C'était un peu avant le commencement du jour; les flambeaux placés sur toutes les croisées éclairaient parfaitement les rues, et faisaient resplendir les brassards et les croix blanches.

Le duc de Guise s'était chargé de l'expédition principale dirigée contre l'amiral Coligny; on craignait quelque résistance, et le duc s'était fait accompagner des gentilshommes de sa maison : d'ailleurs Cosseins, qui commandait les hallebardiers royaux à la garde de M. l'amiral, était tout-à-fait dans les intérêts catholiques. Coligny, souffrant encore de ses récentes blessures, se faisait lire par le ministre Merlin les commentaires de Calvin sur Job, triste et religieuse expression qui allait à sa douleur; l'agitation qui éclatait dans Paris était parvenue à ses oreilles; mais, tout rempli de l'idée que le roi était pour lui, l'amiral s'imaginait que cette agitation provenait de quelque tentative de la part du peuple et du duc de Guise contre le palais [1]. Le

1 Comparez, pour ces sanglans détails, les pamphlets hugue-

bruit augmentait et paraissait à chaque moment se rapprocher de son hôtel, lorsqu'un coup d'arquebuse se fit entendre dans la cour, et l'on vint en toute hâte lui annoncer que la première porte avait été forcée, et que la foule pénétrait; l'amiral se leva paisiblement, s'habilla de ses premiers vêtemens, puis, s'appuyant contre la muraille, il dit au ministre Merlin : « Mon père, joignez vos prières aux miennes, et recommandons notre âme à Dieu. » Cosseins, capitaine des hallebardiers, s'écria d'une voix éclatante : « Au nom du roy, ouvrez la porte. » Et Labonne, varlet de l'amiral, l'ouvrit; aussitôt il tomba percé d'un coup de poignard;

nots et catholiques dont voici les titres : *Passio domini nostri Gaspardi Colignii, secundum Bartholomeum*, 1572. — Exhortation au roy pour poursuivre ce qu'il a commencé contre les huguenots, avec les épitaphes de Gaspard de Coligny et de Pierre Ramus, traduites du latin de Léger du Chesne. Paris, 1572, in-4°. — Complainte et regret de Gaspard de Coligny, qui fut admiral de France (en vers). Paris, 1572, in-8°. — Mss. Histoire des massacres arrivés en 1572 sous le règne de Charles IX, roy de France, in-4°. — Triomphe glorieux de l'Eglise chrétienne contre ses ennemis, et du juste jugement de Dieu contre un nommé Gaspard de Coligny, qui fut seigneur de Chastillon et admiral de France; le tout sur le psaume 128, par frère Hilaire Coquy, docteur en théologie. Troyes, de l'imprimerie de Jean Moreau, 1573. — Courte Apologie de la journée de la Saint-Barthélemy. Paris, 1572, in-8°. — Advis de la

Cosseins, Behem, Allemand très-dévoué à la maison de Lorraine (il avait épousé une bâtarde du cardinal), le capitaine Attin, varlet du duc d'Aumale, le seigneur de Sarlaboux, Achille Petrucci de Sienne, s'élancent dans l'escalier et se précipitent vers la chambre; le duc de Guise, le duc d'Anjou, le chevalier d'Angoulême, tous les seigneurs catholiques, étaient demeurés dans la cour, attendant que l'expédition fût faite : les autres, capitaines, hallebardiers, étaient plus loin dans la rue.

Behem s'avança le premier et lui dit d'une voix sombre : « N'es-tu pas l'admiral? — Oui, c'est moy, répondit Coligny sans s'esmouvoir; mais toy, jeune varlet, tu devrois respecter ma vieillesse et avoir égard à mon infirmité; cepen-

France, de ce qui s'est passé le 24 aoust 1572 à Paris, surtout des cruautés commises contre l'admiral. 1572, in-8° (allemand). — *De Furoribus Gallicis et Cæde admiralii Castillionii, atque illustrium virorum passim edita per complures Galliæ civitates, vera et simplex narratio; ab Ernesto Waramunao, Frisio : Edimburgi*, 1573, in-4°; *Londini*, 1573; *Lugduni-Batavorum*, 1619; *Amstelodamia*, 1641, in-8°. — Discours en vers sur l'occurrence des guerres intestines de ce royaume; et ensemble le tombeau de Gaspard de Coligny, par J. T. Paris, de Roigny, 1572, in-8°. — Discours du massacre de ceux de la religion réformée, fait à Paris par les catholiques romains en 1572 Lyon, 1574, in-8°. — Le Miroir de la tyrannie espagnole, perpétrée

dant, quelque chose que tu fasses, tu n'abrégeras pas beaucoup ma vie. » Coligny finissait à peine, que Behem lui plongea son épée dans la bouche; les autres l'achevèrent à coups de poignards, et le duc de Guise dans la cour criait de toutes ses forces : « Behem, est-ce faict ? — Oui, répondit le Lorrain, il est bien mort. — D'Angoulesme ne veut pas le croire s'il ne le voit, répliqua le duc de Guise; jette le corps par la fenestre »; et Behem, aidé de Sarlaboux, prit le cadavre et le précipita dans la cour. L'amiral était tout défiguré; le sang cachait ses traits. Le comte d'Angoulême, pour mieux le reconnaître, l'essuya de sa main et dit au duc de Guise : « Ma foi, c'est bien luy »; et il lança un

aux Pays-Bas par le duc d'Albe et autres commandans pour le roy Philippe II; ensemble le massacre de la Saint-Barthélemy à Paris. Amsterdam, 1620, in-4° (avec figures). — *Lo Stratagemma di Carlo IX contra gli ugonoti, ribelli di Dio, da Camillo Capilupi; in Roma*, 1572, in-4°. — 1574, in-12. — Discours d'un courtisan catholique, découvrant les ruses du roy, de la royne-mère et de leur conseil secret. — *Dialogus quo multa exponuntur quæ lutheranis et hugonotis Gallis acciderunt. Orangiæ*, 1573, in-fol. — Le Réveil matin des François et de leurs voisins, composé par Eusèbe Philadelphe, cosmopolite, en forme de dialogue. Edimbourg, 1574, in-8°. — La Marmite renversée et fondue, de laquelle parlent les prophètes, où est prouvé que la secte calviniste est la vraie marmite;

coup de pied contre le cadavre ; « voilà pour l'assassin de M. de Guise. »

La sanglante exécution était ainsi engagée, soit par l'arquebusade du Louvre, soit par la mort de Coligny et de ceux de sa maison, vengeance de famille; il fallait maintenant la rendre générale, et depuis une heure les cloches à grandes volées tenaient sur pied les compagnies bourgeoises. Les ducs de Guise, de Nevers, de Montpensier, et le maréchal de Tavannes allaient au-devant d'elles pour leur donner ordre de commencer; on publiait par crieries : « Messires bourgeois et manans, tous les maudits huguenots ont fait conjuration contre la religion, le roy, la famille royale et MM. de Guise, pour

avec un sommaire de ses conjurations, causes de sa ruine; par le père Beaux-Amis, carme. Paris, 1572, in-8°. — Coq-à-l'Asne des huguenots tués et massacrés à Paris le 24e jour d'aoust 1572. Lyon, Rigaud, 1572, in-8°. — Response prophétique d'un gentilhomme françois, sur la demande à lui faicte par un quidam le jour de la fête de la Sainct-Barthélemy, 24 aoust dernier passé, 1572, sur ce que pouvoient signifier ou présager les vents impétueux qui couroient ledict jour. In-8°. — Dits magnifiques et gaillards, touchant les causes de la mort de Gaspard de Coligny et ses compliees, pris et tirés de la Saincte Escriture; et respectivement et fort à propos adaptés au roy, à la royne-mère, à la royne de France et aux autres seigneurs françois et potentats estrangers. Lyon, Benoist Rigaud.

se gouverner ensuite à la manière de Genève et en respnblique. Dieu et la saincte Vierge ont permis que l'horrible conspiration fust découverte; la volonté du roy est qu'on extirpe cette maudite engeance, ces serpens contagieux, et, après avoir dissipé le venin de ces sectaires, on ne verra plus régner que les catholiques[1]. » Tous les bons bourgeois applaudirent avec enthousiasme; ils avaient pris le brassard et posé la croix sur leur chef, et n'épargnèrent aucun huguenot; ils les poursuivaient le long de la rivière comme bêtes fauves. Je jette ici un voile sur ces détails de sang, sur ces peintures si souvent reproduites; Teligny, gendre de l'amiral, La Rochefoucauld, Antoine de Clermont, La Chastaigneraye, Lavardin, Soubise, le seigneur de Piles, furent tués à coups de hallebarde et d'arquebuse; on n'excepta même pas Ramus,

1 Le pamphlet qui fut alors crié dans les rues existe encore; il porte ce titre : « *Discours sur les causes de l'exécution faite ez personnes de ceux qui avoient conjuré contre le roy et son Estat*, lu et publié à son de trompe et cri public, par les carrefours de la ville et faubourgs de Paris, lieux et places accoutumés à faire cris et publications, par moy Pasquier Rossignol, crieur-juré du roy nostre sire, accompagné de Michel Noiret, trompette-juré, et de deux autres trompettes. »

le savant Ramus, abrité au collége de France, vengeance de l'école d'Aristote et de la scolastique contre la philosophie de la renaissance. Qui n'a lu dans les mémoires du temps la touchante aventure du petit duc de Caumont, singeant le mort sous les cadavres de son père et de son frère assassinés? Les compagnies bourgeoises remplirent toutes les promesses des échevins et du prevôt. Il y eut peu de huguenots épargnés, et bientôt les corps détranchés tombaient des fenêtres : « les portes cochères étoient bouchées de gentilshommes achevés ou languissans, et les rues de cadavres qu'on traînoit sur le pavé à la rivière. »

Au milieu de cette exécution, qui venait des halles et de la Grève, que faisaient le roi, sa mère, et le conseil au Louvre? Charles IX, plein d'inquiétude, l'œil morne, se tenait à la porte du palais, regardant de toute part comme préoccupé des plus tristes pensées; la reine Catherine ne le quittait pas. Un premier coup de pistolet se fit entendre : Aussitôt Charles IX, plein de terreur, dépêche un gentilhomme auprès du duc de Guise avec ce seul mot : « Mon cousin, ne faictes rien contre M. l'admi-

ral. » Le duc de Guise et les bourgeois ne tinrent compte de l'avis, et le massacre continua. Tavannes parcourait les rangs de la garde bourgeoise : « Messers, saignez, saignez; les médecins disent que la saignée est aussi bonne en ce mois d'aoust comme en may[1]. »

Les compagnies de la ville ne respectèrent pas les palais; ils y poursuivaient les huguenots, sans ménager ni les appartemens du roi, ni ceux de Catherine elle-même. Les mémoires de la reine Marguerite donnent une idée de ce désordre de cour. La jeune reine, épouse de Henri de Béarn, toute fatiguée, s'était endormie au point du jour; elle fut réveillée par un homme qui criait de toutes ses forces : « Navarre! Navarre! » La nourrice, croyant que c'était le roi, ouvre la porte; un homme tout sanglant, poursuivi par quatre archers, se précipite sur le lit de la reine : « Moy, sentant cet homme qui me tenoit, je me jette à la ruelle, et luy après moy, me tenant toujours à travers du corps. Je ne cognoissois point cet homme, et ne sçavois s'il venoit là pour m'offenser, ou si les archers en

[1] Brantome. M. de Tavannes, t. IX, p. 13.

vouloient à luy ou à moy. Nous criions tous deux, et étions aussi effrayé l'un que l'autre[1]. » L'intervention du capitaine des gardes put à peine sauver le malheureux huguenot.

Une gravure publiée le jour même de la Saint-Barthélemy reproduit fidèlement le massacre dans le Louvre et sur les quais, où l'on voit des hommes désarmés poursuivis le long de la rivière, des cadavres jetés dans les eaux rouges de sang; les hallebardiers halletans, les bourgeois la croix au chef, l'arquebuse à la main[2]. L'exécution du Louvre eut quelque chose de plus affreux, parce qu'elle se fit de sang-froid. On plaçait là les huguenots entre deux rangées de hallebardes et d'arquebuses, puis on les frappait l'un après l'autre, amoncelant cadavres sur cadavres.

Charles IX tint une conduite presque passive dans cette première nuit de la Saint-Barthé-

1 Mémoires de la royne Marguerite, ann. 1572.

2 J'ai vu un exemplaire de cette gravure; elle est d'autant plus précieuse qu'il n'en existe pas au cabinet du roi, où l'on n'a que des gravures très-postérieures, ou bien des copies flamandes et allemandes. Quiconque a visité Rome a pu voir dans la chapelle Sixtine le fameux tableau du massacre, peint cette même année 1572. Je parlerai plus tard des joies pontificales.

lemy; le mouvement était parti du concert du duc de Guise avec l'Hôtel-de-Ville. Il est une chose à remarquer, que rien n'est plus cruel, plus implacable que la bourgeoisie, quand elle se préoccupe d'une idée, d'un danger; alors elle frappe sans pitié tout ce qui lui fait peur ou lui porte ombrage. Les confréries, les marchands, les halles étaient fortement catholiques; le calvinisme était une nouveauté dont elles avaient crainte, qui leur était odieuse et selon eux menaçait la cité; ces maudits étrangers, ces hérétiques du Béarn, du Saintonge, du Poitou, étaient en haine à tout ce peuple; il s'en délivra par le fanatisme religieux, comme d'autres peuples avaient secoué un joug oppresseur par le fanatisme de la patrie ou de la liberté. Jugeons un temps d'après ses mœurs, ses besoins et ses émotions!

CHAPITRE XLII.

JOURNÉES DES 24, 25 ET 26 AOUT.

Désordres dans Paris. — Mesures municipales. — Le roi écrit aux gouverneurs des provinces pour empêcher les massacres. — Notes à l'étranger. — Allemagne. — Suisse. — Angleterre. — Rome. — Espagne. — Continuation des massacres.

1572.

Le 24 au matin, jour de la Saint-Barthélemy, le désordre était à son comble dans Paris. Non seulement le massacre continuait au milieu des rues et des places publiques, au Louvre et sur les deux rives de la Seine, mais le pillage se

montrait avec une fureur qui n'avait pas de bornes. Dans la journée du 24, un édit du roi porta peine de mort contre ceux qui sortiraient de leurs maisons, afin d'éviter qu'il n'y eût nouveau tumulte. L'Hôtel-de-Ville commença à s'effrayer des exécutions et du pillage qui menaçaient la bourgeoisie elle-même et ses boutiques. « Le jour de Saint-Barthélemy, environ midi, sur les remontrances faictes au roi par le prevost des marchands et échevins que plusieurs tant de la suite de Sa Majesté que des princesses et seigneurs de la cour et gentilshommes, archers de la garde du corps et les soldats aussi de sa garde et suite, ensemble toute sorte de gens et peuples mêlés parmi et sous leur ombre, pilloient et saccageoient plusieurs maisons et tuoient plusieurs personnes par les rues, le roi leur commanda de monter à cheval avec toutes les forces de la ville pour les faire cesser et d'y avoir l'œil jour et nuict[1]. » Les échevins rendirent plusieurs ordonnances et mandemens pour empêcher les troubles, pilleries, dérobbemens et saccage-

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, X, fol. 8.

mens. Le même jour, Saint-Barthélemy, les quarteniers reçurent mandement pour faire poser les armes : « Tous les bourgeois, manans et habitans de vostre quartier qui ont pris cejourd'hui les armes suivant le commandement du roy, qu'ils aient à les poser et mettre bas, et eux retirer modestement en leurs maisons jusqu'à ce qu'autrement par Sa Majesté en soit ordonné, et de ce ne faites faute sur peine de s'en prendre à vous, suivant le commandement du roy à nous donné par monseigneur de Nevers [1]. »

Le conseil de l'Hôtel-de-Ville rendit aussi des mandemens portant des ordres pour maintenir la tranquillité, et entre autres ceux des 25 et 26 : « Que les quarteniers seuls, pour éviter esmotion et meurtres, aillent en toutes les maisons faire au vray et sans aucune omission, sur peine de la vie, la note des noms et surnoms des hommes, femmes et enfans, enjoignant aux maistres et maistresses ou à ceux qui sont logés ès maisons, de bien garder tous les religionnaires; qu'il ne leur soit faict aucun tort ni desplaisir, aussi sur peine de la vie. »

1 Regist. de l'Hôtel-de-Ville, X, fol. 10, recto.

« Aux capitaines de chaque quartier, d'établir bons corps-de-garde ès rues pour empescher et rompre les pillards et voleurs de maisons.

« Aux quarteniers, d'aller en toute modestie avec trois des plus notables officiers et bourgeois de chaque dixaine, en toutes les maisons faire recherche de tous les gens de la religion prétendue réformée; et afin qu'il n'advienne aucun pillage et désordre en faisant cette recherche, les capitaines feront réunir les bourgeois pour défendre et secourir les maisons des uns et des autres [1]. » Le 24, mandement du roi aux quarteniers, « qu'ils aient à ordonner aux capitaines des dixaines de faire garde aux portes, et de venir le lendemain à la ville recevoir plus particulièrement les ordres, et qu'on élise des capitaines au lieu des suspects et décédés. » Le 25, le lieutenant du grand prevôt est venu au bureau de la part du roi dire « que la ville ait à mander aux quarteniers de faire poser par les capitaines corps-de-garde par les quartiers pour empescher les pilleries; qu'ils aillent avec trois ou quatre

1 Regist. de l'Hôtel-de-Ville, X, fol. 11.

bourgeois de chaque dixaine en toutes les maisons du quartier faire recherche de ceux de la religion nouvelle, les mettre sous bonne et sûre garde, et en dresser procès-verbaux. » Ordonnance du roi sur ce sujet : « il veut que les quarteniers aillent seuls, et mettent lesdicts de la religion en la garde des maistres de maisons. » Mandement du 26 août à douze des archers de la ville « d'aller à la rue de la Calandre pour conserver les logis de ceux de ladicte religion, et amener leur personne à l'Hostel-de-Ville. »

Ce fut non seulement pour Paris que le roi prit des mesures d'ordre; mais il écrivit également à tous les gouverneurs de provinces pour désavouer les massacres et annoncer que la sédition du 24 avait été excitée à son insu : « Ayant appris que les parens et les amis de l'admiral avoient résolu de venger la blessure qu'il avoit reçue, MM. de Guise ont assemblé, pour les prévenir, un grand nombre de gentilshommes et de bourgeois de Paris, avec le secours desquels ils ont forcé les gardes que j'avois donnés audict admiral, et ils l'ont tué et tous ceux qui se sont trouvés avec lui. » Cet exemple avait été

suivi avec tant de violence et de fureur dans tous les autres endroits de la ville, que l'on n'y avait pu remédier. Comme ce mal était arrivé contre sa volonté, le roi voulait qu'on sût que l'édit de pacification n'avait pas été violé; qu'au contraire il prétendait qu'il fût religieusement observé, et loin d'autoriser la violence, il entendait que tous les gouverneurs fussent attentifs à la réprimer chacun dans leurs districts, décernant des peines de mort contre ceux qui n'obéiraient pas. «Au reste, ajoutait-il, je suis icy avec le roy de Navarre mon frère et le prince de Condé mon cousin, prest à partager avec eux la mesme fortune[1].» Il écrivait au gouverneur de Bourgogne, à M. de Prie, lieutenant-général en Touraine, au sieur de Mont-

1 Le 30 août il écrivait à peu près la même chose aux Rochelois : « Nous vous avisons que cela n'a été faict à cause ou pour haine de la religion, ni pour contrevenir en rien à nos esdits de pacification, lesquels avons toujours entendu observer, garder et entretenir inviolablement. Déclarant à tous nos subjects quelconques de la religion prétendue réformée, nostre intention estre qu'en toute seureté et liberté ils puissent vivre et demeurer avec leurs femmes, enfans et familles sous la protection de nos esdicts. Voilà l'intérieur de nostre intention, et ne vous laissez aller à croire autre chose que la vérité cy-dessus dicte. » Imprimé. Portefeuille Fontanieu, nos 324, 325, 326.

pesat, sénéchal de Poitou : « Il est advenu que ceux de la maison de Guise et les autres seigneurs et gentilshommes leurs adhérens, qui n'ont pas petite part en cette ville, comme chacun sçait, se sont esmus cette nuict passée, si bien qu'entre les uns et les autres il s'est passé une bien grande et lamentable sédition, ayant esté forcé le corps-de-garde qui avoit esté ordonné à l'entrée de la maison dudict admiral, l'ont tué avec quelques gentilshommes, comme il en a esté massacré d'autres en plusieurs endroits de la ville, ce qui a esté mené avec telle furie, que l'on n'y a pu apporter le remède tel que l'on eust pu désirer. La sédition, qui est, graces à Dieu, de cette heure amortie, étoit advenue par la querelle particulière qui de long-temps est entre les deux maisons. Et d'autant qu'il est grandement à craindre que telle exécution ne soulève mes sujets les uns contre les autres, et ne fasse grand massacre par les villes de mon royaume, de quoi j'aurois un merveilleux regret, je vous prie de faire publier et entendre que chacun ait à demourer en repos et sûreté en sa maison, faisant observer et soigneusement garder nostre édict de pacification à ces

fins, lequel je veux estre entretenu autant que jamais, ainsi que fais sçavoir par tous les endroits de mon royaume[1]. » Catherine de Médicis adressa de semblables lettres aux gouverneurs, afin de montrer qu'elle partageait les douleurs de son fils sur les événemens de Paris.

Mais le roi était dépassé; il fallait se mettre à la tête du mouvement si on ne voulait être emporté par lui. Le duc de Guise était tout-à-fait d'accord avec le peuple; les capitaines des gardes en permanence correspondaient avec lui; si Charles IX restait en arrière, il y avait un gouvernement qui se substituait aux Valois. Catherine lui en fit l'observation le soir dans un conseil privé. « Voulez-vous que MM. de Guise deviennent roys de France? » On résolut que Charles IX se jetterait entièrement dans le parti catholique, et qu'il considérerait comme son propre ouvrage tout ce qui avait été accompli par le peuple, les capitaines des quartiers et la garde bourgeoise. Ce fut le lendemain 26 août que Charles IX se prononça contre les huguenots[2]; et chose triste dans l'histoire,

1 Portefeuilles Fontanieu, nos 324, 325, 326.

2 Je n'ai trouvé que dans le pamphlet huguenot *de l'Estat*

le jeune roi ne fut jamais si populaire que ce jour-là: il se promena dans Paris suivi d'une cour brillante au milieu des morts, comme pour applaudir à ce qui avait été fait; il alla visiter Montfaucon, et insulta par des plaisanteries de fol de cour, au cadavre de l'amiral pendu par une cuisse aux fourches patibulaires. Ces insultes contre les cadavres entraient dans les mœurs du temps; et Brantôme a ouï dire par les damoiselles de Catherine « que les dames de la suite du roy considéroient toutes les parties du corps des gentilshommes huguenots, et jugeoient par certains objets quelle étoit leur force au jeu d'amour[1]. » Charles IX fit dans cette journée tout ce qui pouvait grandir sa popularité. « Au cimetière des Saincts-Innocens il y avoit une aubespine déjà desséchée par la chaleur d'esté; tout à coup dans les deux premières journées de la Sainct-Barthélemy, elle développe et déploye ses fleurs brillantes; les bourgeois, les con-

de France sous Charles IX, que ce prince ait tiré du fameux balcon sur les huguenots; ce balcon même, que l'on montre encore aujourd'hui, n'existait pas. Je m'en suis assuré par l'inspection d'un plan du Louvre à cette époque et l'opinion de gens compétens.

1 Brantôme, t. IX.

fréries crient au miracle; Jésus et la Vierge approuvent la tuerie des hérétiques; le tambour bat, le cimetière s'emplit de compagnies bourgeoises, des confréries de pénitens, et le roy vient visiter ladite belle aubespine et s'agenouiller en procession devant elle et les saincts tombeaux[1]. »

Cependant Charles IX avait des alliances parmi les huguenots à l'étranger; l'effet produit par la Saint-Barthélemy devait être brusque, impétueux, et pouvait entraîner la rupture subite de ces rapports si importans à ménager. Nombre de courriers furent expédiés avec des lettres à la république des Suisses, à la reine d'Angleterre, à plusieurs des princes d'Allemagne; toutes contenaient un désaveu complet de ce qui s'était fait par le peuple et le duc de Guise. L'Allemagne surtout, qui avait manifesté tant de joie lors de la paix de 1570, l'Allemagne qui protégeait si intimement ses coreligionnaires, comment recevrait-elle cette triste nouvelle ?

Charles IX connaissait cette position difficile,

[1] Journal de Henri III, ann. 1572, p. 55.

et des instructions furent envoyées à M. de Schomberg en forme de Mémoire. Le roi rappelait aux princes la prompte justice qu'il avait faite lors de l'arquebusade advenue à l'amiral : « Ledict admiral et gentilshommes de la nouvelle religion ses adhérens qui estoient près de lui ont eu occasion d'estre contens dudict bon ordre pour le tenir en sûreté en sa maison, et empescher que ses malveillans et le peuple de Paris pour beaucoup de respects particuliers assez cognus à un chascun mal affecté envers lui, ne lui fissent aucune offense; ce néanmoins il s'est descouvert que luy et les autres gentilshommes de la nouvelle religion qui estoient en assez bon nombre en ceste ville, avoient machiné une entreprise et conspiration pour s'attacher à Sa Majesté, la royne sa mère et messeigneurs ses frères qu'ils vouloient mettre à mort; ainsi que ledict admiral, Téligny, La Rochefoucauld avant que de mourir l'ont confessé. De quoy advertie, Sadicte Majesté, pour se garantir d'un danger qui luy estoit tout certain, à la royne sa mère et à messeigneurs ses frères, a esté contraincte de lascher la main à messieurs de la maison de Guise, qui le 24e de ce mois

d'aoust, avec quelque petit nombre de soldats, ont tué ledict admiral et quelques autres gentilshommes de sa faction, s'estant l'esmotion graudement accrue parmi le peuple aigri de voir ainsi Leursdictes Majestés obligées de se cacher pour sauver leur vie, et a exercé grande violence sur ceux de la nouvelle religion qui ont esté tués; ce qui est advenu au grand regret de Sa Majesté. De quoi elle a bien voulu prévenir lesdicts princes, afin qu'ils sçachent à la vérité comme les choses sont passées, dont elle ne leur veut rien déguiser comme à ses plus principaux et chers amis. M. de Schomberg asseurera auxdicts princes, de la part de Sa Majesté, qu'en ce qui est ainsi advenu il n'est point question du faict de la religion ni de la rompture de l'esdict de pacification, mais seulement de la malheureuse conspiration faicte contre leurs personnes et cognue par tant de certains indices que l'on ne pouvoit tarder à y pourvoir. Et Sa Majesté prie les susdicts princes d'ajouter foi à ce que elle leur faict sçavoir présentement de ce faict, et resfuter ce qui leur en seroit dict au contraire pour mensonge et calomnie, n'ayant autre volonté que de continuer tousjours en leur

bonne amitié et intelligence, la sincère affection qu'elle leur porte comme à ses plus bons et parfaicts amis[1]. »

Cette interprétation donnée par le roi aux causes de la Saint-Barthélemy avait son côté d'exagération et d'habileté, mais elle était vraisemblable. Il y avait dans ce triste événement haine de famille, émotion populaire que l'autorité royale n'avait pu dominer. Charles IX écrivait également à M. de La Fontaine, son ambassadeur auprès des ligues suisses, pour qu'il eût à faire entendre « l'accident advenu à Paris ces jours passés, duquel il sent un bien grand desplaisir et regret. Le 22e d'aoust fut tirée à l'admiral une arquebousade, et Sa Majesté avoit commandé que punition fust faicte des auteurs d'une telle méchanceté. Mais ceux qui avoient esté cause du premier mal (comme il est aisé à présumer), voulant prévenir cette justification, se sont assemblés par grosses trouppes et ont assailli avec fureur la maison dudict admi-

[1] « Mémoire envoyé par le roy au sieur de Schomberg, estant de la part de Sa Majesté vers les princes de la Germanie, pour faire entendre auxdicts princes sur la mort de l'admiral. » Mss. de Béthune, vol. cot. 8684, fol. 92.

ral, forcé les gardes que Sa Majesté y avoit faict mettre, et l'ont tué, luy et quelques autres gentilshommes qui se seroient trouvés avec luy. Sa Majesté n'y a pu pourvoir, estant la chose montée avec telle rage et fureur populaire, qu'elle avoit assez affaire de se garder avec la royne sa mère, messeigneurs ses frères, roy de Navarre et autres princes. Cet inconvénient et accident est advenu par querelles particulières, et non pour altérer les édicts de pacification donnés par Sa Majesté, qu'elle veut conserver et entretenir. Au moyen de quoy Sa Majesté vous prie, magnifiques seigneurs, de continuer la bonne amitié et intelligence qui a toujours esté entre la couronne de France et ses bons amis les seigneurs des ligues[1]. »

C'est dans cette forme de circulaires que le roi écrivit ses instructions à M. de La Motte-Féné-

1 « Lettre du thrésorier des ligues, escrite auxdictes ligues par le commandement du roy. » 1572 — M. de Bellièvre fut spécialement envoyé auprès des cantons. *Voyez* « remontrances faictes par le seigneur de Bellièvre, conseiller au conseil privé du roy, devant les ambassadeurs de messieurs des treize cantons des anciennes ligues des hautes Allemagnes, à la journée assignée à Baden le 18 décembre 1572, où il est traité des causes qui ont mu le roy de faire procéder à la punition de l'admiral de Chastillon et ses complices. » Portefeuille Fontanieu, 1572.

lon, son ambassadeur auprès d'Elisabeth; on voulait surtout maintenir la paix et ne point rompre les alliances. Une dépêche de Walsingham à sir Smith, premier secrétaire d'Etat d'Elisabeth, sur une conférence qu'a eue l'ambassadeur anglais avec la reine-mère, exprime parfaitement la situation de la France et de l'Angleterre après la Saint-Barthélemy :

« J'ai vu la royne-mère dans une conférence intime; je luy dis que le principal motif qui avoit obligé la royne ma maistresse à faire cas de l'amitié de cette couronne, estoit fondé sur ce que le roy avoit accordé par son esdict à quelques uns de ses subjects la liberté et l'exercice d'une religion dont elle faisoit elle-mesme profession ; que cette considération estant le principal fondement de l'alliance et de l'amitié qui estoit entre eux, la continuation n'en pourroit estre que douteuse et incertaine, puisque le principe n'y estoit plus, et que la proposition qu'on avoit faicte d'une entrevue ne pouvoit passer à présent que pour un amusement. Elle respondit à tout cela en termes généraux, qu'elle croyoit que la dernière alliance n'avoit pas esté faicte avec l'admiral et avec ceux de la

religion, mais avec le roy, et qu'elle espéroit qu'elle ne laisseroit pas de continuer, encore que le roy son fils eust esté obligé de se défaire avec justice, et pour sa propre conservation, des principaux chefs de ceux de la religion, et que de son costé elle y contribueroit de tout son pouvoir. Vous sçavez bien, me dict-elle, que le roy François I et le roy Henry VIII estoient bons amis, et néanmoins ils ne favorisoient pas le pape également. La différence de religion qui estoit entre le roy mon mary et le roy Edouard VI n'empescha pas le mariage de ma fille et de luy. Et quant à l'esdict, l'intention du roy mon fils est qu'il soit exécuté ponctuellement. Je luy respondis que véritablement l'alliance avoit esté faicte avec le roy et non pas avec l'admiral, mais que cela n'empeschoit pas que la liberté de conscience n'eust esté accordée à tous ceux de la religion, et non pas à l'admiral en particulier; quant à l'amitié dont elle a parlé, les temps estoient bien différens; il n'y avoit pas eu encore de ligues à Trente et à Bayonne pour ruiner ceux de la religion. Et en vérité, Madame, luy dis-je, je crains que la sévérité extraordinaire dont on a usé contre

eux ne passe parmi les princes protestans comme une guerre déclarée qui sera fort sanglante sans doute. Là-dessus elles s'emporta furieusement contre l'admiral, et dict que cette affaire de Bayonne estoit un artifice qu'il avoit inventé pour exciter les princes alliés de la couronne à s'en déclarer ennemis; et la vérité estoit que cette assemblée ne s'estoit faicte que pour se divertir et faire bonne chère. Et afin que vous sçachiez le peu d'obligations que luy a vostre maistresse, continua-t-elle, voyez un discours qui a esté trouvé avec son testament, lequel, entre plusieurs advis qu'il donne au roy mon fils, il luy recommande, comme une chose de la dernière importance pour le repos de son Estat de tenir bas le roy d'Espagne et vostre maistresse autant qu'il luy sera possible. Madame, luy dis-je, soit qu'il fust affectionné à la royne ma maistresse, il a faict voir dans ce rencontre qu'il estoit un bon et fidèle subject de la couronne de France, et c'est pour cela que la royne ma maistresse l'estimoit. Elle ne respondit rien; puis me parla, et après plusieurs discours pour et contre, elle me pria d'asseurer la royne ma maistresse qu'elle et le

roy son fils ne désiroient rien si passionnément que de vivre en bonne intelligence avec elle, et afin que l'amitié fust plus estroite, ils souhaitoient qu'on terminast le mariage jà proposé. Alors je la suppliai de me satisfaire sur deux points : l'un comment le différend touchant la religion se pourroit accommoder si l'entrevue se faisoit; l'autre de quelle manière ils prétendoient faire observer l'esdict. Au premier, elle me respondit qu'elle ne doutoit point que le différend de la religion ne s'accommodast au contentement de la royne ma maistresse, pourvu qu'il n'y eust point d'autres empeschemens. Au second, elle me dict que l'intention du roy estoit que ceux de la religion eussent la liberté de conscience. — Et l'exercice de leur religion aussi, Madame? — Non : mon fils veut qu'il y ait exercice que d'une seule religion en France. — Comment, Madame, cela se peut-il accorder avec ce que voulez que j'escrive à la royne ma maistresse que l'esdict sera observé? Elle me respondit que depuis peu ils avoient descouvert certaines choses qui les obligeoient à en abolir tout-à-fait l'exercice. Vous voulez donc, Ma-

dame, luy dis-je, qu'ils vivent sans aucun exercice de religion? Ils seront soufferts, me respondit-elle, tout de mesme que vostre maistresse souffre les catholiques en Angleterre. Ma maistresse, lui respondis-je, n'a jamais rien promis par esdict; et si cela avoit esté faict, ce seroit observé inviolablement. Elle me respondit que la royne ma maistresse pouvoit gouverner son royaume à sa mode, et le roy le sien à la sienne. Je luy dis que je ne luy avois pas demandé toutes ces choses par curiosité, mais afin d'en rendre compte à la royne ma maistresse, que je sçavois souhaiter avec passion que toutes choses se passassent glorieusement pour eux [1]. »

Il n'était pas besoin de tant de ménagemens avec le pape et le roi d'Espagne. Le triste massacre de Paris entrait dans les intérêts et les opinions du catholicisme dont ils étaient la grande expression. Catherine avait député près de Philippe II un envoyé spécial, Montaigne, qui devait s'entendre avec l'ambassadeur à Madrid,

1 Dépêche secrète du sieur Walsingham à M. Smith. Paris, le 14 septembre 1572. L'ambassadeur ajoute en post-scriptum qu'il est journellement insulté par le peuple.

M. de Saint-Goard. Catherine écrivit de sa main à son bon fils catholique : « Monsieur mon fils, je ne fais nul doute que ne ressentiez comme nous-mesme la heur que Dieu nous a faicte de donner le moyen au roy mon fils de se desfaire de ses subjects rebelles à Dieu et à luy, et qu'il luy ait plu luy faire la grâce de le préserver et nous tous de la cruauté de leurs mains, de quoy nous assurons que en louerez Dieu avec nous, tant pour notre particulier comme pour le bien qui en reviendra à toute la chrestienté et au service, honneur et gloire de Dieu, ainsi qu'espérons que bientost se cognoistra et en sentira-t-on le fruit; et m'en resjouis encore davantage de penser que cette occasion continuera et augmentera encore l'amitié entre Votre Majesté et le roy son frère, qui est la chose de ce monde que je désire le plus, et l'asseure que tant que je vivrai je luy ferai tousjours l'office de celle que je veux estre, et la prie s'en asseurer; et pour ce que le roy mon fils donne charge à son ambassadeur de luy conter comment le tout s'est passé et la juste occasion qu'elle a eue de ce faire, je me remettrai à ce qu'il luy en dira; priant Dieu

luy donner ce qu'elle désire. De Paris, le 29e aoust 1572. CATHERINE[1]. »

A cette lettre était jointe une lettre autographe de Charles IX : « Monsieur mon frère, la royne madame et mère a voulu vous despescher Montaigne pour vous raconter de nos nouvelles et nous rapporter des vostres. J'ai pour très-agréable cette élection, et je veux croire que prendrez plaisir d'en entendre par luy ; le surplus, Saint-Goard vous le dira. Me remettant donc sur l'un et l'autre, je vous prie estre continuellement asseuré de l'amitié de votre bon frère, CHARLES[2]. »

Ici l'on se trouvait à l'aise ; on s'ouvrait tout entier, on annonçait une bonne nouvelle. Les dépêches adressées au pape étaient écrites avec la même joie abandonnée ; le conseil se félicitait de l'extermination des huguenots rebelles à l'Eglise et au roi ; on appelait sur Sa Majesté les prières du Saint-Père. Quelques traditions

1 Archives de Simancas, cot. B 34[148].
2 Archives de Simancas, cot. B 34[148].

rapportent que la tête sanglante de l'amiral fut envoyée comme un triomphe à Rome[1]. Nous dirons bientôt les fêtes de la grande capitale catholique lorsqu'elle apprit que les ennemis implacables du pape et de la messe étaient tombés victimes, sous les coups du peuple de Paris.

Et pendant ce temps les massacres continuaient; les halles, les métiers n'étaient point rentrés dans l'ordre; on rançonnait pour la vie. La vengeance populaire atteignait quelques tièdes convictions; après avoir frappé les huguenots, on arrivait au tiers parti: on en venait aux riches; car si les premiers jours d'une victoire populaire, il peut y avoir désintéressement dans les multitudes, puisqu'elles agissent par passion, les seconds jours se réveille l'esprit de pillage, cette guerre éternelle de ceux qui n'ont rien contre ceux qui possèdent; et c'est alors seulement que la bourgeoisie s'alarme et qu'elle prend en main la résistance contre la réaction.

[1] Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX, 1572.

CHAPITRE XLIII.

PARIS JUSQU'AU 1er OCTOBRE.

Sanction donnée à la Saint-Barthélemy. — Séance au parlement. — Ordonnance pour faire cesser les massacres. — Nouvelles mesures municipales. — Triomphe du catholicisme. — Conversion du roi de Navarre et du prince de Condé.

1572.

Dès le 26 août le conseil s'était dessiné, en approuvant l'agitation désordonnée et sanglante du catholicisme. Tout entier lié à l'Hôtel-de-Ville et à la bourgeoisie, Charles IX allait en suivre la grande impulsion. Rentré au château,

il fit appeler le roi de Navarre et le prince de Condé, et avec des yeux courroucés il leur déclara « que tout s'étoit faict par ses ordres dans les dernières journées, et que s'ils avoient esté espargnés, ils devoient en rendre grâce aux liens de parenté et d'alliance qui les unissoient entre eux : au reste, leur dit-il, je n'ai pas oublié les maux que l'admiral m'a causés, ni ceux que vous avez vous-mesmes occasionés en vous mettant à la tête des rebelles pour me faire la guerre; je veux bien me persuader que vous ne vous estes ainsi comportés que par les conseils de Coligny et de ses adhérens. Je vous déclare que je ne veux pas qu'il y ait dans mon royaume d'autre religion que celle de mes prédécesseurs; déclarez donc si vous estes disposés à m'obéir; autrement vous devez vous attendre à subir les mêmes peines dont on vient de punir tous ceux qui sont dans vos mesmes opinions. » Henri de Béarn fit une réponse évasive et demanda du temps; le prince de Condé fut plus ferme. « Pour la religion, répondit-il, Vostre Majesté ne peut rien me commander; à Dieu seul je dois en rendre compte. — Opiniâtre et rebelle, répliqua le

roy, fils aussi d'un rebelle, si dans trois jours vous ne changez pas de conduite et de religion, je vous ferai mourir[1]. »

Toute cette journée du 26 fut ainsi consacrée à la sanction haute et complète des massacres qui d'ailleurs se continuaient dans Paris. Le roi vint au parlement accompagné de ses frères les ducs d'Anjou et d'Alençon et du roi de Navarre lui-même, pour y tenir son lit de justice. Toutes les chambres étaient réunies sous la présidence de Christophe de Thou, premier président. Le roi, d'un œil sombre, la figure animée s'écria : « Je veux que tout le monde sçache que les exécutions qui ont esté commises dans ces derniers jours, ne l'ont esté que par mes ordres, afin d'empescher l'effet d'une détestable conspiration. » Le premier président de Thou exalta la grande et merveilleuse prudence du roi qui l'avait sauvé d'un si grand danger, et l'avocat-général Guy du Faur dit : « Sire, faut-il conserver votre desclaration en nos registres pour

[1] *Mémoires de Sully*, tom. I, pag. 68; De Thou, liv. LII, pag. 820.

sa grande mémoire ? » Et le roi répondit : « C'est mon intention[1]. — Ordonnez, Sire, que les massacres cessent. » Et le roi reprit : « Je publierai un édict à cette intention, et le parlement cognoistra désormais des crimes, lesquels ne seront plus punis par pillage et tuerie. » En sortant du parlement, un ordre du roi vint mettre un terme à la terreur qui commençait à gagner la bourgeoisie. On y disait « que Sa Majesté étoit bien aise de faire cognoistre à tous ses subjects la cause et motif de la mort de l'admiral et de ses complices ; car ce faict pourroit estre desguisé autrement qu'il n'est. Sa Majesté déclare donc que ce qui est ainsi advenu a esté par son exprès commandement, et non pour aucune cause de contrevenir à ses édicts de pacification qu'elle a toujours entendu comme veut encore observer et entretenir, mais seulement pour obvier et prévenir l'exécution d'une malheureuse et détestable conspiration faicte par ledict admiral qui en estoit le chef, et par ses complices contre la personne dudict seigneur roy et contre l'Estat ;

1 Registres du Parlement, ad ann. 1572 ; De Thou, lib. LII., pag. 826.

plus, contre la royne-mère, MM. ses frères, le roy de Navarre, princes et seigneurs estant près d'eux[1]. Pourquoi Sa Majesté fait sçavoir à toutes personnes quelconques de la religion prétendue réformée, qu'elle veut et entend qu'ils puissent vivre en toute sûreté avec leurs femmes, enfans et familles, tout ainsi qu'ils ont faict par ci-devant, d'après les édicts de pacification; défendant très-expressément à tous gouverneurs et lieutenans-généraux ou à tous autres justiciers d'attenter ni de rien entreprendre contre eux, sous peine de la vie aux délinquans. »

Toutefois dans cet édit on prohibait, sous peine de confiscation de corps et de biens, à tous ceux de ladite religion « de tenir assemblée pour quelque occasion que ce soit, jusqu'à ce qu'il ait esté pourvu à la tranquillité du royaume; comme aussi nul ne devoit être assez hardi pour arrester quelque personne que ce soit sans le commandement dudict seigneur roy ou de ses

1 Déclaration du roi, de la cause et occasion de la mort de M. l'admiral et autres adhérens et complices, advenue en ceste ville de Paris, le 24 août 1572, avec très-expresses défenses à tous gentilshommes et autres de la religion prétendue réformée, de ne faire assemblée ny presches pour quelque occasion que ce soit. Paris, Frédéric Morel, imprimeur du roi, 1572.

officiers, ni de courir et prendre par les champs et métairies aucuns chevaux, jumens, bœufs, vaches et autre bestail, biens, fruits ni grains quelconques, ni de faire aucun mal aux laboureurs. Et aussi défendons à tous ceux qui auroient des prisonniers pour le faict de la religion réformée, de prendre aucune rançon d'eux, mais d'advertir incontinent les gouverneurs des provinces des noms et qualités desdicts prisonniers; lesquels Sadicte Majesté ordonne les relascher et mettre en liberté, si ce n'est des chefs qui ont eu commandement pour ceux de la religion, ou qui aient faict des pratiques, menées pour eux, lesquels pourroient avoir cognoissance de la conspiration susdite, auquel cas en advertiront Sa Majesté pour sur ce leur faire entendre sa volonté [1]. » Le conseil cherchait ainsi la paix publique; il proclamait la liberté intime de conscience, tout en prohibant l'exercice public de la religion. C'était le résumé législatif des idées exprimées dans la conférence entre Catherine et l'ambassadeur d'Angleterre Walsingham.

1 Carton mss. de Fontanieu, Bibl. royale, 1572.

La bourgeoisie s'effrayait toujours du désordre; Paris offrait le plus déplorable aspect; le peuple des confréries, les halles soulevées n'épargnaient ni les opinions ni les fortunes; les archers, les gentilshommes même parcouraient les rues, s'emparaient au hasard de riches habitans, puis les rançonnaient à volonté. Le corps municipal, les échevins rassemblés se concertèrent avec le conseil pour mettre quelque tranquillité dans la cité agitée. Une série d'actes de police furent successivement publiés. Le 27 août, ordonnance du roi « pour que les prevost des marchands et eschevins fassent faire en chaque rue un corps-de-garde de dix hommes, afin d'empescher les pilleries et meurtres. » Du 29, ordonnance du roi qui établit « un conseil dans l'Hostel-de-Ville, composé des présidens de Thou, Mossans et Hennequin, des gens du roy du parlement, lieutenant civil et criminel, prevost des marchands et eschevins, conseillers de ville et autres, pour par eux ou quatre d'entre eux pourvoir sur les désordres, meurtres et pilleries de la ville; le roy leur donne pouvoir de procéder contre les délinquans jusqu'à condamnation et exécution de

mort inclusivement. » Et est joint à ladite ordonnance un mot d'instruction du 30, par lequel le roi veut « qu'on fasse sortir tous soldats et archers des gardes qui sont dans les maisons, sans qu'ils puissent rien exiger ni mettre à rançon. »

Ensuite furent envoyées lettres patentes « pour dissoudre la commission d'hostel de la Grève, qui depuis son origine s'estoit déjà assemblée trois et quatre fois à divers jours, et la commission se trouvant inutile, le roy, à la prière des commissaires, auroit ordonné qu'elle cesseroit. »

Ordre de police que le roi fait pour la ville, le pénultième août 1572, « que recherche sera faicte par le quartenier et deux notables de chaque dixaine ès maisons privées, de ceux qu'on y pourroit retenir et avoir imposés à rançon, pour les mettre par l'auctorité du roy en liberté sans rien payer. Les capitaines des gardes et les gardes du roy, de la royne, du frère du roy et autres qui se sont emparés d'aucune maison, en sortiront, à peine de la vie. Tout prisonnier pour la religion sera mené ès prisons ordinaires, femmes et petits mis en garde ès

mains de leurs parens; personne, de quelle qualité qu'elle soit, ne pourra sortir de la ville avec chevaux et armes sans passeports. »

Ordonnance du 1er septembre, qui enjoint « à tous quarteniers de faire roole de ceux de la religion prétendue réformée, pour lui estre apporté par les prevost des marchands et eschevins. » Enfin, le 17 septembre, ordre « pour faire cesser les esmotions et exécutions faictes par le peuple sur ceux de la religion nouvelle à l'occasion de la conspiration faicte par feu l'admiral et ses adhérens. Sa Majesté faict défense d'offenser aucun de ladicte religion, sauf, s'il s'en trouve de coupables de ladicte conspiration, d'en advertir les juges pour s'en saisir et leur faire le procès [1]. »

Les bourgeois, comme dans tout mouvement qui dépasse certaines limites, prirent en main la résistance. Tout en adoptant avec enthousiasme le triomphe absolu du catholicisme, ils cherchèrent à empêcher l'anarchie dans la cité sur la quelle veillaient leur prevôt et les éche-

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, mss. de Colbert, vol. CCLII, in-fol. pag. 269, vers. à 272, vers.

vins. La cour et la bonne ville n'eurent plus qu'une pensée, qu'une opinion catholique. Le roi exigea l'absolue adhésion du roi de Navarre et du prince de Condé aux grandes formes et aux coutumes de la vieille société. Tous deux écrivirent au pape pour se réconcilier avec l'Eglise romaine : « Très-sainct Père, disait le jeune roi de Navarre repentant, l'espérance que j'ai de l'affection que portez toujours comme vicaire de Dieu en terre à ce que ses enfans desvoyés pour quelque temps de notre mère saincte Eglise apostolique et romaine, se respentans et resduisans, y soient begninement recueillis et reçus, je me suis finalement résolu que vostre dicte Sainctetéme recognoissant pour un des siens, par les premières marques que j'ai reçues en ladicte Eglise, en la foi de laquelle j'ai esté baptisé, et ne m'imputant l'institution qui depuis m'a esté donnée, dont il n'estoit point en moy (vu mon bas aage) faire jugement ou eslection, elle ne desdaignera de m'ouvrir les bras de son indulgence, et en recevant la confession de cette mienne pénitence, me recevoir au giron de l'Eglise dont je vous recognois chef, et me retenir et resputer désormais pour

très-humble, très-obéissant et très-desvot fils[1]. » Et le prince de Condé écrivait : « La saincte conversion du pescheur est à nostre bon Dieu très-agréable; pour quelque temps esgarés et distraits de vostre troupeau, père très-sainct, nous venons d'un cœur contrit et humilié, après avoir esté doucement et sainctement admonestés par nostre oncle le cardinal de Bourbon, vous prier de nous ouvrir les bras du bénéfice de votre indulgence; nous vous recognoissons pour chef et vicaire-général de Dieu en terre; et comme tel, nous tenir désormais et resputer pour vos très-humbles et très-desvots enfans et simples brebis de votre sainct troupeau; nous vous en prions à jointes mains, de cœur desvot et esprit humilié[2]. » Comme

1 3 octobre 1572, Bibliothèque du Roi, rec. de pièces in-8°, col. L 49 1/12, pièce 1.

2 3 octobre 1572, Bibliothèque du Roi, rec. de pièces in-8°, col. L 49 1/12, pièce 1. « Le pape répondit « qu'il ne se tenoit plus de joie, car que peut un père souhaiter et estimer davantage que voir son fils très-cher relevé de la mort! et quelle mort plus pernicieuse et misérable que celle de l'âme! Esjouissez-vous, s'étoit-il écrié, car j'ai trouvé ma brebis, laquelle étoit perdue. La foi et vertu du roy, de la royne, du cardinal de Bourbon, de M. de Montpensier, devoit luy estre à imitation. » 1er novembre 1572. Fontanieu —, 324, 325, 326.

complément à cette adhésion, le conseil imposa au roi de Navarre une condition plus dure encore; il dut rétablir entièrement le catholicisme dans ses États, et un de ses édits porta: « Voulons, statuons et ordonnons que la religion catholique, apostolique et romaine soit remise en tous les lieux et endroits de nostre royaume où l'exercice d'icelle a esté deslaissé et intermis, pour y estre librement et seule exercée, sans aucun trouble ou empeschement, défendant tout autre exercice de la religion nouvelle; ordonnons que tous les ministres de ladicte religion, de quelle qualité et condition qu'ils soient, aient à vuider et sortir hors nosdicts royaumes et pays; voulons aussi que tous esvesques et prélats, abbés, chapitres, curés, commandeurs et autres personnages ecclésiastiques sortis hors nosdicts royaumes et pays rentrent en l'entière possession et jouissance de leurs esveschés, abbayes, commanderies, bénéfices, biens et revenus[1]. »

Ainsi tout se coordonnait à Paris avec la

[1] 16 octobre 1572, Bibliothèque du Roi, liasse pour former un recueil de pièces in-8°. cot. L, 1364, pièce 4.

vieille foi du catholicisme, avec le principe municipal, l'antique organisation de la cité. Une formule religieuse et commune fut partout imposée; le système religieux devenant la loi fondamentale de la société, il y eut, il dut y avoir des formes d'abjuration pour les huguenots convertis, comme sous l'empire de la loi politique il y a des sermens aux formes générales et constitutionnelles de cette société. Ces formules d'abjuration portaient : « Moy, désirant retourner au troupeau de la vraie bergerie chrestienne qui est l'Eglise catholique, apostolique et romaine, confesse avoir abjuré et anathématisé, encore à présent j'abjure et anathématise toute erreur et hérésie luthérienne, calviniste, huguenotique, et toute autre hérésie quelle qu'elle soit de laquelle j'ai esté par ci-devant entaché et diffamé; je consens à la foi de notre mère saincte Eglise, et vous supplie, au nom de Dieu, de son fils Jésus-Christ et de la glorieuse Vierge Marie sa mère, et de tous les saincts et sainctes du Paradis, qu'il vous plaise me recevoir au troupeau et bergerie du peuple de Dieu qui vit sous l'obéissance du pape, vicaire de ladicte Église, me submettant

de porter patiemment et faire volontiers la pénitence qu'il vous plaira m'ordonner. » Ils devaient ensuite réciter et mettre par écrit le symbole des apôtres, celui de saint Athanase et autres confessions de foi faites et approuvées par les saints conciles de l'Eglise catholique, apostolique et romaine : « Je confesse le pouvoir des indulgences avoir esté laissé en l'Eglise par Jésus-Christ, et l'usage d'icelles estre grandement salutaire; je recognois et confesse l'Eglise de Rome estre la mère et chef de toutes les Eglises, et qu'elle est conduite par le Sainct-Esprit; finalement, je promets à Dieu ne jamais me despartir de la saincte Eglise catholique, apostolique et romaine. Laquelle abjuration et confession de foi j'ai signée[1]. »

C'était une adhésion écrite et formelle au système social violemment restauré par les sanglantes exécutions de la Saint-Barthélemy. Lorsque chez un peuple il existe deux partis vivaces, l'opinion victorieuse impose toujours des for-

1 « Abjuration qu'on faict faire à ceux de la religion qui sont demeurés en France, pour avoir leur vie sauve. » Imprimé à Paris, chez Nicolas Roffet, demeurant en rue Neuve-Notre-Dame, à l'enseigne du Faucheur, 1572.

mules et des sermens aux vaincus; elle y cherche une garantie; comme si les sermens n'étaient pas foulés aux pieds dans les saturnales des passions politiques!

Une fois qu'on eut établi quelque ordre dans les troubles municipaux de Paris, le parlement se saisit de poursuites judiciaires contre les huguenots qu'on désignait comme les auteurs de la conjuration de l'amiral Coligny. On avait posé en fait cette conjuration; il fallait nécessairement en constater l'existence aux yeux du peuple, et de l'Europe surtout, dont on ménageait les relations. Briquemaut et Cavagne, deux membres du conseil sous la domination des huguenots, avaient été arrêtés, et dans les principes judiciaires du temps, la mort ne sauvant ni les biens ni la mémoire des coupables, l'effigie de Coligny fut assise sur la sellette à côté des deux accusés vivant, qui firent des aveux, puis les rétractèrent. Le parlement suivit le mouvement de réaction : les corps de magistrature résistent difficilement à ces impressions d'opinion populaire. Il y eut arrêt qui déclara Coligny et ses complices criminels de lèse-majesté, ennemis de la paix publique.

On maudissait sa mémoire; ses biens étaient confisqués; là où on avait élevé ses statues et images, qu'on les brisât; son manoir de Châtillon-sur-Loing devait être rasé, les arbres du parc coupés et la terre semée de sel, tandis que ses belles et vieilles armoiries, attachées à la queue de mauvais chevaux d'écurie, seraient traînées dans la poussière : et cette vengeance dut s'étendre à sa postérité : les enfans de Coligny étaient déclarés roturiers jusqu'à la dernière génération. L'effigie de l'amiral ne parut plus qu'une fois, ce fut en Grève, le jour du supplice de Briquemaut et de Cavagne : elle y fut souillée de fange. Les factions victorieuses sont implacables; elles ne peuvent se satisfaire qu'à force de proscriptions; et l'avenir, si changeant, brise ensuite ces œuvres de colère.

CHAPITRE XLIV.

ÉTAT DES PROVINCES ET POPULARITÉ DE LA SAINT-BARTHÉLEMY EN FRANCE.

Propagation de l'esprit des massacres. — Meaux. — Senlis. — Orléans. — Rouen. — Lyon. — Toulouse, etc. — Fêtes à Paris pour la Saint-Barthélemy. — Processions. — Médailles frappées. — Jeux. — Astrologie. — Tragédie de Coligny.

1572.

Le caractère d'une mesure prise par un grand parti est de retentir même d'instinct dans les sympathies des populations qui partagent ses principes. Il n'est pas besoin pour cela de circulaires, de commandemens; les

masses ont leur haine, leurs intérêts, leurs passions; et quand un bruit éclate tout à coup pour annoncer que la guerre a commencé, il est rare qu'elles ne répondent pas à cet appel de sang. Les huguenots, opinion craintive et vaincue ont supposé que des circulaires, des avis du conseil secret mirent les armes aux mains des multitudes pour les massacrer dans les provinces; ces terribles exécutions arrivèrent toutes seules, par la renommée qui propage les faits si vite quand les populations y applaudissent. Il ne faut pas oublier aussi qu'à côté du conseil public et avoué, tout parti puissant a son organisation propre, ses correspondances plus fortes, plus impératives que les actes même du pouvoir; tels étaient les catholiques, et un ordre revêtu du scel du brave duc de Guise était bien autrement obéi que la faible volonté du roi[1]. Il est

1 Je n'ai pas trouvé un seul acte qui constate que des ordres émanés du roi aient commandé les massacres aux provinces; toutes les pièces au contraire prouvent que Charles IX voyait avec douleur tous ces désordres. — 18 septembre 1572 : Lettre du roi au duc de Guise, son lieutenant-général en Champagne et Brie. FONTANIEU, portefeuilles 324, 325, 326. « Mon cousin, je vous ay par toutes mes précédentes assez faict en-

également possible que des envoyés secrets et catholiques soient accourus en toute hâte pour annoncer aux provinces la bonne délivrance de Paris, et inviter les autres villes à l'imiter. Mais quand on a écrit l'histoire de cette époque, on a parlé d'ordres secrets, de nobles réponses de quelques gouverneurs, et particulièrement du vicomte d'Orthe. Je le dis ici haut, la pièce citée par Voltaire a été supposée; on aurait pu s'en apercevoir au style de cette pièce,

tendre et cognoistre combien je désire que tous mes subjetes qui font profession de la nouvelle religion et se contiendront doucement au dedans de vostre gouvernement soient par vous maintenus et conservés en toute sûreté sous ma protection et sauvegarde, sans qu'il leur soit faict en leurs personnes, biens et facultés, aucun trouble ny empeschement. Ce néanmoins j'ay esté adverti qu'il s'est faict beaucoup de saccagemens et pilleries de maisons de ceux de ladicte nouvelle religion, tant aux champs qu'aux villes, sous couleur de l'esmotion advenue à Paris, le 24 du mois passé, chose qui m'est infiniment desplaisant et désagréable et à laquelle je désire estre pourvu. Mon cousin, vous protégerez tous ceux qui se contiendront doucement. » Ce qu'on demandait, c'était l'abjuration surtout. — Le 22 septembre 1572 : « Mémoire envoyé par le roy à tous les gouverneurs et lieutenans de ses provinces pour destituer et démettre de leurs estats et charges tous ceux de la religion, encore qu'ils la voulussent abjurer, réservé ceux qui sont pourvus de mesmes estats et offices auxquels Sa Majesté permet de continuer leursdicts estats, pourvu qu'ils abjurent ladicte religion. » FONTANIEU. *Id.*

assez semblable aux protocoles philosophiques du siècle de Louis XV. Il y eut sans doute des gouverneurs qui empêchèrent les émotions populaires, qui sauvèrent les victimes de la réaction : le vicomte d'Orthe à Bayonne, le comte de Tende en Provence, de Gordes en Dauphiné, Chabot-Charny en Bourgogne, Saint-Herem en Auvergne, de La Guiche à Mâcon, furent de ce nombre ; ils firent alors ce que les âmes fermes et élevées font toujours en révolution ; ils s'opposèrent aux excès des masses. Mais en tout ceci il n'y eut rien d'écrit, rien de répondu, parce qu'il n'y eut rien de commandé.

Ce fut à Meaux que la nouvelle de la Saint-Barthélemy retentit d'abord ; à Meaux, le berceau de l'hérésie en France. « On commença par piller les maisons de ceux de la religion, enlevant seulement le plus beau et le meilleur. Partant, la multitude se porte au marché d'où s'estoient enfuis tous les hommes : là ils se ruèrent sur les femmes et en massacrèrent vingt-cinq ou environ. Les prisons estoient pleines de prisonniers ; pour s'en défaire, les massacreurs s'acheminèrent ès dites prisons, avec espées, dagues et grands cous-

teaux, et en massacrèrent deux cents et davantage; le greffier du bailliage, Nicolas Macier; Jean Adam, sergent au Chastelet de Paris, un grand nombre d'artisans parmi lesquels un vieil homme nommé le père Adam; cognu de tous, qui estoit peigneur de laines[1]. » A Senlis, les mêmes scènes se reproduisirent. Orléans avait vu souvent des prêches s'élever et la cène dans ses églises; il y avait là deux populations haineuses: elles éclatèrent en armes: « La nuict du mardi 26 aoust, les massacres commencèrent à l'entour des remparts, d'une si estrange façon, que les plus barbares du monde eussent eu horreur et compassion. Il y avoit en tous ces quartiers-là fort grand nombre de ceux de la religion. Toute la nuict on n'entendit que coups d'arquebouzes et pistoles, brisement de portes et fenestres, cris espouvantables de ceux que l'on massacroit; le lendemain matin lesdicts massacreurs recommencèrent plus cruellement, continuant jusques à la fin de la semaine. Quant au nombre des occis, les meurtriers se sont maintefois

1 « Massacre de ceux de la religion à Meaux en Brie. » 1572 (Brochure).

vantés d'avoir faict mourir plus de douze cents hommes; item environ cent cinquante femmes, et grand nombre d'enfans. Plusieurs hommes doctes et vertueux sont demeurés estendus sur la place et cruellement meurtris à coups d'espieux et de hallebardes [1]. » Rouen, tour à tour au pouvoir des hérétiques et des orthodoxes, s'était déjà prononcée pour le catholicisme; sa population était sympathique avec les halles de Paris; elles étaient en rapport de chartes et de correspondances dirigées par le même esprit. Deux fois les huguenots avaient été menacés d'un massacre général; naguère plusieurs avaient été victime d'une émotion populaire et jetés dans la Seine. « Quand donc arriva à Rouen les nouvelles de Paris, tous les mesmes mutins desgaisnèrent les cousteaux. Les plus sages d'entre ceux de la religion, prévoyant le prochain danger, s'estoient retirés hors la ville, les uns en leurs maisons, aux champs ou chez leurs amis, et les autres droit en Angleterre; on emprisonna donc ceux qui estoient restés. Le 17e de septembre, le mas-

1 « Massacres de ceux de la religion à Orléans. » 1572 (Brochure).

sacre commença : les portes furent fermées, et par les carrefours de la ville on posa des gens armés pour obvier à tous accidens. On commença par en massacrer soixante ou environ; la pluspart furent assommés; les autres estoient accommodés à coups de dague; à la longue, les jours suivans, l'on tient que les massacreurs en ont faict mourir plus de six cents, y comprenant plus de cinquante femmes; et tous gens doctes et éloquens; beaucoup de vieils, malades de gouttes et paralytiques [1]. »

Et à Lyon, sous M. de Mandelot, combien l'émotion dut être plus formidable [2]! La grande et pieuse cité avait subi, à deux reprises, la violente domination de la châtellenie montagnarde du Dauphiné et des paysans du Rhône; la cathédrale portait encore l'empreinte

1 « Massacres à Rouen, avec le roole de plusieurs massacrés, tant hommes que femmes. » 1572 (Brochure).

2 La correspondance originale de Mandelot avec le roi existe encore en manuscrit à la Bibliothèque royale; elle a été publiée en partie par M. P. Paris, 1830. J'ai trouvé une pièce sous la date du 27 janvier 1572 : « Lettres-patentes du roy envoyées à M. de Mandelot, par lesquelles il est faict commandement à tous estrangers sans aveu et qui n'exercent art ny profession, que dans huit jours ils ayent à sortir et vuider ladicte ville. » Bibl. du Roy, rec. de pièces in-8° cott 1456/8, pièce 6.

du marteau iconoclaste; ses comtes, chanoines de Saint-Jean avaient été chassés par les huguenots; Notre-Dame de Fourvière était dépouillée de ses *ex voto* : quel esprit de vengeance ne devait pas animer cette population? En lisant attentivement la correspondance de Mandelot, gouverneur de Lyon, on aperçoit le mouvement qui se prépare et l'on s'explique la réaction lyonnaise. « Dès qu'on eut advertissemens à Lyon du massacre faict à Paris[1], les portes de la ville furent fermées et les gardes d'icelle renforcées, les corps-de-garde posés aux deux descentes du pont de la rivière de Saône. Ceux de la religion qu'on trouvoit par les rues estoient menés en prison, ce qui fut cause que chascun se retira chez soi. Bientost on commença à les rechercher par les maisons, les tuant à quelques coins des rues à coups de poignard, ou bien les jetant dans l'eau. M. Jacques Langlois, ministre, homme éloquent, de bon sçavoir et grande piété, fut tué d'un coup de hallebarde en l'estomach. Le samedy 30e, on ouyt à la nuict des cris et voix lamentables tant de

[1] Quelques jours avant, un envoyé catholique de Paris avait eu une conférence avec Mandelot.

ceux qu'on massacroit dans les maisons, que des autres demi-morts qu'on traisnoit à la rivière, et principalement les cris horribles des femmes et petits enfans fendoient le cœur à ceux qui avoient tant soit peu d'humanité. Finalement dix-huit cents hommes, et davantage, furent meurtris en si brief espace, dont bon nombre estranglés et estrangement chapplés[1]. » Il y eut aussi un massacre horrible de prisons; le peuple fut barbare, comme il l'est toujours dans les réactions. Ce peuple avait vu les huguenots deux fois maîtres de la cité; il considérait ces gentilhommes du Dauphiné comme des vainqueurs. Est-il étonnant que lorsque la nouvelle de la Saint-Barthélemy arriva, quand on sut que Paris s'était débarrassé de la chevalerie méridionale, les catholiques de Lyon aient pris les armes pour secouer un danger qui déjà les avait menacés, et prévenir ainsi une domination dont ils gardaient un triste souvenir?

Toulouse se trouvait dans la même situation que Lyon; elle était placée comme un oasis ca-

1 « Massacres de ceux de la religion en la ville de Lyon, avec le dénombrement par ordre de l'alphabet, de quelques-uns qui furent lors tués. » 1572 (Brochure).

tholique au milieu des populations montagnardes et huguenotes de la Languedoc. « Ce fut le dimanche, huictième jour après les massacres de Paris, que les catholiques eurent advertissement de ce qui s'estoit passé. Commandement fut faict à toute personne de desceler ceux de la religion qu'on savoit estre cachés ; au moyen de quoy plusieurs estant descouverts, furent constitués prisonniers. Entre iceux estoient cinq ou six conseillers, hommes doctes et notables, lesquels consoloient les autres. Un samedy matin, avant le soleil levé, on les fit sortir les uns après les autres de ladicte prison, et furent incontinent massacrés, sans avoir aucun loisir de parler ni moins de prier Dieu. Les conseillers furent pendus avec leurs robes longues au grand orme qui est en la cour du palais. Il est bien certain qu'en trois semaines ou un mois, on a faict mourir tant de milliers de personnes, que c'est une horreur de s'en souvénir ; encore que plusieurs de la religion, esbranlés par si cruels traitemens, abjuroient de jour en jour[1]. »

Ainsi, c'est toujours le peuple, la multitude

1 « Massacres advenus en la ville de Toulouse. » 1572. (Brochure).

qui agit et se fait justice. L'école historique qui a supposé des circulaires impératives pour commander une tuerie des huguenots comprenait bien mal ces temps de haine et de guerre civile. L'idée des vêpres siciliennes était passée dans la croyance des multitudes; les cités religieuses et catholiques considéraient comme une population étrangère ces fils d'un autre culte et de la campagne; elles couraient s'en délivrer, non point par une conjuration, mais parce qu'elles avaient en mains le droit de la force, le glaive, et qu'elles s'en servaient. Acte de religion et acte de patriotisme se confondaient dans une époque d'émotions pieuses, quand la patrie en deuil apparaissait dans ces églises dégradées par la hache d'arme des calvinistes. Je ne justifie pas, j'explique un temps; car cette histoire est moins un jugement que la révélation des idées et des passions que la société a laborieusement traversées pour venir jusqu'à la tolérance religieuse.

Toutes ces horreurs dans les provinces, tout ce sang versé dans les rues de Paris soulèvent le cœur, et pourtant rien de plus populaire et qui excita plus d'enthousiasme dans la bour-

geoisie et les métiers que la Saint-Barthélemy. Les confréries, les halles étaient ivres de joie, ne se lassaient pas de célébrer la grande et belle victoire du catholicisme. Paris était sillonné de longues processions. Le jeudi 28 août fut célébré en la cité un jubilé extraordinaire, avec la procession générale, à laquelle le roi assista; et le 3 septembre autre belle et notable procession à Sainte-Geneviève[1]. Chaque jour les plus saintes confréries portant bannière s'offraient à l'admiration de la foule : on célébrait en chaire la victoire des vrais chrétiens; plus de trois cents petites brochures furent publiées sous les titres de «grande victoire, merveilleux triomphe contre les hérétiques maudits de Dieu!» On vendait les images des principaux huguenots tués ou écartelés; on allait voir à Montfaucon les corps étranglés et dûment pendus; on chantait Noëls et couplets sur la malheureuse conspiration contre Dieu et monseigneur le roi[2]. Cette sainte journée devait être à jamais

1 Regist. de l'Hôtel-de-Ville, X, fol. 14, vers.

2 Un certain catholique se vantait d'avoir tué de sa main plus de quatre-vingts huguenots pour un jour. Il mangeait habituellement avec les mains et les bras ensanglantés, disant «que ce luy

en toute la postérité : on en perpétua la mémoire dans des monumens. Favier, général des monnaies, présenta au roi deux sortes de médailles pour souvenance des massacres. « La médaille populaire contenait la figure du roi Charles IXe séant en un trône royal, tenant son sceptre en une main et l'épée nue en l'autre, à l'entour de laquelle est la branche de palme dénotant la victoire, avec couronne close en son chef, ayant sous les pieds les corps morts de ses rebelles. Le dicton en la légende porte : *Virtus in rebelles;* au revers d'icelle sont les armoiries de France avec les deux colonnes et la devise de long temps prise par le roi, accommodée au fait : *Pietas excitavit justitiam.* Sur les deux colonnes y a deux chapeaux d'olivier signifiant la paix obtenue par la subjugation des rebelles, et auprès, deux branches de lauriers pour triomphe de victoire[2].

« L'autre médaille à l'antique contient l'effigie du roi exprimée près du naturel avec ses armes

étoit honneur, parce que ce sang étoit sang d'hérétiques. » (*Journal de Henri III*, 1572.)

1 *Voyez* les deux médailles dans la collection des gravures (fin du règne de Charles IX, Bibliothèque du Roi).

et dictons français : *Charles IX, dompteur des rebelles*, le 24 août 1572 ; au revers de laquelle est figuré Hercule couvert de la dépouille du lyon, sa massue ferrée en une main et le flambeau ardent en l'autre, par le moyen de quoi il défait l'hydre à plusieurs têtes[1]. » Des manifestations de joie, des représentations de théâtre durèrent long-temps[2]; et ce qui prouve quelle impression de crainte timide elle avait inspirée aux hommes modérés, c'est que Pasquier, expression du tiers parti, qui consacre une de ses lettres à la mort de M. l'amiral, n'a pas une seule larme, un seul soupir pour les malheureux huguenots égorgés. Dans les crises, les tiers partis s'effacent; ils tremblent pour eux-mêmes. « Vous souvient-il, écrit Pasquier, que quand l'admiral arriva en ceste ville avec un si grand appareil, je vous dis qu'il eust esté très-heureux s'il fust mort en ce période, se voyant embrassé d'un si favorable accueil. Quand nostre heure est venue, nous ne pou-

1 Portefeuilles Fontanieu ; nos 324, 325 et 326.

2 *Déluge des huguenots avec leur tombeau et les noms des chefs et principaux punis à Paris, le vingt-quatrième jour d'août et autres jours ensuivans.* 1572, Jean Daillier. Bibl. du roi, recueil de pièces in-8°, cot. L 138 7/1, pièce 1.

vons l'esviter. Vous savez ce qui lui est depuis advenu et comme le tout s'est passé; grande chose, et qui montre bien qu'il y a un merveilleux et espouvantable jugement de Dieu qui court contre nous, que tous les premiers chefs de nos troubles sont décédés de mort violente[1]. »

Les devins et astrologues tirèrent aussi bon pronostic de la grande journée de la Saint-Barthélemy, à l'occasion « d'une belle estoile qui parut dans le cercle de Mercure ; elle estoit lumineuse et brilla plus d'un an et demi, contre l'usage des estoiles et comètes, qui jamais ne paroissent si long-temps[2]. »

Mais la plus curieuse expression des opinions populaires, celle qui montre à quel point d'exaltation étaient parvenues les halles, c'est la tragédie de la mort de Coligny[3], contempo-

1 Est. Pasquier, liv. v, lettre 11.

2 *Exorta est hæc stella in concavo Mercurii, mense nov.* 1572, *luminosa valdè erat, annum et dimidium fulsit contra morem stellarum et cometarum quæ tanto tempore videri non solent.*

3 Les acteurs de la tragédie : l'amiral; — Montgommery; — le peuple; — le roi; — le conseil du roi; — Briquemault; — Cavagne; — Mercure; — Piles; — d'Andelot; — les Furies; — le délateur; — le messager.

raine, et qui fut jouée en toutes les villes de France pendant plusieurs années. L'amiral, Montgommery, le peuple, Charles IX, le conseil, sont mis en scène; d'Andelot sort des enfers accompagné des Furies : « O Satan ! ô Calvin ! s'écrie l'admiral, ouvre-moi les enfers, où mes frères et toi grillez de divers feux; désormais je renonce à toute religion; je quitterois mesme celle que Bèze annonce; je demande le renversement de la foy; exempt de toute loy, estre roy je desire [1]; je veux mourir, ou transférer cautement la couronne sur moy. — Admiral, mon amy, répond Montgommery, tu sçais que c'est moy qui ay jadis renversé mort Henri II à Paris; j'espère bien encore tuer le roy et massacrer son frère. »

Alors le peuple français, indigné, demande à grands cris la tuerie de ce meurtrier endiablé; il appelle les foudres royales contre la gaspardine tête [2]; le sang espandu de cet

1 O Satan ! ô Calvin, ouvre-moi les enfers,
Où mes frères et toi, grillant de feux divers,
Despitez blasphèmez en hurlemens horribles.

2 D'un rouge bras darde et les jette
Dessus la gaspardine tête.

excellent duc de Guise le rend craintif et esperdu; « Une femme ne t'a nourry, Chastillon malheureux; non plus toy, Montgommery; tous deux une louve eshontée avez en un antre testée. O Seigneur, vois la pauvre Eglise coupée en mille tronçons, et escoute nos hurlemens piteux qui requièrent vengeance amère! » Le roi assemble son conseil : « Messieurs les huguenots me poussent à ma ruine[1]; ils nuisent à la France, ils mangent mon royaume; je suis bien affligé; donnez-moi des conseils; dictes-moy si je dois poursuivre la guerre, si je dois donner la paix. —La paix, Sire, la paix; les huguenots viendront à prompte repentance; ils despouilleront leur première arrogance; mariez Madame avec le prince Navarrois, et les rebelles se soumettront. » Le roi donne la paix; le peuple joyeux la salue : « Nous allons avoir nos terres, nos champs, long repos; nous allons estre hors de la main mutine des traistres huguenots, et notre bon roy garde la saine foy. Quand l'admiral est blessé, Montgommery lui crie : « C'est le roy, c'est le roy qui le coup que tu as t'a faict

1 O moi, prince chétif, ô misérable roy!
Non pas pour le respect tant seulement de moy.

donner au bras, hypocrisant sa mine, il te va visiter; mais il faut dans un jour nous en desbarrasser et faire nouvelle cour[1]. — Non! non! s'écrie le peuple; l'admiral est un incendiaire; il ne peut rester dans notre ville sans recevoir tels coups. » D'Andelot apparaît sortant des enfers : « Je rostis d'un feu qui ne cognoist la mort; je languis deschiré par de fortes tenailles; si j'ai froid, j'ai la glace pour me chauffer; quand j'ai faim, je ne trouve à ma table que serpens et crapeaux; pour luths et pour chansons j'ai les cris forcenés de ceux qui sont comme moy damnés sans espoir; bien que non moins que moy, le cardinal mon frère et l'apostat Calvin ne font qu'hurler et braire; et ce qui me fasche le plus, c'est que cette moinaille, ces prestres, cardinaux et toute la prestraille que je mesprisois jadis, vivent bien doucement en paradis[2]. Je m'en vais voir mon frère l'admiral. — O d'Andelot mon frère, demande Coligny, où as-tu tant demeuré loing de nous? — Je sors d'enfer

1 C'est le roy, c'est le roy qui le coup que tu as,
Invincible admiral, t'a faict donner au bras.

2 Ces prestres, cardinaux, et toute la prestraille
Que tant je mesprisois, que je tuois jadis,
Sont morts, et sans douleurs vivent en paradis.

où m'envoya ta guerre; je viens remettre devant tes yeux le dommage que t'a faict le prince des papaux; le roy te ruine; ouvre les yeux, et d'une main de vengeance tue le roy, renverse ceux qui sont de son parti : courage! tue, brise, renverse. » Ici d'Andelot retourne aux enfers. « Sois certain, mon frère, que je ferai une vengeance fière; avec mes chers huguenots je m'en vais tuer Guise et mettre le roy où il doit estre. » Un délateur découvre ses projets à Charles IX; le roi veut faire miséricorde; pardonner l'ennemi est action louable; n'avoir point de vengeance[1], c'est épargner le sang de ses sujets. Le conseil : « Chastier les meschans fut tousjours grand' vertu; faire justice est agréable à Dieu : Sire, punissez une telle entreprise; deslivrez le peuple; secourez l'Eglise, et d'une prompte mort, envoyez ces mutins oustre le triste bord. » Un messager vient annoncer au peuple l'exécution de l'admiral et autres : « O généreux exploicts! s'écrie le peuple, ô vengeresse main; que plustost eusses-tu meurtri cet inhumain; il vouloit

1 Mais quoy! miséricorde est agréable à Dieu!

seigneurier la France et la posséder; mais, ô divine vengeance! il est maintenant possesseur du plus haut lieu qui soit en Montfaucon[1]. »

Quand on voit de telles opinions régner dans une société, il ne faut pas chercher aux événemens des causes secrètes, mystérieuses, inconnues; ils arrivent et se développent seuls par les masses. D'autres temps eurent aussi leurs journées populaires et sanglantes; elles furent portées haut, obtinrent leurs anniversaires, leurs chants de gloire, les adulations des poëtes. Aux jours de passions n'invoquez pas les lois générales de l'humanité, car elles disparaissent, ces nobles lois, au milieu des partis qui se proscrivent.

1 Bref, et celui qui desiroit la France
Seigneurier, en son desir feslon,
Est possesseur, ô divine vengeance!
Du plus haut lieu qui soit en Montfaucon.

« La tragédie de feu Gaspard de Coligny, jadis admiral de France, contenant ce qui advint à Paris le 24 aoust 1572, avec le nom des personnages, par François de Chantelouve, gentilhomme bourdelois, et chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. » 1575.

CHAPITRE XLV.

EFFET DE LA SAINT-BARTHÉLEMY A L'ÉTRANGER.

Diversité des impressions. — En Espagne. — Première nouvelle de la Saint-Barthélemy. — Correspondance de Philippe II. — Ses instructions au marquis d'Ayamonte. Réponse de Catherine de Médicis. — Joie à Rome. — Ambassade du cardinal des Ursins. — Effet en Allemagne. — Dans les Pays-Bas huguenots. — Apologie de l'évêque de Valence. — Réponse de Furnesterus. — Effet diplomatique de la Saint-Barthélemy.

1572.

Les massacres des dernières journées d'août eurent du retentissement au dehors. J'ai dit l'empressement du conseil à expliquer dans un sens favorable à l'esprit et aux opinions de chaque souveraineté les événemens qui venaient de se produire en France. Il mettait

d'autant plus d'importance à ces explications, que la reine Catherine suivait déjà les négociations pour assurer le trône de Pologne au duc d'Anjou; la tuerie des huguenots pouvait tout compromettre.

A l'étranger l'impression fut diverse à raison des croyances religieuses qui divisaient alors l'Europe. Les pays protestans furent couverts de pamphlets ardemment écrits[1] qui représentaient Charles IX, nouveau Néron, égorgeant son peuple. Une indignation générale se manifesta,

1 Les huguenots firent beaucoup de vers, poussèrent des gémissemens sur la mort de l'amiral.

Ah! France, tu estois debout par son appuy,
Dict-elle, et maintenant tu tombes avec luy,
Et comblant le malheur de ta fureur extresme,
Jettant un autre en bas, tu t'y jettes toy-mesme.
Du haut en bas, Gaspard, on t'a jeté,
Et puis du bas en haut on t'a monté,
L'un par fureur, l'autre par autre vice;
Ils sont confus par leur propre malice,
Et toy heureux; car le bras furieux
Qui t'a mis bas t'élève jusqu'aux cieux;
Pendez plus haut, levez-le et haussez ores :
Il est plus haut sur vos testes encore.

Les catholiques firent aussi de petites épigrammes :

Cy-gist, mais c'est mal entendu,
Ce mot pour lui est trop honneste :
Icy l'admiral est pendu
Par les pieds à faute de teste.

et la correspondance secrète d'Elisabeth annonce qu'elle songeait à s'en servir dans ses projets contre la France. Dans les pays catholiques il n'y eut pas assez de fleurs pour jeter sur ce sang. L'ivresse fut au comble en Espagne : Philippe II n'avait pas été étranger à la pensée d'en finir avec les huguenots ; sa correspondance avec son ambassadeur et le duc de Guise indique qu'il engageait Catherine et le conseil à prendre un moyen quelconque pour se débarrasser des calvinistes dont les desseins se liaient à la révolte des Pays-Bas. Quand il sut que tous avaient été enveloppés dans un massacre, il en écrivit au roi, et il l'en félicita dans les termes d'un enthousiasme religieux. La première nouvelle de la Saint-Barthélemy parvint à Aranjuez par la dépêche ambiguë d'un frère prêcheur, espion de la cour d'Espagne ; il annonce qu'à Nancy, où était le duc de Lorraine, on avait appris la mort de l'amiral et de ses sectaires, et qu'on avait montré grande allégresse à son de cloches et salves d'artillerie [1].

1 Archives de Simancas, col. B 32[10].

Le 1er septembre, Marco Antonio Former écrit à don Gonzalès Rodrigues, à Madrid; il lui annonce la mort de l'amiral; il prétend que c'est une conspiration découverte par le duc de Guise; conspiration ourdie avec le prince de Condé et le roi de Navarre; voyant cela, on s'est transporté chez l'amiral, on l'a tué; il est bien mort, *ainsi que le prince de Condé*, *le roi de Navarre* et beaucoup d'autres. Il donnait ces renseignemens comme très-certains; c'étaient les premiers qu'il avait reçus de France[1]. Bientôt arriva à Madrid le sieur Montaigne, qui confirma la bonne nouvelle de la tuerie. Aussi les félicitations qui vinrent d'Espagne furent et joyeuses et multipliées.

Le 17 septembre, Philippe II écrivit de sa main à la reine-mère : « Madame, M. de Saint-Goard m'a remis la lettre de Vostre Majesté; je vous respondrai particulièrement sur ce qui s'est passé dans le juste chastiment que par l'ordre du roy Très-Chrestien mon frère et par celuy de Vostre Majesté on a donné à l'admiral et à ceux de sa secte. Ceste action de tant

1 Archives de Simancas, col. B 32[11].

de valeur et prudence, ce grand service à la gloire et honneur de Dieu, au bien universel de la chrestienté et particulièrement du roy mon frère, fut pour moy la meilleure et plus grande nouvelle qui pust jamais me venir; et pour me l'avoir escrite je vous en baise bien fortement les mains. Je vous envoye le marquis de Ayamonte pour qu'il ait à voir Vos Majestés, les visiter, et se resjouir de ma part avec elles d'un si heureux succès. Mon ambassadeur don Diego de Çuniga en aura parlé à Vos Majestés. Je vous dirai seulement que vous avez monstré au monde l'amour que vous aviez dans vostre poictrine pour Dieu et la chrestienté[1]. »

Le 2 octobre, lettres joyeuses et nouvelles de Philippe II au roi, à la reine, à la reine-mère : « Je vous envoye le marquis de Ayamonte; il se resjouira avec vous d'une si chrestienne, si grande, si valeureuse destermination et exécution : achevez de purger vostre royaume de l'infection de l'hérésie; c'est le plus grand bien qui puisse arriver à Vos Ma-

1 Archives de Simancas, cot. B 34[385].

jestés : car de là despend l'entière conservation de votre couronne[1]. »

Non seulement Philippe II écrivait ces hautes félicitations, mais encore il envoyait un ambassadeur spécial pour complimenter la France de cette mesure toute catholique ; il lui donnait des instructions encore écrites de sa main : « Le marquis d'Ayamonte devait dire au roi son très-cher et très-aimé frère qu'il se réjouissait avec lui de la détermination qu'il avait prise et si conforme à sa renommée ; il avait rendu un service bien notable et bien digne de mémoire, en châtiant si exemplairement les pervers et obstinés hérétiques, perturbateurs et rebelles à sa couronne. Tous les chrétiens lui avaient une grande obligation ; tous en général, et lui particulièrement, désiraient le succès de ses affaires comme des siennes propres, et pour cela, je l'avertis très-amicalement qu'il persévère dans d'aussi bons principes, frappant de telle manière les huguenots ses rebelles, qu'en quelle partie du royaume qu'ils se retirent on en finisse cette fois d'eux et de leur fausse doc-

1 Archives de Simancas, cot. B 34395.

trine; et si, pour continuer cette bonne œuvre, il a besoin de mon secours et assistance, je les luy donnerai de bon cœur, et j'en ai bien grand désir[1]. » Les instructions continuent.

« Antoine de Guzman, marquis de Ayamonte, verra la reine-mère, et lui fera les mêmes démonstrations qu'au roi son fils; il lui dira la

1 Archives de Simancas, B 33[80]. La reine Isabelle de France écrit le 19 novembre 1572, au roi d'Espagne : « J'ai reçu beaucoup de contentement avec la lettre de Vostre Majesté, et d'entendre comme elle se soit resjouie de la mort de l'admiral, que je pensois bien que cela ne déplairoit pas à Vostre Majesté; quant à moy, je ne tiens aucun desir, sinon de vous servir comme une bonne sœur. »

B 33[82]. Une autre lettre de Catherine au roi d'Espagne lui assure de nouveau la bonne volonté de son fils pour la chrétienté : « Vous ne devez pas douter qu'il n'y ait prince qui la veuille plus conserver et augmenter en toutes les occasions qui se feront présenter. » Du 28 novembre 1572. Et Charles IX ajoutait :

« Monsieur mon frère, j'ai eu pour très-agréable l'office pour lequel avez envoyé par de-çà le marq. d'Ayamonte, comme il dira, vous remerciant de vostre bonne volonté, de laquelle j'ai tousjours eu entière asseurance, ainsi que je vous prie d'estre de moy. » B 33[83]. — 18 novembre 1572. Le duc d'Anjou remercie Philippe II de ce que lui a dit de sa part le marquis d'Ayamonte, et des complimens et bons offices qu'il a témoignés. « Quant à mon particulier, ma plus grande considération est de servir Dieu et toute la chrestienté, selon la volonté de mon frère : nous avons la bonne affection de faire réussir les choses de la chrestienté selon qu'il est besoin, et que Vostre Majesté soit contente. » B 35[235].

joie, plaisir et allégresse que cette nouvelle m'a donnés et à toute la chrétienté ; on a débarrassé la terre d'hommes bien pervers, bien traîtres ; il lui dira qu'ils tendaient à lui ôter la vie et couronne, si elle ne l'eût prévenu par son grand zèle et singulière prudence.

« Vous visiterez le duc d'Anjou, qui a pris tant de part au service de Dieu dans le conseil et délibération ; vous lui remettrez ma lettre de réjouissance et allégresse, et lui direz qu'il a bien montré au monde l'amour qu'il a pour son frère.

« On n'entend pas que le duc d'Alençon ait pris grande part en tout ceci ; cependant, comme frère du roi, vous le visiterez et vous réjouirez avec lui du succès.

« Selon ce que j'ai entendu dire, les ducs de Guise et d'Aumale, et le bâtard d'Angoulême, ont tenu la principale main de l'exécution ; vous les visiterez de ma part, et vous vous entendrez avec don Diégo sur ce qu'il faudra leur dire.

« Vous verrez Mme Marguerite ; et il sera bon que vous parliez au duc de Vendôme, son mari, qui s'est converti à notre sainte foi catholique ; vous vous réjouirez avec lui de ma part, ainsi

qu'avec le prince de Condé, qui s'est aussi converti, à ce que m'écrit don Diégo. Vous visiterez aussi la duchesse de Lorraine, les cardinaux de Bourbon et de Guise, les ducs de Montpensier, de Nemours et de Nevers, et leur ferez les complimens proportionnés à la part qu'ils ont prise au succès de l'entreprise et à l'affection qu'ils portent à mon service. Don Diego en est instruit[1]. »

A tant de témoignages de bonne et sincère amitié de Sa Majesté catholique, Catherine de Médicis s'empressait de répondre : « Monsieur mon fils, j'ai vu par les lettres que j'ai reçues de Vostre Majesté le plaisir que avez reçu de ce qu'il a plu à Dieu nous donner le moyen de nous deslivrer de nos ennemis et des siens, chose que je n'ai jamais douté que n'en eussiez le contentement, que l'amitié que nous portons demande, laquelle amitié je ne doute pas la faire cognoistre à Vostre Majesté par tous les bons offices que avons pu, comme je m'assure qu'il paroist pour le succès qu'a le duc d'Albe

1 *Instruction particolar de su Mad al marques de Ayamonte que fue a visitar los reyes chrmos*, 11 octobre 1572. — Archives de Simancas, col. B 34 402.406.410.

en vos affaires de Flandre, de quoi sentons le mesme contentement que si c'estoit pour nous-mesme, et eussions desiré qu'il eust eu encore plus de moyens, afin que plus aisément les autres places se fussent conformées à vos volontés, et que le bon traitement qu'il a faict à ceux de Monsieur et les gens qu'il avoit avec lui, ne fasse croistre le courage aux gens qui sont aux autres places; car Vostre Majesté n'aura jamais tant de prospérité que je lui desire.

CATHERINE.

« *P. S.* Je ne veux oublier, pour le plaisir que je m'asseure que Vostre Majesté recevra, de lui dire comment Dieu a faict la grâce à mon fils le roi de Navarre d'estre remis en nostre religion[1]. »

Et cette conversion du roi de Navarre et du prince de Condé préoccupait le roi d'Espagne, dont la pensée puissante, invariable, était de tout ramener à la foi catholique, base de l'unité de son pouvoir. Il écrivait encore, le 29 octobre, à don Diego de Çuniga : « Donnez-moy des détails bien circonstanciés sur tout ce qui se passe.

1 Archives de Simancas, col. B 34bis.

Ecrivez-moi si les princes de Béarn et de Condé poursuivent leur conversion; si partout on exécute le chastiment des huguenots : donnez-moi toujours ces particularités, car c'est chose importante au service de Dieu et de la religion[1]. » Pour Philippe II, c'était un grand coup politique que la Saint-Barthélemy. Désormais ses provinces de Flandre n'étaient et ne pouvaient être secourues : le duc d'Albe allait dompter les rebelles des Pays-Bas en pleine sûreté, sans craindre les projets et les sourdes conjurations de Coligny et des huguenots.

Les mêmes intérêts se produisaient à Rome, où la nouvelle de la Saint-Barthélemy fut accueillie avec des acclamations enthousiastes. Grégoire XIII en exprima toute sa joie dans une lettre adressée au roi Charles IX et à Catherine sa mère; il les félicite d'avoir servi la foi du Christ en secouant l'affreuse hérésie. Le cardinal de Lorraine était parti pour Rome, à l'époque de la haute puissance du gouvernement calviniste; expression du parti catholique, il y représentait ses intérêts menacés

1 Archives de Simancas, cot. B 3379, lettre du 2 octobre 1572.

en France par les conseils de Coligny. Quand donc les huguenots eurent péri par la tuerie, les Guise expédièrent un courrier au cardinal; et «le légat du pape qui estoit en France y donna tel ordre que le 6e jour de septembre les lettres que ce légat du pape avoit escrites furent lues, de matin, en l'assemblée et conseil du pape et des cardinaux; on y sçut que l'admiral et les huguenots avoient esté tués du vouloir et consentement exprès du roy; et pour ce, fut arresté en ce même conseil que le pape avec les cardinaux s'en iroient tout droit de là en l'église Saint-Marc, pour rendre grâces solennelles à Dieu, très-bon et très-grand, d'un tel bien qu'il avoit faict au siége de Rome et à toute la chrestienté.» Le cardinal de Lorraine récompensa d'un don de mille écus romains le courrier haletant qui porta cette grande nouvelle. Un légat spécial, le cardinal des Ursins, fut chargé des hautes félicitations, comme le marquis d'Ayamonte l'avait été pour l'Espagne. «Le soir venu, à Rome en signe de grande liesse et resjouissance, on tira force coups de canon du chasteau Saint-Ange et par toute la ville; les François entre autres firent çà et là feux de

joie; brief, on ne laissa rien de tout ce qu'on a accoutumé de faire quand on a reçu nouvelle de la plus grande victoire que l'Eglise romaine pourroit avoir de ses ennemis[1]. » Les instructions secrètes du cardinal des Ursins portaient « de faire instance pour que le concile de Trente fust reçu dans le royaume. Il traitera du mariage de Monsieur avec une fille d'Espagne. Cependant il n'en parlera pas comme d'une chose certaine et désirée; il tâchera seulement de savoir à quelles conditions on le pourroit faire; il répondra à Sa Saincteté afin qu'ellemesme le fasse entendre en Espagne. Et, trouvant bonnes dispositions en Leurs Majestés, il proposera de mettre l'inquisition en France. Il cherchera à introduire parfaicte intelligence entre Sa Majesté et le roi d'Espagne; et il tâchera avec fine persuasion d'esloigner le roy Henri III des Allemands et des Anglois[2]. »

« Le 8e de septembre qu'on célèbre la nativité de la Vierge Marie, les Français firent une procession avec fort grande solennité à l'église Saint-Louis, où la plupart de la no-

1 De l'Estat de France sous Charles IX, t. I.
2 Archives de Simancas, col. B 34[72].

blesse et du peuple de Rome se trouva. Les chambriers de dehors les murailles, qui sont les évêques, marchaient devant le pape et puis les cardinaux aussi chambriers; après ceux-ci la garde des Suisses, les ambassadeurs des rois et princes, et le pape suivait ayant à ses côtés les cardinaux du Mont et d'Est; l'ambassadeur de l'empereur portait la queue du pape, pour l'honneur qui se fait à l'empereur par-dessus tous les autres; la cavalerie de chevau-légers tenait le dernier rang. Après qu'ils furent arrivés en tel ordre à l'église Saint-Louis, la messe fut célébrée solennellement par un cardinal, l'église parée fort magnifiquement; le cardinal de Lorraine fit attacher aux plus grandes portes de ladite église des lettres qui contenaient ce qui s'ensuit : « A Dieu, très-bon et très-grand; à très-heureux père Grégoire, pape XIIIe de ce nom, et au collége sacré des cardinaux très-illustres, au sénat et au peuple romain; Charles IXe, roy de France très-chrestien, enflambé de zèle pour le Seigneur Dieu des armées, soudainement comme un ange persécuteur envoyé divinement, ayant par certaines occasions exterminé quasi tous les héré-

tiques de son royaume et ses ennemis; pour souvenance perpétuelle d'un si grand bénéfice, estant rempli maintenant d'une liesse solide et parfaicte, pour ce qu'elle est advenue au commencement du pontificat de très-heureux père Grégoire XIIIe; dénonce et signifie pour certain le restablissement des affaires ecclésiastiques et une vigueur et fleur de la religion, qui s'en alloit en décadence et comme flétrie; pour ce grand bénéfice estant conjoinct aujourd'huy avec vous par prières très-ardentes, absent de corps et présent d'esprit, rend graces très-grandes à Dieu très-bon et très-grand, icy en l'église Sainct-Louis son prédécesseur, supplie très-humblement sa bonté que ceste espérance ne le trompe point. Charles, du titre Sainct-Apollinaire, prestre de la saincte Eglise romaine, cardinal de Lorraine, a voulu faire entendre cecy et le tesmoigner à tout le monde l'an de Nostre-Seigneur 1572[1]. » Et le pape, pour attester tout son zèle, et l'enthousiasme énergique dont il était animé, fit peindre un large tableau de tous ces massacres, car une belle

[1] De l'Estat de France sous Charles IX, t. I.

image lui avait été envoyée; puis, comme au temps des Césars, on frappa des médailles d'or en commémoration du triomphe.

Toutes ces joies, ces témoignages d'allégresse à l'occasion d'une épouvantable victoire, s'expliquent par les besoins de l'Eglise, de son gouvernement menacé par la réforme et qui se défendait; le catholicisme, secouant un danger mortel, saluait le succès de son coup d'Etat. Un conflit s'était engagé en France; la force demeurait à l'Eglise romaine. Dans les idées d'une société religieuse, se délivrer des huguenots c'était comme si une société politique s'était débarrassée des étrangers par la ruse ou la violence, ou comme si elle avait frappé des conspirateurs qui en voulaient à son principe. Nos besoins sociaux ayant changé, nous ne comprenons plus ces idées, ces émotions d'une autre époque pour une cause religieuse. Nous avons vu pourtant des fanatismes aussi cruels : les révolutions politiques auraient dû nous éclairer sur les mobiles implacables de la révolution de croyance au seizième siècle.

Si, en Espagne et à Rome, les journées d'août produisirent un enthousiasme si gé-

néral, si profondément senti, l'effet fut horriblement divers dans tous les pays calvinistes. Les instructions que le conseil avait adressées à M. de Schomberg n'avaient point apaisé les princes, et surtout les peuples d'Allemagne. M. de Schomberg écrivait, le 10 octobre, à M. de Limoges : « Il faut faire consolider la playe que la mort de l'admiral et l'effusion de sang des huguenots de France ont faicte au cœur des princes, car présentement on n'aura nulle raison d'eux. C'est au roy à faire cognoistre, par effet et par un gracieux traitement qu'il pourra faire aux huguenots, qu'on ne veut exterminer la religion, car Sa Majesté se peut asseurer qu'on ne cache rien ici de ce qui peut mettre desfiance au cœur des princes à l'encontre de Sa Majesté. Le temps peut-être adoucira les choses, estant la haine de l'Espagnol et la tromperie de ceux de ses complices aussi bien que leur fausseté, tellement engravée au cœur desdits princes, qu'on ne l'en ôtera jamais, sinon par un cruel despit et exécrable désespoir[1]. »

[1] Mss. Bibliothèque royale de Saint-Germain-des-Prés. Il ajoute, dans une autre dépêche : « J'ai faict plusieurs amples remontrances à l'électeur, où lui mettant devant les yeux comme

Vainement Charles IX avait envoyé des ambassades spéciales, des lettres explicatives, en Suède, auprès d'Elisabeth, à Genève, dans tous les pays enfin où la Saint-Barthélemy pouvait

sans juste occasion et à tort il se formalisoit ainsi pour ce faict de Paris; mais je n'ay jamais pu obtenir une seule ligne de response, sinon qu'il m'a tousjours faict dire qu'il demeureroit bon ami de Vostre Majesté, et que vous l'ayant promis une fois il ne s'en desdiroit jamais, mais qu'il ne pouvoit rien changer à ses résolutions, vu et considéré ce qui s'estuit passé en France, et tout ce qui s'y faisoit encore continuellement, et afin que je cognoisse ce qui le faisoit mouvoir, il me feroit communiquer plusieurs vrais et seurs advis, par lesquels est desmontré que pareille effusion de sang que celle de Paris s'est faicte au même jour à Orléans et à Rouen, à Lyon et autres endroits de la France, et que journellement il s'y continue par toutes les bonnes villes de vostre royaume; que l'exercice de religion est défendu par toute la France; le roy de Navarre, prince de Condé, contraincts d'aller à la messe; que les enfans baptisés à la huguenote sont rebaptisés de nouveau à la catholique; que le mot du guet par toute la France est, ou la messe, ou à la rivière; par-là il infère que ce qui a esté faict contre l'admiral et ses adhérens a esté par préméditation et pour la ruine et extermination de ceux de la religion et de la religion même. Ils m'ont allégué quelques points que je diffère à vous faire entendre de bouche, et particulièrement le secours qu'ils disent que Vostre Majesté soit en propos d'envoyer au duc d'Albe. Je n'ay pu les faire desmordre de leur opiniastre opinion * »

* Despêche du sieur de Schomberg au roy Charles IX, sur ses négociations avec l'électeur de Saxe, le 9 octobre 1572. — Mss. de M. Séguier, n° 1504. Biblioth. royale, dép. des Mss., fonds de Saint-Germain-des-Prés.

produire un déplorable effet; il s'éleva un sentiment d'indignation qui ne s'apaisa point de quelques années. La guerre des pamphlets qu'entendait si bien l'école calviniste fut renouvelée plus violente. Les académies de Genève et d'Allemagne lancèrent toute espèce de manifeste, et le plus curieux sans doute est celui qui parut sous le nom de Zacharie Furnesterus. C'était une réponse à la brochure publiée par Montluc, évêque de Valence. Montluc, chargé de l'ambassade de Pologne, avait senti l'importance de justifier Charles IX et le duc d'Anjou spécialement au moment de ses prétentions au trône des Jagellons; et la manière dont il explique la Saint-Barthélemy me paraît digne d'être reproduite : « Messieurs, d'une chose dont je suis bien certain et que j'ai apprise de gens bien dignes de foi, ces gentilshommes massacrés dernièrement à Paris avoient délibéré de tuer le duc de Guise en la maison du roy où il estoit. On dict que lesdicts gentilshommes ont esté ainsi traités pour avoir conspiré contre le roy; je n'oserois ni ne voudrois l'affirmer; tant il y a qu'en voulant tuer M. de Guise, le roy et les autres princes estoient enveloppés en un mer-

veilleux danger. Mais accordons que ce soit une accusation controuvée par le roy et par ceux qui l'ont inventée ; pour certain il faut confesser que ces gentilshommes allèrent trouver le roy par deux ou trois fois et le prièrent d'ordonner promptement un chastiment de l'outrage faict à l'admiral. Le roy leur respondit en termes fort gracieux; toutefois ils respliquèrent arrogamment que pour se venger ils avoient cinquante mille hommes tout prests. Le jour suivant on descouvrit la conspiration; si le duc de Guise n'estoit pas pendu, toutes les Eglises évangéliques devoient empoigner les armes; de leur costé les catholiques n'eussent jamais souffert que le roy eust chastié le duc de Guise, qui avoit juste douleur de la mort de son père traistreusement occis par Poltrot, lequel estant sur la gehenne, accusa l'admiral de l'avoir induit à cela. Je ne sçais s'il est vray ou faux. Or le peuple de Paris, lequel fut tousjours fort prompt à esmouvoir séditions en France, s'estant joinct avec des soldats qui ne demandoient qu'à butiner, tuèrent tous ceux qu'ils purent rencontrer. Le roy admonesté par les princes et autres conseillers du danger où estoit l'Estat sans telle

exécution, l'approuva ou du moins en fit semblant. Il ordonna à toutes les villes d'observer son esdict; il ajousta un second esdict au premier, afin de chastier ceux qui y contreviendront : voilà ce que fit ce prince qu'on appelle Néron, Hérode et Pharaon. Posons le cas que le roy soit cruel et inhumain, cela concerne-t-il le duc d'Anjou, prince si desbonnaire, si plein de douceur, de vaillance? Tous les François tiennent pour certain qu'alors qu'on lui en demanda son avis, il respondit « que ce luy seroit déshonneur de consentir et avoir part à la délibération de massacrer nuds ceux lesquels par tant de fois il avoit vaincus bien armés et esquipés[1]. »

C'est à cette justification que répondait le pamphlet huguenot : « Montluc, envoyé aux Polonais, ne s'est pas contenté d'orner le duc d'Anjou de louanges divines, et faire, comme on dict, d'une mouche un éléphant; mais, loué à prix d'argent pour mentir, il a dict tant de

1 « Défense de Jean de Montluc, esvesque de Valence, ambassadeur du roy de France, pour maintenir le très-illustre duc d'Anjou contre les calomnies de quelques malveillans. » 1572 (Brochure).

choses indignes qu'il a surpassé en meschanceté et impudence tous les flatteurs et garnemens. Vous niez, monsieur l'ambassadeur, que ce massacre ayt esté commis par la vilaine et meschante trahison du roy et de son bon frère vostre duc d'Anjou; je ne m'en esbahis pas, car vous estes payé pour mentir. Tous savent que le roy non seulement permit ce massacre, mais qu'il envoya des gens pour l'exécuter; et puis ceste desclaration imprimée où il se glorifie ambitieusement que tout a esté exécuté par son advis et commandement; et le discours qu'il a faict au parlement. Derechef vous babillez et maintenez qu'il n'y a eu embusches ni trahison des massacres : quoi donc? quand le duc de Guise et tous ses bourreaux allèrent chez l'admiral, le massacrèrent tout nud et ses domestiques; quand parmi tant de milliers de gens meurtris pas un n'a eu le temps de desgaisner l'espée, vous osez nier qu'il y ait eu des embusches? La paix n'estoit-elle pas faicte avec ceux de la religion? N'est-ce pas chose monstrueuse que le roy ait pu penser seulement de l'enfreindre? Vous, calomniateur, dictes que le roy a publié des édicts pour empescher qu'on massacrast?

Vraiment il se montre plaisant de demander qu'on conserve la vie à ceux qu'il savoit estre massacrés; comme s'il ne falloit pas que ceux qui vouloient cacher telle malheureté et jetter de la poudre dans les yeux des estrangers, prissent ce sac mouillé pour se couvrir! Confessez donc, vilain avocat, qu'ils ont été massacrés par le commandement du roy, et que la cause de cette cruauté est la religion; confessez que jamais telle inhumanité ni félonie ne fut vue, ouye ni lue depuis que le monde est monde; et si vous recouvrez le sens, vous confesserez que les Pharaon et les Néron peuvent estre estimés princes humains et débonnaires si on les compare avec votre tyran[1]. »

1 « Response de Zacharie Furnesterus, soutenant l'innocence et justice de tant de milliers de personnes massacrées au royaume de France, contre les calomnies de Jean de Montluc, evesque de Valence. » 1572 (Brochure).

On publia une multitude de rôles où furent comptés les morts de la Saint-Barthélemy. Les huguenots en exagèrent le nombre jusqu'à quarante mille; les catholiques le réduisirent à moins de quinze cents. Au reste, le conseil de ville de Paris fit faire le relevé de ces massacres. — 7 octobre 1572. Ordonnance de la ville de Paris à tous capitaines d'apporter au bureau les noms et qualités de ceux qui ont été tués le jour de la Saint-Barthélemy. Extr. des reg. de l'Hôtel-de-Ville de Paris. — Mss. de Colbert, vol. 252, in-fol. N, p. 273.

En résumant l'effet de la Saint-Barthélemy à l'extérieur, on pourrait dire qu'elle changea absolument la nature des rapport de la France avec l'étranger. Pendant deux ans que s'était prolongée la puissance des huguenots, soit à Blois, soit à Paris, toute la politique avait été anti-espagnole; le conseil s'était complètement jeté dans les intérêts de la confédération germanique, du Danemarck, de la Suède, et le dernier traité avec Élisabeth prouvait des rapprochemens intimes avec l'Angleterre. Cette politique devait tendre, d'une part, à la constitution indépendante des Pays-Bas, à l'affermissement de la liberté des électeurs dans l'empire, au triomphe des intérêts protestans d'Élisabeth sur les idées et les prétentions catholiques de Marie Stuart; enfin à l'agrandissement de la république de Genève sur la Savoie, et des cantons réformés sur les autres cantons dévoués à l'église de Rome.

Depuis la Saint-Barthélemy, tout prend une nouvelle tendance; l'alliance de l'Espagne, de la Savoie, de Rome et de l'Écosse, devient la base de la politique extérieure du conseil catholique; on cherche sans doute à ne pas rompre avec les

électeurs, avec la reine d'Angleterre, à maintenir des rapports qui échappent au conseil par l'attitude nouvelle qu'il a prise; mais l'Espagne domine, et les intérêts espagnols sont alors en opposition avec l'indépendance des Pays-Bas, la monarchie d'Élisabeth, la souveraineté des électeurs et la liberté de Genève. Les fatales journées de Paris amenèrent donc un changement complet, absolu, dans la situation de la France, à l'intérieur comme à l'extérieur; tout prit une impulsion nouvelle et décidée. La politique de Charles IX ou du conseil des Guise se formula dans les points suivans : 1° Protéger le triomphe de Marie Stuart en Ecosse; 2° abaisser le crédit d'Elisabeth pour imposer à l'Angleterre la toute-puissance catholique; 3° réunir Genève à la Savoie; 4° rétablir le gouvernement espagnol aux Pays-Bas; 5° restaurer l'unité orthodoxe en Germanie et dans la Suisse.

CHAPITRE XLVI.

SITUATION DU PARTI CALVINISTE APRÈS LA SAINT-BARTHÉLEMY.

État des provinces. — Le Languedoc. — Les Cévennes. — Le Vivarais. — Le Dauphiné. — Retraite des protestans dans les villes fortifiées. — La Rochelle. — Sommières. — Sancerre. — Le comte de Montgommery en Normandie. — Mouvement de l'armée catholique contre les huguenots.

1572 — 1573.

Le caractère de tout coup d'Etat, de toute mesure violente contre un grand parti, est de n'être jamais complet, et de laisser toujours en dehors des forces mal comprimées, des acci-

dens imprévus qui troublent le résultat qu'on s'était proposé. Les catholiques avaient voulu abîmer l'hérésie, frapper au cœur les huguenots; ils avaient procédé d'une manière cruelle; mais ils n'avaient pu tout atteindre. Quand une opinion est devenue un fait dans la société, les persécutions ne peuvent l'anéantir; elles la repriment à peine un instant pour lui donner plus d'énergie.

Après la première terreur produite par la Saint-Barthélemy et ces massacres répétés dans les provinces, les calvinistes organisèrent un système de défense, particulièrement aux localités où leur nombre était assez considérable pour espérer la victoire. Le conseil cherchait vainement à les rassurer; les gouverneurs avaient reçu l'ordre de ménager les calvinistes partout où la sédition pouvait devenir dangereuse, et ce système était suivi avec beaucoup de sollicitude dans le Languedoc, les Cévennes, le Vivarais, le Dauphiné, provinces dont les populations étaient si prononcées pour l'hérésie.

Les villes de Nismes et Montauban se tenaient sur leurs gardes, en rendant cependant devoirs de sujets au roi. « Voici arriver les nou-

velles du massacre qui les mettent en merveilleux souci, car ils estoient des plus haïs. Toutefois, persévérant en leur constance accoutumée, nonobstant les lettres que le roy et autres près et loin leur escrivirent, se résolurent de n'ouvrir leurs portes à ceux qui les voudroient esgorger et escorcher de par le roy; ains se défendre jusques au bout[1]. » Dans cette disposition des habitans, il fut décidé qu'on s'armerait contre les ruses et les violences du conseil. Nismes et Montauban étaient alors flanquées de bonnes murailles, de hautes tours crénelées, et les calvinistes se promettaient de faire forte résistance au cas d'une attaque catholique.

Dans les Cévennes et le Vivarais, les ligues de défense s'étendaient parmi les populations : « Au commencement de ces remuemens, ceux de la religion estoient les plus forts dans Aubenas, Privas, le Pouzin et Villeneuve. Toutefois les catholiques voyant que le Pouzin leur seroit commode, à cause de son assiette, s'en saisirent incontinent. Quant à Villeneuve, le

1 Estat de Nismes et de Montauban, 1572 (Brochure).

sieur de Logière, voulant s'en rendre maître, tint le chemin qui s'ensuit : Villeneuve est une petite ville de Vivarais, assise en lieu commode pour les habitans, qui y ont leur bailliage, ressortissant par appel au siége présidial de Nismes. Les catholiques et ceux de la religion estoient tombés d'accord de se défendre et maintenir les uns les autres, disant qu'ils estoient frères et concitoyens, et qu'il falloit d'une commune force et volonté résister aux massacreurs. Par serment solennel ils accordent qu'on eslira deux capitaines des deux religions, qui tour à tour feront les rondes et revues de nuit et de jour, en telle sorte que le catholique veilleroit sur ceux de la religion, et celui de la religion sur les catholiques, afin d'éviter toute mauvaise opinion[1].

La politique de Catherine était de promettre tolérance pour les individus, mais de proscrire le calvinisme comme opinion, comme culte public ou force organisée[2]; on laissait la conscience libre, mais on défendait le prêche,

1 Estat des Cévennes et du Vivarais, 1572 (Brochure).

2 On a vu comment s'en explique Catherine de Médicis à l'ambassadeur d'Angleterre.

c'est-à-dire la propagation de l'hérésie. Les villes du Vivarais refusèrent de recevoir les gens d'armes et archers du roi; « car à se faire massacrer maintenant il estoit préférable d'engager bonnes arquebusades. »

Dans le Dauphiné, quoique les huguenots fussent non moins nombreux et aussi fortement décidés à la résistance, ils n'avaient aucune place de sûreté; aussi « plusieurs gentilshommes de la religion, et qui s'estoient portés vaillamment aux autres guerres, se refroidirent grandement, les uns promettant d'aller à la messe; les autres, estonnés comme du tonnerre, se cachoient en leurs maisons, craignant d'estre attrapés par le sieur de Gordes, qui néanmoins leur escrivit fort amiablement pour les destourner de la religion et leur persuader que les troubles ne seroient si grands qu'on les imaginoit[1]. » Il y avait en Dauphiné le brave capitaine Montbrun, lequel ne s'était pas trouvé aux noces de Paris. « Plusieurs estimoient que Montbrun se fust refroidit et laissé accabler sous le faix; mais par succession de temps il

1 Estat du Dauphiné, 1572 (Brochure).

reprit courage, comme il apperra en son lieu[1]. »

Les huguenots des autres provinces, moins peuple, avaient cherché asile dans des lieux ou places de sûreté fortifiés : le dernier édit leur en assurait plusieurs. Le conseil tentait de les surprendre par des moyens de douceur ou des mesures brusques et violentes; les chefs s'étaient tenus sous les armes, et là venaient se réfugier des milliers de malheureux proscrits, résolus de se défendre à la parole de leurs ministres. La Rochelle avait été toujours considérée par les huguenots comme leur plus puissant boulevard. Sa situation sur un roc baigné par la haute mer, les secours qu'elle pouvait recevoir d'Élisabeth et des braves matelots flamands en faisait un point redoutable. Le baron de La Garde avait été chargé par le conseil de s'emparer de La Rochelle; il ne put y parvenir par la ruse; les huguenots même se rendirent maîtres de l'île de Rhé, point intermédiaire qui assurait la plénitude de leur communication. Alors le conseil, « voyant bien que la peau de renard

1 Estat du Dauphiné, 1572 (Brochure).

n'estoit assez longue pour empoigner la proie, jugea qu'il falloit nécessairement y coudre une peau de lion, espérant avoir à vive force ce que les ruses n'avoient obtenu. »

A Sancerre, les huguenots avaient également élevé des fortifications; jeté des troupes nombreuses; ils s'étaient emparés du château avec une vive détermination et un beau courage : jamais population n'avait montré plus de zèle pour la réforme. Quand le château se rendit, « il fut crié à son de trompe et tambour par les carrefours de la ville, que tous eussent à se trouver aux halles pour rendre grâce à Dieu de cette délivrance admirable, non attendue selon le jugement humain. Le psaume 144e fut chanté et fut noté et remonstré par François de La Mare, dit de Claireau, ministre du lieu, qu'il y avoit quatre ans qu'au même jour, dixième du mois de novembre, Dieu avoit délivré aussi cette ville de Sancerre de ceux de Bourges [1]. »

Le roi craignait encore pour la Normandie le comte de Montgommery, lequel, échappé au

[1] Surprise et reprise du chasteau de Sancerre en un mesme jour, 1572 (Brochures).

massacre de la Saint-Barthélemy[1], s'était rendu en Angleterre, où il sollicitait auprès d'Elisabeth de prompts secours pour soulever la vieille race Normande. Ce voyage inquiétait le conseil; Charles IX écrivait à M. de Matignon deux jours après la grande exécution de Paris : « Qu'il avoit plusieurs avis de certaines choses que machinoit en Angleterre Montgommery. M. de Matignon, il doit débarquer dans les pays de votre gouvernement; faites, je vous prie, bonne surveillance, et afin que les soldats aient plus d'occasion de me bien servir, j'ai donné ordre qu'on vous envoie argent pour faire faire la monstre de janvier et février[2]. » Cette expédition de Montgommery pouvait trouver des sympathies ;

1 Le jour de la Saint-Barthélemy, Charles IX écrit à M. de Matignon « qu'il avoit entendu dire que le sieur de Mongommery s'estoit retiré en ses maisons du costé de Normandie où il est à craindre qu'il émeuve mes subjects et assemble ceux de sa religion. J'ai advisé vous faire cette lettre outre l'autre que je vous escris pour vous prier de prendre garde doucement et sans bruit où il se sera retiré, afin que avec ce que vous pourrez assembler de forces vous le preniez ou fassiez prendre et vous en asseuriez si bien que j'en puisse demeurer en repos. Mais que l'on ne sçache que je vous en ay escrit, et y procédez le plus dextrement possible. » Mss. de Béthune, vol. cot. 8763, fol. 24.

2 Mss. de Béthune, vol. cot. 8765, fol. 72.

la Normandie avait encore des traditions de la race qui régnait en Angleterre; il y avait noble parenté de chevalerie, de blasons; quelques villes s'étaient même prononcées pour la huguenoterie.

En voyant d'un peu haut l'état des choses, la Saint-Barthélemy n'avait pas avancé la question catholique; presque partout les calvinistes avaient pris les armes; on avait essayé la violence populaire pour éviter le champ de bataille, et en définitive on tombait encore dans les guerres civiles les plus acharnées, car il y avait eu trahison, manque de foi contre des populations en armes, qui devaient s'en souvenir. Le conseil avait distribué les provinces à des hommes plus ou moins engagés dans les questions de feu qui agitaient la société; toutefois le maréchal Damville, de la maison de Montmorency, second fils du Connétable, esprit de tiers parti, qui joua plus tard un plus vaste rôle, gouvernait le Languedoc, pays où les huguenots étaient en force; le maréchal cherchait à dompter le mouvement par la modération, quoique le conseil lui imposât des lois très-dures : Charles IX lui écrivait : « Mon cousin,

ayez à poursuivre et diligenter le plus que vous pourrez vos préparatifs pour avoir raison par voie de la force, puisque celle de la douceur n'y peut rien profiter, en quoi vous me ferez service très-agréable de n'y espargner aucune chose pour leur faire sentir le digne chastiment de leur insolence et grande témérité[1]. » Dans une autre lettre plus impérieuse encore, il lui commande de confisquer les biens de tous les Nîmois de la religion réformée : « C'est la violence qu'il faut partout établir dans vostre gouvernement. Mon cousin, il n'y a chose qui fasse porter plus impatiemment et avec plus de regrets à ceux de Nismes et autres rebelles leur opiniastreté qu'en leur ostant toute la commodité et jouissance de leurs biens ; au moyen de quoi je vous prie y pourvoir si diligemment que ayant leurs biens esté saisis, comme je présuppose suivant mes desclarations, ils n'en puissent jouir par la faveur de leurs amis, sous prétexte de cédules privées ni par autre moyen en recevoir aucune commodité[2]. »

1 Mss. de Béthune, vol. cot. 8754, fol. 23.
2 Mss. de Béthune, vol. cot. 8754, fol. 30.

De semblables ordres étaient successivement adressés à Mandelot, gouverneur de Lyon, à M. de Matignon en Normandie, à tous les officiers enfin qui pouvaient disposer des forces royales.

Le point important était La Rochelle; toutes les autres positions des huguenots étaient subordonnées à la défense de cette forte cité où devaient se diriger les hommes d'armes du catholicisme. Le commandement de l'expédition décisive fut confié au prince qui offrait le plus de garanties au parti vainqueur à la Saint-Barthélemy. Le duc d'Anjou se mit à la tête de l'armée qui marcha vers La Rochelle. On avait pris de grandes mesures; le clergé s'était cotisé d'hommes et d'argent. Les villes municipales avaient également fait des sacrifices pour le triomphe de l'Église romaine; tous les gouverneurs durent détacher ce qu'ils pouvaient de forces militaires afin de les donner aux batailles du duc d'Anjou [1].

Quand tout fut ainsi prêt, Catherine se hâta de prévenir les gouverneurs sur le but de l'en-

1 FONTANIEU, portefeuille, ann. 1573 On trouve de grands détails sur ce siége.

treprise; elle les invitait à la seconder de toutes les manières; « car à La Rochelle devoit s'esteindre la malheureuse et perverse hérésie. » La reine-mère prit des engagemens avec la Savoie et Gênes, pour que ces États eussent à fournir des soldats à la sainte cause; trois mille Corses sortirent de leur île montagneuse, débarquèrent au bord du Rhône, s'acheminant vers La Rochelle[1]. Charles IX écrivait au maréchal Damville : « Mon cousin, c'est pour vous avertir comme mon frère le duc d'Anjou, après avoir faict diriger toutes choses nécessaires pour assiéger ma ville de La Rochelle, a envoyé son train devant, est parti en poste, mes frères les ducs d'Alençon et le roy de Navarre avec luy, accompagnés des princes et autres gentilshommes mes bons serviteurs, pour aller assaillir ladicte ville et ne cesser de la presser qu'il ne me l'ait rendue; espérant, moyennant la grâce de Dieu, que la fin lui sera aussi favorable comme l'entreprise est équitable et juste et que lui ont esté toutes celles qu'il a faictes et commandées. Je vous prie, mon cousin, de

1 Fontanieu. Portefeuille, ann. 1573.

vostre part faire tout vostre effort pour avoir la raison de mes rebelles en vostre gouvernement; afin qu'en mesme temps, s'il est possible, toutes choses soient resduites sous mon obéissance, et pour le moins que lesdicts Rochellois ne puissent estre secourus et favorisés d'eux, advertissant souvent mondict frère de ce que ferez[1]. »

Ce n'étaient donc pas seulement les ardens catholiques mais encore les nouveaux convertis qui marchaient à ce siége; le jeune roi de Navarre y accompagnait le chef de l'armée catholique, le duc d'Anjou. On exigeait de lui un gage, après sa conversion publique. Henri de Béarn ne refusait aucun témoignage de son retour à la foi romaine; son esprit et son cœur s'assouplissaient à cette dissimulation, à ces ménagemens habiles, qui furent le fond de son caractère sous son règne conciliant et difficile; il avait passé par toutes les épreuves, subi toutes les conditions; il garda souvenir de sa vie de cour, de sa captivité dorée, ainsi qu'il aimait à la nommer.

De grandes mesures avaient été prises pour

[1] Mss. de Béthune, vol. cot. 8754, fol. 26.

pousser le siége de La Rochelle avec vigueur, et pourtant rien n'était prêt quand le duc d'Anjou arriva à La Guierche : c'est ce qui résulte d'un Mémoire adressé au roi par M. de Nevers au nom du prince qui commandait ; il écrivait « que les troupes étaient si peu complètes, qu'au lieu de dix mille hommes d'infanterie il n'en avait pas six mille ; l'artillerie n'était point en état ; on n'avait pourvu à aucune munitions, ni de guerre ni de bouche ; il n'y avait sur les lieux aucun trésorier et point d'argent. Il avait mandé à M. l'admiral[1] de lui envoyer quarante compagnies et de les faire embarquer, s'il était possible, pour descendre au plus près de La Rochelle ; le reste ne dépendait pas de lui ; il supplie d'y pourvoir. Il est prêt à sacrifier sa vie, mais ce serait mettre l'Etat et la réputation du monarque en péril que de s'exposer à un mauvais succès assuré[2]. » Ces négligences de guerre tenaient aux dernières fatigues des batailles ; le zèle religieux ne

1 Alors M. de Villars, qui succéda à Coligny.

2 Manuscrit de Mesmes, intitulé : *Mémoires du règne de Charles IX*, in-fol. n° 8677/2, pag. 114. — Mémoire dressé par M. de Nevers, au nom de M. le duc d'Anjou, pour exposer à Sa Majesté que tout manquait pour le siége de La Rochelle.

s'était point attiédi; mais on faisait les sacrifices avec moins de facilité. Il y avait impuissance. Le conseil était obligé de recruter des hommes de guerre au dehors, et pour cela il fallait aide d'argent.

Les huguenots se défendirent avec désespoir à La Rochelle et à Sancerre; des exploits merveilleux marquèrent la résistance de ces deux villes[1] : c'était une croyance religieuse qui s'était là réfugiée pour s'ensevelir d'un linceul sous des ruines[2]; il y avait mollesse, division dans le camp catholique. Tandis que le maréchal Damville pacifiait le Languedoc, le siége

1 Le 23 mars 1573, Théodore de Bèze écrivait à la duchesse de Ferrare pour « se condouloir avec elle sur l'état pauvre et misérable de la vraie religion, les pertes qu'elle avoit éprouvées et les maux que la pourette Église a soufferts et souffre tous les jours : « Loué soit nostre Dieu de ce que non seulement il vous a donné constance au milieu de telles et si horribles tempestes et si piteux exemples de mal, mais aussi s'est servi de vous derechef pour en garantir plusieurs dont toute l'Église du Seigneur vous sera à jamais obligée. » Mss. de Béthune, vol. cot. 8743, fol. 43.

2 Le 26 avril 1573, Catherine écrivait au duc de Nevers : « Je prie Dieu que ceux de La Rochelle recognoissent leur faute, et qu'ils se remettent à la discrétion de mon fils; je serai toujours d'avis de leur accorder tout, excepté qu'ils aient exercice de religion que de celle que nous tenons, et tous les ministres chassés. » Mss. de Béthune, vol. cot. 8702, fol. 100.

de La Rochelle traînait en longueur; le roi de Navarre, le duc d'Alençon n'étaient pas dans la même exaltation que le duc d'Anjou et M. de Nevers; on assiégeait faiblement une ville protégée par une population héroïque: les pertes étaient considérables. Le parti de la vieille foi ne retrouvait plus cette énergie de la victoire qu'il avait autrefois saluée dans le duc d'Anjou à Montcontour et à Jarnac. Il y avait déjà bien des murmures parmi les camps, lorsqu'une nouvelle inattendue priva de son chef l'armée catholique.

CHAPITRE XLVII.

NÉGOCIATIONS A L'ÉTRANGER. — LE DUC D'ANJOU, ROI DE POLOGNE.

Caractère des relations au dehors. — Double politique. — Alliances du nord. — Système espagnol. — Mémoire de M. de Morvilliers pour l'union avec l'Espagne. — Question de Pologne. — Négociation pour le duc d'Anjou. — État de l'élection. — Intrigues. — Engagemens. — Le duc d'Anjou, roi de Pologne.

1572 — 1573.

Depuis la Saint-Barthélemy, les relations à l'extérieur avaient été toutes catholiques. Les instructions données à M. de Schomberg pour justifier les sanglantes journées n'avaient eu

d'autre but que de calmer les ressentimens armés et de maintenir les alliances existantes. Il était impossible que le conseil se méprît sur le caractère que devaient avoir désormais ses rapports d'intimité au dehors. Deux intérêts avaient divisé jusqu'ici l'Europe depuis la prédication de Luther : le système protestant qui embrassait les puissances du Nord ; le système catholique et espagnol. Puisque celui-ci avait triomphé dans les dernières violences, on allait subir l'instinct de ses nécessités ; on ne pouvait plus se rapprocher ni de l'Allemagne ni d'Élisabeth ; il fallait marcher droit à l'alliance espagnole. C'est ce que M. de Morvilliers développait dans un Mémoire qui fut soumis à la reine Catherine de Médicis : « Les princes d'Allemagne ont toujours tendu au but de fomenter leur religion en ce royaume, et luy faire prendre tant de racines qu'il ne fust au pouvoir des hommes de l'en extirper, et toutes les démonstrations d'amitié qu'ils ont faictes ont été fondées sur cette intention. Mais en présupposant que lesdits princes contractassent avec droite intention d'observer ce qu'ils promet-

troient, on sait bien quelle fermeté l'on doit estimer en semblables traités; des occasions surviennent de jour en jour, lesquelles font naître des différences entre ceux qui sont ainsi obligés, et chacun se persuade pouvoir se despartir d'un traité quand il l'a ennuyé. Alors le roy, au lieu de destourner de soi l'orage dont il doute, mettroit ses affaires en plus grand danger, en s'enveloppant dans une guerre contre l'Espagne, et se trouvant abandonné par les autres qui l'auroient embarqué. Quant à l'alliance avec le roi d'Espagne, considérant son naturel et comme il s'est gouverné jusqu'à présent, il ne commencera pas la guerre : l'estat de ses affaires est tel qu'ores qu'il eust pacifié les troubles des Pays-Bas, contenu le prince d'Orange et ses frères, il n'a pas moins besoin de paix que le roy pour asseurer et affermir ce qu'il aura faict. Pour ces causes, je ne vois pas qu'on doive craindre que le roy d'Espagne commence la guerre. Au regard des discours qu'on fait en Allemagne du mauvais vouloir du roy d'Espagne, je ne crois pas qu'il se faille esmouvoir, estant le plus souvent artifices de ceux qui veulent tousjours nourrir les desfiances

entre les plus grands princes [1]. » Ce Mémoire était parfaitement logique : l'alliance catholique ne pouvait être qu'espagnole. Cependant se jeter absolument dans les voies de l'Espagne, n'était-ce pas compromettre les intérêts territoriaux ? La France appelait la réunion des Pays-Bas ; elle voulait abaisser la puissance impériale par l'agrandissement des droits et prérogatives électorales ; ses relations de commerce et de subsides la rapprochaient également de l'Angleterre ; politiquement envisagée, l'alliance de l'Espagne lui était donc antipathique. Cette situation créait mille embarras. On ménageait les électeurs allemands, pour qu'ils n'alimentassent pas les troubles en France par leurs reistres et lansquenets : Élisabeth était portée à favoriser un débarquement en Normandie et en Bretagne. Les Suisses pouvaient fournir quelque mille hommes aux batailles ; et l'on faisait courir le bruit dans les montagnes que le roi Charles IX allait s'emparer de Genève, le chef-lieu de la religion huguenote. Une dépêche de M. de Bellièvre, ambassadeur en Suisse,

1 Mss. de Béthune, vol. cot. 8821, fol. 16.

adressée au roi le 14 février 1573, porte : « Sire, nous nous trouvons ici en peine des menées que faict M. le duc de Savoye, qui sont pour mettre les cantons en troubles et divisions. Il est après à se faire maistre de la ville de Genève, et ne porte respect que là où est son avantage seulement. Ledict sieur duc a sçu si bien mener son faict que plus de deux mois après mon arrivée en ces ligues, il a faict croire aux uns et aux autres que vostre dessein étoit d'occuper Genève, et surtout l'avoit si bien imprimé aux cerveaux de ceux de Berne et autres protestans, qu'ils tenoient pour certain que Vostre Majesté avoit conjuré la ruine de ce pays. Ce désespoir les pouvoit exciter de faire chose qui eust pu porter un bien grand préjudice en vos affaires. Sire, j'ai recouvert le double d'une instruction que mondict sieur le duc de Savoye a envoyée à Berne ; parmi ses propos il leur dict que je les voulois paistre de bonnes paroles pour tant mieux parvenir au but de Vostre Majesté et entreprise qu'elle avoit sur ladicte ville de Genève[1]. »

1 Mss. Colbert, vol. in-fol. M. R. col. 427.

Pour échapper à ces difficultés, le conseil agrandit le système des pensions et des secours secrets envers les princes protestans, la plupart pauvres et sans ressources. La France s'engageait à leur payer un subside annuel. M. de Morvilliers s'en plaint encore : « Quant à contracter avec les princes et leur bailler argent sous main, je doute de beaucoup d'inconvéniens, et qu'enfin l'on soit frustré du fruit que l'on en attendra, non sans perte de réputation. On ne pouvoit pas le faire si secrètement avec eux, que ce ne soit incontinent divulgué. Le roy d'Espagne même le sçaura, et lesdicts princes à l'adventure ne le voudroient pas autrement, encore qu'ils vous disent le contraire, car il leur plaist que le roy d'Espagne cognoisse qu'ils sont appuyés et soutenus de Vostre Majesté. Si donc cela vient en évidence, le roy d'Espagne le prendra comme un acte d'hostilité d'aider ses subjects rebelles à lui faire la guerre, et se plaindra que ce soit en une cause qui ne doit être moins odieuse au roy qu'à luy[1]. »

Ce large système de pensions donnait un

1 Mss. de Béthune, vol. cot. 8821, fol. 16.

peu de répit à Catherine; elle était assurée que les électeurs ne remueraient pas; son ambassadeur avait ordre de se montrer empressé, de n'offenser aucun d'entre eux : mais pouvait-elle accéder à toutes les sollicitations de ces princes huguenots? Le landgrave de Hesse écrivait à Catherine pour qu'elle reprît en grâce les enfans de Coligny, et qu'elle leur rendît leurs biens. La reine, sous l'influence du parti catholique, répondit à M. de Schomberg : « Mon cousin le landgrave m'escrit et prie que je fasse tant envers le roy monsieur mon fils, qu'il veuille reprendre en grâce les enfans du feu admiral; je vous dirai, M. de Schomberg, que j'en ai parlé à mondict sieur et fils avec telle affection que me sera toujours recommandé ce que provient de mondict cousin; mais le roy mondit fils le prie de considérer que les choses sont passées par les lois de son royaume et par le jugement des princes, juges des plus recommandés en probité et intégrité; duquel jugement en faict de telle conséquence il ne peut faire aucune grâce en faveur de quelque personne que ce soit, ni empescher le cours de la justice. Vous ferez entendre ce que dessus à

mondict cousin, et ferez dextrement les excuses envers lui de ce que mondict sieur et fils ne lui peut accorder [1]. »

Il y avait ainsi des intérêts opposés toujours hostiles : on était Espagnol de conscience et de dévouement; on sentait qu'on ne pouvait l'être pour les questions territoriales. Philippe II était l'ennemi politique, et l'allié intime pour les opinions : tant que ces opinions dominèrent les intérêts, l'alliance fut maintenue; quand elles cédèrent, la France rompit brusquement une situation contradictoire.

Elisabeth promettait de garder une exacte neutralité; et toutefois elle favorisait sous main l'expédition du comte de Montgommery; de braves matelots avaient été recrutés en Angleterre, et la reine désavouait une tentative qu'elle confondait avec la piraterie; l'expédition parcourut les côtes et jeta de profondes alarmes à la cour. Le roi s'en occupait comme d'un danger; il écrit lettres sur lettres à M. de Matignon, gouverneur de Normandie : « Continuez à me donner advis de ce que deviendra le

1 Mss. de Colbert, in-fol. vol. cot. 16, fol. 104.

comte de Montgommery, et quelle route, lui et les vaisseaux qu'il a, prendront et tiendront. M. de Matignon, advertissez-moi, je vous prie, le mieux qu'il vous sera possible, de ce que deviendra ledict comte de Montgommery et ses vaisseaux, ayant l'œil si ouvert en l'estendue de vostre charge, qu'il n'y puisse rien entreprendre; et aussi qu'il n'y advienne aucune émotion, mais faire en sorte que tout y continue en repos et tranquillité, ne voulant pas aussi qu'il soit aucune chose entreprise par les miens qui puisse préjudicier à la bonne amitié et intelligence entre la royne d'Angleterre, ma bonne sœur et cousine, et moi et nos communs sujets; et au contraire, je veux procéder sévèrement à l'entretenement de nos traités : et si de la part de ladicte royne et de ses sujets il est contrevenu, je désire en être adverti pour en faire faire la remontrance par mon ambassadeur qui est auprès d'elle, et après avoir eu réponse de lui, pourvoir ainsi que je verrai être à faire, et lors vous advertirai de mon intention[1]. »

Le conseil craignait plus que jamais une rup-

1 Mss. de Béthune, vol cot. 8765, fol. 74

ture avec Élisabeth, qui pouvait faire une si favorable diversion aux assiégés de La Rochelle. Les huguenots le savaient, et ils entretenaient auprès d'elle, ainsi qu'auprès des électeurs, des envoyés secrets pour les pousser à des hostilités plus ou moins ouvertes contre le parti catholique qui dominait alors.

Dans cette complication d'intérêts opposés, Catherine suivait avec persévérance une haute négociation, qui devait assurer un trône à son fils bien-aimé le duc d'Anjou. Je remonte à l'origine. La grande race des Jagellon venait de s'éteindre dans le dernier de ses descendans, Sigismond-Auguste : le trône de Pologne, soumis à tous les orages de l'élection, devenait ainsi vacant. M. de Vulcop, ambassadeur de France à Vienne, se hâta d'en donner avis par une dépêche du 17 juillet 1572 [1].

Cet événement était prévu depuis près d'une année, et le parti protestant, qui dirigeait à cette époque le conseil (c'était avant la Saint-Barthélemy), cherchant à s'attirer le duc d'Anjou, voulut lui donner une couronne; on le jetait ainsi en dehors du théâtre des

1 Portefeuille Fontanieu, nos 327-328.

intrigues. C'était là un complément au système de politique extérieure contre l'Espagne. La réforme calviniste avait de nombreux partisans en Pologne, et l'élection du duc d'Anjou, favorisée par les huguenots de France, devait y produire le triomphe des opinions réformatrices. Ce système se développait sous l'influence de Coligny. Il fallait le mettre à exécution, et la reine-mère, ambitieuse du grand titre de mère de rois, se chargea elle-même d'engager les négociations. Elle employa dans cet objet, comme son agent secret, un Polonais tout petit nain qui avait fait les délices des fêtes de cour, et que les dames de la reine s'étaient disputé, tant il était gentil et d'agréables manières. Son nom était Crasoski [1]. Comme les nains des romans de chevalerie, il était fort disert et malin. En quittant le service de Catherine, il était retourné en Pologne, et là, dans les banquets des magnats, il aimait à narrer les belles fêtes et

1 Dans la curieuse collection Fontanieu il est plusieurs cartons consacrés aux pièces de la négociation pour le trône de Pologne. *Voyez* col. 324 à 328. — *Voyez* aussi *Actes et traités intervenus en l'élection du duc d'Anjou, roi de Pologne*. Mss. de Brienne, vol. 94.

joûtes du palais de la reine, les prouesses de la chevalerie à la cour de France. Les Polonais, sympathiques pour toutes les nobles choses, s'étaient épris pour les princes de la famille des Valois qui présidaient à ces pompes de gentilshommes. Catherine n'hésita pas à suivre avec la plus vive sollicitude les rapports du petit nain tant chéri des dames. Une correspondance s'engagea, et pour en donner une idée, je rapporterai l'une des réponses de Crasoski, toutes écrites en italien et adressées à la reine-mère : « Madame, quoique monsignor de Valence, vostre ambassadeur, vous écrive plusieurs choses particulièrement, je prends la hardiesse de vous mander ce petit mot. A notre arrivée en Pologne, nous avons trouvé tout ce royaume à la dévotion de vostre cher fils. Entre toutes les petites diètes, on en a tenu une grande, dans laquelle il y avoit la moitié et plus des sénateurs de ce royaume; je m'y suis rendu d'après l'ordre de vostre ambassadeur; tous lesdits sénateurs s'écrioient : « Nous n'aurons d'autre prince pour notre roy que celui-là[1]. »

[1] Mss. de Colbert, pièces originales, in-fol. vol. CCCXXXVIII, pag. 35.

Quand la nouvelle officielle de la mort de Sigismond-Auguste parvint à la cour de France, il fallut suivre une négociation plus sérieuse, et le parti calviniste, d'accord avec le tiers parti de Catherine, députa l'évêque de Valence dont la foi mitoyenne entre les calvinistes et le catholicisme ne pouvait blesser aucune des croyances qui divisaient la Pologne. On lui adjoignit Gilles de Noailles, également du parti modéré, et qui s'était fait déjà remarquer par une utile ambassade à Constantinople. Tout ceci se passait avant la Saint-Barthélemy, au moment du triomphe absolu du parti calviniste à la cour de France. M. de Schomberg devait seconder par ses efforts auprès des princes d'Allemagne les projets des huguenots.

L'élection du duc d'Anjou avait trouvé d'abord pour adversaire l'admirable légat du pape, Commendon; la cour de Rome sentait le besoin de ne pas laisser triompher le plan calviniste en Pologne. Plusieurs compétiteurs se disputaient la couronne; en tête le grand duc de Moscovie, prince barbare; son vaste territoire s'étendait déjà sur une fraction des vieux campemens des magnats; le prince de Suède, lu-

thérien, dont le père avait épousé la sœur de Sigismond-Auguste; le duc de Prusse, de la même communion; le prince de Transylvanie, pauvre, mais de cette race de rois qui s'élèvent par leur épée; enfin le prince Ernest, fils de l'empereur Maximilien, catholique modéré et que le légat Commendon et Philippe II portaient de toutes leurs forces pour l'opposer aux personnifications diverses du système de la réforme.

Les instructions de l'évêque de Valence furent rédigées de concert entre Catherine et le conseil où dominait l'amiral Coligny; il devait proposer sagement aux Etats dudit pays « les grands biens, profits, commodités et utilité que peuvent recevoir le royaume et subjects d'iceluy en élisant mondict seigneur pour leur roy; à cause premièrement de la grande et illustre maison dont il est issu; en second, la sagesse qui est en luy pour gouverner un Estat; ensuite l'expérience qu'il a aux affaires de la guerre, et en quatrième la grande réputation que par ses faicts généreux il a acquise envers les puissances étrangères. A quoi il se pourra encore adjouster cette particularité, que la nation polonaise étant pleine de

grande douceur et générosité et aimant la justice comme elle l'aime, elle ne peut tomber sous le gouvernement de prince qui d'inclination naturelle ait les mœurs et conditions si approchantes aux siennes. Se pouvant bien dire aussi en vérité que s'il y a quelque convenance et conformité de mœurs entre aucune nation du monde, elle se trouvera plutôt entre la nation françoise et la Pologne que mille autre, estant toutes deux pleines de grande humanité et douce conversation. M. de Valence assureroit les Polonois que ledict seigneur, en montant sur le trône, n'oubliera rien de son devoir et prudence pour maintenir ledict royaume en paix avec tous ses voisins, même avec le Turc, en quoi Sa Majesté de France interviendra et s'employera. Sadicte Majesté s'engage aussi à faire rentrer la Valachie sous la domination du royaume de Pologne, soit amiablement, soit par la force. En cas de guerre avec le royaume de Pologne par quelle puissance que ce soit, sadicte Majesté secourra ledict royaume en hommes et en argent, ayant grand espoir que telle union de forces inspirera grande terreur et crainte aux ennemis. Par telle union, on remontreroit que la mer seroit à la

dévotion des deux nations, ce qui tiendroit en crainte ceux qui ne voudroient pas demeurer amis. Le sieur de Valence expliqueroit bien la bonne et grosse fortune dudict seigneur, possédant trois duchés et plusieurs comtés d'un revenu de 300 mille escus pour le moins, desquels il peut exercer sa libéralité envers les gentilshommes et autres personnes qu'il lui plaira. Ledict seigneur, qui n'a que vingt-deux ans, s'engageroit à prendre femme selon la volonté des Estats de Pologne, soit dedans, soit dehors du royaume[1]. »

Comme il fallait nettement poser les conditions réciproques auxquelles la couronne serait donnée et acceptée, on convint des bases suivantes comme premier élément de toute élection : « Il se fera une constitution et alliance perpétuelle entre les deux royaumes ; pour la commodité de la navigation, on introduira mutuel trafic et commerce, et si besoin est pour la sûreté d'iceux, il s'entretiendra une armade ; le pays de Valachie sera resduit en la disposition des Polonois ; tout ce qui a été occupé par le

1 Mss. de Baluze, in-4° parchem. cot. 10339/A ; fol. 21.

Moscovite sera récupéré tant en Lithuanie que Livonie, et pour ce faire, on soldera quatre mille Gascons; le duché d'Anjou demeurera héréditaire. Seront apportés à l'entrée deux millions d'or, et puis consécutivement trois cent mille escus; on élèvera cent gentilshommes tant ès-lettres qu'à la discipline militaire; l'Académie et Université de Cracovie sera restituée en y transportant gens doctes et savans; les Polonais seront entretenus en leurs droits, priviléges, franchises, ayant esgard aux vieux loyaux et fidèles serviteurs, récompensant ceux qui ne l'auront pas esté[1]. » La reine Catherine remit à l'évêque de Valence un certain nombre de blancs-seings pour faire des promesses soit d'argent, soit de dignités.

Ce fut ainsi que les deux ambassadeurs quittèrent Paris. Montluc était encore à Nancy lorsque la Saint-Barthélemy éclata. L'évêque négociateur fut arrêté par les échevins et le peuple, car on le soupçonnait de pencher pour l'hérésie; les magistrats l'assurèrent même qu'il devait être compris dans la liste des rebelles au

1 Mss. de Colbert, vol. 338, in-fol. M. R pag. 37.

roi qui avait été dressée; on le dévouait au supplice. Montluc s'en plaignait à la reine-mère dans des formes dignes et douloureuses.

« Madame, un solliciteur de l'esvesque de Verdun, appelé Macéré, m'a faict mener prisonnier en cette ville, sans montrer aucun pouvoir, et exerçant plus hardiment son autorité que si c'était un mareschal de France; et qui plus est, affirme que je suis l'un de ceux que le roy veut encore faire tuer; qui est un langage qui me donne beaucoup de peine, non tant pour la perte de la vie, mais pour le regret que je dois avoir que Sa Majesté m'estime meschant et rebelle, moi qui jamais ai faict, dict, ni pensé chose qui soit contre le service de Sa Majesté. Et pourroit-on dire que ce seroit une fort mauvaise récompense des services continués depuis trente-huit ans sans interruption. Mais je ne croirai jamais qu'une telle résolution puisse sortir d'un prince si sage, si bon que cestuy-là, qui m'a toujours honoré de son bon œil depuis qu'il est sorti du berceau; et le croirois-je encore moins de vous, Madame. Je vous supplie donc vouloir faire cognoistre à un chascun, que le roy ni vous ne m'estimez ni me tenez pour traistre ni rebelle,

et que je puisse vivre sous votre protection[1]. »

Montluc, quoique dénoncé, continua sa route pour la Pologne. La Saint-Barthélemy y avait changé la nature des rapports avec les partis. On accusait Charles IX, et plus encore le duc d'Anjou, d'avoir trempé les mains dans le sang de l'amiral, chef avoué du calvinisme en France; on les signalait comme les auteurs de ce massacre qui soulevait l'indignation de l'Allemagne; fallait-il jeter une couronne au duc d'Anjou pour qu'il l'ensanglantât encore? quelles que fussent les justifications publiées par M. de Schomberg et l'évêque de Valence, la séparation était désormais complète, invariable. Alors devait se rapprocher la fraction catholique des électeurs sous la main du légat Commendon. La négociation changeait ainsi d'aspect; elle prenait un autre caractère; l'on adjoignit à l'évêque de Valence les sieurs de Lansac et Delisle. La dextérité du nain Crasoski effaça tout ce que cette position nouvelle pouvait avoir d'embarrassant. Crasoski écri-

1 Mss. de Baluze, in-4° parchem. vol. cot. 1033/A, fol. 13.

vait à la reine-mère sur la marche de l'élection : « Les Allemands ont ici plus de quatre cents envoyés secrets ; ils voient que leur affaire va mal ; ils ont sur-le-champ répandu un escrit de la mort de l'admiral : ils affirment que Sa Majesté et Monsieur couroient les rues de Paris en armes, en criant : Tuez les huguenots. Ils ont escrit qu'on en avoit tué quatre-vingt mille et plus, de laquelle chose, Madame, nous avons été peu étonnés, vu leur mauvaise intention. Mais les huguenots, qui sont en grand nombre dans ce royaume, entendant cela, se sont séparés de notre parti, et sont comme l'oiseau dans l'air, ne sachant où se reposer. Vostre Majesté peut être sûre que je ne manquerai aucune occasion pour leur faire passer la grande tristesse qu'ils ont ; je vous ferai toutes sortes de bons et humbles services, et avec l'aide de Dieu, les choses iront bien. Je serois allé vous voir, mais le seigneur de Valence, votre ambassadeur, me retient auprès de lui, en disant que je suis utile en ce lieu au service de la couronne de France, et je lui obéis[1]. »

1 Mss. de Colbert, pièces originales, in-fol. M. R. D. vol. cot. 338, pag. 35.

Le nain vint plusieurs fois à Paris visiter Catherine de Médicis, et chaque fois il emportait des blancs-seings, des promesses et surtout des lettres de change au profit de ceux des électeurs qui se montraient incertains; chaque fois aussi il racontait « ses souvenirs des mœurs françoises, des veilles d'amour, des doux romans de chevalerie, de ce brave duc d'Anjou dont les grands coups d'épée retentissoient dans les camps. S'il y avoit guerre contre les Moscovites et les Turcs, que ne feroit pas ceste fière et digne chevalerie sous un chef qui avoit vaincu à Montcontour et à Jarnac? La France estoit l'alliée la plus simple de la Pologne, parce qu'elle étoit la plus désintéressée; elle seroit la plus utile dans la guerre; elle ne pouvoit convoiter le territoire et pourtant envoyer sa bonne chevalerie pour le défendre. » Ces motifs et les promesses secrètes du conseil de Catherine de Médicis, déterminèrent l'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne; elle fut proclamée dans la diète de Varsovie, et l'évêque de Valence se hâta d'en donner avis à la reine-mère par une dépêche chiffrée. « Mon-

seigneur le duc d'Anjou a esté eslu, et ce n'est pas sans peine[1]. » Divers engagemens avaient été pris par les ambassadeurs avant l'élection; l'évêque de Valence et M. de Lansac s'étaient obligés au-delà même de leurs pouvoirs en faveur des huguenots de France; ils avaient promis liberté de conscience, oubli d'un triste passé de guerre civile, vengeance même contre les auteurs des massacres de la Saint-Barthélemy. Le conseil catholique pouvait-il ratifier de telles promesses[2]?

C'était sans doute un grand honneur que

1 Mss. Fontanieu. — 30 mai 1573, *Catherine de Médicis au maréchal Damville*, mss. de Béthune, vol. cot. 8712, fol. 73. Elle lui annonce la confirmation de l'élection de son fils au royaume de Pologne, « dont je veux croire que recevrez un particulier contentement; vous priant donner ordre par tout vostre gouvernement à faire faire toutes sortes d'allégresses et remerciemens à Dieu pour toutes les grâces qu'il lui a plu faire à ce royaume, espérant que ce bienfaict sera cause du repos d'iceluy. » — 7 juin 1573. Mss. de Béthune, vol. cot. 8702, fol. 241. Charles IX écrivait la même chose à M. de Matignon; il lui disait « qu'en considération d'une aussi grande nouvelle il avoit faict faire procession générale, chanter plusieurs beaux cantiques, faict faire feux de joie et autres démonstrations d'allégresses, les plus grandes dont je me suis pu adviser, et je vous prie faire faire le semblable. »

2 Mss. Fontanieu, nos 327-328.

cette belle couronne de Pologne[1]; toutefois le duc d'Anjou devait-il abandonner ses droits sur le royaume de France? Le parti catholique, qui dominait le pouvoir, consentirait-il à subir l'avènement d'un successeur moins dévoué? Il faut se rappeler que les calvinistes avaient cherché d'abord à entraîner le duc d'Anjou; ils lui avaient offert un riche apanage, la main d'Elisabeth, la souveraineté des Pays-Bas; mais le prince, un moment ébranlé, s'était rallié d'une manière cruelle à l'opinion catholique par les journées de la Saint-Barthélemy. Les calvinistes entourèrent dès lors le duc d'Alençon son frère; Charles IX n'avait

1 L'Espagne poussait au trône de Pologne le prince Ernest d'Autriche, cousin de Philippe II; elle vit donc avec jalousie l'élection du duc d'Anjou : il y eut à cette époque froideur entre les deux cours. La correspondance de Philippe avec don Diégo est empreinte d'un dépit concentré; il ne voulait pas rompre avec la France, mais il chicanait pour les moindres choses, ne faisait pas droit aux demandes, aux réclamations de la France pour son commerce; il taquinait l'ambassadeur français, M. de Saint-Gohard, qui s'en plaint dans sa correspondance. Philippe II apprit avec plaisir les dures conditions imposées par les Polonais au duc d'Anjou : « J'ay reçu, écrit-il à Çuniga, la copie du serment qu'a presté M. d'Anjou et les articles qu'il a promis aux Polonois; l'un et l'autre ne sont pas de nature à exciter mon envie. » (*Archives Simancas*, cot. B 35[3,8].)

pas d'enfant mâle; toujours faible et maladif, sans espoir de postérité, n'était-il pas naturel que le duc d'Anjou, héritier présomptif de la couronne, laissât difficilement un trône où le portait tout un parti triomphant et en majorité? Ensuite, il fallait abandonner cette cour si douce, si plaisante de France, pour subir un climat sauvage sous des hommes d'austérité et de vie nomade; et par-dessus tout se soumettre à un sénat de nobles vaniteux, dominant le prince de leur volonté sévère. Le duc d'Anjou quitta le siége de La Rochelle pour consulter sa mère et les chefs du parti catholique; on convint de poser un principe : c'est que l'acceptation du trône de Pologne ne pouvait priver le duc d'Anjou d'aucun de ses droits de prince et d'héritier de la couronne de France. Cette déclaration, émanée de Charles IX, portait « qu'après sa mort, son légitime successeur était le roi de Pologne, au cas où il ne laisserait point d'enfans mâles. » Dans cet acte, Charles IX reconnaissait « non seulement pour son héritier Henry d'Anjou, quoique absent de France, mais encore les fils qu'il pourroit avoir et qui naîtroient en Pologne;

ceux-ci seroient déclarés François et auroient plein droit à la succession[1]. » Toutes les précautions ainsi prises, le duc d'Anjou attendit devant La Rochelle l'arrivée des nonces de la diète polonaise qui venaient solennellement lui offrir la couronne; on leur fit grandes pompes et fêtes. Enfin, les conditions étant acceptées et le duc d'Anjou proclamé roi de Pologne, le peuple et la cour saluèrent le vainqueur des huguenots comme un nouveau monarque élevé sur le pavois.

La ville de Paris se distingua entre toutes les autres cités pour fêter Monsieur; les confréries catholiques, les bons bourgeois s'enorgueillissaient des honneurs qu'ils recevaient dans le prince proclamé aux halles comme le pourfendeur des hérétiques et le bras droit de la religion. « Aux Tuileries, il y eut un banquet orné avec magnificences et appareils de grands frais, de rochers, théâtres, salles et toutes sortes de passe-temps descrits en vers latins et imprimés, à l'entrée desquels la

1 Mss de Mesmes, intitulé : *Mémoires des règnes de François II et de Charles IX*, in-fol. tom. II, n° 8677/3, pag. 177.

royne-mère et ses deux fils sont despeints comme s'ensuit. La royne-mère a un morion en teste, un bouclier en la main gauche, dans lequel est la Gorgone et une hallebarde en la dextre, appelée par conséquent *Pallas Gallica*. Sur sa teste sont escrits certains vers latins en sa louange. Le roy est appelé *Jupiter Servator*, estant soustenu d'un aigle et foulant aux pieds un dragon et un homme. Sur sa teste pendent plusieurs trophées et des chapeaux de chesne. En mains, il tient le sceptre et la balance, et sous les pieds sont escrits des beaux vers latins en sa louange. Le duc d'Anjou est appelé *Apollo Gallicus* et despeint de mesme avec la lyre, le carquois et les flesches[1]. »

Au milieu de toutes ces pompes de la cité, les nonces rappelèrent les engagemens pris par Montluc et Lansac à la diète; ils demandèrent : « Qu'il plust au roy très-chrestien

1 Description véritable de l'entrée des ambassadeurs polonais à Paris, le 14e jour de septembre 1573 (Brochure). — Le registre des dépenses du conseil municipal de Paris, à l'occasion de ces fêtes, existe encore. Biblioth. du roi, carton de l'Hôtel-de-Ville.

abolir pour jamais la mémoire de toutes choses avenues en France à cause des troubles et guerres civiles; que Sa Majesté accordast liberté de conscience à ceux qui feroient profession de la religion réformée, qu'on ne les recherchast point en leurs maisons, sans estre contraincts d'assister à cérémonie quelconque de l'Eglise romaine. Qu'il soit permis à tous ceux de la religion qui voudroient quitter la France, d'en sortir, de vendre leurs biens et emporter l'argent avec eux; il leur sera loisible de revenir quand bon leur semblera. Davantage, que le roy très-chrestien, pour souvenance perpétuelle de clémence et bénignité, remette et restablisse en leurs biens, noblesse et honneurs précédens tous ceux qui ont esté condamnés pour cette prétendue conspiration de Paris, au mois d'aoust 1572, ou leurs enfants et héritiers, nonobstant tous arrests, édicts et jugements, s'il y en a, le roy cassera et mettra au néant [1]. »

C'était chose difficile que de concéder tant

1 Demandes faites par les nonces de Pologne estant à Paris (Brochure).

et de si grands articles. Le parti catholique, puissant en France, aurait-il souffert qu'on abandonnât tous les avantages conquis au prix de ses sueurs laborieuses, en face surtout de l'opinion calviniste en armes, tandis que se poursuivait le siége de La Rochelle et la merveilleuse défense des huguenots?

CHAPITRE XLVIII.

EFFORTS DU PARTI CALVINISTE. — CONJURATION POUR LE DUC D'ALENÇON.

Continuation de la résistance militaire. — Tiers parti. — Le maréchal Damville. — Rapprochement avec les calvinistes. — Le duc d'Alençon. — Maladie du roi. — Les jours gras sous Charles IX. — La Môle et Coconnas.

1573 — 1574.

Le parti calviniste n'avait point déposé les armes; partout même quelques heureux changemens s'étaient opérés en sa faveur. Les efforts des catholiques devant La Rochelle avaient été vains; l'attaque, poussée avec mollesse, avait

provoquée une défense prodigieuse. Le duc d'Anjou n'avait point retrouvé sa jeune ardeur de la victoire; il s'était vaillamment comporté, car il avait reçu deux coups d'arquebusade en allant reconnaître l'ouvrage d'une sape; l'un l'avait atteint à la main, l'autre au col; grâce à Dieu il n'avait eu que la peau un peu froissée [1]; mais il ne déployait plus cette activité de capitaine si remarquée aux champs de guerre. Catherine

1 Charles IX s'empressa de donner avis de cet événement à sa bonne ville de Paris : « C'est simplement deux coups de mousquets, écrivait-il, un au col, l'autre à la main, qui ne font qu'effleurer la peau. » Mss. de Colbert, vol. CCLII, in-fol. pag. 297. Les gouverneurs des provinces furent également avertis. Charles IX écrivait au maréchal Damville et à M. de Matignon : « Je vous fais ce mot de lettre pour vous dire que dimanche dernier comme mon frère le roi de Pologne alloit recognoistre l'ouvrage d'une sape qu'il faisoit faire à un endroit des murailles de La Rochelle, il lui fut tiré deux coups d'arquebusade, dont l'un l'atteignit au col, et l'autre en la main; mais grâce à Dieu il n'est demeuré offensé de l'un ni de l'autre, ayant seulement la peau un peu froissée, dont j'ai grande occasion de louer Dieu de l'avoir ainsi miraculeusement préservé, et qu'il soit aujourd'hui en la même bonne santé que si la chose n'estoit pas advenue. De quoi j'ai estimé bien requis de vous advertir, de peur que si l'on faisoit courir autre bruit de mondict frère, vous ne le croyez; car ce que je vous mande est la pure vérité, et la faites entendre à un chascun comme elle est ci-dessus. » Mss. de Béthune, vol. cot. 8754, fol. 73, et vol. 8702, fol. 132.

relevait son courage fatigué : elle lui écrivait cette belle exhortation : « Mon fils, j'ai reçu vos lettres et l'espérance que avez que bientost vous manderez de bonnes nouvelles; Dieu le veuille par sa grâce; par sa grâce avez votre conservation et de vos frères et de tous les gens de bien. Le roy vous mande son intention, en cas que auriez pris La Rochelle par force ou par composition, à quoi je vous prie vous résoudre et prendre cette sûreté de moy; je vous ai trop montré que je vous aime mieux où pouvez acquérir réputation et grandeur que de vous voir auprès de moy, encore que ce me soit un grand contentement; mais je ne suis pas de ces mères qui n'aiment leurs enfans que pour eux, car je vous aime pour vous voir et désirer les premiers en grandeurs et honneurs et réputation. Par ainsi je vous prie suivre ce que le roy vous en mande sans regret, car vous devez louer Dieu, si prenez cette ville, de vous avoir faict la grâce d'estre le restaurateur et conservateur du royaume, et que en l'âge de 21 ans en avez plus faict que grand capitaine qui ait esté, et cela vient de Dieu, et de luy aussi faut que recognoissiez et

à lui seul attribuiez toutes vos victoires. Ne me mettez plus en vos lettres que « n'aurez jamais « de plus affectionné serviteur, » car je veux que me soyez affectionné fils, et comme tel me recognoissiez pour la plus affectionnée mère que ait jamais eu enfant; et ne m'escrivez plus ce mot de serviteur, mais de ce que vous m'estes [1]. »

Le siége traînait en longueur; la fleur de la chevalerie catholique succombait sous les coups d'arquebusades et couleuvrines. Le cardinal de Bourbon mandait de Paris au duc de Nevers, qui se trouvait au camp : « Nous sommes ici attendant tous les jours quelque bonne nouvelle de La Rochelle, et vous asseure qu'il se faict en cette ville de grandes prières, afin que Dieu vous la fasse avoir bientost. Mais nous sommes toujours en crainte pour vous autres, Messieurs, que vous hasardiez par trop avec cette canaille-là; ce n'est pas l'office des princes de faire le simple soudart [2]. » La résistance des calvinistes s'ac-

1 Mss. de Béthune, vol. cot. 8702, fol. 92.
2 Mss. de Béthune, vol. cot. 8719, fol. 6.

croissait avec le danger. Les ministres et tout le peuple combattaient en désespérés contre les catholiques trempés des pluies froides d'hiver.

Ce n'était pas seulement à La Rochelle que les calvinistes organisaient leurs grands moyens de résistance; les réformés de la Guyenne, du Vivarais, du Dauphiné se montraient non moins décidés à défendre leur liberté et leur foyer religieux. Le maréchal Damville poussait lentement la guerre dans la Languedoc; le conseil du roi semblait mettre la plus haute importance à s'attirer tout-à-fait Damville et la maison de Montmorency dont il était l'expression. A chaque événement de quelque consistance, on en donnait avis au maréchal[1];

1 Le 30 avril 1573, Charles IX écrivait au maréchal Damville : « Je vous prie, mon cousin, vouloir solliciter ceux de Nismes, et tous ceux qui sont de ce parti; car il n'y a rien que je désire tant que de les embrasser et recueillir comme mes subjects. Sauf leurs ministres, les presches et l'exercice de leur opinion, il n'y a condition à laquelle je ne sois content d'entendre, leur donnant toute asseurance pour eux, leur femme, famille et jouissance de leurs biens Mon cousin, je suis contrainct d'employer pour La Rochelle tout l'argent et les munitions que je puis recouvrer; je ne veux abandonner l'affaire que je n'en aye la fin; de manière que pour ne laisser manquer de rien

Catherine et Charles IX lui envoyaient sans cesse des témoignages de confiance. Damville était modéré de principes et de parti; il menait la guerre avec mollesse, et prenait prétexte du défaut d'argent et de munitions. Le roi lui écrivit que la voie amiable n'ayant pas réussi, il fallait assaillir les rebelles et chercher des ressources au sein même de la révolte armée : « Mon cousin, faictes moins de frais que pourrez, car d'ici je ne vous puis secourir d'argent ni d'assignation, me trouvant si court de moyens qu'il est incroyable, et faudra que vous aidiez des deniers que levez par delà pour fournir aux dépenses de vostre exercite, ou de ce qui proviendra des biens appartenant à mes rebelles qui ont esté saisis. J'escris aux sieurs de Carces, de Gordes et de Mandelot, que si les affaires de leur charge se peuvent passer de leur présence, ils vous aillent trouver avec le plus grand nombre de gentilshommes

à mon frère, je me retranche de toute despense, voire des plus nécessaires domestiques. Vous demandez des fonds, il n'y a aucun moyen de vous en donner; j'espère avec la grâce de Dieu que cette occasion cessera bientost; car ceux de ladicte Rochelle ayant perdu l'espérance d'être secourus, ils perdront le cœur de se défendre. » Mss. de Béthune, vol. cot. 8754, fol. 56.

qu'ils pourront pour vous rendre mieux accompagné; estimant d'autant que vous aurez plus grand nombre de gentilshommes, en serez beaucoup mieux secouru et moy servi. Estant besoin commencer l'entreprise gaillardement, afin de ne leur donner loisir de reprendre haleine après que l'on aura commencé à les attaquer[1]. »

La guerre pouvait se prolonger indéfiniment. Le duc d'Anjou, le chef catholique, allait s'éloigner de la France pour monter sur le trône de Pologne; les envoyés de la diète, que la ville de Paris fêtait encore, avaient demandé au roi de France quelques concessions pour les sujets de la religion réformée. Sans consentir toutes les conditions imposées par les sénateurs polonais, ne pouvait-on pas accéder à quelques unes de leurs plaintes? Le conseil ouvrit une négociation avec les Rochellois, abîmés sous les fatigues d'un long siége. Le maréchal Damville, qui s'était également rapproché des calvinistes de la Languedoc, avait porté les mêmes doléances. Toutes ces

1 Mss. de Béthune, vol. cot. 8754, fol. 30.

causes amenèrent l'édit sur l'état de la religion réformée, nouveau point de repos à travers les crises de guerre civile. Ses principales conditions portaient sur les bases suivantes : « La mémoire des choses passées depuis le 24 aoust 1572 à l'occasion des troubles et esmotions demeurera esteinte et assoupie ; desfense à tous procureurs généraux ou autres d'en faire aucune mention ni poursuite ; nul ne devoit désormais s'attaquer, injurier, quereller ni disputer, mais vivre paisiblement ensemble comme frères et amis. Et pour donner occasion à nos subjects des villes de La Rochelle, Montauban et Nismes de rester et demeurer en repos, leur avons permis l'exercice libre de la religion prétendue réformée dans lesdictes villes, pour icelui faire faire en leurs maisons et lieux à eux appartenant, hors toutefois des places et lieux publics, pour eux, leurs familles et autres qui s'y voudront trouver. Tous ceux de ladicte religion des autres endroits du royaume pourroient aller, venir et vivre en toute liberté de conscience, faire les baptesmes et mariages, sacremens en leur manière, sans plus grande assemblée que dix seulement, fors et excepté deux

lieues à l'entour de la prevosté et vicomté de Paris. Tous les subjects de ladicte religion pourroient vendre, aliéner leurs biens et se retirer où bon leur sembleroit, soit dedans ou dehors le royaume [1]. »

Cet édit n'était pas aussi large, aussi complet que la pacification de 1570 : il ne proclamait plus qu'une liberté de conscience restreinte à des localités : c'étaient plutôt des conditions pour la capitulation de certaines villes qu'un grand édit de tolérance et de culte pour toute une croyance. A Sancerre, la résistance des habitans huguenots avait été plus héroïque encore. Pleins des souvenirs de l'Écriture, excités par des ministres zélateurs, ils avaient renouvelé les scènes épouvantables des siéges de Jérusalem racontés par Josèphe [2]. Des articles de

1 Juillet 1573. « Edict du roy Charles IXe sur la pacification des troubles de ce royaume. » Paris, imprimé par Jacques Chouet. — Registre du parlement, vol. 2 F; 470. — Fontanon, IV, 340.

2 *Voyez* le *Nouveau discours sur le siége de Sancerre, depuis le commencement qu'il fut planté devant la ville, au mois de janvier 1573, jusques à présent, le camp du roy estant encore aux environs d'icelle; plus, une complaincte de la France en forme de chanson*, par J. Gessée. Lyon, Benoist Rigaud, 1573.

capitulation furent accordés; « toute personne habitant la ville de Sancerre put ouyr et exercer la religion prétendue réformée; toute offense faicte au roy estoit remise et pardonnée, et Sa Majesté prenoit les habitans sous sa protection, les tenant et resputant pour bons et loyaux, et toutes les femmes et filles seront aussi conservées en leur honneur, pudicité et intégrité; toute confiscation de biens et autres estoit révoquée; les habitans rentreroient en leurs propriété et jouissance, pouvant aliéner, vendre, oster, charier et disposer comme bon leur semblera[1]. »

Le parti politique avait présidé à toutes ces transactions; l'esprit modéré du maréchal Damville s'était montré dans les résolutions du conseil. Aussi l'importance de ce parti était grandie; il songea dès lors à préparer son gouvernement. La première impression de terreur produite par la Saint-Barthélemy commençait à s'effacer; on ne redoutait plus le mouvement sanglant des halles; il y avait à la cour de no-

1 Articles de la capitulation et reddition de la ville de Sancerre, 19e jour d'aoust 1573.

bles races qui murmuraient de la faveur de la maison de Guise; d'autres avaient subi la religion catholique comme une triste condition de leur défaite, et ne demandaient qu'un prétexte pour courir vers la gentilhommerie provinciale et lui servir de chefs. Henri, roi de Navarre, le jeune prince de Condé, conduisaient les mécontens de cour, faction active, vigilante, qui s'était mise en rapport avec le maréchal Damville. Les parlementaires, qui aimaient tant à rapprocher leur temps des souvenirs de l'antiquité, comparaient le Navarrois reniant sa foi, marmotant ses patenôtres, s'abîmant sous les plaisirs, au milieu des femmes couronnées de fleurs, trempées des parfums d'Italie, à Brutus cachant sous l'idiotisme les grands projets de délivrance. On se disputait pour une maîtresse comme naguère on courait aux champs de guerre, aux duels de barrières; le sang était chose de coutume; on s'en tirait avec sa dague pour écrire à sa dame. Tout était frénésie; on allait à l'adultère, sûr de trouver la mort dans la tourelle où le mari jaloux attendait la victime d'amour pour la sacrifier; les massacres répétés, des batailles impla-

cables, avaient amené comme une sorte de mépris de la vie; on se jouait avec les images de la mort que les peintres semaient partout; les nobles dames en portaient à leurs chapelets à gros grains, dans des processions lugubres, où les cris de pénitence se faisaient entendre, tandis que le gentilhomme vindicatif guettait son rival, au coin de la rue Barbette ou de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, lieux obscurs, pour le daguer en sortant de chez Cosme Ruggieri l'astrologue, à son oratoire de la place aux Chats. Une lettre de Henri de Navarre nous peint assez vivement cette bizarre situation de la noblesse; elle est adressée à M. de Miossens, gouverneur en ses pays de Béarn : « La cour, lui dit-il entre autres choses, est plus étrange que l'ayez jamais vue; nous sommes presque toujours prêts à nous couper la gorge les uns aux autres; nous portons dagues, et bien souvent la cuirassine sous la cape. Severa vous en dira les occasions. Le roy est aussi bien menacé que moy; il m'aime beaucoup plus que jamais. M. de Guise et M. du Maine ne bougent d'avec moy. Laverdin votre frère et Saint-Colombe sont les chefs de mon conseil; vous ne

vistes jamais comme je suis fort en cette cour d'amis. Je brave tout le monde. La ligue que savez, me veut mal à mort, et ont faict défendre, pour la troisiesme fois, à ma maistresse (Mme de Sauve) de parler à moy; ils la tiennent de si court qu'elle n'oseroit me regarder. Je n'attends que l'heure de donner une petite bataille, car ils disent qu'ils me tueront, et je veux gagner les devans [1]. »

Ce fut dans ces circonstances que le duc d'Anjou quitta la cour pour se rendre dans son nouveau royaume [2]. Catherine de Médicis et

1 Mss. de Béthune, vol. cot. 8915, fol. 1.

2 Lorsqu'il fut question du départ du duc d'Anjou pour aller prendre possession de sa couronne, la reine-mère écrivit au roi d'Espagne afin d'obtenir un sauf-conduit pour son fils qui devait traverser les Pays-Bas; Philippe II fit des difficultés, éluda la question, et sans refuser absolument il traînait en longueur : « Quelle ville doit-il traverser? Dans quelle forme veut-on le sauf-conduit? L'empereur en a-t-il envoyé un? Les princes allemands l'ont-ils également accordé? Je veux dans cette affaire suivre en tout le même chemin que l'empereur mon beau-père. » Telles sont les questions continuelles qu'il adresse à son ambassadeur à Paris. M. de Saint-Gohard cependant le pressait de donner le sauf-conduit : le roi de Pologne voulait partir de suite. Enfin Philippe II s'y décida, et le 7 octobre il l'envoya à son ambassadeur à Paris pour le faire tenir au duc d'Anjou. Il lui ordonnait de le visiter de sa part; mais on voit que c'est contrainte : « Si je ne le faisois pas, écrivoit il, cela seroit remarqué

Charles IX voulurent accompagner le jeune roi jusque sur la frontière; la reine-mère se séparait avec inquiétude de ce fils qu'elle chérissait. Le duc d'Anjou, depuis ses grandes victoires et sa conduite toute populaire aux journées de la Saint-Barthélemy, avait vu s'accroître son ascendant sur la multitude; sa renommée était plus haute que celle de Charles IX couvert de la pourpre et de la couronne. Cette position était si forte parmi les masses, qu'avant le départ convenu, le duc d'Anjou remit au roi

et noté par tout le monde; je ne veux pas mécontenter Leurs Majestés très-chrestiennes; je paroistrois suspect : voyez-le donc; dictes-luy que j'augure bien de son élection; j'espère qu'elle tournera au profit de nostre Seigneur et de l'universelle Eglise; ajoutez plusieurs autres paroles dans le même sens que vous verrez estre nécessaires; vous pourrez également faire des complimens au roy très-chrestien, son frère, et plus en particulier à la royne-mère; car, vous le sçavez, le duc d'Anjou est son chéri; enfin vous tascherez par toute sorte de manières qu'il ne reste aucune mauvaise impression. S'il vous paroist nécessaire d'excuser le retard que j'ay mis, vous leur représenterez (comme si cela venoit de vous) l'indisposition que j'ay eue ces jours passés, les couches de la royne, la mort de la princesse ma sœur et mes grandes occupations qu'on devoit considérer; que ce n'est pas manque d'amour et bonne volonté qui sera toujours telle que le requiert nostre alliance et amitié. En suivant ce chemin, je crois que tout s'arrangera comme il convient; et de cette négociation advisez le duc d'Albe. » Arch. de Simancas, B. 35[328], B. 35[340].

son frère un long Mémoire sur la manière dont il devait gouverner le peuple [1]. Ce document avait été rédigé par le duc de Nevers, comme le prouve une note de sa main mise sur le dos de ces instructions, divisées en treize chapitres, pour reproduire le nombre des apôtres. Le duc d'Anjou sentait d'abord le besoin de justifier les lenteurs du siége de La Rochelle et son mauvais succès; il avait manqué de tout, d'hommes, d'argent et de munitions; il s'en plaint avec amertume; puis, il donnait un vaste développement aux affaires religieuses. Chef de l'opinion catholique, le duc d'Anjou s'éloignant du royaume, voulait imposer au roi des conditions dans l'intérêt de son parti. Le troisième chapitre, qui traitait de la justice, avait été rédigé entre le duc de Nevers, MM. de Chiverny et de Morvilliers; on y lisait des conseils sur le mode d'administrer le royaume avec unité et fermeté; enfin, le prince s'occupait des finances, des monnaies, gendar-

1 « *Discours présenté au roy par le roy de Pologne son frère, touchant sommairement son voyage à La Rochelle, et autres choses concernant le bien et le repos du royaume.* » Collect. Fontanieu, *ad ann.* 1573.

merie, gens de pied, légionnaires, arrière-ban, artillerie, marine, fortifications, et de la manière de décerner les honneurs et récompenses. C'était une large expression des principes catholiques, embrassant toutes les circonstances, tous les accidens de l'administration du roi [1].

Ce ne fut que pompes et fêtes durant le royal voyage à travers la France; comédie, mascarades, banquets somptueux. Catherine restait souvent plusieurs heures en conférence avec le nouveau roi de Pologne; et les politiques assuraient qu'il y était question de la possibilité d'un prochain avènement à la couronne de France, car la santé de Charles IX était faible; il se livrait à mille excès de jeunesse et de folie; son amour de la chasse s'accroissait. Toute la matinée il faisait retentir l'air des sons bruyans d'un cor d'argent qu'il portait pendu à son col, à ce point que ses poumons en étaient fatigués. Dans une grande chasse où il s'était écarté de sa troupe, Charles IX se blessa d'un épieu [2], tant

1 Mss. de Mesmes, intitulés : *Mémoires sur le règne de Charles IX*, in-fol. n° 8677/2.

2 Le 21 mars 1573, lettre de Charles IX à la ville de Paris,

il était acharné contre un sanglier. Ces fatigues imprudentes développèrent la petite vérole avec tumeur et pustules, de sorte qu'il s'affaiblissait de toutes les manières. Il n'arrivait pas un accident, un événement de quelque importance pendant ce voyage, dont Charles IX ne s'empressât de donner avis à sa bonne ville de Paris; car la cour, toute catholique, était en parfait rapport d'opinion et de sentimens avec les bourgeois et manans du corps municipal, qui à cette époque accablaient de dons Notre-Dame de Lorette. Le registre de ces présens subsiste encore. Que dirai-je de toutes les belles choses qui furent envoyées par les églises et les bourgeois? M. de Guerly fit don d'une petite vierge d'argent; les marguilliers, de la part de monseigneur Sainct-Jacques-de-la-Boucherie, la somme de six vingt-deux escus et quatre deniers comptant; les marguilliers de Sainct-Hilaire, deux vingt escus; un particulier, *id.*;

datée de Fontainebleau; il l'avise que donnant d'un épieu à un sanglier, le contre-coup de l'espieu l'avoit légèrement blessé au-dessus du pied gauche, qui seroit guéri dans deux ou trois jours. Registre de l'Hôtel-de-Ville. — Mss. de Colbert, vol. 252, in-fol. pag. 297.

M. de Vimont, une petite escuelle d'argent; l'église Sainct-Severin donna forte somme comptant et un diamant petit, façon de lozange; M. de Genlis, une coupe d'argent et un petit chapelet, argent aussi; Sainct-Benoist une cuillère et un anneau, dedans lequel est enchâssé une pierre rouge; Sainct-Méric, beaucoup de vaisselles et bagues et deniers comptant; mais aucun ne se montra si généreux que Sainct-Germain-l'Auxerrois : d'abord une bonne somme en escus et en carolus; puis, de la vaisselle et bagues, une pierre bleue façon de saphyr; plus, de l'or et de la monnoye remis le 27 mai, et un petit ustensile d'or, d'argent et pierreries[1]. »

S'agissait-il d'entretenir les bonnes armées catholiques, on pouvait faire emprunt sur les riches pour monseigneur le roi. « M. Aubry et sa mère payèrent la somme de quatre cents livres prêtée à Sa Majesté pour subvenir à ses affaires; Jacques Lepeltier, marchand bourgeois, la somme de trois cents liv.; M. Canage, advo-

1 Estat des deniers donnés par les paroisses de Paris et autres personnes pour le don et vœu de Nostre-Dame de Lorette, en l'année 1573. Biblioth. du roi. — Cart. de l'Hôtel-de-Ville.

cat en la cour de parlement, six cents liv.; la veuve de défunt Henry Ladvocat, cent liv.; M. Nicolas Parent, marchand drapier, bourgeois de Paris, deux cents liv.; M. Godard, quarante-cinq liv.; M. Le Camus, cent liv.; Antoine Robineau, marchand bourgeois, deux cents liv.; M. de Monthelon, advocat, sept vingt et dix liv.; Mme Boullange, *id.*; MM. les Chartreux, trois cents liv.» Tous les bons bourgeois étaient satisfaits d'ainsi servir la cause catholique, même par de fortes contributions[1].

Le 1er novembre 1573, lettres du roi à la ville de Paris[2]; il lui annonce «que sur son chemin à Nancy, pour convoyer le roy de Pologne, il étoit tombé malade de la petite vérole, mais légèrement; ses subjects n'en devoient estre en peine.» Cet affaiblissement de la santé de Charles IX ne tenait point à une préoccupation morale; ce n'était pas du sang qui sortait par ses pores; tous ces beaux récits des mémoires

1 Emprunt sur les riches et aisés de la ville de Paris de deniers fournis au roy. Biblioth. du roi. — Carton de l'Hôtel-de-Ville, n° 9 (compte unique).

2 Registre de l'Hôtel-de-Ville. — Mss. de Colbert, vol. 252, in-fol. pag. 297, vers.

huguenots sont démentis par les pièces et chartes de sa correspondance folle et dissipée jusqu'à la crise de petite vérole qui mit ses jours en danger[1]. Catherine voyait avec douleur s'en aller cette vie si jeune, et dans les derniers embrassemens qu'elle donna au duc d'Anjou, elle sembla prévoir un triste et prochain avènement : « Allez, mon fils, vous n'y serez longtemps[2]. »

Pendant ce royal voyage le rapprochement du parti huguenot et des politiques s'était accompli. On avait entouré le duc d'Alençon des mêmes prestiges et des promesses qui avaient séduit le duc d'Anjou lors de la paix de 1570 : la souveraineté des Pays-Bas, le gouvernement de la Guyenne avec l'espérance de la main d'Élisabeth et de la couronne d'Angleterre. François d'Alençon visait à la lieutenance-générale du royaume; héritier du nom et des armes de son frère roi de Pologne, il appelait aussi le titre de guerre qui le plaçait à la tête du mouvement armé; et comme ce titre lui avait été refusé par

1 La correspondance de Charles IX est d'une grande activité, et d'une admirable précision jusqu'à la fin de sa vie.

2 D'Aubigné, t. II, l. XI, p. 667.

Charles IX, il avait cherché à le conquérir dans la ligue des huguenots et des politiques dont il se proclamerait le chef. Cette ligue comptait plusieurs sommités de parti : Henri, roi de Navarre, le prince de Condé, héritier de ce *roi des fidèles*, que les calvinistes entouraient encore de leur affection[1]. Les maréchaux de Montmorency, Cossé, Damville qui gouvernait toujours la Languedoc, agissaient de concert avec la fraction mécontente de la cour. La modération s'armait; c'est chose rare dans l'histoire des opinions; mais ce phénomène se produit lorsque les politiques menacés trouvent un parti qui consent à les seconder. Le plan était vaste. Comme condition fondamentale on privait le roi de Pologne de la couronne de France pour la placer sur le front du duc d'Alençon; on tenait pour non advenu l'acte de Charles IX qui maintenant les droits de son puîné, l'appelait au trône; on accordait liberté religieuse; et pour se rattacher la classe des bourgeois, on convoquait les vieux Etats-Généraux. C'était principalement contre la reine Catherine de

1 De l'Estat de France sous Charles IX, t. I.

Médicis que cette conjuration était conçue; on lui enlevait l'administration des affaires et toute l'influence qu'elle avait voulu s'assurer [1].

Pour préparer l'opinion au projet qu'on se proposait, les huguenots publièrent une suite de brochures sur les droits réciproques de la couronne et du pays. La plus notable de ces brochures, sous le titre *du Politique*, traitait en dialogue «de la puissance, auctorité et du devoir des princes; des divers gouvernemens; jusques où l'on doit supporter la tyrannie; si en une oppression extrême il est loisible aux sujets de prendre les armes pour défendre leur vie et liberté; quand, comment, par qui et par quel moyen cela se doit et peut faire; puis un notable discours de l'auctorité des princes et de la liberté des peuples, en forme de parlage entre Archon et Politie.» L'auteur de ce pamphlet, le dédiant à un sien neveu, advocat en l'un des parlemens de France, lui écrivait: « Je prétends monstrer à vous et à ceux qui sont

1 *Voyez* le procès manuscrit de La Môle et de Coconnas, où le plan est développé. Collection Béthune, mss. (Bibl. roy), et collection Fontanieu, ad ann. 1574.

affligés comme nous, que le salut des particuliers consiste en la providence de tous, et que chascun soit muni de ce qu'il doit respondre pour maintenir la juste prise des armes que les chrestiens manient contre leurs oppresseurs : et user tellement de cette prudence, qu'en considérant le passé, on puisse bien ordonner de l'avenir, pour ne se point précipiter ni laisser circonvenir[1]. » Un autre écrit a pour titre : « Discours politiques des diverses puissances establies de Dieu au monde, du gouvernement légitime d'icelles et du devoir de ceux qui y sont assujettis, lequel escrit est plein d'excellentes instructions à toutes sortes de personnes, car on y traite des diverses prééminences, de la supériorité de l'homme sur la femme, prouvée par la Genèse et les épistres de saint Paul : « L'auctorité d'eslire les princes à qui appartient? dit l'auteur; on trouvera que par droit naturel, par l'usage des choses de toujours accoutumé, par toute équité et raison, après Dieu l'autorité est vers la multitude du peuple; c'est pourquoi elle est

1 Paris. Frédér. Morel, imprim. 1574.

nommée autorité publique ou des peuples lesquels la communiquent aux princes, pour l'exercer à l'utilité d'iceux peuples, et non pour leur ravir et en abuser. » Le *Réveil-Matin des Français* attaquait plus ouvertement encore la royauté, et posait en fait la souveraineté populaire[1]. Jamais la presse n'avait été si hardie, si puissante sur les opinions. Ce grand principe du libre examen, jeté dans la société par le protestantisme, avait soulevé je ne sais quelle effervescence de pensée; on avait nié l'unité de l'Eglise; on arrivait par la force des choses à combattre l'unité royale, ce prestige de la couronne consacré à Reims sur l'autel. La lutte avait été, dans l'origine de la monarchie, entre les hommes d'armes et le chef qu'ils avaient élu; plus tard entre l'Eglise et le roi qu'elle avait oinct; puis entre les grands tenanciers, les fiers vassaux, la papauté et la couronne; maintenant arrivait la dernière lutte terrible entre les sentimens populaires, les principes, les théories de la multitude et l'au-

1 Le *Réveil-Matin* a été plusieurs fois imprimé : la meilleure édition est celle de Basle, 1574.

torité royale. Les pamphlets de la réforme et de la ligue, toutes ces doctrines de régicide, alors partout si prodiguées, quoique puisées à des sources diverses, eurent pour résultat d'affaiblir la grande force du pouvoir; et cela avance les révolutions.

Le jeune roi de Navarre et le prince de Condé s'étaient complètement associés aux projets des politiques; ils étaient dans une très-fausse position à la cour; plusieurs fois Henri de Béarn avait demandé à retourner dans ses bonnes terres pour mettre ordre à son gouvernement qui de toute part s'en allait; on se gardait bien de lui donner telle licence : Henri cherchait à s'oublier lui-même dans les folles mascarades, les tendres intrigues où Mme de Sauve dominait tout de ses charmes. Le pauvre roi de Navarre n'était pas plus heureux en amour que dans son gouvernement, et les dits de cour et du peuple le dénommaient : « Roy des cocus » ; Madame Marguerite le trompait; voire même toutes ses maîtresses. La race des Bourbons était en ce point peu favorisée, et le beau roi de Pologne portait pendu à son cou le portrait de la princesse de Condé, gage de

sa tendresse. Henri de Navarre apprenait ici à dissimuler, à ne dire qu'une partie de ce qu'il sentait et de ce qu'il voyait. Lui-même nous a décrit ses inquiétudes de palais : « Je vivois à la cour où j'eus advertissement de plusieurs endroits qu'on vouloit tuer le roy, M. le duc et moy, et faire le roy de Pologne roy, ce que je ne voulus jamais croire. Toutefois faisant entendre ce que j'avois ouï à M. le duc, il me dit qu'il avoit eu beaucoup de pareils advis, et que M. de Guise faisoit assembler à Joinville pour faire l'exécution de ceste entreprise. Et moy estant à la chasse, je trouvai dix à douze chevaux avec armes, comme vit le guidon de M. le prince de Condé qui en trouva quarante ou cinquante en ce mesme esquipage, qui estoit assez pour nous en faire croire quelque chose. Puis Vostre Majesté de retour de Rheims, vous me fistes une si maigre mine et commençastes à avoir une telle desfiance de moy, que cela me fit penser qu'il y avait mescontentement[1]. »

[1] Interrogatoire faict par le roy au comte de Coconnas. — Déposition du roy de Navarre, 13e avril 1574. Mss.

Au retour de Charles IX et de Catherine de Médicis, tout était organisé par les politiques et les chefs des huguenots pour mettre leur projet promptement à exécution; on devait choisir les folies des jours gras, favoriser l'évasion de Henri de Navarre et du prince de Condé qui iraient soulever la gentilhommerie provinciale. Le parti politique, sous les ordres des trois maréchaux Cossé, Montmorency, Damville qui s'en faisaient les représentans militaires, se réunissait pour proclamer le duc d'Alençon héritier présomptif de la couronne; les lettres de convocation pour les États-Généraux étaient toutes prêtes.

La cour s'était retirée à Saint-Germain; le roi Charles IX se trouvait parfaitement gardé par les Suisses, les gentilshommes de sa maison, hallebardiers et arquebusiers; mais un coup de main de la chevalerie provinciale devenait facile, parce que la population du château était peu nombreuse, et que la conjuration s'étendait même parmi les gardes. L'état de Charles IX empirait; les fatigues du voyage, les suites de la petite vérole avaient menacé sa faible constitution; les souffrances l'avaient rendu sombre,

colère, vindicatif; il ne pouvait supporter la moindre contradiction, et il abandonnait volontiers le pouvoir à sa mère. Pour cacher leurs desseins, les huguenots et les politiques faisaient courir mille bruits; n'allait-on pas renouveler les massacres des Vêpres Siciliennes et de la Saint-Barthélemy[1]? on supportait avec impatience le dernier édit de pacification. Il y avait eu entreprise secrète sur plusieurs villes du Languedoc et sur La Rochelle; la cour ne voulait déjà plus des conditions concédées aux huguenots. Catherine de Médicis manifestait des craintes, exerçait une surveillance attentive : « La royne-mère donna à entendre que le sieur duc son fils avoit des gens cachés dans sa chambre et garde-robe pour exécuter quelque mauvais dessein, dont elle lui avoit auparavant jeté le chat aux jambes à Soissons.

1 2 février 1574. Lettre du roi aux prevôt des marchands et échevins, sur le faux bruit qui courait que le lendemain se devait renouveler le massacre de la Saint-Barthélemy. Registre de l'Hôtel-de-Ville. — Mss. de Colbert, vol. 252, in-fol. pag. 297. — Lettres missives du roi pour découvrir et faire chastier ceux qui ont fait courir le bruit qu'il devait y avoir une autre Saint-Barthélemy. Regist. de l'Hôtel-de-Ville, x, fol. 334 et suiv.

De faict, comme lors elle avoit couru les rues toute la nuict, aussi alla-t-elle en personne fouiller les chambres et garde-robes pour voir s'il y auroit quelqu'un qui lui fust suspect[1]. »

Les personnages actifs et en nom dans la conjuration contre le conseil étaient Joseph de Boniface, sieur de La Môle, gentilhomme provençal, et le comte de Coconnas, d'origine piémontaise; l'un et l'autre bons catholiques, mais liés aux politiques par leurs souvenirs et leur affection. Le château de Saint-Germain était alors tout entier à la disposition de la maison de Guise; c'était là que se trouvaient le roi, sa mère, le conseil; un coup bien dirigé pouvait tous les livrer aux mains des politiques. La pensée de la conjuration d'Amboise se reproduisait à toutes les entreprises des huguenots. Dans ces temps d'affection monarchique, enlever le roi paraissait le seul moyen pour arriver au pouvoir : « On fut adverti que deux à trois cents chevaux estoient à douze ou quinze lieues de là. Cela advint sur la fin de

1 « Commencement des politiques qu'on appelle, et des divers changemens advenus depuis. » Paris, 1574 (Brochure).

uns à cheval, la pluspart à pieds, quelle qualité et grandeur qu'il y eust en leur personne; et plusieurs rencontrés les uns sans bottes, les autres sans chausses et les autres sans souliers; sortant tout cela de la chaude alarme que les instrumens du conseil secret donnèrent à ladicte assemblée à l'effect dessus dict, afin que ceux de Paris fussent tant mieux disposés à recevoir tout ce qu'on voudroit imputer au duc d'Alençon et au roy de Navarre [1]. »

Le retour à Paris était une mesure catholique parce qu'on se livrait à une immense population fidèle aux vieilles lois de l'Eglise et prête à défendre le conseil dominé par les Guise. La reine-mère ne descendit même pas aux Tuileries; elle vint habiter la maison du maréchal de Retz, sise au faubourg Saint-Honoré, pour de là se prémunir contre toute entreprise. Charles IX, durant ce voyage, s'était plaint, au milieu de ses souffrances, de ce règne toujours si

1 « De l'entreprise advenue à Sainct-Germain-en-Laye. » 1574 (Brochure).

profondément agité; il s'était écrié : « Me laissera-t-on à la fin mourir tranquille? » Les suites de la petite-vérole avaient aggravé un ulcère aux poumons. Les médecins en désespéraient.

La conjuration était éventée, et par conséquent on ne devait plus la redouter. La reine-mère fit venir en sa présence le duc d'Alençon et le roi de Navarre : « Qu'avez-vous tramé, mon fils François, s'écria-t-elle; et voulez-vous haster de désavouer tout ce qui a esté faict. » Et François d'Alençon, tout tremblant, récita la charte suivante : « Nous fils et frère de roy, pair de France, ayant entendu qu'aucuns imposteurs ont malheureusement et meschamment dict et semé de faux bruits contre nous, nostre honneur et le devoir que nous avons et voulons toute nostre vie porter au roy nostre souverain seigneur et frère, en ce qu'ils disent que nous favorisions l'entreprise qui fut dernièrement faicte contre Sa Majesté à Sainct-Germain-en-Laye, et que nous nous devions rendre leur chef; nous avons supplié très-humblement sadicte Majesté pour faire cognoistre nostre droite intention, nous permettre

faire cet escrit signé de nostre main ; par lequel nous certifions à un chascun que c'est chose du tout fausse et controuvée et à laquelle nous n'avons jamais pensé, et que tant s'en faut que nous nous eussions voulu tant oublier, que nous sommes résolus, ainsi que le devoir de nature et des lois divines et humaines nous le commande, de mettre et exposer notre propre vie et tout ce que Dieu nous a donné de moyens, amis et serviteurs, pour celle du roy notredict seigneur et frère, pour la conservation et manutention de sa couronne et Estat, et de ses bons, fidèles et loyaux subjects; et de nous opposer et courre sus à ceux qui lui sont rebelles et troubleront le repos et tranquillité de ce royaume [1]. »

Vint après le tour de Henri de Navarre,

1 24 mars 1574. « Déclaratiou de très-illustres princes et seigneurs les duc d'Alençon et roy de Navarre, portant tesmoignage de leur droite intention et bonne volonté envers la majesté du roy, avec résolution de s'opposer et courre sus à ceux qui luy seront rebelles. » Bibliothèque du Roi, recueil de pièces in-8°. verso coté L 1456/8, pièce 30. — « Interrogatoires et dépositions, tant de Monsieur, frère du roi, que des sieurs de La Môle et Coconnas, avril, 1574. Mss. de Béthune, vol. cot. 8926, fol. 90.

et avant de sceller sa charte de désaveu, le pauvre chef de la gentilhommerie béarnaise, pour apitoyer la reine-mère, crut devoir raconter sa vie d'enfant et de cour. « Or, afin que je commence à vous tesmoigner ma vie et mes effects passés, je vous dirai, Madame, que le roy mon père et la royne ma mère m'amenèrent en l'aage de sept ans en votre cour afin de me rendre aussi affectionné à vous bien et loyalement servir comme le roy mon père qui n'a voulu autre témoin de ce qu'il vous estoit que son sang et la perte de sa propre vie, laquelle fut bien courte pour moy qui dès lors demeurai sous l'obéissance de la royne ma mère, laquelle continua de me faire nourrir en la religion qu'elle tenoit. Soudain un bruit s'estoit répandu que les ennemis du royaume vouloient exterminer les femmes et enfans. Ce qui esmut tellement à pitié la royne ma mère, qu'elle se deslibéra d'aller à La Rochelle, où elle me mena. Et mon oncle dressant son armée, elle m'envoya avec lui, où tous ceux qui sont venus de vostre part pour traiter de la paix, vous ont pu tesmoigner le désir que j'avois d'estre près de Vos Majestés

pour vous faire très-humble service. Ensuite on parla de mon mariage avec la sœur du roi; duquel j'eus un grand contentement; la preuve en est que ma mère étant morte, j'aurois eu bonne excuse pour retourner en mes pays; toutefois je m'acheminai avec la meilleure troupe de mes amis et serviteurs que j'avois pu assembler, et ne fus content que ne fusse près de Vos Majestés. Après mes nopces, advint la Sainct-Barthélemy où furent massacrés ceux qui m'avoient accompagné, dont la pluspart n'avoient bougé de leurs maisons durant les troubles; entre autres fut tué Beauvais qui m'avoit gouverné depuis l'aage de neuf ans. Vous pouvez penser quel regret ce me fut voyant mourir ceux qui estoient venus à ma simple parole; ce desplaisir me fut tel que j'eusse voulu les racheter de ma propre vie, mesme les voyant mourir au chevet de mon lit. Dès lors je demeurai seul, desnué d'amis et de fiance[1]. » Et en contant ainsi sa vie de malheur, Henri sanglotait, cherchant

1 « Interrogatoire et déposition du roy de Navarre, le 13e jour d'avril. » 1574 (Brochure).

à attendrir le conseil. Le projet n'avait pas réussi, on demandait grâce. Le prince de Condé, plus heureux, s'était sauvé de la cour, et traversant en toute hâte les provinces, il se réfugia en Allemagne; il y sollicitait des secours pour la cause huguenote. La Môle et Coconnas furent livrés à la question, et rien de plus touchant que la déposition de La Môle au milieu de ces tortures épouvantables que les parlemens appliquaient avec une si impitoyable sévérité.

« A esté pris par les questionnaires qui l'ont faict despouiller. Faictes, dit-il, ce qu'il vous plaira, adjoustant qu'il a eu plusieurs coups d'arquebusade au service du roy, et que M. de Montmorency et tous les huguenots estoient ses ennemis. Admonesté de penser rendre l'âme nette à Dieu et qu'il n'espère plus aux hommes, dict que s'il y a quelque chose sur sa conscience, il ne sera sauvé, et que son maistre le faict mourir. Admonesté de purger son âme, dict que si la royne veut lui sauver la vie qu'il luy fera un très-bon service et fera ce qu'il luy plaira. En le despouillant luy a esté trouvé un *agnus Dei* pendu au col. Fut remonstré qu'il avoit faict ses pasques le jeudy auparavant de

Pasques fleuries, et qu'on ne sçait pourquoy il les faisoit ledict jour; respond qu'il ne les faisoit que de peur de la presse. « Pauvre La Mole, s'est escrié, n'y a-t-il point moyen d'avoir grâce? Je ne demande autre chose que d'estre enfermé en un couvent pour prier Dieu le reste de ma vie. » Interrogé s'il y avoit des intelligences au chasteau, dict que non, et supplie Dieu qu'il damne son âme s'il en sçait aucune. Remonstré qu'il avoit des images de cire en sa maison qui avoient deux trous à la teste, a dict : Ah Dieu! si j'ai faict image de cire pour le roy, je veux mourir! Il s'escrioit : « Messieurs, je ne sçais autre chose, sur la damnation de mon âme [1]. Je ne sçais autre

1 Ces images de cire préoccupaient la reine Catherine. J'ai trouvé d'elle deux lettres curieuses sur Cosme Ruggieri :

« Monsieur le procureur, ce soir on m'a dict que Cosme ne disoit rien. C'est chose certaine qu'il a faict ce que mon fils d'Alençon avoit sur lui, et que l'on m'a dict qu'il a faict une figure de cire, à qui il a donné des coups à la teste, et que c'est contre le roy, et que ladicte figure a esté trouvée parmi les besognes de Môle; aussi qu'au logis où il estoit à Paris, il a beaucoup de méchantes choses, comme des livres et des papiers. Je vous prie en advertir de tout ce que dessus le premier président et le président Henneqnin, et me mandez tout ce que Cosme aura confessé, et si ladicte figure a esté trouvée, et au cas qu'elle le soit, de faire que je la voye. CATHERINE. »

« Monsieur le procureur, je vous envoye ce porteur, qui est à

chose par le Dieu vivant et sur ma damnation! vrai Dieu éternel! mon Dieu! je ne sçais autre chose. » Interrogé que vouloit faire Monsieur après qu'il se seroit retiré, dit ne sçavoir autre chose, et supplie qu'on ne le tourmente plus et qu'il a dict la vérité en sa conscience; et en pleurant s'est mis à genoux disant, sur la damnation de son âme, qu'il ne sçavoit autre chose, et que si le roy luy vouloit sauver la vie il luy feroit plaisir, et a supplié qu'on demande au roy grâce pour luy. A esté habillé, et en ce faisant a dict plusieurs oraisons. Admonesté encore de dire vérité et d'oublier le monde, a déclaré n'en sçavoir autre chose, et a dict quelques oraisons[1].»

moy. Il vous dira ce que le lieutenant du prevost de l'hostel lui a dict ce que Cosme conta quand il le prit; et afin qu'il ne change, je ay faict redire, et je vous escris icy la mesme chose. C'est que ledict Cosme, incontinent qu'il fut pris, lui demanda si le roy vomissoit, s'il saignoit encore, s'il avoit douleur de teste, et comment alloit de La Môle, et qu'il l'aimeroit tant qu'il vivroit. Faictes-lui tout dire, et envoyez querir ledict lieutenant, et communiquez la présente au premier président et au président Hennequin, et que l'on sache la vérité du mal du roy, et qu'on lui fasse défaire, s'il a fait quelque enchantement pour faire aymer La Môle à mon fils d'Alençon, qu'il le déface. A onze heures du soir, le 29 d'avril*. CATHERINE. »

1 *Voyez* « Lettres et actes sur le fait de la conjuration de

* Lettres de Catherine de Médicis au procureur-général La Guesle. Mss. Béthune.

On avait atteint la conjuration de cour; il fallait aller au tiers parti; le conseil fit arrêter les maréchaux de Cossé et de Montmorency; et le pouvoir de Catherine grandit avec celui des catholiques. Le grand procès que la reine suivit en cette circonstance fut dirigé tout autant contre le parti politique que contre les huguenots. Ce tiers parti devenait alors menaçant parce qu'il se liait au mouvement provincial et qu'il avait pris un chef, le duc d'Alençon; il contrariait les projets de Catherine de Médicis; elle saisit ce prétexte pour les accomplir et les faire sanctionner. Toute conspiration échouée fait largement marcher le pouvoir contre lequel elle est dirigée. C'est pour lui un élément de succès.

La Môle et Coconnas; commission au parlement, décret de prise de corps contre plusieurs seigneurs. » Mss. Dupuy, vol. 590. — « Procès-verbal de la question et exécution du sieur de La Môle, le 30e et dernier jour d'avril 1574. » (Brochure.)

CHAPITRE XLIX.

DERNIERS MOMENS DE CHARLES IX.

Prise d'armes des huguenots réunis aux politiques. — Le roi à Vincennes. — Conjuration. — Mesures de violence. — Charles IX avant sa mort. — Précautions de Catherine. — Mort du roi. — Portrait de Charles IX.

1574.

Les mesures violentes prises contre le tiers parti ne s'étendaient pas au-delà d'une cour effrayée. Plusieurs gouverneurs de province avaient secrètement adhéré aux intentions du maréchal Damville, et partout les huguenots restaient en armes. Charles IX retrouvait une activité factice qui procédait par soubresauts; la

Normandie était agitée par l'expédition de Montgommery et les secours cachés de l'Angleterre. Des dépêches secrètes de M. de Dagny, envoyé en Danemarck et en Suède, annonçaient un armement de seize vaisseaux suédois et danois qui se dirigeaient vers les côtes de France. Les reistres, mécontens de ce que le roi ne les avait pas payés, en conformité des conditions de la paix de 1570, étaient en outre excités par le prince de Condé et les intrigues des huguenots. Dans ces grandes difficultés d'affaires et pour préparer l'avènement du duc d'Anjou, la reine-mère décida que le conseil et le roi devaient se retirer à Vincennes, car à l'abri des bonnes murailles, défendus par les forts donjons, on pouvait encore résister à ces entreprises armées qui tourmentaient les derniers momens de Charles IX.

Le jeune et malheureux roi, toujours sous l'aile de sa mère, était effrayé de ce spectacle d'une guerre nouvelle qui de toutes parts se préparait; il écrivait à chaque instant aux gouverneurs des provinces afin de calmer ces séditions menaçantes; il les priait « de se comporter paisiblement avec ceux de la re-

ligion, desclarant qu'il ne vouloit aucun tort leur estre faict, ni dissemblable traitement en toutes leurs affaires qu'à ses autres subjects, et les faire prendre en la sauvegarde de leurs voisins catholiques pour les faire assurer et garantir de la violence qu'on leur voudroit faire, de laquelle, où elle seroit entreprise, il commandoit à ses officiers faire la plus ronde et exemplaire justice qu'il seroit possible, et les priant d'y tenir la main, appelant Dieu à témoin qu'il n'avoit autre volonté que de voir tous ses subjects en repos[1]. » Comme l'arrestation des maréchaux Montmorency et Cossé avait fait une impression profonde, le conseil sentait le besoin d'en justifier la nécessité. Charles IX écrivit encore aux gouverneurs de province : « Ayant trouvé par le procès faict à La Môle, comte de Coconnas et leurs complices, que les mareschaux de Montmorency et de

1 « Lettres du roy aux gouverneurs des provinces. Paris, 1574. » (Brochure.) *Voyez* aussi : Lettre à M. de Saint-Estève. Charles IX proteste qu'il n'a autre désir que le bonheur et conservation de ceux de la nouvelle opinion; il lui ordonne de prendre sous sa sauvegarde ceux qui se contiendront doucement. — Pièces justificatives pour servir à l'histoire de France. Paris, 1759. Chambert et Hérissant, t. 1, part. 2.

Cossé estoient les principaux auteurs des conspirations faictes contre ma propre personne et mon Estat, et ayant présentement descouvert que, continuant leurs malheureuses entreprises et intentions, ils estoient sur le poinct de tenter et exécuter encore un coup, ce qu'ils avoient failli auparavant, j'ai esté contraint de me saisir de leur personne et iceux faire mener en la Bastille à Paris. Dont je vous ai bien voulu advertir[1]. »

Pouvait-on éviter une prise d'armes générale? Le roi avait des retours à la vie, mais presque aussitôt il retombait dans un malaise précurseur de la mort. Tout était en désordre. Le parti du duc d'Alençon ne s'était pas éteint par le supplice de La Môle et de Coconnas; la reine-mère avait frappé fort dans cette triste procédure, mais tous les ressentimens n'étaient pas étouffés. On avait à la cour les principaux otages : le duc d'Alençon, le roi de Navarre. Les maréchaux de Cossé et de Montmorency étaient captifs à la Bastille. Damville seul n'avait pu être surpris, et il était à la tête d'une puis-

1 Mss. de Béthune, vol. cot. 8765, fol. 85.

sante armée dans la Languedoc. Pour assurer la transition du règne sans secousse, Catherine de Médicis avait besoin du grand pouvoir qu'elle préparait en silence; elle s'était jusqu'ici soutenue en publiant partout que la santé du roi était meilleure. Mais cette vie s'en allait sans espérance; elle pensa qu'il fallait enfin l'annoncer aux sujets et assurer les voies à son pouvoir. Dans de nouvelles chartes scellées d'une main tremblante, Charles IX disait: « Considérant qu'il est très-nécessaire de pourvoir aux affaires qui se présentent ordinairement tant au dedans qu'au dehors le royaume, pour l'entretenement, grandeur et conservation de cette couronne; n'y pouvant vacquer et entendre ainsi qu'il est requis, pour raison de l'indisposition de maladie, nous ne saurions faire élection de personne sur laquelle nous nous puissions plus reposer que sur la royne notre très-honorée dame et mère; pour ces causes et autres grandes considérations, nous avons donné et donnons à la royne notredicte dame et mère plein pouvoir, puissance et auctorité d'ordonner et commander aux princes tant de notre sang qu'autres, nos cours de parlemens, mareschaux de

France, gouverneurs des provinces, et généralement à tous nos subjects, de quelle qualité et condition qu'ils soient, tout ce qu'elle verra et cognoistra estre bon et utile et nécessaire à la conservation de cet Estat; faire et ordonner toutes les despesches qu'elle advisera devoir estre faictes tant dedans que dehors notre royaume. » Charles IX renouvelait la déclaration en faveur du roi de Pologne pour la succession au trône de France; il y était appelé d'après les lois observées de tout temps dans le royaume : « La royne notredicte dame et mère aura toute puissance et auctorité d'ordonner ce qu'elle verra devoir estre faict pour faire rendre l'obéissance au roy de Pologne notredict frère, faisant chastier et punir tous les désobéissans [1]. » Maîtresse de cette volonté dans une existence éteinte, Catherine, avec sa force de caractère, fit venir auprès d'elle le duc d'Alençon et le roi de Navarre; rappelant leur toute récente conjuration, elle les menaça d'une procédure en parlement; puis, reprenant son ton de douceur, elle exigea d'eux le serment solennel de leur

1 Reg. du parlement, vol. 2 G, fol. 131, — FONTANON, t. II, p. 22.

bonne volonté et affection envers S. M. le roi, promettant de s'opposer de tout leur pouvoir à ceux qui lui seraient rebelles. La reine se hâta de faire publier dans Paris cette déclaration qui compromettait les deux chefs de parti, afin de déjouer toutes les espérances.

La première charte du roi mourant ne lui paraissant pas suffisante, Catherine s'entendit avec le chancelier de Biragues pour se faire officiellement accorder le titre de régente. « Elle entra en la chambre du roy suivie de Biragues, par lequel elle fit derechef remontrer au roy, d'autant que la maladie empeschoit, qu'il ne pouvoit entendre à plusieurs affaires où sa présence estoit requise, il seroit bon qu'il donnast autorité de régence à la royne-mère, et commandast que lettres lui en fussent expédiées. Le roy se voyant par-là comme condamné à mort, fit venir les secrétaires des commandemens et les capitaines de ses gardes, auxquels il dit : Faictes tout ce que la royne ma mère vous commandera, et lui obéissez comme à moi-mesme. Et peu avant sa mort la pria de poursuivre jusques au bout ceux qu'il appeloit perturbateurs du repos public; et de grande

véhémence lui dict par deux fois : Madame, je vous en prie bien affectueusement[1]. »

Tous ces actes se passèrent avant le grand calme de la mort. Les pamphlets huguenots rappelèrent des circonstances odieuses sur la fin de Charles IX, les remords d'un grand crime, le sang qui sortait de sa bouche furieuse et de ses membres convulsifs. La nourrice calviniste du jeune roi, présente à sa mort, rapporte qu'au milieu de douleurs aiguës et en larmoyant, il s'écriait : « Ah! ma nourrice, ma mie, ma nourrice, que de sang et que de meurtres! ah! que j'ai suivi un méchant conseil! O mon Dieu! pardonne-les-moi, et me fais miséricorde, s'il te plaist; je ne sais où j'en suis, tant ils me rendent perplexe et agité; que deviendra tout ceci? que ferois-je? Je suis perdu, je le vois bien[2]. »

Les calvinistes s'acharnèrent sur ce cadavre de roi, parce qu'en effet c'était sous son règne qu'avait éclaté la plus sanglante des réactions populaires; les catholiques, au contraire, le

1 De l'Estat de France sous Charles IX, t. III.
2 Le roi mourut le 30 mai 1574.

placèrent haut. En temps de partis il n'y a, pour certains noms, qu'un Panthéon de gloire ou les Gémonies. J'ai peint le caractère de Charles IX; il ne fut point cruel par nature: esprit maladif, tourmenté par les tempêtes, il subit l'énergie d'une des puissantes opinions qui dominaient la société. Vivant au milieu des guerres civiles, il chercha d'abord à concilier les partis sous la haute influence de sa mère, et quand il ne le put, parce que leur coexistence était impossible, il voulut les dompter l'un par l'autre. Il ne fut point le maître, et jamais roi n'eut une volonté moins libre et moins spontanée. Dès son enfance, les huguenots dominent ses conseils; ensuite il passe successivement au tiers parti, aux catholiques, revient aux huguenots, dont la Saint-Barthélemy le débarrasse. Quand l'une des grandes factions avait la victoire, elle courait s'emparer de son nom, car le scel royal était alors un prestige invincible. En examinant même ce jeune prince, adulé par les calvinistes à son origine, puis traîné dans la boue par leurs pamphlets; quand on le voit victime de ses inquiétudes, de ses tourmentes de guerres civiles, périr

à l'œuvre à vingt-quatre ans, on sent je ne sais quelle pitié douloureuse pour tant d'infortunes.

Les regrets du parti catholique furent vifs. En pleine chaire et dans son oraison funèbre, messire Sorbin s'écriait : « François ! quel heureux règne et prospère vous aviez moyen de vous promettre, si les jours d'un si sage roy n'eussent esté abrégés ! Mais nostre misérable raison ne méritoit pas l'honneur d'un tel roy : ainsi furent retirés Josias et Ezéchias du milieu des maux de leurs temps ! Ce grand roy ! il a esté si avide et cognu de tous, si affectionné à ouyr la parole de Dieu, et mesme y avoit tellement profité, que quelquefois en la ville de Melun, à la fin de son repas, il discouroit particulièrement de tous les articles de la foi, détestant l'hérésie, à la grande admiration de tous les spectateurs. Et qui, bon Dieu, ne regretteroit la beauté d'une tendrelette fleur, qui n'est si tost espanouie qu'une tempeste, ou le tranchant d'un soc ne renverse et fasse périr du tout ? Et qui par mesme moyen pourroit avoir le cœur si ferme, ou plus tost obstiné, qui voyant la jeunesse de nos-

tre bon prince si tost renversée et fanée, que la beauté et fleur de son aage commençoit à fleurir et se rendre odoriférante devant toutes les nations du monde, ne la regretteroit? O mort, combien amère est ta mémoire[1]! »

On fit aussi de nombreuses épitaphes et de touchantes élégies : « Ce bon roy estoit mort avant le temps, par trop d'amour qu'il portoit à la France, ainsi qu'on voit un tendre père mourir d'ennuy pour ses enfans; sa grâce gentille abattroit les cruelles rages et feroit rougir l'ennemi le plus effronté[2]. » Et en ses obsèques et enterremens cheminoient en teste cinq cents pauvres vestus de deuil, portant chascun une torche de quatre livres

1 « Oraison funèbre du très-haut, puissant et très-chrestien roy de France Charles IXe, piteux et débonnaire, propugnateur de la foy et amateur des bons esprits, prononcée en l'église Notre-Dame à Paris, le 12 de juillet 1574, par A. Sorbin, dit de Saincte-Foix, son prédicateur ordinaire. » Paris, Guillaume Chaudière, rue Saint-Jacques, à l'enseigne du Temps et de l'Homme sauvage.

2 L'amour qu'il portoit à outrance,
A nostre désolée France,
L'a faict mourir avant le temps;
Tout ainsi qu'on verroit un père
Accablé de tristesse amère,
Mourir d'ennuy pour ses enfans.

Sa beauté, sa gentille grâce,
La gravité peinte en sa face,
Et sa naturelle bonté,
Abattront la cruelle rage,
Et feront rougir le visage
De l'ennemi plus effronté.

de cire jaune, avec armoiries doubles; lesdicts estoient conduits de vingt conducteurs tenant chascun un baston noir à la main pour les guider et faire garder bon ordre; les cent suisses de la garde portant leurs enseignes dedans le fourreau; les mesmes officiers de la maison dudict seigneur et ceux de la bouche, marchant derrière comme plus honorable lieu; les maistres d'hostel avec leurs bastons; puis six pages vestus de velours noir avec le chaperon de drap, montés sur six grands coursiers couverts et houssés de velours noir traisnant jusqu'à terre avec une grande croix de satin blanc; les vingt-quatre archers du corps vestus par dessus leurs hocquetons d'orfèvrerie, de robes à chevaucher de drap noir; les estats de la ville estoient venus processionnellement au-devant du corps, avec quelques présidens de la cour et grande partie des conseillers vestus en deuil. En l'ordre de marcher et tenir rang, se murent quelques différens et propos d'altercation entre messieurs du parlement et les esvesques et gentilshommes de la chambre du roy; toutefois la cour de parlement gagna et tint les plus prochains lieux de l'ef-

figie du roy. Le samedi dixième de juillet, le corps fut porté en l'église Sainct-Antoine, laquelle estoit garnie d'autant de luminaires qu'elle en pouvoit porter, et tendue de drap noir, et le dimanche, révérend père en Dieu, messire Pierre de Gondy, esvesque de Paris, chanta le *subvenite*, etc., et chascun à son rang donna de l'eau bénite au corps; après quoi commença l'oraison funèbre qui dura environ une heure, et après la dernière messe dicte, le corps fut mené en la fosse, et chascun se despartit pour disner [1]. » Les huguenots n'épargnèrent pas cette jeune et triste mémoire. Ils comparèrent Charles IX aux Césars persécuteurs, à Tibère, à Néron, et comme une étoile éclatante avait brillé au ciel en cette année, ils rappelèrent

1 « Discours des obsèques et enterrement du roy Charles IXe, escrit par un catholique. 1574. » (Brochure.) *Voyez* aussi le vrai discours des derniers propos mémorables du trépas du feu roi de très-bonne mémoire Charles IXe. — Lyon, Geoffroy Martin. — « Histoire contenant un abrégé de la vie, mœurs et vertus du roy très-chrestien et débonnaire Charles IXe, vraymement piteux propugnateur de la foy catholique et amateur des bons esprits; où sont contenues plusieurs choses merveilleuses advenues durant son règne, à bon droict dict le règne des merveilles; par Forbin dit Saincte-Foix, son prédicateur. » Paris, Guillaume Chaudière.

qu'alors qu'Hérode massacra les saints innocens un astre lumineux était aussi apparu aux mages[1]; rapprochement des saintes Ecritures, auxquels se complaisaient les ministres et les écrivains de l'école génevoise.

1 Après la mort de Charles IX, Philippe II envoya don R. Ponce de Léon, comte de Baylen, à la cour de France pour visiter la reine-mère. Ses instructions (archives de Simancas, B 37) portaient « qu'il regrettoit bien la mort d'un prince qui avoit tant favorisé la foy catholique et romaine et qui estoit dévoué à la royne, sa mère; mais la chrestienté ne perdoit rien, car son autre fils qui succédoit à la couronne estoit bon catholique et avoit combattu les hérétiques l'espée à la main. » Le comte de Baylen devait visiter tous les princes et princesses, et de là se rendre en Pologne pour remettre au roi Très-Chrétien une lettre de la main de Philippe II, et lui dire et faire toutes sortes de démonstrations sur la bonne amitié qui devait régner entre eux et lui offrir son assistance.

CHAPITRE L.

RÉGENCE DE CATHERINE DE MÉDICIS. — ORGANISATION DES POLITIQUES ET DES HUGUENOTS.

Actes de la régence. — Circulaires. — Lettres du duc d'Alençon et du roi de Navarre. — Convention entre les huguenots et les politiques. — Assemblée calviniste de Millaud. — Rapports avec les protestans d'Allemagne. — Articles de la conférence.

1574

Charles IX expirait, et Catherine de Médicis, la tête toute remplie de son pouvoir, préparait la régence, cherchait surtout à éviter, par des mesures promptes et complètes, le re-

nouvellement des tristes guerres religieuses[1]. Le lendemain de la mort du roi, Catherine écrivait à tous les gouverneurs de province : « Mon cousin, vous avez ci-devant pu entendre la maladie du feu roy, monsieur mon fils, lequel cognoissant enfin que Dieu vouloit l'appeler à soy, a ordonné de sa dernière volonté, quant à l'administration des affaires de ce royaume, a voulu m'en remettre la charge, attendant le retour du roy de Pologne, monsieur mon fils. Quelque temps après il a rendu l'esprit et quitté les misères de cette vie, m'ayant laissé une bien grande et naturelle douleur qui me faict désirer de quitter et remettre toute affaire pour chercher quelque tranquillité de vie ; néanmoins, vaincue de l'instante prière qu'il m'a faicte par son dernier propos d'embrasser cet office, au bien de ceste couronne j'ai esté contrainte d'accepter ladicte charge, espérant que Dieu me fera la grâce,

1 « Charles IX estant mort, MM. les prevost des marchands et eschevins donnèrent les ordres nécessaires pour la garde, sûreté et tranquillité de la ville de Paris. » Reg. de l'Hôtel-de-Ville, X, fol. 140. — Du fol. 151 au fol. 170 du reg. X on ne trouve qu'ordonnances du bureau de la Ville, pour la garde, tuition, police et défense d'icelle. *Id.* du fol. 170 au fol. 225.

assistée de la bonne volonté de mon fils le duc d'Alençon, et du roy de Navarre, mon beau-fils, et autres bons serviteurs de ceste couronne, de conduire toute chose en telle modération que ce désastre n'altérera rien du repos et tranquillité de cet Estat, au bien duquel je sçais que avez tousjours eu tant de volonté et dévotion qui me faict promettre que vous voudrez bien tousjours continuer, dont je vous prie bien fort : le roy de Pologne, mondit sieur et fils, recognoistra vos mérites et bonne volonté. Vous vous aiderez de la force et auctorité que vous avez en main contre tous ceux qui s'oublieroient à ce point de décliner de l'obéissance à laquelle ils sont tenus, de manière qu'ils soient punis et chastiés, et les bons conservés comme ils méritent [1].»

A quelques uns plus intimement dans sa confiance, Catherine écrivait les détails douloureux sur le trépas de son fils : « La maladie du feu roy, monsieur mon fils, a esté une grosse fièvre continue causée d'une inflammation de poulmons que l'on estime luy

1 Mss. de Béthune, vol. cot. 8758, fol. 69.

estre procédée des violens exercices qu'il a faict. Et, ayant esté ouvert après sa mort, l'on a trouvé toutes les autres parties de son corps aussi saines et entières qui se puisse voir en homme bien composé, et est à présupposer que sans lesdicts exercices violens il estoit pour vivre fort longuement[1]. » Elle adressait des lettres de conciliation au prince de Condé afin d'obtenir de lui une amiable adhésion à son pouvoir; et comme le roi de Navarre et le duc d'Alençon étaient les noms de princes autour desquels se réunissaient les deux partis calvinistes et politiques, la reine leur imposait l'obligation d'écrire des lettres aux gouverneurs, afin d'imprimer une plus forte impulsion à l'autorité de régente : « Mon cousin, écrivait Henri, je ne sçaurois assez vous exprimer l'extresme regret que je porte de la mort du roy monseigneur; par la dernière lettre que ledict seigneur vous a escrite, vous avez pu voir comme il a remis l'administration et intendance de toutes les affaires de ce royaume à la royne madame et mère, attendant le retour

1 Mss. de Béthune, vol. cot 8765, fol. 94.

du roy de Pologne. Je vous prie bien fort de donner tel ordre au dedans de vostre gouvernement, que toutes choses y passent au repos et tranquillité qu'il est requis; estant asseuré que ladicte royne pour la prudence et longue expérience qu'elle a et pour la dévotion singulière qu'elle porte à ceste couronne, elle sçaura disposer toutes choses au bien et repos public[1]. »

Les premiers actes de la régence révélaient l'esprit du gouvernement de Catherine; elle s'était hâtée de députer auprès de son fils en Pologne trois de ses plus intimes confidens pour lui exposer l'état réel de la France, et le presser de s'acheminer vers son trône, car si son absence était longue, elle ne répondait pas que le duc d'Alençon ne tentât quelque entreprise; elle demandait en même temps la confirmation de son titre de régente qu'elle avait obtenu de Charles IX avant sa mort. Des lettres datées de Cracovie remplissaient les intentions de Catherine, et reconnaissaient son grand

1 « Lettre du roy de Navarre et du duc d'Alençon aux gouverneurs. 1574. » (Brochure.)

pouvoir: « Considérant que nostre sieur et frère dernier décédé (que Dieu absolve), a confié la régence à la royne, nostre honorée dame et mère, il ne pouvoit faire eslection de personne, qui avec plus de zèle et dévotion embrassast ce qui touchoit le bien et conservation de nostre royaume, confirmons et approuvons par ces présentes le pouvoir qui luy a esté octroyé pour la régence, gouvernement et administration du royaume, et tout ce qu'elle a ordonné aura son plein et entier effect, force et vertu. Et ce pendant notre absence dudict royaume, jusqu'à ce que Dieu permette que nous y puissions estre (ce que nous espérons bientost); nous lui donnons plein pouvoir, puissance et auctorité de commander et ordonner toutes les affaires comme si nous y estions, tant pour le gouvernement de nos provinces que du faict de nos guerres, nommer aux bénéfices, faire des despesches et expéditions qu'elle advisera au bien de nostre service; commander aux gouverneurs et lieutenans-généraux ce qu'ils auront à faire, les desposer et en mettre d'autres, ordonner et disposer de toutes nos finances; et faire au demeurant tout ce qu'elle verra estre à propos

pour le bien et repos de nosdicts royaumes et subjects; priant et requérant nos très-chers et très-amés frères, les duc d'Alençon et roy de Navarre, d'assister esdictes affaires, ladicte dame et royne, et luy rendre la mesme obéissance, respect et honneurs qu'ils feroient à nous-mesme[1]. » MM. de Chiverny et Marcet apportèrent également d'autres lettres par lesquelles Henri III avertissait de son prochain départ pour France; il exhortait la ville de Paris à rester dans le devoir de fidélité[2].

En vertu de son pouvoir, la reine-mère cherchait à mettre quelque ordre au milieu de l'agitation des partis. Sa première ordonnance est relative à la police des gens de guerre qui commettaient grandes pilleries, violences et oppressions mesme ès environ de la ville de Paris; Catherine défendait à tous « capitaines, lieutenans

1 « Lettres du roy très-chrestien Henry, troisième de ce nom, roy de France et de Pologne, portant confirmation, ratification et ampliation du pouvoir de la royne-mère touchant la régence, gouvernement et administration du royaume de France, le 15e jour de juin 1574. » (Brochure.) — Reg. du parlement, vol. 2 C, fol. 165. — Fontanon, t. II, p. 23.

2 Regist. de l'Hôtel-de-Ville. — Mss. de Colbert, vol. 252, in-fol.; p. 298.

et autres ayant charge desdicts gens de guerre, tant de cheval que de pied, de ne les loger, eux et leurs compagnies, dix lieues à la ronde de ladicte ville de Paris, et tous ceux qui y estoient devoient desloger dedans vingt-quatre heures, ordonnant au prevost de Paris, prevost des maréchaux et autres, de faire garder la présente ordonnance sous peine d'estre cassés et destitués, permettant pour l'exécution d'icelle d'assembler le peuple à son de tocsin pour courir sus et tailler en pièces les gens de guerre qui y contreviendroient. Tout capitaine, lieutenans et autres chefs ayant garde desdicts gens de guerre ne devoient dorénavant partir de leurs garnisons ni des armées où ils estoient pour aller en autres lieux, sans un commandement valable; avant de partir ils enverroient advis aux gouverneurs des provinces par lesquelles ils devront passer, lesquels enverroient de sages et advisés personnages pour aller au-devant desdicts gens de guerre et les conduire et mener. Voulant et ordonnant aussi ladicte dame que lorsque iceux gens de guerre marcheront, ils soient tous en bon ordre, en une mesme troupe, portant les hocquetons et

casaques de livrées, sans s'écarter à droicte ni à gauche, et qu'ils se comportent sans faire aucune foule et oppression au peuple; sur peine, les capitaines d'estre cassés et indignes de jamais commander, et les gens de guerre punis de mort sans aucune autre forme de procès [1]. » Ces lettres étaient adressées au prevôt de Paris ou à son lieutenant, afin qu'ils eussent à les faire étroitement garder; puis, à tous les gouverneurs, pour empêcher les prises d'armes dans les provinces, s'il était possible; et aux lieutenans criminels et de robe courte pour les faire observer de point en point, chacun en son regard; les baillis, sénéchaux, prevôts, devaient les faire lire et publier à son de trompe et cri public. Cinq autres ordonnances restent encore de cette régence de Catherine de Médicis; la première confirmait les beaux priviléges des marchands de vins, taverniers et cabaretiers de Paris [2]; une autre défendait de transporter l'or et l'argent hors

1 Biblioth. du roi. Recueil de pièces in-8°, vol. cot. L 1456/8, pièce 22. — FONTANON, t. IV, p. 839.

2 Reg. du parlement, vol. 2 H, fol. 1.

du royaume[1]; la troisième était relative au mode d'un impôt de deux millions à lever sur le clergé de France[2]. Des lettres patentes confirmèrent dans leurs offices les maîtres de la chambre des comptes, créés à l'occasion du joyeux avènement, et par une déclaration du 24 août, il fut enjoint à toute personne d'ouvrir leurs caves une fois l'an aux fermiers de l'impôt de cinq sols par chaque muid de vin[3].

C'étaient là des actes de simple administration; la politique allait plus loin. On a vu les efforts qu'avait faits le comte de Montgommery, pour réveiller en Normandie la vieille confraternité d'armes et des blasons de la conquête; la correspondance suivie de Charles IX et de Catherine de Médicis, surtout avec M. de Matignon, signalait toute l'inquiétude que donnait au conseil cette expédition favorisée par Élisabeth. Sur les premiers avis des préparatifs qu'on faisait en Angleterre pour envahir la Normandie, Catherine écrivit à M. de Matignon : « Je me doute fort que toutes ces

1 Reg. de la cour des monnaies, T, fol. 35.
2 Reg. du parlement, vol. 2 G, fol. 198.
3 Corbin, rec. des aides, pag. 734.

manœuvres sont pour une entreprise sur les villes et places du roy, monsieur mon fils, et pour secourir ceux qui ont pris les armes en Normandie : M. de Matignon, je vous prie incontinent ne faillir de donner si bon ordre en l'estendue de vostre charge, qu'il n'y puisse advenir aucun changement, étant aussi bon besoin au temps où nous sommes, que vous preniez pareillement bien garde autant au dedans que au dehors [1]. » Après des efforts glorieux mais impuissans, Montgommery avait signé une capitulation honorable de vie et de charge sauves; elle ne fut point tenue, et son procès lui fut parfait au parlement de Paris. La tête de Montgommery tomba sur la place de Grève [2], et les faiseurs de mémoires ont voulu

1 Mss. de Béthune, vol. cot. 8764, fol. 34. — 19 may 1574, Charles IX à M. de Matignon. — Mss. de Béthune, vol. cot. 8764, fol. 24 : « Attrapez ce malheureux comte qui est cause de tant de maux en ce royaume ; faictes en sorte qu'il ne s'eschappe poinct, car vous m'osteriez un bien grand plaisir que je ne sçaurois vous dire, mais que vous le puissiez de bref envoyer prisonnier à Paris, où je désire plus que nulle autre chose luy faire bonne et exemplaire justice. Matignon, si vous me faictes ce service de prendre Montgommery tout vif et me l'amenez, je l'estimerai un plus grand service que l'on me sçauroit faire. »

2 26 juin 1574. « Discours de la mort et exécution de Gabriel

voir dans cette exécution une vengeance personnelle de Catherine pour le coup de lance qui, fracassant la visière du casque de Henri II, l'avait frappé de mort. Cet acte portait plus haut; il fallait ramener par des exemples sévères un peu d'ordre, un peu de police dans les provinces agitées. La sévérité était indispensable au milieu de tant de révoltes que la main pesante de Catherine devait réprimer, car en jetant les yeux sur la France, elle offrait alors le spectacle d'une réaction calviniste dans plusieurs de ses provinces.

La tactique de la reine-mère avait été tout entière, en assurant la couronne à Henri III, de préparer à elle-même un avenir de pouvoir. Les huguenots avaient au contraire entouré le duc d'Alençon, et, rapprochés des politiques et des mécontens, ils soutenaient qu'en acceptant le trône de Pologne, le duc d'Anjou avait renoncé à toute prétention sur la couronne de France[1]. Dans le Languedoc le ma-

comte de Montgommery, par arrest de la cour, pour les conspirations et menées par lui commises contre le roy et son Estat. » Lyon, Benoist Rigault.

1 23 août 1574. Le duc d'Alençon au maréchal Damville :

réchal Damville favorisait toujours le parti réformateur : « Cette familiarité avec ceux de la religion mettoit les catholiques, spécialement ceux de Toulouse (qui sont les principaux de ce gouvernement), en fort grand'peine, et notamment de ce que le mareschal avoit assigné à Montpellier l'assemblée des Estats de la Province où il avoit grand nombre d'hommes à son commandement et y faisoit sa demeure, la pluspart du temps à cause de la beauté de la ville et commodité du pays. Cela faisoit que le bruit couroit à Toulouse que le mareschal Damville avoit quitté le parti des catholiques, et les premiers du parlement en estoient entièrement persuadés. » Toulouse et ses pieux habitans étaient dévoués au catholicisme, à l'encontre des montagnards, tous braves huguenots en armes. Le parlement avait reçu l'avis d'une suspension d'hostilités entre le maréchal Damville et les calvinistes; il répondait

« Le sieur de Bournonville vous asseurera la bonne amitié que je vous porte et l'asseurance que devez avoir à mes paroles et vous asseurez que quand secrètement vous me tiendrez adverty de toute chose, j'y tiendray tellement la main que vous aurez juste occasion d'en avoir contentement. » Mss. de Béthune, vol. cot. 8887, fol. 5.

par un arrêt : « La cour, attendu le défaut de puissance de ceux qui ont convenu et accordé ladicte trève et articles, et le dommage et préjudice qui seroit faict par le moyen d'iceux, tant en ce pays qu'à l'estat universel de ce royaume et à la défense commune, a déclaré n'y avoir lieu de publication desdicts articles, et a faict inhibitions et défenses à tous sénéchaux, leurs lieutenans gouverneurs, magistrats, consuls et autres administrateurs des villes de ce dict ressort, d'iceux publier ny y obtempérer aucunement; leur enjoignant et à tous autres subjects pour le devoir de la fidélité qu'ils doivent à Sa Majesté et à la considération de l'estat de ce royaume, aviser et prendre garde soigneusement sur les villes et lieux à eux commis et où ils ont charge et surintendance, à ce que, sous quelque prétexte et occasion que ce soit, ils ne soient surpris, sur peine d'en respondre de leur vie[1]. » Ces défenses toutes catholiques n'empêchaient point une fusion que des intérêts communs commandaient; les articles en furent arrêtés; et tandis que Montbrun dé-

1 Extrait des registres du parlement de Toulouse, 19 juin 1574.

livrait le Dauphiné, de l'armée catholique, que Saint-Romain soulevait le Vivarais, les huguenots fixaient une assemblée centrale à Millaud pour délibérer sur l'état de la religion dans le royaume.

Dès que les calvinistes eurent ainsi établi en France un centre de correspondance, une autorité fixe, reconnue, à laquelle on pouvait s'adresser, le prince de Condé, alors en Allemagne, se hâta d'écrire à cette assemblée de Millaud afin d'arrêter avec elle un système de défense et d'attaque pour ressaisir le pouvoir. Les forces dont le prince de Condé disposait étaient grandes; depuis son départ de France il sollicitait en Allemagne une levée de reistres; il ne lui fallait que de l'argent pour ramener sur le royaume ces bandes pillardes qui l'avaient naguère sillonné. Le prince écrivait de Heidelberg : « Messieurs, j'ai entendu comme il a plu à Dieu vous faire ceste grâce de non seulement vous opposer vertueusement aux ennemis de vos vies et consciences, mais aussi vous employer pour la conservation du reste de vos pauvres frères, mesme jusques à avoir cueilli quelques bonnes sommes de deniers

pour estre employées à la commune conservation de tous. Et pour ce que je sçais que depuis qu'avez entendu comme Dieu m'a miraculeusement délivré, vous vous reposez sur moy de ce qui appartient à cet effect, j'ai donné charge et pouvoir comme je baille par ces présentes au porteur d'icelles, nommé N. L. F., de l'intégrité et suffisance duquel je suis bien asseuré, de recevoir ladicte somme dont la présente vous servira d'acquit. Ce que j'aurai pour agréable comme si l'aviez vous-mesme délivrée en mes propres mains pour estre entièrement et soudainement employée à la défense commune de vous et de nous[1]. » Cette résistance générale s'organisa sur de larges bases dans l'assemblée de Millaud; les politiques s'étaient mis en rapport avec elle, et pour donner une plus grande force à leurs démarches, tous convinrent de reconnaître et proclamer la souveraineté de Henri III, sauf à s'emparer du conseil, comme ils l'avaient déjà fait sous le règne de Charles IX. Les articles arrêtés à Millaud,

1 Lettre du prince de Condé à ceux de Languedoc, 1er de juillet 1574.

soit entre les Eglises réformées elles-mêmes, soit entre ces Eglises et le parti politique, posaient les principes en vertu desquels les calvinistes prétendaient ressaisir le pouvoir en se rapprochant des modérés : « Le mareschal Damville, catholique paisible, et ceux de la religion devoient oublier toutes offenses et injures passées; en effacer et abolir à toujours la mémoire pour n'en jamais estre faict mention en quelle manière que ce soit; reprendre leur ancienne amitié, se rejoindre en entière communion et usage libre de toutes choses civiles et reçues en bonne intelligence; promettre et jurer de ne faire plus guerre ny injures les uns les autres; poursuivre vivement la restauration du bon estat de ce royaume, et mettre en liberté messeigneurs le duc d'Alençon, frère de Sa Majesté, et le roy de Navarre. Ceux de la religion offrent très-humblement audict mareschal leurs personne, biens, moyens et pouvoirs, pour obéir à ses bons commandemens, le recognoissant pour leur gouverneur général. Et puisqu'il a plu à Dieu d'appeler le feu roy, ils entendent recognoistre pour leur roy et souverain seigneur monseigneur le duc d'Anjou, roy de Po-

logne, vrai et naturel héritier de ceste couronne; sont résolus de lui rendre très-humble sujétion et le servir fidèlement[1]. » Ensuite les calvinistes imposaient des conditions, demandaient des gages de sûreté. « On ne devrait rien innover à l'état dans lequel ils se trouvaient; on n'introduirait en aucun des lieux qu'ils occupaient, l'exercice de l'Église romaine et papistique; le maréchal serait bien reconnu pour chef, mais il devrait se soumettre à l'autorité des princes du sang. Pour l'exercice de son pouvoir, il lui serait donné un conseil de six ou huit personnes, ou autre nombre qu'il sera avisé, par l'avis duquel toutes les affaires importantes seraient délibérées; les secrétaires du maréchal devaient être pris parmi les calvinistes; ledit maréchal baillerait et accorderait au plus tôt auxdits de la religion la garde de certaines bonnes villes dans lesquelles il n'y aurait autres forces et gouverneurs que ceux de la religion et dans lesquelles ils pourront faire l'exercice d'icelle librement; et dans les autres

1 Novembre 1574, les articles de l'union faite par M. le maréchal de Damville avec ceux du Languedoc après l'assemblée de Millaud. — Mss. de Colbert, vol. 29, gros reg. en parchemin.

villes qui ne sont possédées par les calvinistes, chacun pourrait exercer sa libre communion. On nommerait un receveur et contrôleur général pour la recette et distribution de toute espèce de deniers, et sera rendu bon et loyal compte par un certain nombre d'auditeurs tant catholiques que de la religion; on dresserait déclaration des causes qui avaient amené l'union; elle serait imprimée et envoyée tant par la France que par l'Allemagne; « plaira aussi audict seigneur mareschal de faire entretenir les ordonnances anciennes et modernes contre les blasphèmes et juremens exécrables, et ne permettre les paillardes à la suite de son armée[1]. »

Ces concessions mutuelles donnaient une grande force à l'opposition huguenote contre le système de Catherine de Médicis; on pouvait agir avec ordre, dirigé par une assemblée

1 « Articles dressés en l'assemblée de Millaud en Rouergue, au mois d'aoust 1574, et présentés par ceux de la religion à M. le maréchal de Damville, gouverneur du Languedoc. » (Brochure.) — « 9 aoust et 3 novembre 1574, déclaration et protestation de monseig. de Damville, maréchal de France, avec la protestation des Eglises réformées de France assemblées à Millaud en Rouergue sur les troubles du présent. » Bibl. du Roi, rec. de pièces in-8. parch. coté L 1358, pièce 12.

commune. Les calvinistes avaient leurs représentans à Millaud; les politiques exigeaient la convocation des Etats-Généraux pour sérieusement examiner la question de régence de Catherine de Médicis et surtout pour préparer une réforme d'abus. Ce n'était plus seulement les forces de la France qu'on avait à repousser, mais encore les reistres du prince de Condé qui se réunissaient aux bords du Rhin et de la Meuse. Dans cette situation difficile, Catherine levait des archers, négociait pour obtenir des arquebusiers suisses dans les cantons catholiques; elle appelait à son aide les bonnes villes et la gentilhommerie de cour; elle pressait enfin le retour de Henri III, car elle voulait placer ses mesures sous la couronne royale.

CHAPITRE LI.

PREMIERS ACTES DE L'AVÈNEMENT DE HENRI III.

La cour de Pologne. — Nouvelles de la mort de Charles IX. — Le roi manifeste son désir de retourner en France. — Fuite de Pologne. — Passage dans l'Empire. — Séjour à Venise. — Arrivée à Lyon. — Démarche des protestans. — Henri III se décide pour les catholiques. — Association aux Pénitens. — Guerre contre les huguenots du Dauphiné. — Sacre de Reims.

1574 — 1575.

Le duc d'Anjou avait été salué roi de Pologne; le jeune prince suivi d'une petite et brillante cour, de ses deux conseillers, M. de Bellièvre et le savant du Faur de Pibrac, était arrivé à Cra-

covie où la diète s'était réunie. Les Polonais avaient admiré les grâces de sa personne, ses formes chevaleresques, et bien que les pamphlets sur la Saint-Barthélemy eussent un peu soulevé les esprits contre l'un des chefs actifs de la réaction catholique se couvrant de sang dans les troubles de Paris, cependant le nouveau roi fut bien accueilli par les sénateurs et la noblesse polonaise[1]. Ce qu'on lui reprochait dans les graves réunions de Cracovie, c'était de s'entourer de cette petite cour de Français, compagnons de batailles et de plaisirs qui charmaient les longues soirées d'hiver par le récit des amours de France. Loin de sa douce patrie, sous le ciel grisâtre de la Lithuanie, dans ces villes sarmates, il y avait bien des souvenirs de la belle cour du Louvre, des nobles dames de Catherine; on contait dans les veillées d'armes, les aventures d'un palais dont on regrettait les

1 *Voyez* dans le portefeuille Fontanieu, nos 327-328, une excellente dissertation faite par M. de Fontanieu lui-même, sur toutes ces négociations pour le trône de Pologne et sur la fuite précipitée de Henri III. — *Voyez* également *Vie de Commendon*, par A. M. Graliani, et la traduction de Fléchier. Paris, Mabre Cramoisy, in-12, 1680.

plaisirs; jeunes gentilshommes, ils se vantaient de leurs bonnes fortunes, des faveurs qu'ils avaient eues des filles de la reine. Le nouveau roi de Pologne donnait l'exemple de cette licence de propos, de cet échange d'abandon et de confiance adultère; des courriers parcouraient sans cesse les routes de Pologne en France pour porter des lettres à leurs douces complices: Henri III avait suspendu à son cou le portrait enrichi de diamans de la princesse de Condé, et plus d'une lettre fut écrite avec le sang des gentilshommes, pour témoigner cette frénésie de la passion qui faisait bouillonner leurs veines.

Au milieu d'une cour toute française, il y avait peu de places pour les vieux sénateurs polonais, pour ces physionomies austères qui ne parlaient que de diètes, des droits de la nation, délibérant à cheval dans la plaine. Le roi échappait à ces assemblées ennuyeuses, à cette politique sauvage, à cet usage des conversations latines qu'il abandonnait au sieur de Pibrac, excellent avocat-général dont la parole avait retenti dans le concile de Trente! Toute la noblesse était mécontente; Catherine le savait, et avec cette

grande habileté qui l'inspirait dans toutes les affaires, elle écrivait à son fils « de ne point ainsi s'aliéner la nation qui l'avoit eslu. » Henri III écouta ces exhortations prévoyantes. A la fin, tant les grâces françaises avaient séduit la population de la Pologne que de la méfiance on était passé à l'enthousiasme le plus vif, la noblesse polonaise ne songeait qu'à marcher sous un chef aussi vaillant contre les Moscovites qui menaçaient le territoire.

C'était dans ces préparatifs de batailles, au milieu de cet enchantement des nobles et du peuple qu'arriva la nouvelle de la mort de Charles IX. Les lettres de Catherine étaient pressantes; elle parlait des projets du duc d'Alençon, des intrigues des politiques ; de la nécessité d'arriver promptement pour assurer une couronne chancelante. Il ne fallait pas de grands efforts auprès du roi de Pologne, qui ne rêvait que Paris, sa cour, ses brillantes fêtes; il en fit confidence aux jeunes seigneurs qui l'entouraient et particulièrement au sieur de Pibrac qui dut préparer les voies secrètes; car la diète polonaise depuis la mort de Charles IX gardait le roi à vue; elle avait peur qu'il ne lui échappât.

Henri III se sauva déguisé avec ses compagnons de France; on vit alors le spectacle singulier d'une nation tout entière à la poursuite d'un roi qui ne voulait plus régner sur elle[1]; Henri n'échappa qu'avec peine à toute l'irritation du peuple. Il fut obligé de rompre un pont pour se trouver en sûreté sur le territoire allemand. Le sieur de Pibrac nous a conservé les pittoresques détails de sa fuite aventureuse, et le récit encore tout plein des frayeurs du pauvre avocat-général nous fait connaître les périls que les Français durent subir dans les longues routes à travers la Pologne. Egaré au milieu de brouillards épais avec deux seuls domestiques, et cherchant à se cacher, Pibrac fut aperçu par des paysans, hommes à demi sauvages, qui le poursuivirent avec acharnement; ses deux compagnons qui étaient armés perdirent la vie dans cette lutte. Un étang se montrait

1 Relation de l'évasion de Henri III de Pologne pour revenir en France. Bibliothèque du Roi, mss. de Mesmes, intitulés : *Mémoires sur le règne de Henry III*, in-fol. n° 8777/5, — « *Discours d'un polonais catholique sur la fuite de Henry de Valois IIIe hors du royaume de Pologne.* » Paris, André Le Coq, 1574.

non loin de lui, il s'y précipite tout souillé de sueur et de poussière; il y demeura exposé à la fureur de ces villageois qui lui tirèrent une quantité prodigieuse de traits d'arbalète; le malheureux sieur de Pibrac les évitait en se plongeant la tête tout entière dans la boue. Le voilà se dérobant la nuit, suivant une route au hasard, les jambes nues et couvert d'une fange qui le rendait hideux; il rencontre une rivière au cours rapide; il la traverse à l'aide d'une frêle branche d'arbre. Sur l'autre rive Pibrac fut assailli par des pâtres qui d'abord ne firent que rire de son piteux état, puis le maltraitèrent, parce que, ne parlant pas polonais, ils le soupçonnèrent d'être Français. Une vieille femme eut pitié de sa bonne mine, lui donna quelque nourriture et le mit en liberté. En cheminant à travers la plaine, Pibrac rencontre un sénateur polonais de ses amis; il est recueilli dans sa voiture. Ce moment fut pour lui celui du plus grand danger. Le sénateur et plusieurs autres personnages couraient après le roi. Vers les frontières, la nouvelle leur parvint de la fuite de Henri III par la Moravie; aussitôt ils accusent Pibrac d'avoir favorisé son évasion, de l'avoir

préparée en secret, et le peuple s'étant assemblé, voulait massacrer le malheureux ambassadeur. Dans ce moment critique, Pibrac, se souvenant de ses études classiques, harangua la multitude en latin avec la véhémence du Forum, et la menaça de toute la vengeance du puissant roi des Français, s'il lui était fait la moindre insulte; et la multitude se calma[1].

Henri III fut accueilli par l'empereur avec toutes les démonstrations d'une sincère amitié[2]; Maximilien voulait se ménager l'alliance de la France, et il voyait d'un autre côté avec un vif sentiment de plaisir que le trône de Pologne devînt vacant pour y placer quelqu'un de sa famille ou des intimes confédérés de l'Empire. Le nouveau roi resta peu de jours à Vienne, correspondant avec sa mère qui hâtait son retour; il descendit par l'Italie, car ses envoyés auprès des électeurs luthériens écrivaient « que si le monarque passoit à travers

1 *Vie de Guy du Faur, seigneur de Pibrac*. Paris, Thibault-Duval, 1617, petit in-12.

2 « La réception du roy par l'empereur Maximilien et l'archiduc Ferdinand, avec les triomphes et magnificences faicts à son entrée à Venise. » Paris, Denis du Pré, 1574

les pays protestans il n'y auroit pas de sûreté pour luy, tant s'étoit respandue l'idée que le duc d'Anjou avoit pris une part sanglante aux journées de la Sainct-Barthélemy[1]. » Alors l'Allemagne était toute remplie de pamphlets accusateurs, et le nom du duc d'Anjou se mêlait à ceux des ducs de Guise, dans les malédictions de l'école réformatrice.

Venise vit d'abord le nouveau roi Henri III; elle l'environna de tous les prestiges de ses fêtes, non seulement pour saluer son allié naturel, mais encore dans l'espérance de le rattacher à la grande ligue contre les Turcs; Henri passa plus de huit jours à s'enivrer de ces enchantemens de palais, qu'il comparait aux jardins de la belle fée Alcine; et tant l'impression fut grande dans l'esprit du roi de France, qu'il en parlait comme de l'époque la plus joyeuse de sa vie; il la fit même reproduire dans une riche gravure où l'on voit « le Bucentaure, beau vaisseau, ne servant qu'aux cérémonies d'apparat, sur lequel lui avaient été données les splendides fêtes; le golfe, tout couvert de riches

1 Despesche de Schomberg. § 4.

barques et gondoles ornées d'or et d'azur, offre un coup d'œil merveilleux; Henri III est représenté descendant du vaisseau et recevant les félicitations des nobles sénateurs qui le conduisent au milieu de l'allégresse générale sous des arcs de triomphe, des temples, des reposoirs élevés à son honneur; les dames et damoiselles de la cité, montées sur des barques légères, voguent paisiblement à l'entrée du port[1]. »

Le voyage ainsi se continua dans l'Italie; Henri y fut partout salué par les princes de ses alliances : quand il arriva à Turin, il était accompagné des ducs de Savoie, de Mantoue, de Ferrare, et de Nevers et du grand prieur de France. C'est sous l'influence des idées catholiques qu'il rendit les places de sûreté au duc de Savoie, l'intime allié de l'Espagne[2]. Il était encore à Turin, lorsqu'une double démarche fut faite, l'une par le parti politique sous le maréchal Damville, pour sol-

1 Bibliothèque royale, cabinet des estampes, règne de Henri III.

2 *Journal de Henri III*, édition de 1744, tom. 1, pag. 100 et 101.

liciter quelques garanties ; l'autre directement par les luthériens d'Allemagne : « Le 10 septembre, le roy donna audience aux ambassadeur de l'eslecteur Palatin et autres seigneurs d'Allemagne qui estoient venus luy faire remonstrance de la part du prince de Condé et autres huguenots françois, à ce qu'il plust à Sa Majesté leur permettre l'exercice de leur religion qu'ils appellent réformée, et les remettre en leurs biens et honneurs, auxquels le roy fit response qu'il estoit content de remettre à ses subjects rebelles et nommément aux huguenots, les anciennes offenses, pourvu que, laissant les armes et lui restituant les places de son royaume, par eux occupées, ils vesquissent dorénavant catholiquement et selon les anciennes lois du royaume, sinon qu'ils vuidassent son royaume et emportassent tous leurs biens [1]. »

1 Lettre de Henri III au roi d'Espagne : il lui annonce son arrivée dans le royaume, et le remercie du bon traitement qu'il a reçu dans les Etats de Sa Majesté en Italie, et de tous les honneurs qu'on lui a faits, ce dont il était singulièrement reconnaissant. « Ma plus grande considération est de bien establir les affaires, et de conserver et entretenir bien soigneusement la parfaicte et sincère amitié qui est entre nous, et de l'accroistre par toute correspondance de bons et naturels offices. » Archives de Simancas, cot. B 37 [34].

Cette réponse était nette : triomphe absolu de la messe et de Rome, unité de foi dans le royaume. Telles étaient les conditions de l'avènement. A Lyon, le duc d'Alençon et le roi de Navarre durent faire, avant toute chose, acte de catholicité et d'hommage : « Le lundy, premier jour de novembre, feste de la Toussainct, le roy, le roy de Navarre, et le duc d'Alençon, firent à Lyon leurs pasques et reçurent ensemble leur Créateur à la communion ; le roy de Navarre et le duc, prosternés à genoux, protestèrent devant le roy de leur fidélité, le suppliant de mettre en oubli tout le passé, et luy jurant sur la part qu'ils prétendoient en paradis et par le Dieu qu'ils alloient recevoir, estre fidèles à lui et à son Estat comme ils avoient toujours esté, jusques à la dernière goutte de leur sang, et luy rendre service et obéissance inviolable, comme ils recognoissent lui devoir[1]. »

Ces actes signalaient assez dans quel esprit allait se diriger le nouveau règne ; la cour s'achemina vers Avignon pour s'aboucher avec le légat

1 *Journal de Henri III*, édition de 1744, tom. 1, pag. 106.

du pape, dans la vieille cité où se maintenait grande encore la domination suprême des pontifes. Ce fut là que, sur les instances du cardinal de Lorraine, Henri III s'affilia aux corporations de pénitens, agrégations puissantes qui s'étendaient alors sur le midi de la France, et particulièrement dans l'Italie. Au moyen âge, dans ces temps de luttes et de souffrances, des corporations de douleur s'étaient formées pour appeler la pénitence comme un remède aux maux de l'âme. On poussait des cris d'angoisses comme un soulagement; on couvrait sa tête de cendres et du sac grossier; on serrait ses reins d'une pesante corde; et puis, avec cette croix du Christ, symbole du martyre, on parcourait les rues les plus sombres des villes où s'agenouillaient les populations tremblantes. Les congrégations de pénitens s'étaient partout répandues; elles se liaient dans le Midi aux corporations de cités, aux métiers, aux halles, au bas peuple catholique; les pénitens ensevelissaient les morts, soignaient les malades, multipliaient les processions où leurs bannières, parsemées d'ossemens, s'assombrissaient encore de la pâle lueur de cierges en résine rougeâtre et

dégouttante; les pénitens se distinguaient par leurs couleurs; il y en avait de blancs, de grisâtres, de noirs[1] : le sac qui couvrait leur tête était percé devant les yeux de manière à ce qu'ils pussent voir; et quand leurs voix lugubres psalmodiaient les chants grégoriens sous ces robes de bure, on les eût pris pour une troupe de fantômes sortant du tombeau pour enseigner aux hommes qu'il fallait mourir[2]. Ces pénitens

1 Il existe à la Bibliothèque du Roi, dépôt des imprimés, un livre unique de peintures de la ligue; on y a dessiné les costumes des pénitens avec leurs couleurs distinctives. J'en donnerai plus tard la description.

2 Ce temps est empreint de je ne sais quoi de triste et d'une teinte assombrie; on peut le voir par le titre des brochures contemporaines que j'ai recueillies : « Brief discours de trois pluies de sang tombées en plusieurs et divers lieux du Comté-Venaissin en Provence trois samedis consécutifs, avec certain tonnerre prodigieux advenu et ouy ceste année 1574, avec grand esbahissement d'un chascun. » Lyon, Jean Patrasson, 1574. — « Dieu est grandement courroucé des grandes cruautés, rebellions et fureur martiale qui troublent icelle contrée; le grand tonnerre extraordinaire nous a remontré pleinement l'ire et courroux de Dieu estre sur nous, *propter peccata nostra*; par quoy pour adoucir ce grand Père de miséricorde, recognoissons nostre prince et supérieur, et prions ce bon seigneur de nous faire esviter les ténèbres d'enfer pour entrer un jour au céleste héritage. *Amen.* » — « Histoire du plus espouvantable et admirable cas qui ayt jamais esté ouy au monde, nouvellement advenu au royaume de Navarre; par laquelle se voit l'ire de Dieu n'estre

formaient comme des sociétés secrètes au sein du catholicisme; ils étaient une force, et en s'affiliant à eux, Henri III voulait donner un appui de plus à son avènement royal : « Le roy estant à Avignon va à la procession des Battus et se faict de leur confrérie; la roynemère comme bonne pénitente en voulut estre aussi et son gendre le roy de Navarre, que le roy disoit en rien n'estre guère propre à cela: il y avoit trois sortes de pénitens audict Avi-

encore apaisée et nous tous subjects à son juste rhastiment. » Paris, par Jean Ruelle, demeurant en la rue Sainct-Jacques, à l'enseigne Sainct-Jérome. 1574. — « Advertissement ou épistre à MM. de Paris et autres catholiques de France sur les nouveaux desseins d'aucuns rebelles et séditieux naguères descouverts, lesquels, sous couleur et prétexte qu'ils disent en vouloir aux ecclésiastiques et vouloir réformer le royaume, conspirent contre le roy et son Estat. » Paris, en la rue Sainct-Jacques, à l'image Sainct-Martin. 1574. — « Arrest mémorable de la cour de parlement de Dôle donné à l'encontre de Gilles Garnier, Lyonnois, pour avoir en forme de loup-garou dévoré plusieurs enfans et commis autres crimes; enrichis d'aucuns poincts recueillis de divers auteurs pour esclaircir la matière de telle transformation. » Paris, par Pierre Deshayes, imprimeur, près la porte Sainct-Marcel. 1574. — « Histoire horrible et espouvantable d'un enfant, lequel, après avoir meurtri et estranglé son père, enfin le pendit. Et ce advenu au pays des Suisses, près la ville de Berne, 3 avril 1574, ensemble les figures dudict meurtre. » Traduit d'allemand en françois. Paris, Jean de Lastre libraire.

gnon : des blancs qui estoient ceux du roy, des noirs qui estoient ceux de la royne, et des bleus qui estoient ceux du cardinal d'Armagnac[1]. » Le roi de Navarre jouait toujours un rôle de dissimulation ; il donne partout et pour tout des gages de son catholicisme : il s'associe au pouvoir nouveau qui s'élève.

Ce fut à la suite d'une de ces processions que mourut le cardinal de Lorraine, l'expression la plus vive de l'opinion catholique : « Le dimanche 26 décembre, à cinq heures du matin, Charles, cardinal de Lorraine, âgé de cinquante ans, mourut en Avignon d'une fièvre symptomée d'un extresme mal de teste, provenu du serein d'Avignon, qui est fort dangereux, et luy avoit offensé le cerveau en la procession des Battus où il s'estoit trouvé en grande dévotion, le crucifix en la main, les pieds à moitié nuds et la teste peu couverte, qui est le poison qu'on a voulu depuis faire accroire qui luy avoit esté donné[2]. » Les pamphlets des deux partis se sont encore emparés de cette vie du chef ecclé-

1 *Journal de Henri III*, édition de 1744, tom. I, pag. 109.
2 *Journal de Henri III*, édition de 1744, tom. I, pag. 111.

siastique de la maison de Guise pour l'exalter outre mesure ou traîner sa mémoire dans la boue. Tandis que les catholiques le considéraient comme « la gloire du sénat romain, le gardien de l'honneur de son pays », et qu'ils disaient que la « mort auroit dû plustost mourir que le bon esvesque de Rheims[1] », les huguenots le comparaient à la bête de l'Apocalypse, s'enivrant des charmes impurs de Catherine de Médicis. J'ai trop parlé du cardinal de Lorraine pour qu'il soit ici nécessaire de suivre sa vie placée haut dans le mouvement politique de cette époque. Le chef tonsuré de la maison de Guise fut une des grandes figures de son temps dans le parti catholique; il dirigea le conseil au milieu des plus graves circonstances; il manquait de courage et de résolution : timide d'esprit et de pensée, il n'osa rien

1 Charles esvesque de Reims, do sénat romain gloire;
L'honneur de son pays, aussi la sauvegarda,
Cy-gist. Après, dira, qui verra sa mémoire :
La mort devoit mourir qui par destin le darde.

Epilaphe de Charles, cardinal de Lorraine; faict françois du latin de Papirius Masson, par Nicolas le Verger, Champenois. Paris, Jean Richer, libraire, rue Saint-Jean-de-Latran, à l'enseigne de l'Arbre verdoyant, 1575.

de complet; il se contenta de cacher sa main dans la main de la reine-mère, avec laquelle les huguenots lui supposèrent des relations de débauche. L'austère réformation multipliait ces dénonciations contre les prélats catholiques; elle arrachait le voile à la vie privée, pour la livrer à nu aux animosités de leurs coreligionnaires et aux vives censures de la postérité.

Le catholicisme établi dans le conseil se manifesta au dehors par un essai armé contre les places fortes des calvinistes; en passant par le Dauphiné, Henri III et la gentilhommerie catholique donnèrent assaut à Liveron, mais sans succès, car «le roy vit l'opiniastre résolution des huguenots à se bien défendre, jusques aux femmes qui combattoient à la brèche[1].» En s'acheminant ainsi vers la belle et grande cathédrale de Reims pour le sacre, on offrait des gages au parti catholique sur lequel Henri III allait s'appuyer pour son gouvernement.

1 *Journal de Henri III*, édition de 1744, tom. 1, pag. 117.

Digitized by Google

CHAPITRE LII.

NOUVELLE PACIFICATION.

Sacre de Reims. — Alliance avec la famille de Lorraine. — Procession dans Paris. — Les oratoires. — Visites aux monastères. — Le parti politique. — Réunion aux huguenots. — Fuite du duc d'Alençon. — Les reistres et le prince de Condé. — Départ du roi de Navarre. — Transaction provisoire. — Nouveau traité définitif de pacification.

1575 — 1576.

Le sacre de Reims, consécration religieuse des droits de la royauté, devait précéder chez un peuple catholique les actes d'administration générale de la société; l'onction sainte annonçait seule l'inviolable caractère de la couronne légitime. On remarqua donc « que quand on

vint à luy mettre la couronne sur la teste, le roy dict assez haut qu'elle le blessoit, et luy coula par deux fois, comme si elle eust voulu tomber, ce qui fut vu de tous, et interprété à mauvais présage[1].» Henri III fut salué dans la vieille cathédrale, et les cris de *vivat rex*, les sermens d'exterminer les hérétiques prononcés sur l'autel, précédèrent l'entrée royale du monarque dans la bonne ville de Paris[2]. Ces témoignages de la joie populaire des bourgeois et des métiers furent grands, car le roi se déclarait hautement catholique et ne voulait faire aucune concession aux huguenots.

«Par le mandement de MM. les prevost des marchands, eschevins de la ville, avoient esté dressées deux colonnes de pareille proportion et grandeur aux deux costés du portail de la maison de ville, en couleur de marbre gris,

1 *Journal de Henri III*, édition de 1744, tom. I, pag. 114.

2 Durant cette époque du sacre, les huguenots distribuaient des pamphlets, faisaient frapper des médailles où ils ridiculisaient ces superstitions; voyez « *Explication d'une médaille insolente adressée par les huguenots à Henri III, roi de France, au commencement de son règne, avant son mariage.* » Bibliothèque de M. de Fontanieu; recueil de pièces in-4°, vol. LXXXIX, fol. 1.

faictes d'une architecture et moulure exquises, mesme les bases et chapiteaux desdictes colonnes furent dorés de fin or; au milieu y avoit l'escusson de France joignant celuy de Pologne, et au-dessus un Sainct-Esprit en figure de colombe estendant une aile sur les armoiries de France, l'autre sur celles de Pologne; les chiffres du roy couverts d'un grand chapeau de triomphe, et au bas l'interprétation de la peinture et autres choses concernant son retour. En la place qui est devers l'Hostel-de-Ville fut dressé un tas et grand monceau de bois auquel fut mis le feu et fut tiré bien quarante pièces d'artillerie et autant de mortiers. Je ne veux mettre ici comme les archers de la ville et arquebusiers ne cessèrent de tirer, ny les trompettes et hautbois de sonner pour resjouir les spectateurs, le nombre desquels estoit presque infini. Et ne doit-on oublier l'abbé de Sainte-Geneviève, qui fit desfoncer plusieurs tonneaux de bon vin et jetter de la dragée pour resjouir les compagnies d'arquebusiers et les escoliers de l'Université [1]. »

1 « Les feux de joie faicts à Paris pour l'arrivée du roy en France, avec l'ordre tenu à son entrée et réception en la ville

Le premier acte de l'avènement fut le mariage de Henri III avec Mlle Louise de Lorraine[1]. Ce mariage semblait inégal pour un roi de France; mais de quoi s'agissait-il? La maison de Lorraine s'était faite la puissante expression du catholicisme; la royauté s'alliait à elle. C'était sa politique naturelle, afin de rattacher au trône toutes les forces du parti de la majorité; car on ne vient à un pouvoir que lorsqu'il donne des gages.

Ces gages, Henri III les multipliait. A peine arrivé dans sa bonne ville de Paris, il imprima à tous ses actes une couleur catholique : les grandes processions, les visites des monastères, les saints pèlerinages aux oratoires, l'institution des confréries de pénitens : « Le roy, séjournant à Paris le long du caresme 1575, va tous les jours par les paroisses et églises,

de Lyon, en septembre 1574. » Paris, Denis du Pré, rue des Amandiers, à l'enseigne de la Vérité, 1574.

1 Merveilleuse rencontre sur les noms tournés du roi et de la reine; plus Adonis ou le trépas du roi Charles IX; Eglogue de chasse; les Dauphins ou le retour du roi, églogue marine avec le chant des syrènes, qui est un épithalame sur son mariage, par Claude Binet. Bibliothèque de M. de Fontanieu; recueil de pièces in-4°, tom. CIII, pag. 145.

l'une après l'autre, ouyr le sermon, la messe et faire ses dévotions[1]. Puis, le dimanche 9e février, feste de Sainct-Denis, le roy fit faire une procession générale et solennelle à Paris, en laquelle furent portées les reliques de la Saincte-Chapelle, et y assista Sa Majesté tout du long, disant son chapelet avec grande dévotion. Le corps de la cour avec celuy de la ville et toutes les autres compagnies s'y trouvèrent; aussi firent par le commandement de Sa Majesté, les princes, seigneurs, officiers et gentilshommes de la maison, hors les dames, que le roy ne voulut qu'elles s'y trouvassent, disant qu'où elles estoient il n'y avoit point de dévotions[2]. » Et le roi ne s'arrêtait point là; dirais-je encore ses belles courses dans chaque communauté? « Il alloit de costé et d'autre se promener avec la royne son espouse, visiter les monastères des nonnains et autres lieux de plaisir et en revenoit la nuit, souvent par la fange et mauvais temps; et mesme le samedy 7 janvier son coche estant rompu, fit bien une lieue

1 *Journal de Henri III*, édition de 1744, tom. 1, pag. 123.
2 *Journal de Henri III*, édition de 1744, tom. 1, pag. 139.

à pied par le mauvais temps qu'il faisoit, et arriva au Louvre qu'il estoit plus de minuict[1]. »

Toutes ces démarches étaient populaires et en rapport avec les opinions de la ville de Paris. Les politiques faisaient force épigrammes sur la vie de Henri III qu'ils peignaient comme adonné à des débauches nocturnes, indolent pour les affaires publiques, roi grammairien, comme l'appelle Pasquier[2], parce qu'il négligeait les affaires publiques pour se faire lire les beaux dits et les histoires des temps passés. Le tiers parti critiquait ces habitudes de dévotions intimes : un de ses pamphlets donne à Henri III des titres ridicules : « Henry, par la grâce de sa mère, inerte roy de France et de Pologne imaginaire, concierge du Louvre, mar-

1 *Journal de Henri III*, édition de 1744, tom. I, pag. 147. Ce fut alors que fut imprimé le fameux libelle sous le titre de *Discours merveilleux de la vie, actions et déportemens de Catherine de Médicis, reine-mère, auquel sont récités les moyens qu'elle a tenus pour usurper le gouvernement du royaume de France*. Bibliothèque du Roi; recueil de pièces in-8°, parch. cot. L 1471, pièce 2.

2 *Gallia dùm passìm civilibus occubat armis,*
Et cinere obruitur semisepulta suo,
Grammaticam exercet mediâ Rex noster in aulâ,
Dicere jamque potest, vir generosus, Amo.

(Pasquier, liv. v.)

guillier de Sainct-Germain-l'Auxerrois, basteleur des églises de Paris, gendre de Colas, gauderonneur des collets de sa femme et friseur de ses cheveux, mercier du Palais, visiteur des estuves, gardien des quatre mendians, père conscrit des blancs battus et protecteur des capuchins. » On s'était attaqué au tiers parti en se saisissant des maréchaux de Montmorency et de Cossé; rien de plus simple qu'il se vengeât par les moyens qui lui étaient propres : la satire mordante et les pasquils.

L'organisation militaire des politiques se continuait dans le Languedoc où ils étaient complètement rapprochés des huguenots; ils avaient fait quelques démarches auprès de Henri III; mais l'entrevue inutile du maréchal Damville avec ce prince à Turin, les actes catholiques qui avaient marqué son avènement, les prisons de la Bastille se refermant sur les maréchaux de Montmorency et de Cossé, signalaient assez l'impossibilité pour le tiers parti, dont les Montmorency étaient l'expression, de reprendre son ascendant auprès du roi. On s'en tint aux actes de l'assemblée de Millaud, aux précautions militaires prises alors contre le

conseil tout catholique[1]; il ne manquait plus qu'un chef à cette confédération, et le maréchal Damville n'était pas placé assez haut pour réunir autour de lui la grande gentilhommerie féodale : il ne pouvait y avoir de puissant pour marcher à la tête de cette entreprise que le duc d'Alençon ou le roi de Navarre, et l'un et l'autre se trouvaient au pouvoir de Catherine en sa cour de Paris.

Ces deux princes continuaient leur rôle de dissimulation. Le duc d'Alençon ne cessait d'être en correspondance secrète avec le parti politique; les huguenots eux-mêmes l'entouraient, en lui faisant pressentir un agrandissement d'apanage et le comté de Flandre, s'il voulait nettement se prononcer pour eux. Avant toute chose il fallait obtenir sa liberté, échapper à la surveillance de Catherine de Médicis. Le 15 septembre 1575, à son lever, la reine-mère apprit « que M. le duc, qui de-

1 Ce fut à cette époque qu'on publia ce pamphlet : « Epistre aux délicats et flatteurs machiavélistes qui ne peuvent trouver bonne la prise des armes contre la tyrannie violente des perturbateurs de l'Estat du royaume de France et repos public. » Bibl. du roi, rec. de pièces in-8°. parch. cot. L. 1471, pièce 1.

puis dix-huit mois avoit esté estroitement gardé et tenu comme prisonnier, estoit sorti de Paris et s'en alloit à Dreux, ville de son apanage où il séjourna huict jours, pendant lesquels vinrent à luy plusieurs gentilhommes et autres gens de guerre de son parti [1]. » A peine avait-il touché cette terre de délivrance, que le duc d'Alençon publia son manifeste, œuvre des politiques où leurs griefs étaient hautement exprimés : « Les peuples estoient accablés par les imposts; les revenus de l'Estat livrés au pillage de ceux qui en avoient l'administration; le roi apportoit une extresme nonchalance à appaiser les troubles, à étouffer les divisions intestines sur le faict de la religion; ces désordres, ajoutait-il, doivent bientost cesser; car ils ne peuvent manquer d'entretenir la guerre civile et conduire ce malheureux royaume à sa destruction et ruine totale [2]. » Dès lors

1 *Journal de Henri III*, édition de 1744, tom. 1, pag. 136.

2 « Déclaration du duc d'Alençon, frère de Henri III, publiée par lui à Dreux, après son évasion de la cour en prenant les armes. » Mss. de Béthune, vol. cot. 8845, fol. 5. — Le 23 septembre, le duc d'Alençon s'empressa d'écrire à Catherine de Médicis sa mère; il l'assurait de ses bons sentimens, « et j'ai bonne volonté et affection de servir le roy et vous. »

le duc d'Alençon devint le centre d'un grand parti, fusion des huguenots et de la gentilhommerie de province.

La fuite du duc d'Alençon produisit un triste effet à la cour, car la reine-mère prévoyait les conséquences de guerre civile qu'elle soulèverait encore. Henri III écrivait à M. de Nemours, en lui annonçant l'évasion de son frère : « J'ay tousjours aimé le duc d'Alençon, sans luy donner aucune occasion d'estre mal content; cependant il est advenu par mauvais conseils, qu'hier au soir il s'est desparti d'avec moy, sans que je puisse sçavoir en quelle part il a esté. Et pour ce que cela ne peut que accroistre les maux desquels

Portefeuilles Fontanieu, n° 337, 338. — *Voyez* aussi « Lettre de Monsieur, frère du roi, à la cour de parlement, et la response de M. le premier président. » 1575. Mss. de Colbert, vol. XXIX, et le « Mémoire pour dissuader le duc d'Alençon de la guerre, et luy conseiller de demeurer en repos. » 1575. Mss. de Béthune, vol. cot. 8839, fol. 47. — Le duc d'Alençon avait cherché à attirer le duc de Nemours à lui ; mais ce prince lui écrivit pour lui remontrer les conséquences de sa rébellion, soit dans ses propres intérêts, soit dans ceux du royaume, puisque son frère Henri III n'ayant point d'enfans, il se trouvait héritier de la couronne. Mss. de Béthune, vol. cot. 8476, pag. 92.

nous ne sommes que trop affligés, je vous prie particulièrement de faire prendre garde partout les environs de là où vous estes s'il s'y sera poinct retiré afin de l'arrêter par tous les moyens que vous sçaurez adviser. Admonestez ceux de ma noblesse de me demeurer bons et loyaux subjects sans suivre autre party que le mien [1]. » Il écrivit également au duc de Nevers, lui annonçant que par très-bons avis il était certain que son frère avait établi sa maison non loin de Dreux : « Au moyen de quoy je vous prie de prendre garde à vous ; j'ay escrit afin de vous envoyer des compagnies et bon nombre de noblesse pour, s'il estoit possible, enfermer mondict frère audict Dreux, ce qui seroit bien le plus grand service que vous me sçauriez jamais faire.

« *P. S.* Mon cousin, l'on m'escrit que François est à Dreux : si on le pouvoit enfermer, c'est ce que je voudrois [2]. »

L'union du duc d'Alençon avec le prince de Condé allait donner d'immenses forces à la ré-

1 Mss. de Béthune, vol. col. 8856, fol. 8. Le même jour, semblable avis à M. d'Humières, vol. cot. 8820, fol. 28.

2 Mss. de Béthune, vol. cot. 8826, fol. 17.

sistance des huguenots. Catherine, toujours préoccupée des idées de fusion et de paix publique, mandait au prince de Condé : « Mon cousin, j'ay dict franchement à ce porteur que quand vous voudriez croire le conseil que je vous ay tousjours donné et donne encore, qui est de ne prester poinct l'oreille à beaucoup de gens qui sont à l'entour de vous, mais de prendre le vray chemin pour rendre au roy mon fils le devoir d'obéissance auquel vous luy estes naturellement obligé, je crois que vous vivriez bien plus content que vous ne faictes de ceste heure; ce que je vous prie considérer et vous remettre souvent devant les yeux [1]. »

La paix n'était point dans l'opinion catholique, qui levait son armée sous le duc de Guise [2]. Comme la cause était ici populaire, les

1 Mss. de Colbert, vol. XXIX, gros reg. en parchem.

2 Le roi d'Espagne recommandait à son ambassadeur de voir fréquemment le duc de Guise : il lui écrivait de sa main : « J'approuve beaucoup la grande amitié que vous avez avec le duc de Guise, car par son entremise on pourra savoir beaucoup de choses importantes à mon service; continuez toujours, ainsi qu'avec le cardinal son oncle; leur donnant à entendre la considération et estime où je les tiens, et dans tous leurs besoins et affaires je ferai avec bien bonne volonté tout ce qui pourra leur faire plaisir. » Archives de Simancas, B 39[207].

villes se hâtèrent de contribuer aux armemens. Paris surtout se montra fidèle à ses opinions; le 20 septembre 1575, on arrêta en assemblée générale des habitans, suivant l'ordre du roi, de lever deux mille quatre cents hommes soudoyés par les bourgeois pour la défense de la ville [1]. Et le 24, assemblée générale, en laquelle Sa Majesté dit qu'elle avait bien voulu y venir pour exciter ses bons sujets les bourgeois et manans de cette ville à la garde et conservation d'icelle, étant fort contente du secours et accord qui lui avait été fait de deux mille hommes de pied et de deux cents hommes de cheval, priant qu'ils soient promptement levés et aussi soudoyés [2]. M. le prevôt des marchands ayant remercié

1 Reg. de l'Hôtel-de-Ville. — Mss. de Colbert, vol. CCLII, in-fol. pag. 288, vers. — *Voyez* « Ordre du roy pour la sûreté de Paris et des environs. » Même volume, pag. 289.

2 Le parti politique faisait courir des pasquils sur l'avidité du roi et sur son hypocrisie catholique qui voulait en imposer aux bourgeois :

Le roy pour avoir de l'argent
A fait le pauvre et l'indigent
Et l'hypocrite,
Le grand pardon il a juré;
Au pain et eau il a jeûné
Comme un hermite.
(*Journal de Henri III.*)

Sa Majesté de l'honneur qu'elle faisait à la ville de la venir visiter, la supplia, entre autres choses, d'ordonner que les délibérations et conclusions des assemblées générales qui seront faites en l'Hôtel-de-Ville seront exécutées tout ainsi que si elles avaient été faites ès-cours souveraines; sur quoi Sa Majesté ordonna que la ville se pourvoirait en son conseil privé[1].

Au milieu de cette émotion générale, Catherine appelait la paix : politiques, huguenots manifestaient des intentions bienveillantes; le prince de Condé écrivait à Henri III pour lui annoncer le chagrin qu'il ressentait de se voir banni de la cour et privé de charges et honneurs; il blâmait les entreprises qui avaient lieu : « Et ce qui m'a le plus sevré, Sire, a esté de voir votre auctorité royale tant s'abbaisser qu'elle semble vouloir céder à l'audace de ces certains seigneurs et prendre la loy de ceux qui la doivent recevoir humblement de vous. » Le prince protestait de sa fidélité, de son amour pour le roi, et le priait de le couvrir de sa protection; il l'assurait qu'il ne ferait aucune dé-

1 Reg. de l'Hôtel-de-Ville, X, fol. 231, rec.

marche hostile : « Car Vostre Majesté a pu voir par cy-devant mes actions et combien mon naturel est paisible et tranquille; aussi veux-je protester devant Dieu que je me comporterai toute ma vie avec la mesme douceur et modestie, m'accommodant le plus discrètement qu'il me sera possible, n'offensant personne, n'ayant ny ne voulant user d'aucune voie d'hostilité[1]. »

Quand les huguenots exprimaient leurs griefs, ils parlaient toujours de leur respect pour l'autorité royale; ils présentèrent à Henri III un long Mémoire de remontrances. Protestant de leurs bonnes intentions, ils déclaraient n'avoir pris les armes que pour la liberté de leur conscience. Ils remerciaient le roi des articles proposés par M. de Biron et du bon vouloir qu'il manifestait; ils réclamaient seulement l'exercice de leur religion, ne faisant la guerre que pour ce motif : « Nous n'avons jamais obmis moyen de rechercher la paix, ny manqué aucune submission à Vostre Majesté; et il sera cognu à tous les vivans et à la postérité qu'il n'y a que le seul désir de l'exer-

1 Mss. de Béthune, vol. cot. 8926, fol. 118.

cice de nostre religion qui ayt empesché la perfection de la paix. S'il plaisoit à Dieu incliner votre cœur à nous octroyer ce bien au plus tost pour le soulagement de vostre royaume, les sieurs de Téligny et de Beauvais ont tout pouvoir d'accepter et négocier ce qui pourra amener une bonne trève et une heureuse fin[1]. » Toutes ces négociations n'étaient point ignorées du roi d'Espagne. Don Diego de Çuniga cherchait à les pénétrer avec toute sollicitude. Dans une dépêche chiffrée, l'ambassadeur écrivait à Philippe II : « Il est venu à mes oreilles que le roi de France et sa mère ont déjà tenu conseil pour traiter de la paix, et on dit publiquement qu'ils donnent aux hérétiques la liberté de conscience. Je me suis résolu à demander audience, et j'ai déclaré au roi que cela m'étonnait beaucoup d'avoir entendu dire que les rebelles étaient sur le point de s'accorder avec lui ; que Votre Majesté, pour l'amour qu'elle lui porte, en serait de même bien étonnée ; qu'il était renommé pour bon catholique

1 Portefeuilles Fontanieu, nos 339, 340. — Bibliothèque royale.

et justement roi très-chrétien, et que lui qui avait vaincu dans tant de batailles sous le règne de son frère pour maintenir dans le royaume la sainte Eglise romaine, ne devait pas aujourd'hui favoriser l'hérésie, car Dieu l'avait fait roi pour défendre la foi l'épée à la main. Il me répondit qu'il croyait que ses voisins seraient contens de la paix, qu'il en serait de même de Votre Majesté, parce que vous lui étiez bon frère; mais il éluda la question de la religion catholique. Alors je lui dis : Je crois que Votre Majesté ne m'a pas entendu, puisqu'elle ne me répond pas à tout ce que j'ai avancé; et je l'exhortai de nouveau à persévérer dans la religion. Il me répondit que je savais en combien de batailles il s'était trouvé pour défendre la religion catholique, mais la nécessité et le besoin qu'avait le royaume d'avoir la paix l'engageaient à la lui procurer. Je lui répliquai que c'était bien pensé; mais il fallait que ce fût à l'honneur de Dieu et de son Eglise, et que Votre Majesté, à la persuasion de l'empereur, était résolue de pardonner à ses rebelles de Flandre à des conditions honorables pour Notre Seigneur. Il me répondit avec paroles fort gra-

cieuses qu'il ferait le traité de manière que Dieu en serait servi. La reine-mère me répondit la même chose; elle ajouta que les affaires de ce royaume réclamaient la paix; qu'en Flandre les rebelles n'occupaient qu'un point; en France il les occupaient tous. J'adjoutai qu'après la paix j'étais bien sûr que ni Vostre Majesté, ni personne en ce royaume tant soit peu catholique ne pourra être en sûreté. — Mon fils, répliqua-t-elle, y réfléchira bien; il est entouré d'un bon conseil, et avant de se déterminer il s'assurera de tout. — *P. S.* Aujourd'hui les principaux présidens du parlement et des autres tribunaux sont venus à la cour pour parler sur la paix, à laquelle le roy est si décidé qu'il sacrifierait tout pour l'obtenir[1]. »

Catherine résolut de se rendre auprès du duc d'Alençon pour solliciter une trève aux nouveaux désordres qui se préparaient. Elle partit avec la gracieuse cour de ses filles, avec ce train de plaisirs et de fêtes qui l'accompagnait partout dans ses négociations[2]. La reine-mère

1 Archives de Simancas, B 38[33].

2 On cherchait à donner des méfiances à Henri III sur ce voyage, qui laissait le jeune prince isolé à Paris. Catherine

trouva le duc d'Alençon très-irrité, entouré surtout d'une assemblée de politiques et de huguenots qui imposait de dures lois; mais la paix était un besoin profondément senti; Catherine écrivait à Henri III, en lui envoyant un Mémoire contenant les conditions proposées par le duc d'Alençon pour une trève, « qu'elle la regardoit comme indispensable, quoique les conditions soient fort dures. Si elle savoit un moyen de lui asseurer la victoire contre ses ennemis, elle luy conseilleroit la guerre, mais il n'y en a aucun; il faut donc de suite rompre par une trève les engagemens que le duc d'Alençon est sur le point de contracter avec la royne d'Angleterre et les princes d'Allemagne. Le duc d'Alençon n'attendoit plus que le refus du roy pour signer ses engagemens avec les étrangers [1]. » Ce n'était

s'empressa d'écrire à son cher fils, que le seul désir de faire une bonne paix et d'être utile à l'Etat et au roi est le motif qui l'engage à suivre le duc d'Alençon son frère; elle le prie de ne point écouter ce que des gens malintentionnés peuvent lui dire contre cette démarche. Portefeuilles Fontanieu, nos 337, 338. — *Voyez* aussi « Instruction de la propre main de Catherine de Médicis à M. de Biron, pour traiter de la paix avec les huguenots. » FONTANIEU, collect. portef. vol. CCCXXXIX-CCCXL.

1 Portefeuilles Fontanieu, nos 339, 340. — Bibliothèque

pas sans motifs que Catherine craignait cette alliance en dehors! la correspondance du duc d'Alençon constate toute sa sollicitude à ménager les Suisses, Elisabeth et les bandes de reistres qui arrivaient en France : « Je ne sçaurois trop vous remercier, disoit-il au comte Palatin, de la bonne volonté et résolution qu'avez prise de me faire secourir pour remettre ce royaume en repos, et en sa première splendeur. J'ai grand désir d'entretenir bonne, ferme et mutuelle correspondance avec Vostre Altesse [1]. » Il écrivit aussi aux magnifiques seigneurs du canton de Zurich, ajoutant « que ce qu'on devoit le plus religieusement observer étoit la foy des choses promises; il avoit cherché les moyens les plus gracieux pour rendre à tous bons témoignages de sa protection. Il leur annonçoit la trève accordée par M. son frère, et il les remercioit de leurs offres de secours bien affectueusement; il en demandoit la

royale. « Advis écrit de la main de Catherine de Médicis pour la paix, et Mémoire au roy de ladicte sur le mesme subject. » Portefeuilles Fontanieu, nos 341 — 342.

1 Mss. de Colbert, vol. 399.

conservation.[1] » Catherine pressait la trève, car elle devenait un besoin pour sauver la France d'une invasion de reistres; elle fut arrêtée à Champigny aux conditions suivantes : « Suspension d'hostilité jusqu'à la Sainct-Jean prochaine; toutes les prises faictes par les deux armées seroient restituées; on accordoit au prince de Condé les places de sûreté suivantes : Angoulesme, Nyort, Paulmier, Bourges, La Charité et Mézières sur la Meuse; le roy devoit licencier et faire sortir hors du royaume les forces étrangères, excepté les Suisses de sa garde et les Corses, et ce, dans le délai de trois semaines. L'exercice de la religion se continuera pendant la trève dans les villes où il est à présent sans que les gentilshommes soient recherchés aucunement en leurs maisons ny en quelque part que ce soit. Le roy fourniroit la somme de 500,000 livres pour le paiement des reistres qui venoient au secours du prince de Condé. Dans toutes les villes accordées par la présente trève à ceux de la religion, Monseigneur le Prince y met-

1 Mss. de Colbert vol.° 399

troit tel nombre de troupes que bon luy sembleroit, et les habitans d'icelles, de l'une ou de l'autre religion, seroient au préalable désarmés[1]. » En même temps la reine, pour satisfaire le parti politique, mettait hors la Bastille les maréchaux de Montmorency et de Cossé, utiles auxiliaires des opinions qui alors obtenaient victoire[2].

1 « Ce qui a esté accordé entre la royne-mère du roy et monseigneur le duc d'Alençon, sous le bon plaisir et vouloir du roy. » Mss. de Colbert, origin. vol. cot. 7, fol. 625. — « Publication de la trève générale par tout le royaume, accordée entre le roy et M. le duc d'Alençon son frère. » Mss. de Béthune, vol. cot. 8819, fol. 12. — Le 28 décembre 1575, le roi d'Espagne écrivait à don Diego, l'ambassadeur : « J'ai reçu, dans votre lettre du 27 novembre, les articles de la trève conclue entre le roi de France et son frère, articles si préjudiciables dans tout leur contenu à notre religion; et certes j'en ai éprouvé une vraie peine. J'aperçois aussi les grands malheurs qui en pourront naître, ce qui va m'obliger à prendre des mesures dans mes États. » Archives de Simancas, B 38[33].

2 Dans une nouvelle lettre à son fils Henri III, Catherine lui faisait sentir la nécessité de la paix pour le rétablissement de son autorité et du bonheur de ses sujets; et afin d'y parvenir plus aisément, elle lui conseille de faire tous ses efforts pour gagner l'un des maréchaux de France (Montmorency et Cossé), qu'il venait de tirer de la Bastille, en lui témoignant la plus grande confiance dans sa fidélité, et le désir sincère de faire la paix. La reine surtout lui recommande de ne point s'ouvrir sur les fausses apparences d'amitié qu'il donnera aux maréchaux, aux femmes et à ses courtisans, son indiscrétion lui

Ceci se passait dans le conseil de la royauté; mais l'opinion catholique ne subissait qu'avec impatience des conditions si favorables aux huguenots. Le duc de Guise restait sous les armes avec sa bonne armée de bourgeois; et tandis que Catherine signait les conditions de Champigny, le vaillant capitaine courait sur les reistres du prince de Condé et obtenait une victoire disputée. Il y eut grande joie dans la ville de Paris; elle ne fut troublée que par la nouvelle de l'estocade qu'avait reçue le brave duc de Guise sur sa noble face; mais quels transports n'y eut-il pas quand on sut que le Macchabée avait la vie sauve! Il ne resta plus de toute cette émotion qu'un immense enthousiasme pour le *Balafré*, désignation populaire qui devint un titre à l'amour des halles et de la bourgeoisie[1].

ayant déjà fait beaucoup d'ennemis. Portefeuille Fontanieu, nos 337 et 338. — *Voyez* aussi, avril 1576 : « Déclaration du roy sur l'innocence de monseig. le duc de Montmorency, pair et mareschal de France, gouverneur et lieutenant-général pour Sa Majesté, à Paris et Isle-de-France. » Bibl du Roi, rec. de pièces, in-8o. parch. cot. L, 1482, pièce 5.

1 M. de Nevers commandait aussi une armée. *Voyez* Lettre de Henri III à M. de Nevers, manuscrit de Béthune, vol. cot.

Et tout ce bon et grand parti catholique armé était en rapport avec le roi d'Espagne; Montluc, le vieux et dur Montluc, tout couvert d'arquebusades, lui écrivait : « Sire, je crois qu'il y a long-temps que Vostre Majesté n'a point ouy parler de moi, et qu'elle me tient plustost pour mort que pour vivant, à cause d'une grande arquebusade que je reçus il y a quatre ans au travers du visage, qui depuis m'a rendu casanier en ma maison : toutefois Dieu m'a fait la grâce que j'en suis maintenant guéri. Le roi m'a pourvu de l'estat de mareschal, et m'a renvoyé en ce pays de Guienne pour faire la guerre aux luthériens, ses rebelles pour le service de Dieu et de sa couronne. N'y a que quelques jours que un de mes enfans y a esté tué, et maintenant ne m'en reste qu'un autre en vie et un mien gendre, qui tous deux sont capitaines de gendarmes, et sommes tous les jours à la campagne contre lesdicts rebelles. Déjà vous prierai de me permettre de faire

8826, fol. 77 : « J'ay esté bien aise d'apprendre le bon nombre de prisonniers que avez faicts; eschangez-les les uns aux autres, et je vous prie de mener la guerre plustost douce que cruelle, estant mes propres subjects. »

sortir d'Espagne six bons chevaux dont j'ai bien besoin pour poursuivre les rebelles[1]. » Et l'ambassadeur à Madrid, en appuyant cette demande, écrivait à Philippe II : « C'est pour pouvoir sortir des pays d'Espagne des chevaux que ledict sieur de Montluc entend employer au service de Dieu dans la guerre contre les hérétiques. Sire, il n'y a homme au monde si grand ennemi des huguenots, ni qui de ses mains en ait fait plus mourir que lui[2]. »

La royauté des Valois put dès lors s'apercevoir qu'elle perdait tout son crédit. Quand Henri III s'était jeté dans le parti catholique, il avait trouvé toute facilité sur les populations ; il avait demandé des deniers à la bonne ville de Paris; il avait obtenu tout ce qu'il sollicitait sans résistance; maintenant il venait de signer une trève avec les huguenots; et, voulant obtenir la solde des gardes suisses, voici ce qu'il advint : « Les 12 et 13 décembre 1575, demande du roy à la ville de Paris de deux cent mille livres pour l'entretien

1 Archives de Simancas, B 387.
2 Archives de Simancas, B 386.

de deux cents Suisses. Réponse par des remontrances dans laquelle la ville prend occasion de lui représenter très-librement les abus et corruptions des mœurs dans tous les ordres de l'État. « Il se commettoit quantité de simonies; les bénéfices étoient tenus par gens mariés; les évêques et curés n'observoient aucune résidence; on se plaignoit de la vénalité des offices; ils étoient exercés par gens incapables; puis, mauvaise administration des finances, dons immenses mal distribués et plusieurs autres abus de l'administration. Se souvient-on que saint Louis ordonna dans son testament de n'imposer tailles sans grande nécessité? car autrement le roy ne seroit plus roy, mais tyran. » Le 19 ces remontrances furent portées au roy, étant en son conseil, par les prevôt des marchands et échevins avec bon nombre de députés; ils supplièrent Sa Majesté d'excuser la ville de la contribution demandée; car elle manquoit de fonds, les rentes n'étoient pas payées, et leurs maisons de campagne étoient ravagées par des gens de guerre. Le roy répondit qu'il avoit leurs remontrances pour agréables et y pourvoiroit lorsque l'état des affaires le permettroit; mais il vouloit

être secouru de ce qu'il avoit demandé et promptement. Le 20, assemblée générale qui accorde la solde de deux mille Suisses, mais pour quatre mois seulement[1].» On limitait ce vote; un changement s'était opéré dans le conseil; on venait de faire d'immenses concessions aux huguenots; les Parisiens étaient mécontens; le bureau de la ville l'exprimait, en murmurant sur les subsides. Si le roi s'était dessiné pour le parti catholique, tout aurait été voté d'enthousiasme; rien n'est plus facile que d'obtenir de l'argent d'une opinion quand on sert ses besoins, ses sentimens et ses caprices.

On négociait toujours[2], car le danger devenait de plus en plus menaçant; la victoire du duc

1 Mss. de Colbert, vol. 252, in-fol. pag. 291 et 292. Les pasquils du parti politique faisaient encore allusion à ces difficultés qu'opposait la Ville :

Paris qui le cognoist bien,
Ne voudra plus luy prester rien
A sa requeste,
Car il en a jà tant presté
Qu'il a de luy dire arresté :
Alles en queste.
(*Journal de Henry III.*)

2 Avril et mai 1575 : « Négociation de la paix. « Imp. 1576, sans nom d'imprimeur. — Bibl. de M. de Fontanieu, vol. in-8°. V. cot. P 435.

de Guise sur les reistres n'avait pas été décisive, et les hardis aventuriers, pour me servir de l'expression du temps, avaient déjà banqueté (rançonné) Dijon. M. de Biron était chargé par la reine-mère de suivre ces négociations importantes; il avait présidé à la paix de 1570, et exerçait quelque influence sur le parti politique. Ce parti restait toujours en pleine intelligence avec les huguenots : « En ce temps Rochepot vint asseurer les Rochellois que Monsieur prendroit de bon cœur la protection des Églises réformées de France, et demanda de la part dudict prince une somme d'argent proportionnée à l'entreprise; lesdicts Rochellois, après l'assemblée de l'eschevinage, faicte le 20 décembre 1575, envoyèrent des députés vers Son Excellence, et la somme de dix mille livres avec des excuses sur leur pauvreté [1]. » Les difficultés les plus grandes de la pacification tenaient aux places de sûreté, aux villes qui allaient servir de gages aux huguenots et au parti politique. Certaines de ces villes, quoique cédées par le roi et ayant reçu

1 *Journal de Henri III*, édition de 1744, tom. 1, pag. 145.

ses ordres, n'avaient pas voulu subir le prêche et avaient refusé d'exécuter sa volonté, on en proposait d'autres en échange, ce qui faisait traîner les affaires en longueur, lorsqu'un événement soudain vint agrandir les espérances des huguenots : « Le vendredi 3 février 1576, le roy de Navarre, qui depuis l'évasion de Monsieur avoit faict semblant d'estre en mauvais ménage avec luy et n'affecter aucunement le party des huguenots, sortit de Paris sous couleur d'aller à la chasse en la forest de Senlis où il courut le cerf le samedi, et renvoya un gentilhomme nommé Sainct-Martin que le roy luy avoit donné, luy porter une lettre en poste, et partant de Senlis sur le soir, accompagné de Lavardin, Fervaques et le jeune La Vallette, prit le chemin de Vendôme, puis alla à Alençon, et de là se retira au pays du Maine et d'Anjou, où il commença à avouer le parti de Monsieur et du prince de Condé, reprenant la religion qu'il avoit esté contrainct d'abjurer, et recommençant l'ouverte profession d'icelle par un acte solemnel de baptesme, tenant la fille d'un médecin au presche[1]. » Henri de Navarre, le

1 *Journal de Henri III*, édition de 1744, t. 1, p. 154 et suiv.

chef de la gentilhommerie montagnarde et huguenote, avait joué à cette cour de Henri III un rôle de finesse et de fourberie; il s'était effacé dans ses principes, dans ses opinions, jusqu'à ce point de s'agenouiller tous les jours à la messe, de communier tous les dimanches publiquement et de la plus dévote des manières; il s'était abîmé dans les amours, dans ces intrigues de plaisir et de débauches, passant des journées chez les femmes de la reine, dans les bras des nobles damoiselles de Catherine de Médicis, déclamant bien haut contre le duc d'Alençon, son allié naturel. C'était une hypocrisie nécessaire au milieu des dangers qui avaient menacé sa tête. « Depuis son partement de Senlis, Henry de Navarre ne dit mot; mais, passé la rivière de Loire, il jeta un grand soupir et dict : « Loué soit Dieu qui m'a deslivré; on a faict mourir la royne ma mère à Paris; on y a tué M. l'admiral et tous nos meilleurs serviteurs; on n'avoit pas envie de me mieux faire si Dieu ne m'avoit pas gardé; je n'y retourne plus si on ne m'y traisne »; puis, gossant à sa manière accoutumée : « Je n'ai, ajouta-t-il, regret que pour deux choses que

j'ai laissées à Paris : la messe et ma femme ; toutefois, pour la messe, j'essayerai de m'en passer ; mais pour ma femme je ne puis, et la veux ravoir[1]. »

Et comment après cet événement, si heureux pour les huguenots et la gentilhommerie provinciale, aurait-on hésité encore à faire la paix ? Les conférences s'étaient transportées à Paris, et les huguenots avaient envoyé pour les représenter, Beauvais La Nocle, homme de fierté insolente, qui demandait impérieusement les conditions imposées ou la guerre. La portion catholique du conseil souffrait à peine les hauteurs de ce parti : « Le 19 d'avril, le duc de Nemours estant au conseil au Louvre, entra en vives paroles avec Beauvais La Nocle, jusqu'à dire que s'il eust esté en la place du roy, il l'auroit envoyé en lieu où il auroit parlé plus bas ; à quoy ledict Beauvais répliqua, qu'il estoit en la puissance du roy de le faire, mais que ses bons serviteurs ne luy donneroient pas ce conseil, vu les garands que les calvinistes avoient.

[1] *Journal de Henri III*, édition de 1744, tom. I, pag. 157 et 158.

— Je ne sçais, dit M. de Nemours, quels subjects sont les huguenots; mais si j'en avois et qu'ils me parlassent de la façon que vous parlez au roy, il n'y auroit garantie qui tinst que je ne les envoyasse sur l'échafaud. » Lors Beauvais voulant repliquer, le roi lui imposa silence et dit à M. de Nemours : « Mon cousin, s'il y a quelqu'un d'offensé en cette procédure, c'est moy, et toutefois vous voyez comme je patiente; mon silence devroit vous apprendre à vous taire. — Je l'eusse faict volontiers, Sire, répondit M. de Nemours, s'il eust esté question en cecy de mon particulier; mais y allant du service de Vostre Majesté, je ne puis me taire. — J'ay, dit le roi, ouy-dire qu'il n'y en avoit de plus mal servis que ceux qui avoient le plus de valets », et là-dessus se leva [1].

[1] *Journal de Henri III*, édition de 1744, tom. 1, pag. 160 et 161. Les négociateurs s'étaient aussi adressés à l'Hôtel de-Ville, mais ils furent repoussés. — 22 mars 1576. Lettres du duc d'Alençon, frère du roi, apportées à l'Hôtel-de-Ville par les sieurs de Beauvais La Nocle et Lafin, lesquels ont témoigné que MONSIEUR ne desirait que la paix, et exhorté la ville à s'employer près du roi à cet effet. Réponse de la ville que le roi y saurait pourvoir, et que de leur part, magistrats de ladite ville, ils feraient ce qui dépendrait d'eux; et au surplus ils n'osaient ouvrir les lettres sans permission du roi, auquel

Ce fut la veille de Pâques que les conditions de la paix de 1576 furent arrêtées; elles étaient plus lourdes, plus impérieuses que celles de l'édit de pacification de 1570; les huguenots devenaient exigeans, parce que la méfiance était entrée dans leur esprit après tant de tromperies, et que d'ailleurs leur union avec les politiques les rendait plus formidables. Ils profitèrent de ces avantages; il est rare que les partis n'en aient l'instinct. Quant à la tendance de cet édit, il poussait la monarchie aux vieux temps de la féodalité, en ravivant le système des morcellemens et des villes indépendantes, en agrandissant les apanages. Le duc d'Alençon, qui s'était posé chef des confédérés, recevait, avec le nom et le titre de duc d'Anjou qu'avait porté son aîné, d'immenses domaines, sous la seule condition de l'hommage. Les huguenots voulaient constituer une espèce de fédération féodale des provinces, qui n'auraient plus été unies à la couronne que par les rapports de fiefs aux mains des grandes familles;

ils les porteraient toutes fermées, et y feraient réponse s'il le permettait. Registre de l'Hôtel-de-Ville, mss. de Colbert, vol. CCLII, in-fol. pag. 293.

ils auraient rétabli la hiérarchie de la terre, effacée par la main pesante de Louis XI[1].

Les catholiques murmurèrent hautement contre ces concessions; ils étaient fatigués de voir sans cesse la royauté leur échapper pour se jeter dans des pacifications nouvelles; ils avaient essayé de marcher avec les Valois et la reine-mère; à chaque moment ceux-ci les trahissaient, en subissant des transactions. Dès lors, rien de plus naturel que le parti catholique s'organisât fortement lui-même, choisît ses chefs et fixât sa propre constitution. De là naquit la grande puissance de la ligue. On ne voulait plus se soumettre à ces tristes expériences des édits royaux. Comme il n'y avait qu'une pensée, on voulait un bras, une main qui n'y faillissent pas.

1 Il y eut aussi, comme dans tous les édits de pacification, des dons particuliers « Articles secrets concernant plusieurs pensions données et accordées à divers particuliers de Bourgogne pour les rendre affectionnés au service du roi; lesdits articles conclus de l'advis de messieurs des comptes. Mss. de Colbert, vol. LXIV, in-fol. M. R. pag. 890. »

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

CHAPITRE XXXVI.

(Pages 1 à 37.)

LA COUR DE CHARLES IX. — POUVOIR DU PARTI CALVINISTE.

1570 — 1571.

Caractère de Charles IX. — La cour. — Personnages de cette cour jugés dans une dépêche de l'ambassadeur d'Espagne. — Action de la gentilhommerie provinciale et huguenote. — Système politique des calvinistes. — Leur Mémoire sur les affaires extérieures. — Négociations avec l'Allemagne, l'Angleterre, la Flandre, le Béarn et la Navarre. — Système catholique. — Plan mitoyen. — Mariage de Charles IX. — L'Espagne. — Ses négociations avec le conseil.

CHAPITRE XXXVII.

(Pages 37 à 83.)

GOUVERNEMENT DES HUGUENOTS A BLOIS.

1571 — 1572.

Le parti catholique après l'édit de pacification. — Circonstances qui le fortifient. — Présages. — Désastres. — Ligues. — Bataille de Lépante. — Première émotion de la croix de Gastine. — Le conseil à Blois. — Négociation avec les huguenots. — Conditions du mariage de Henri de Béarn et de Marguerite de France. — Négociation pour le mariage du duc d'Alençon et d'Elisabeth d'Angleterre.

CHAPITRE XXXVIII.

(Pages 84 à 111.)

SÉJOUR A PARIS DE LA GENTILHOMMERIE PROVINCIALE ET HUGUENOTE.

1572.

Départ de Blois. — Mort de la reine de Navarre. — Arrivée à Paris d'Henri de Béarn et de la gentilhommerie provinciale. — Murmures du peuple. — Célébration du mariage à Notre-Dame. — Fêtes.

CHAPITRE XXXIX.

(Pages 112 à 135.)

COMMENCEMENT DE RÉACTION.

1572.

Inquiétudes de l'Espagne. — Intrigues de don Diégo de Çuniga. — Méfiances des huguenots. — Crédulité de l'amiral. — Il se déclare contre Catherine de Médicis. — Politique de la reine-mère. — Elle se rapproche des Guise. — Réactions dans les provinces. — Vengeance des Guise contre la maison de Châtillon. — L'amiral Coligny arquebusé.

CHAPITRE XL.

(Pages 136 à 155.)

PRÉPARATIFS DE LA SAINT-BARTHÉLEMY.

1572.

Indignation et menaces des huguenots. — Visite de Charles IX à l'amiral. — Promesse de justice. — Organisation populaire par le duc de Guise. — Le duc de Guise et le peuple. — Sécurité des calvinistes. — Aspect de Paris, le 23 août au soir.

CHAPITRE XLI.

(Pages 156 à 189.)

NUIT DE LA SAINT-BARTHÉLEMY.

1572.

Les Tuileries. — Divers conseils. — Récits différens. — Les pamphlets. — Tavannes. — Miron. — Opinion sur ce conseil. — Rapports avec l'Hôtel-de-Ville. — Le corps municipal. — Commencement de la rixe. — Marche des Guise contre l'amiral. — Tuerie de l'amiral et de ses familiers. — Le peuple catholique. — Massacres au Louvre. — Charles IX; Catherine de Médicis.

CHAPITRE XLII.

(Pages 190 à 211.)

JOURNÉES DES 24, 25 ET 26 AOUT.

1572.

Désordres dans Paris. — Mesures municipales. — Le roi écrit aux gouverneurs des provinces pour empêcher les massacres. — Notes à l'étranger. — Allemagne. — Suisse. — Angleterre. — Rome. — Espagne. — Continuation des massacres.

CHAPITRE XLIII.

(Pages 212 à 227.)

PARIS JUSQU'AU 1er OCTOBRE.

1572.

Sanction donnée à la Saint-Barthélemy. — Séance au parlement. — Ordonnance pour faire cesser les massacres. — Nouvelles mesures municipales. — Triomphe du catholicisme. — Conversion du roi de Navarre et du prince de Condé.

CHAPITRE XLIV.

(Pages 229 à 247.)

ÉTAT DES PROVINCES ET POPULARITÉ DE LA SAINT-BARTHÉLEMY EN FRANCE.

1572.

Propagation de l'esprit des massacres. — Meaux. — Senlis. — Orléans. — Rouen. — Lyon. — Toulouse, etc. — Fêtes à Paris pour la Saint-Barthélemy. — Processions. — Médailles frappées. — Jeux. — Astrologie. — Tragédie de Coligny.

CHAPITRE XLV.

(Pages 248 à 272.)

EFFET DE LA SAINT-BARTHÉLEMY A L'ÉTRANGER.

1572.

Diversité des impressions. — En Espagne. — Première nouvelle de la Saint-Barthélemy. — Correspondance de Philippe II. — Ses instructions au marquis d'Ayamonte. Réponse de Catherine de Médicis. — Joie à Rome. — Ambassade du cardinal des Ursins. — Effet en Allemagne. — Dans les Pays-Bas huguenots. — Apologie de l'évêque de Valence. — Réponse de Furnesterus. — Effet diplomatique de la Saint-Barthélemy.

CHAPITRE XLVI.

(Pages 273 à 288.)

SITUATION DU PARTI CALVINISTE APRÈS LA SAINT-BARTHÉLEMY.

1572 — 1573.

État des provinces. — Le Languedoc. — Les Cévennes. — Le Vivarais. — Le Dauphiné. — Retraite des protestans

dans les villes fortifiées. — La Rochelle. — Sommières. — Sancerre. — Le comte de Montgommery en Normandie. — Mouvement de l'armée catholique contre les huguenots.

CHAPITRE XLVII.

(Pages 289 à 316.)

NÉGOCIATIONS A L'ÉTRANGER. — LE DUC D'ANJOU, ROI DE POLOGNE.

1572 — 1573.

Caractère des relations au dehors. — Double politique. — Alliances du nord. — Système espagnol. — Mémoire de M. de Morvilliers pour l'union avec l'Espagne. — Question de Pologne. — Négociation pour le duc d'Anjou. — État de l'élection. — Intrigues. — Engagemens. — Le duc d'Anjou, roi de Pologne.

CHAPITRE XLVIII.

(Pages 317 à 355.)

EFFORTS DU PARTI CALVINISTE. — CONJURATION POUR LE DUC D'ALENÇON.

1573 — 1574.

Continuation de la résistance militaire. — Tiers parti. —

Le maréchal Damville. — Rapprochement avec les calvinistes. — Le duc d'Alençon. — Maladie du roi. — Les jours gras sous Charles IX. — La Môle et Coconnas.

CHAPITRE XLIX.

(Pages 356 à 369.)

DERNIERS MOMENS DE CHARLES IX.

1574.

Prise d'armes des huguenots réunis aux politiques. — Le roi à Vincennes. — Conjuration. — Mesures de violence. — Charles IX avant sa mort. — Précautions de Catherine. — Mort du roi. — Portrait de Charles IX.

CHAPITRE L.

(Pages 370 à 389.)

RÉGENCE DE CATHERINE DE MÉDICIS. — ORGANISATION DES POLITIQUES ET DES HUGUENOTS.

1574

Actes de la régence. — Circulaires. — Lettres du duc d'Alençon et du roi de Navarre. — Convention entre

les huguenots et les politiques. — Assemblée calviniste de Millaud. — Rapports avec les protestans d'Allemagne. — Articles de la conférence.

CHAPITRE LI.

(Pages 390 à 406.)

PREMIERS ACTES DE L'AVÈNEMENT DE HENRI III.

1574 — 1575.

La cour de Pologne. — Nouvelles de la mort de Charles IX. — Le roi manifeste son désir de retourner en France. — Fuite de Pologne. — Passage dans l'Empire. — Séjour à Venise. — Arrivée à Lyon. — Démarche des protestans. — Henri III se décide pour les catholiques. — Association aux Pénitens. — Guerre contre les huguenots du Dauphiné. — Sacre de Reims.

CHAPITRE LII.

(Pages 407 à 440.)

NOUVELLE PACIFICATION.

1575 — 1576.

Sacre de Reims. — Alliance avec la famille de Lorraine.

— Procession dans Paris. — Les oratoires. — Visites aux monastères. — Le parti politique. — Réunion aux huguenots. — Fuite du duc d'Alençon. — Les reistres et le prince de Condé. — Départ du roi de Navarre. — Transaction provisoire. — Nouveau traité définitif de pacification.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

SBN 614483

Digitized by Google